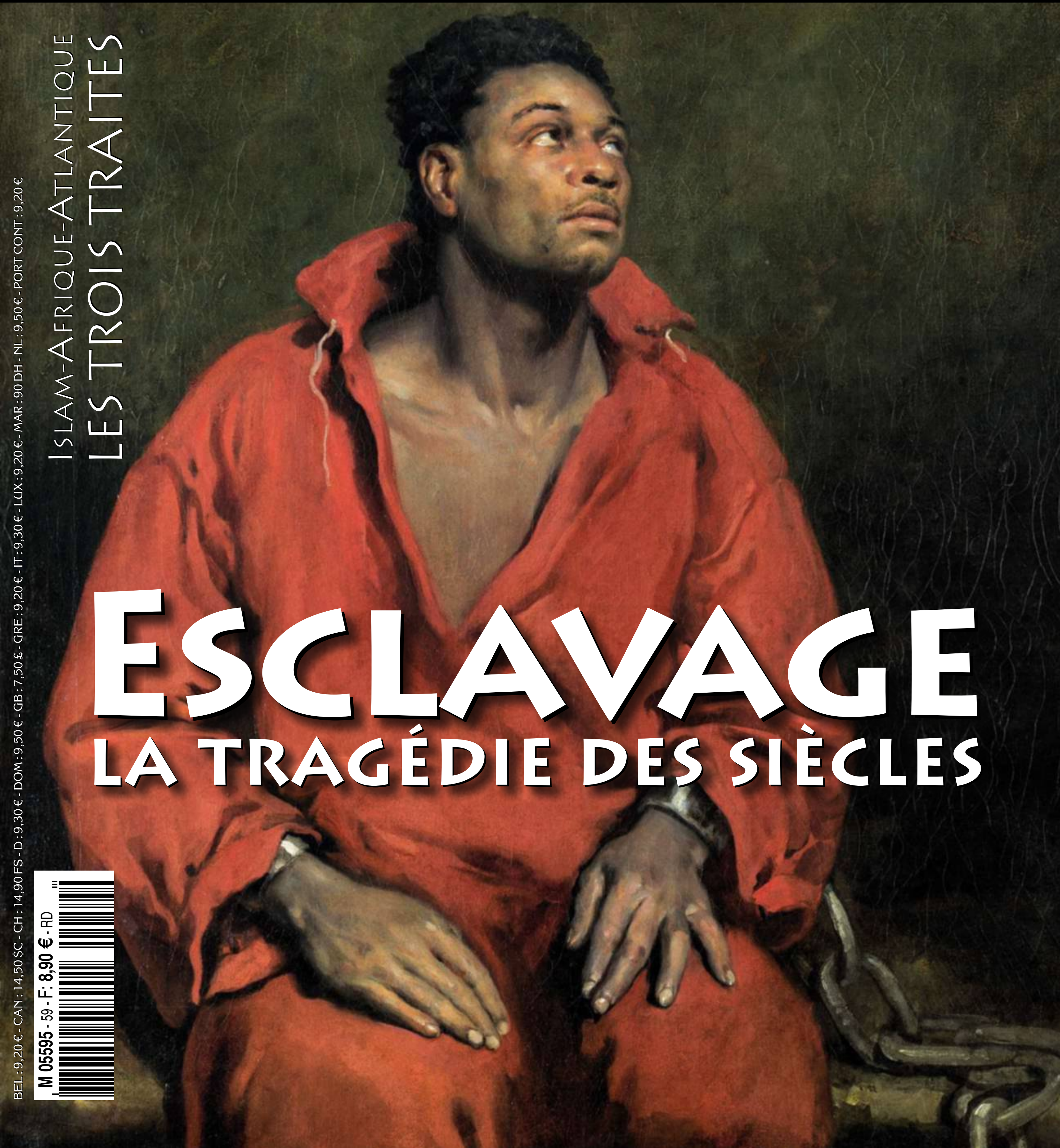
LE FIGARO HISTOIRE

LE FIGARO HISTOIRE

DÉCEMBRE 2021-JANVIER 2022 – BIMESTRIEL – NUMÉRO 59



ISLAM-AFRIQUE-ATLANTIQUE

LES TROIS TRAITES

ESCLAVAGE

LA TRAGÉDIE DES SIÈCLES

BEL : 9,20 € - CAN : 14,50 $C - CH : 14,90 FS - D : 9,30 € - DOM : 9,50 € - GB : 7,50 $ - GRE : 9,20 € - IT : 9,30 € - LUX : 9,20 € - MAR : 90 DH - NL : 9,50 € - PORT CONT : 9,20 €

M 05595 - 59 - F: 8,90 € - RD

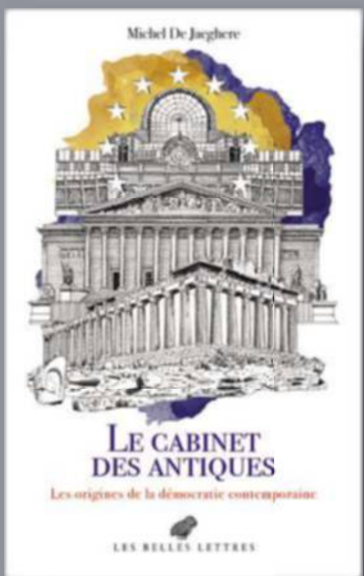
LE FIGARO HISTOIRE
OFFRE DU MOIS

ABONNEZ-VOUS

ET RECEVEZ LE LIVRE

Le Cabinet des antiques

de Michel De Jaeghere



Nombre de pages : 576
Format : 12,4 x 18,9 cm

« Telle est la sombre grandeur proposée désormais à l'historien contemporain : consacrer ses efforts à discréditer les auteurs anciens en montrant à quel point ils avaient été tributaires de leurs aveuglements ; souligner les lacunes, la myopie, l'extravagance de leurs jugements ; débusquer préjugés de classe et stéréotypes de genre ; dresser l'inventaire, la généalogie de leurs successives réinterprétations par chaque génération.
Tenir en revanche leurs œuvres pour un réservoir d'exemples, de modèles, de situations utiles pour guider notre réflexion, comme le recommandait Plutarque, les considérer même comme des chefs-d'œuvre d'une "inaltérable actualité", parce qu'ils "savent dire ce que l'homme a d'humain" serait rester à la surface des choses, "dans l'éther de la culture classique". Se flatter de poursuivre avec ces vieux morts un dialogue que nos différences et notre éloignement relèguent au rang de vain songe relèverait de la naïveté, de l'amateurisme et de l'outrecuidance. J'ai écrit ce livre parce que je pense tout le contraire. »
Répudiant tout anachronisme simplificateur, mais refusant aussi de considérer le legs de l'Antiquité comme une beauté morte, inféconde, Michel De Jaeghere mobilise sa formation d'historien des idées, sa longue fréquentation des auteurs antiques, et sa familiarité avec la politique contemporaine pour affronter une redoutable question : les Anciens sont-ils, en politique, encore de bon conseil ?

1 AN D'ABONNEMENT + LE LIVRE
LE CABINET DES ANTIQUES

49 € au lieu de ~~74,40€~~
soit **34 % DE RÉDUCTION**



LE FIGARO HISTOIRE

BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe non affranchie à : LE FIGARO HISTOIRE - ABONNEMENTS - LIBRE REPONSE 85169 - 60647 CHANTILLY CEDEX

☐ **OUI, je souhaite bénéficier de cette offre spéciale : 1 an d'abonnement au *Figaro Histoire* (6 numéros) + le livre « Le Cabinet des antiques » au prix de 49 € au lieu de ~~74,40 €~~.**

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom ____________________

Prénom ____________________

Adresse ____________________

Code postal ____________ Ville ____________________

E-mail ____________________

Téléphone ____________________

☐ Je joins mon règlement de 49 € par chèque bancaire à l'ordre de Société du Figaro.

☐ Je règle par carte bancaire :

N° ____ ____ ____ ____

Date de validité ____

Signature obligatoire et date

RAP21011

Offre France métropolitaine réservée aux nouveaux abonnés et valable jusqu'au 31/01/2022 dans la limite des stocks disponibles. Expédition du livre sous 4 semaines après réception de votre règlement. Photos non contractuelles. Vous pouvez acquérir séparément le livre « Le Cabinet des antiques » au prix de 21 € + 10 € de frais de port et chaque numéro du Figaro Histoire au prix de 8,90 €. Les informations recueillies sur ce bulletin sont destinées au Figaro, ses partenaires commerciaux et ses sous-traitants, pour la gestion de votre abonnement et à vous adresser des offres commerciales pour des produits et services similaires. Vous pouvez obtenir une copie de vos données et les rectifier en nous adressant un courrier et une copie d'une pièce d'identité à : Le Figaro, DPO, 14 boulevard Haussmann 75009 Paris. Si vous ne souhaitez pas recevoir nos promotions et sollicitations, cochez cette case ❏. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à nos partenaires commerciaux pour de la prospection postale, cochez cette case ❏. Nos CGV sont consultables sur www.lefigaro.fr - Société du Figaro, 14 bd Haussmann 75009 Paris. SAS au capital de 41 860 475 €. 542 077 755 RCS Paris.







AU SOMMAIRE

Actualité de l'histoire

En couverture

L'esprit des lieux

Société du Figaro Siège social 14, boulevard Haussmann, 75009 Paris.
Président **Charles Edelstenne**. Directeur général, directeur de la publication **Marc Feuillée**. Directeur des rédactions **Alexis Brézet**.

Le Figaro Histoire. Directeur de la rédaction **Michel De Jaeghere**. Rédacteur en chef **Geoffroy Caillet**.
Enquêtes **Albane Piot, François-Joseph Ambroselli**. Chef de studio **Françoise Grandclaude**. Secrétariat de rédaction **Caroline Lécharny-Maratray**. Rédactrice photo **Carole Brochart**. Editeur **Robert Mergui**. Directeur industriel **Marc Tonkovic.**
Responsable fabrication **Emmanuelle Dauer.** Responsable pré-presse **Corinne Videau**.
Le Figaro Histoire. Commission paritaire : 0624 K 91376. ISSN : 2259-2733. Edité par la Société du Figaro. ISBN : 978-2-8105-0932-4
Rédaction 14, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Tél. : 01 57 08 50 00. Régie publicitaire **MEDIA.figaro**
Président-directeur général **Aurore Domont**. 14, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Tél. : 01 56 52 26 26.
Imprimé en France par RotoFrance Impression, 25, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Novembre 2021. Origine du papier : Finlande. Taux de fibres recyclées : 0 %. Eutrophisation : Ptot 0,004 kg/tonne de papier. **Abonnement** un an (6 numéros) : 35 € TTC. Etranger, nous consulter au 01 70 37 31 70, du lundi au vendredi, de 7 heures à 17 heures, le samedi, de 8 heures à 12 heures.
Le Figaro Histoire est disponible sur iPhone et iPad.

Ce numéro a été réalisé avec la collaboration de Jean-Louis Voisin, Isabelle Schmitz, Marie Peltier, Éric Mension-Rigau, Charles-Édouard Couturier, Philippe Maxence, Hélène de Lauzun, Blandine Huk, secrétaire de rédaction, Sophie Suberbère, rédactrice photo, Key Graphic, photogravure, Sophie Trotin, fabrication. En couverture : *L'Esclave captif*, par John Philip Simpson, 1827 (Chicago, The Art Institute). © The Art Institute of Chicago. Sommaire: © Keystone-france. © Photo12/AlfredoDagliOrti. © EPA/MaxPPP.

Le Figaro Histoire est imprimé dans le respect de l'environnement.

Le Figaro Histoire

Retrouvez *Le Figaro Histoire* sur www.lefigaro.fr/histoire et sur



QUAND L'HOMME EST UN LOUP POUR L'HOMME

« *Il est bien des merveilles en ce monde, il n'en est pas de plus grande que l'homme* », chante le chœur d'*Antigone.* Et l'on s'émerveille d'entendre le poète, sans attendre les lumières de la Révélation, placer ainsi l'espèce humaine au centre du cosmos. « *Il est l'être qui sait traverser la mer grise, à l'heure où soufflent le vent du Sud et ses orages, et qui va son chemin au milieu des abîmes que lui ouvrent les flots soulevés. Il est l'être qui tourmente la déesse auguste entre toutes, la Terre, la Terre éternelle et infatigable, avec ses charrues qui vont chaque année la sillonnant sans répit, celui qui la fait labourer par les produits de ses cavales.* »

Quoi de plus troublant que de constater, pourtant, qu'aussi loin que remonte l'histoire, elle nous offre le spectacle de l'asservissement de l'homme par l'homme ? Les préhistoriens relèvent des traces de l'esclavage aussitôt que commence la sédentarisation : avec la révolution néolithique, il y a environ douze mille ans. Il se généralise avec l'émergence des premières cités-Etats, au IVe millénaire av. J.-C. : comme s'il était consubstantiel à l'apparition de la civilisation. La capture d'esclaves sera l'enjeu même des guerres menées au Proche-Orient par les premiers empires, et qui viseront à s'emparer d'un maximum de captifs destinés à servir de main-d'œuvre pour l'économie productive et pour la construction des grands ensembles monumentaux, des tombeaux, des palais et des temples dont les vestiges font notre admiration.

L'esclavage a été pratiqué jusque dans l'Amérique précolombienne et en Extrême-Orient. Il y eut au Moyen Age une traite viking comme il y avait une traite islamique et transsaharienne ; la capture et le commerce des esclaves furent le lot commun de l'Afrique bien avant que l'arrivée des Européens ne donne le départ de la traite atlantique. Le trafic mit aux prises pendant douze siècles, au Sahel, les populations noires des grands fleuves et les marchands d'esclaves musulmans, faisant quelque 17 millions de victimes et suscitant la création de royaumes esclavagistes – au Dahomey, au Soudan – dont certains perdurèrent jusqu'au XIXe siècle. Il fut, en Méditerranée, l'un des enjeux du choc des civilisations entre l'Islam et l'Occident, avec la guerre de course des Barbaresques.

Longtemps, on a hésité à admettre l'importance qu'avait eue l'esclavage dans l'Antiquité grecque. Le monde où avaient été définis pour la première fois le Vrai, le Beau, le Bien, non plus comme ce qui était utile et conforme aux intérêts de la communauté, de la tribu, mais comme un idéal à atteindre, une idée pure dont les réalisations humaines ne pouvaient être que le reflet hésitant, imparfait, donnant par là son mouvement et son essor à l'Occident dans sa recherche de la perfection, sa dynamique civilisatrice, ce monde avait été aussi celui où une partie majoritaire de la population avait été privée de toute autonomie, de sa liberté première ; où l'homme, cette merveille célébrée par Sophocle, avait été réduit à la condition d'un objet qu'on était libre d'acheter et de vendre.

Aristote, qui avait fondé son éthique sur l'observation de la nature humaine, défini la vertu comme ce qui permettait à l'homme d'atteindre sa fin, d'accomplir ce qu'il avait d'unique au sein de l'univers, sa sociabilité, sa rationalité, son goût pour la beauté, son sens de la justice et son amour du vrai, son pressentiment de la transcendance, ce même Aristote avait proclamé dans sa *Politique* que parce qu'en eux, la force l'emportait sur la raison, certains hommes étaient esclaves par nature. Qu'ils avaient vocation à tenir lieu d'instruments, meubles animés de mouvement pour le seul service de leurs maîtres, afin de laisser les hommes libres cultiver les vertus susceptibles de les conduire à la perfection.

La démocratie, qu'avait inventée Athènes, ne fonctionnait elle-même qu'avec le concours d'esclaves publics, chargés des tâches d'exécution. L'Athènes de Périclès ne se mouvait dans la beauté idéale que dessinent pour nous les proportions parfaites des monuments de son Acropole que parce que trois habitants sur quatre y vivaient dans le plus complet des asservissements.

L'histoire de l'Eglise laisse apparaître des paradoxes analogues. Sans doute saint Paul avait-il proclamé que, dans le Christ, il n'y avait plus d'esclave ni d'homme libre, semant par là le germe d'une remise en question d'une inégalité admise jusqu'alors universellement. Sans doute aussi la morale chrétienne imposa-t-elle d'emblée aux maîtres de traiter avec humanité leurs esclaves. N'empêche, la pratique était si générale qu'il était simplement impensable de la mettre frontalement en cause. Saint Augustin décrit encore, au Ve siècle, la possession d'esclaves soumis à leur patron comme l'un des caractères de la maison heureuse. Il engage les maîtres à faire preuve de justice et de charité à l'égard de leurs serviteurs. Il ne leur ordonne pas leur affranchissement. Evêchés et monastères détenaient des serfs au Moyen Age. Certains s'étaient donnés eux-mêmes pour jouir de leur protection. Evêques et abbés ne pouvaient les affranchir de leur propre mouvement, car il s'agissait de biens d'Eglise, qui ne leur appartenaient pas personnellement.

Saint Thomas d'Aquin promouvra, au XIIIe siècle, l'ordination sacerdotale aussi bien que le mariage des serfs, approfondissant par là le courant d'extension des droits et des libertés qui était apparu, dans l'Europe du VIIIe siècle, avec l'interdiction faite aux chrétiens d'asservir d'autres chrétiens. Reste qu'impressionné par l'aval que lui donnaient l'Ancien Testament aussi bien qu'Aristote, il s'abstint de remettre le principe même de la servitude en question.

Isabelle la Catholique interdit à Christophe Colomb, à la fin du XVe siècle, de réduire en esclavage les Indiens d'Amérique, destinés à ses yeux à devenir tout à la fois ses sujets et des chrétiens, quand au moins ils avaient accueilli pacifiquement les Européens. Nul ne fit, en revanche, d'objection au commerce des « *nègres* » que vendaient, dans les ports où les Européens faisaient relâche, les potentats africains. Pourfendeur des excès de la colonisation espagnole et défenseur intrépide des populations autochtones, le dominicain Las Casas préconisa lui-même leur importation. Colbert et son fils réglementèrent sans gêne, pour les Antilles, les modalités de leur exploitation.

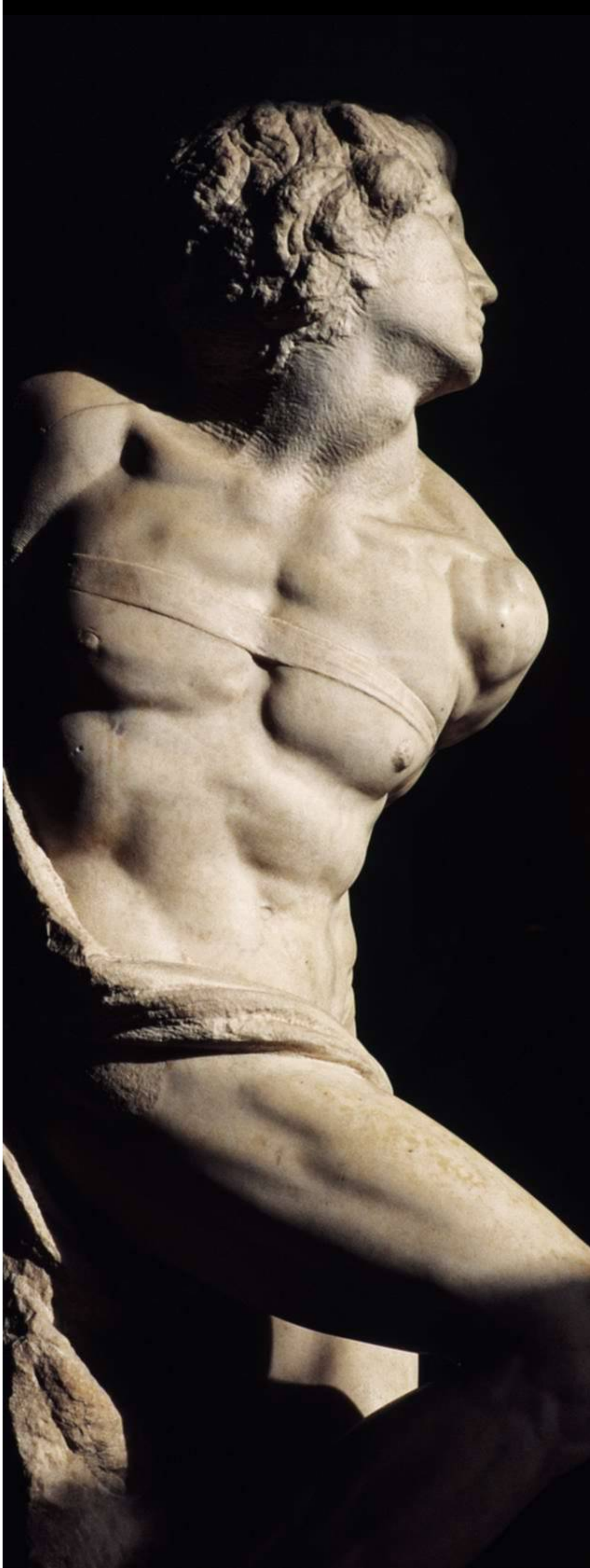
Montesquieu consacra, au livre XV de *L'Esprit des lois,* des pages corrosives à la bonne conscience des chrétiens qui se satisfaisaient de l'asservissement de leurs semblables, multipliant les arguties pour écarter toute objection. Voltaire fustigea l'esclavage dans *Candide* à travers la figure du nègre de Surinam, vendu par ses parents en Guinée, et amputé de la jambe par son propriétaire, un négociant hollandais, pour avoir tenté d'échapper au travail forcé

Par Michel De Jaeghere

dans sa plantation. L'un et l'autre de ces éminents représentants de nos Lumières avaient cependant fait eux-mêmes des placements financiers (indirectement chez Montesquieu, de manière plus compromettante pour Voltaire) dans le commerce triangulaire ! Nombre des dignitaires des loges maçonniques de Bordeaux, au XVIII[e] siècle, avaient fait fortune dans la traite, entre deux réunions des sociétés savantes où ils dissertaient sur la liberté et les progrès du genre humain. George Washington, la figure même de la libération des Etats-Unis de la puissance coloniale, avait plus de 200 esclaves. Libérateur d'Haïti, Toussaint Louverture en possédait une douzaine. On sait que Napoléon rétablit, aux Antilles, l'esclavage pour tirer la Guadeloupe du chaos économique où l'avait plongée son abolition.

Devant l'universalité du mal, nous sommes ici sans voix, et l'obscurcissement de la conscience morale qui a permis pendant tant de millénaires, tant de siècles, le maintien d'une institution si contraire au sens de la Justice le plus élémentaire nous pousse à nous réfugier dans le confort d'une condamnation morale. « *Maître d'un savoir dont les ingénieuses ressources dépassent toute espérance,* nous avait avertis Sophocle, *[l'homme] peut prendre ensuite la route du mal tout comme du bien.* » Et encore : « *il s'exclut de la cité, celui qui laisse le crime le contaminer par bravade. Ah ! Qu'il n'ait plus de part alors à mon foyer ni parmi mes amis, si c'est là comme il se comporte !* »

Censeur impitoyable de la bonne conscience bourgeoise, Friedrich Engels nous met cependant en garde : « *Il ne coûte pas grand-chose de partir en guerre avec des formules générales contre l'esclavage (...) et de déverser sur de telles infamies un courroux moral supérieur...* » Le narcissisme de notre époque offre trop d'occasions de nous rassurer à bon compte. Le spectacle des crimes du passé nous conforte dans le sentiment de notre supériorité morale. Il devrait nous inquiéter, au contraire : si nos pères ont pu passer sans les voir à côté d'abominations aussi évidentes, s'ils ont pu regarder ailleurs tandis qu'une partie de l'humanité était retranchée de la plénitude de l'existence, cela ne doit-il pas nous alerter contre d'autres scandales ? Nous conduire à nous demander s'il n'est pas d'autres crimes que nous tolérons sans vouloir nous-mêmes les regarder en face et dont on jugera, peut-être, après nous, étrange qu'ils n'aient suscité, de notre part, aucune indignation, que nous les ayons admis comme autant de phénomènes inévitables qu'il serait surhumain, impensable, de tenter de remettre en question ? « *Il est bien des merveilles en ce monde, il n'en est pas de plus grande que l'homme* », mais il arrive qu'il se comporte en loup pour l'homme. Il serait présomptueux de croire que le paradoxe a, miraculeusement, épargné notre temps.



ENTRAVÉ Ci-contre : *Esclave rebelle,* par Michel-Ange, 1513-1515 (Paris, musée du Louvre). Commandés par le pape Jules II pour son tombeau dans la basilique Saint-Pierre de Rome, cette sculpture ainsi que son pendant, l'*Esclave mourant*, ne furent finalement pas gardés dans la version définitive du monument.

Actualité de l'histoire







18 C'était aussi De Gaulle

Loin de toute hagiographie, Franz-Olivier Giesbert livre avec *Le Sursaut*, premier tome d'une *Histoire intime de la Ve République*, un portrait de De Gaulle admiratif et sans concession.

Et aussi

Tu es Pierre

La joie des livres

Côté livres

Qu'est-ce qu'une (petite) nation ?

Expositions

Cinéma

Être esclave à Pompéi

Les sucettes à l'anis



Mémoires d'Hadrien Ci-contre : *Buste de l'empereur Hadrien.* Tête : calcédoine, atelier de la cour de Frédéric II de Hohenstaufen, Italie du Sud, vers 1240. Buste : vermeil, émail, perles, Venise, seconde moitié du XVIe siècle. Socle : porphyre vert, vers 1850 (collection Al Thani).

Par Alain Michel

La Shoah et le paradoxe français

Le régime de Vichy a-t-il sauvé de nombreux Juifs français en sacrifiant les Juifs étrangers aux exigences allemandes ? La réponse d'un spécialiste de l'histoire de la Shoah.



Spécialiste de l'histoire de la Shoah en France et rabbin du mouvement Massorti, Alain Michel a travaillé de nombreuses années à l'institut Yad Vashem, à Jérusalem. Il est l'auteur de *Vichy et la Shoah. Enquête sur le paradoxe français* (Elkana, 2021, 3e édition).

Un débat passionné (et passionnel) oppose aujourd'hui, en France, partisans et adversaires d'Eric Zemmour à propos du rôle de Vichy dans la Shoah. On a reproché au candidat à l'élection présidentielle d'avoir tenté, par ses propos, une réhabilitation sournoise du maréchal Pétain, remis en cause une « doxa » réconciliatrice (celle qui avait sous-tendu le discours de Jacques Chirac à propos de la rafle du Vel' d'Hiv, le 16 juillet 1995), voire de flirter avec le « révisionnisme ». Ayant moi-même consacré plusieurs années de mon travail d'historien à explorer le sujet, je voudrais donner ici mon éclairage sans pouvoir, dans les limites inhérentes à un simple article, prétendre à l'exhaustivité.

Il est important, d'abord, de rappeler que ce n'est pas Eric Zemmour qui aurait inventé une « théorie » concernant le rôle du gouvernement du maréchal Pétain dans la protection des Juifs citoyens français face au danger de la déportation et de l'extermination. Depuis 1951 et jusqu'à nos jours, des historiens aussi réputés que Léon Poliakov (*Bréviaire de la haine*), Raul Hilberg (*La Destruction des Juifs d'Europe*), Asher Cohen (*Persécutions et sauvetages*), Annie Kriegel (*Ce que j'ai cru comprendre*), Jean-Marc Berlière (*Polices des temps noirs*) et moi-même avons soutenu, chacun avec ses nuances, l'idée que Vichy avait tenté de limiter les dégâts provoqués par la volonté des nazis d'appliquer la solution finale en France, au moins pour les Juifs français. On peut être en désaccord avec cette approche. Mais en attribuer la paternité à la volonté politique perverse d'Eric Zemmour en passant sous silence l'existence d'une école d'interprétation déjà fort ancienne me semble être d'une particulière mauvaise foi. Pour s'élever au-dessus de ces contingences politico-électorales idéologiques, je propose aux lecteurs de se plonger dans la réalité complexe de l'histoire de la période 1940-1944.

La Shoah en France et en Europe

Les événements qui se déroulèrent en France dans la période qui nous concerne ne peuvent être séparés de la volonté générale

de l'Allemagne nazie d'exterminer les Juifs dans l'ensemble des pays européens. Dans l'Europe nazie, y compris dans les territoires des alliés de l'Allemagne, habitaient environ 10 millions de Juifs à l'été 1941, au moment où l'extermination a commencé avec le début de l'opération « Barbarossa ». Depuis 1945, c'est le chiffre symbolique de 6 millions de victimes qui a été retenu, mais dans l'enquête que j'ai menée, je suis arrivé à la conclusion que plus de 7 millions de Juifs avaient été exterminés, soit plus de 70 % des Juifs du continent européen. Cependant, il existe des contrastes très importants suivant les lieux géographiques, liés souvent aux conditions politiques régnant dans chaque pays. De manière générale, et en sachant qu'il existe des exceptions locales, dans les pays où les nazis avaient une forte emprise et la SS une domination directe de la petite administration, notamment la police locale, les résultats ont été catastrophiques. L'exemple le plus connu est celui de la Pologne, où 97 % des Juifs pris au piège sur le territoire polonais début 1941 ont été tués, soit 3 millions de victimes. C'est le cas également de la Grèce, où 60 000 Juifs grecs ont été assassinés, soit 85 % d'entre eux. Inversement, lorsque des autorités locales, voire des gouvernements, sont restées en place, cela a constitué une sorte de filtre qui a ralenti les possibilités criminelles des nazis. C'est ce qui explique ainsi la différence entre la Belgique (40 % de victimes), du fait de la présence des secrétaires généraux des ministères qui tentèrent de résister aux mesures allemandes, et les Pays-Bas (70 %), où les Allemands utilisèrent eux-mêmes sans problème les policiers hollandais pour les arrestations. En France, l'autonomie relative du gouvernement français, notamment en zone sud jusqu'à novembre 1942, obligea les nazis à faire des concessions et

Jours de terreur A droite : seule image connue de la rafle du Vel' d'Hiv, cette photo prise depuis un immeuble de la rue Nélaton montre les autobus ayant servi au transport des quelque 13 000 Juifs (dont 4 000 enfants) arrêtés les 16 et 17 juillet 1942. Page de gauche : Pétain et Laval à Vichy, en 1942.





explique que le résultat de la chasse aux Juifs y est l'un des plus bas d'Europe : 80 000 personnes ce qui représente 25 % de la population juive. Seuls quatre autres Etats ont fait mieux : l'Italie, où la chasse aux Juifs n'a commencé qu'en septembre 1943 avec l'invasion du pays par l'armée allemande (19 %) ; la Bulgarie (18 %), qui a déporté elle-même les Juifs étrangers de Thrace et de Macédoine, mais a protégé les Juifs citoyens bulgares ; le Danemark, pays qui a collaboré économiquement de manière massive avec l'Allemagne, mais qui a pu prévenir la rafle prévue par la SS grâce aux fuites organisées par des diplomates allemands, permettant de dissimuler ainsi la presque totalité des 7 000 Juifs qui y vivaient ; l'Albanie, où les quelque 500 Juifs ont été protégés par leurs voisins musulmans. La collaboration du gouvernement de Vichy, ses négociations avec les nazis et l'existence d'une zone de calme relatif pendant longtemps dans le sud de la France, sont les éléments essentiels qui ont protégé une majorité des Juifs de France.

La politique antisémite de Vichy

Il est important de comprendre que Vichy a mené deux politiques différentes. Ce gouvernement était avant tout xénophobe, et les étrangers, de manière générale, ont été presque tout de suite victimes de ségrégation, qu'ils soient juifs ou non juifs. Depuis les années 1980, la plupart des historiens se trompent en assimilant les lois xénophobes qui furent adoptées au cours de l'été 1940 (elles interdisaient aux étrangers certaines professions, empêchaient l'accès à la fonction publique des Français qui avaient des parents étrangers, prévoyaient la révision des naturalisations accordées depuis la loi libérale de 1927 sur la nationalité) à des lois antisémites. C'est totalement faux et aucun document ne vient confirmer cela. Ceci est dû à la place centrale qu'a prise la Shoah dans la mémoire de la période de l'Occupation, et qui a produit un récit historique déformé par ce regard a posteriori. Il y eut, certes, des individus au gouvernement ou proches de lui qui poussaient à prendre des mesures antijuives. Mais nous savons que Pierre Laval, jusqu'en septembre 1940, réussit à stopper toute tentative de législation antisémite, alors que dans le même temps, il affirmait le contraire à ses interlocuteurs allemands en zone nord. Ce n'est pas d'ailleurs le seul sujet sur lequel Laval fit preuve de duplicité face aux nazis.

C'est le 10 septembre 1940 que le Conseil des ministres débat pour la première fois de la question juive. Il le fait en réaction à la préparation par les Allemands d'une ordonnance contre les Juifs en zone nord. Vichy s'illusionne alors en pensant pouvoir remplacer l'ordonnance allemande prévue par un statut dont le texte prendrait le contrepied des mesures allemandes. Lorsque l'on compare soigneusement les deux textes, on s'aperçoit de leurs oppositions. Le texte français s'abstenait ainsi, par exemple, de toute atteinte aux biens juifs (les autorités y insistaient) alors même que l'ordonnance allemande en organisait la spoliation.

Le premier statut des Juifs est adopté au Conseil des ministres du 1er octobre, mais de fortes hésitations parmi les ministres font que finalement il n'est publié que le 18 octobre 1940 (la date du 3 octobre ne correspond à rien et a été adoptée a posteriori par Vichy même pour effacer les traces d'hésitations des origines, et les historiens utilisent donc depuis quatre-vingts ans un « *fake news* » vichyssois). Cependant, contre les attentes du gouvernement, les ordonnances allemandes du 27 septembre et du 18 octobre 1940 s'appliqueront bel et bien en zone nord.

Le but principal de ce premier statut consiste à écarter de l'administration les Juifs français, considérés comme exerçant une influence politique trop importante sur la vie publique du pays. L'application se fait de manière sévère dans certains domaines, comme l'Education nationale, mais dans d'autres ministères, comme les Communications, presque aucun Juif n'est relevé de ses fonctions.

Reste que les discussions sur le statut créent, de fait, dans les cercles gouvernementaux une ambiance antisémite qui



permet à deux lois supplémentaires d'être mises en place : en Algérie, le décret Crémieux de 1870, qui avait fait des Juifs algériens des Français, est annulé ; en métropole, la situation des Juifs étrangers est aggravée par rapport aux autres étrangers non juifs, avec une législation qui donne à chaque préfet la possibilité de les interner au besoin dans des camps.

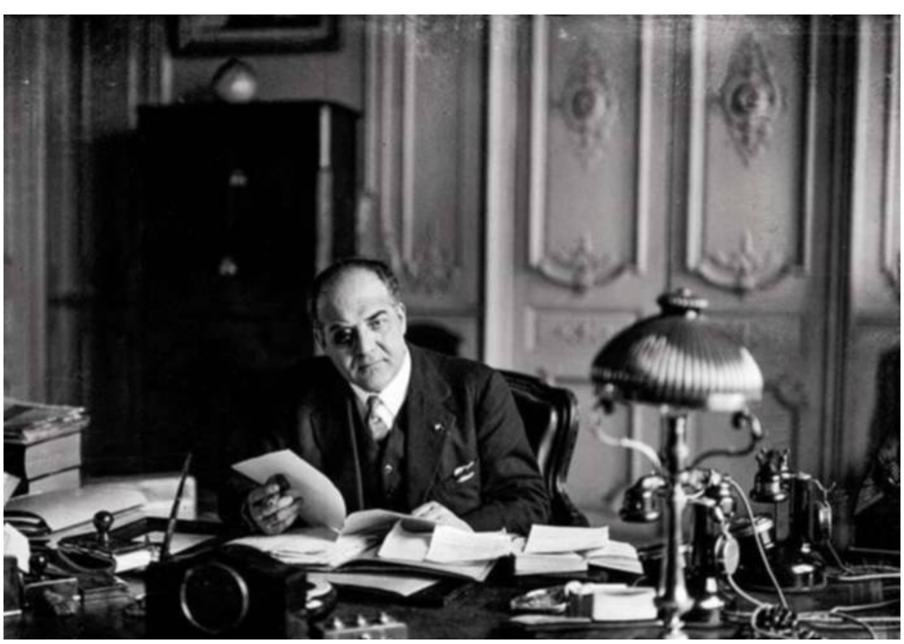
Il est à noter cependant que cette dernière loi n'est applicable qu'en zone libre, d'où le paradoxe qu'au printemps 1941, des milliers de Juifs étrangers sont enfermés dans des camps de Vichy en zone sud, alors que pas un seul ne l'est dans la France occupée par les Allemands. C'est pourquoi les autorités d'occupation font pression pour que la loi soit appliquée aussi en zone nord. Ceci aboutit en mai 1941 à la première grande rafle au nord, celle dite « du billet vert », au cours de laquelle quelque 3 700 Juifs étrangers sont arrêtés et enfermés dans les camps du Loiret. Les nazis utilisent donc une loi française en demandant à la police de la zone nord de l'appliquer. Cette participation de la police française résulte des termes mêmes de la convention d'armistice, qui obligent l'administration française de la zone occupée, et donc la police, à obéir directement aux autorités allemandes, même en cas de désaccord de la part de Vichy. C'est également ce qui se passera lors des deux autres rafles de 1941, en août et en décembre, les Allemands se servant du prétexte de l'agitation communiste pour faire arrêter par la police parisienne des Juifs, dont des Juifs français, sans consulter Vichy, qui protestera.

En mars 1941, les nazis obtiennent de l'amiral Darlan, qui a remplacé Laval à la tête du gouvernement, la nomination d'un commissaire général aux Questions juives.

Promu à ce poste, Xavier Vallat est un antisémite déclaré, typique de ce qu'est l'antisémitisme maurrassien : pour lui, il s'agit avant tout de marginaliser les Juifs, de les rendre absents de la vie publique, en aucun cas de les molester physiquement. Cela explique pourquoi Vallat s'opposera peu à peu aux Allemands et à leur politique raciale.

Sa présence à la tête du commissariat donne cependant une brusque accélération aux mesures antisémites : en l'espace d'un an, Vallat aggrave considérablement la législation antijuive, notamment dans les domaines des interdictions professionnelles ainsi que dans le domaine économique, alors que jusque-là la spoliation des biens juifs n'avait été réalisée que par les nazis en zone nord. Il publie un nouveau statut des Juifs, plus sévère que le premier. Alors que seuls les Allemands avaient jusqu'alors obligé les Juifs de la zone nord à se déclarer comme juif, Vallat organise son propre recensement en zone sud. Pétain, Darlan et le ministre de la Justice Barthélemy portent une lourde responsabilité pour ne pas avoir mis de limites à cette action antisémite.

Là encore cependant, la situation est plus compliquée que ce simple tableau d'un antisémitisme extrême. Il faudrait prendre le temps de montrer la différence entre l'antisémitisme théorique de l'Etat et l'antisémitisme réel, entre les mesures officielles et les compromis sur le terrain réalisés par une partie des fonctionnaires dont on a parfois beaucoup exagéré les actes antisémites et ceci en dépit de l'existence en France d'a priori contre les Juifs qui s'étaient renforcés dans les années 1930 à la suite de l'arrivée de nombreux réfugiés juifs allemands ou polonais. Xavier Vallat lui-même n'est pas la simple marionnette antisémite des nazis. Lorsque, à l'automne 1941, les Allemands imposent au gouvernement de Vichy de contraindre les Juifs à faire partie d'une organisation unique, l'Union générale des Israélites de France (UGIF), Vallat négocie ainsi avec les associations juives de la zone sud, à l'encontre des désirs allemands, et leur permet de garder une autonomie de fonctionnement au sein de l'UGIF. Ceci permettra à ces groupements d'organiser, à partir de l'été 1942, un fonctionnement clandestin qui agira pour



PREMIÈRES ALERTES
Ci-contre : Xavier Vallat. En mars 1941, il fut nommé à la tête du commissariat général aux Questions juives. Il fut l'auteur du deuxième statut des Juifs qui multipliait les interdictions professionnelles. En haut : l'amiral Darlan, chef du gouvernement de Vichy de février 1941 à avril 1942. Page de gauche : des Juifs arrêtés le 14 mai 1941, lors de la rafle « du billet vert », arrivent à la gare d'Austerlitz d'où ils seront déportés vers des camps du Loiret.





Signe infamant Ci-dessus : rue de Rivoli, à Paris, en 1942. Le 7 juin 1942, la 8e ordonnance allemande rendit le port de l'étoile jaune obligatoire en zone nord occupée. Refusée par les dirigeants de Vichy, cette mesure ne fut jamais appliquée en zone sud, pas même après l'invasion allemande de novembre 1942.

secourir les Juifs étrangers d'abord, puis tous les Juifs à partir de l'automne 1943.

Lorsque Pierre Laval (que Pétain avait chassé du gouvernement en décembre 1940) reviendra au pouvoir en avril 1942 sous la pression des autorités allemandes, les SS lui imposeront de prendre comme commissaire aux Questions juives, Darquier, un extrémiste antijuif. Mais Laval et son secrétaire général à la Police, René Bousquet, court-circuiteront Darquier en permanence, et celui-ci ne réussira pas, dès lors, à aggraver la législation antisémite mise en place par Vallat.

L'étoile jaune

Mesure de marquage, et en même temps d'humiliation, l'étoile jaune avait d'abord été mise en place dans les ghettos de Pologne, puis, en 1941, étendue au Reich allemand et aux différents territoires occupés. En décembre 1941, suite à des attentats réalisés par les communistes, entrés en résistance au lendemain de l'invasion de l'Union soviétique, après avoir gardé jusqu'alors une attitude ambiguë, les autorités militaires allemandes (MBF) arrêtent plusieurs centaines de Juifs français à Paris, imposent une amende de 1 milliard aux Juifs de la zone nord et écrivent à l'amiral Darlan pour lui proposer de prendre une loi imposant le port de l'étoile jaune aux Juifs des deux zones. En janvier 1942, Darlan répond par la négative en avançant deux arguments : le fait, d'une part, que les mesures contre les Juifs lui paraissent suffisantes, et celui, d'autre part, qu'un tel signe public serait contreproductif vis-à-vis de la population française qui aurait tendance à se solidariser avec les Juifs.

Les Allemands semblent hésiter pendant quelques mois sur la voie à suivre, l'ambassadeur allemand Abetz pensant que la position française pourrait encore évoluer. Après le retour de Laval au pouvoir, en avril 1942, celui-ci adoptant la même position que son prédécesseur, Abetz se rallie en mai à la position de la SS, à savoir se contenter d'imposer l'étoile jaune en zone nord. La 8e ordonnance sur le port de l'insigne juif entre en vigueur le 7 juin 1942. Mais jamais l'étoile ne sera portée en zone sud, même – paradoxalement – après son invasion par les Allemands. Dans toute l'Europe nazie, la France de Vichy en zone sud sera dès lors l'un des deux seuls territoires où ce signe infamant ne sera pas porté, avec le Danemark. Mais en ces mois de mai et juin 1942, la volonté allemande de déportation des Juifs devient le sujet central des relations entre la SS et le gouvernement français.

Le temps des rafles

Dans l'historiographie française, telle qu'elle s'est construite depuis quarante ans à la suite des travaux de l'Américain Robert Paxton et du Français Serge Klarsfeld, une confusion a été entretenue entre deux sujets qui ne sont pas directement liés : d'une part, la négociation concernant les arrestations et la déportation des Juifs de France, qui aboutit à un accord entre les autorités allemandes et le gouvernement français début juillet 1942, et, d'autre part, une autre négociation concernant l'autonomie de la police française en zone nord, qui a pris le nom d'« accords Oberg-Bousquet », et qui aboutit le 8 août 1942. Il n'existe aucun témoignage, aucun document ou même la moindre allusion de l'existence d'un lien, même ténu, entre les deux événements. Mais la déformation du récit historique, au début des années 1980, à cause de la centralité de la Shoah, a joué son rôle, comme si tous les événements en France à cette période ne pouvaient se comprendre qu'à travers l'horreur de la Shoah. Or, comme aujourd'hui lors de négociations entre pays différents, des sujets variés peuvent faire l'objet de conversations sans qu'ils soient tous obligatoirement liés.

Concentrons-nous donc sur la question des déportations en suivant la chronologie des événements. Le 11 juin 1942 a lieu une réunion à Berlin autour d'Eichmann où il est annoncé que les déportations de Juifs menant au travail ou à la mort doivent être, après le Reich (en mai) puis la Slovaquie (en juin), maintenant étendues à la France, à la Belgique et aux Pays-Bas. Le 15 juin, Dannecker, délégué d'Eichmann, rentre à Paris où il en informe Oberg, chef suprême de la SS et de la police, et son adjoint Knochen. Le 25 juin, Dannecker ordonne à Jean Leguay, adjoint du secrétaire général à la Police, Bousquet, d'organiser une rafle de 22 000 Juifs à Paris, parmi lesquels 40 % seront des Juifs français. Il demande également à ce que Vichy fournisse 10 000 Juifs de la zone sud. Le lendemain 26 juin, à Vichy, Bousquet informe Laval. La première réaction de Laval est de refuser l'un et l'autre.

Le 1er juillet, Eichmann est à Paris pour aider Dannecker à organiser les déportations. Il n'a aucun contact avec les autorités françaises. Le 2 juillet, Bousquet rencontre Oberg, Knochen et les principaux responsables allemands des questions de police pour parler de toutes les questions en suspens quant à l'organisation de l'activité de la



Pacte avec le diable Ci-dessus : René Bousquet *(à droite, en col de fourrure)*, secrétaire général à la Police d'avril 1942 à décembre 1943. Etranger à l'antisémitisme maurrassien qui avait inspiré, en 1940 et 1941, les deux statuts des Juifs, ce franc-maçon de sensibilité radicale incarnait la volonté de Laval, revenu au pouvoir sous la pression allemande, de composer avec l'occupant pour que la France trouve une place dans l'Europe sous hégémonie allemande.

police française en zone nord : le maintien d'écoles de police, l'armement autorisé aux GMR (les ancêtres des CRS), l'intégration des pompiers de Paris ou de la gendarmerie dans les forces de sécurité. La réunion n'a donc rien à voir avec la question juive, d'où l'absence de Dannecker et la présence de responsables nazis qui n'ont rien à voir avec la persécution des Juifs. Vers la fin, elle dévie cependant sur le problème de la rafle prévue. Bousquet ayant expliqué que l'arrestation de citoyens français par des policiers français était impossible, il est décidé en commun que les Juifs français ne seront pas arrêtés mais qu'en échange Bousquet ferait arrêter sur l'ensemble du territoire (et donc notamment en zone sud) des Juifs étrangers. C'est là la base de l'accord sur la non-arrestation des Juifs français qui se prolongera jusqu'en août 1943.

Le Vel' d'Hiv

Le 3 juillet, au Conseil des ministres, Laval fait approuver la discrimination entre Juifs français et Juifs étrangers.

Le 4 juillet, se tient une réunion capitale entre Knochen et Dannecker d'une part, Bousquet et Darquier de l'autre. Bousquet propose et fait accepter l'idée qu'on n'arrête que des Juifs apatrides (il s'agit pour l'essentiel d'Allemands, d'Autrichiens, de Polonais, de Russes et de Tchèques dont les pays ont perdu leur indépendance ou refusent de les reconnaître comme leurs ressortissants), à la place de Juifs étrangers en général. Cette initiative aura des conséquences importantes en réduisant les possibilités d'arrestations des Allemands, tant sur la rafle du Vel' d'Hiv, dont le semi-échec par rapport aux objectifs en découle directement (9 000 adultes et 4 000 enfants seront arrêtés, quand la rafle devait viser en principe 22 000 adultes), que sur les rafles de province en zone nord, où les nazis devront annuler plusieurs trains prévus. A la même réunion, Bousquet se décharge de la responsabilité de la rafle à Paris sur Darquier. Il n'apparaîtra plus dans son organisation. Le même jour, Laval donne son accord par rapport aux décisions prises et demande que, pour la zone sud, les enfants partent avec les parents.

Le 7 et le 10 juillet ont lieu deux réunions de préparation supervisées par les Allemands et dans leurs locaux, en présence de Darquier et de responsables policiers parisiens.

Le 16 et le 17 juillet 1942, la police parisienne, sur la base des fichiers juifs gérés par les nazis, arrête quelque 13 000 Juifs, essentiellement des femmes et des enfants. L'immense majorité d'entre eux seront déportés dans les semaines suivantes.

La rafle en zone sud

Conformément aux accords de début juillet, Bousquet s'est engagé à transférer en zone nord pour les remettre aux SS aux fins de déportation 10 000 Juifs apatrides. A partir du 6 août, 3 500 Juifs qui se trouvaient dans des camps d'internement de la zone sud sont donc envoyés vers Drancy. Le 25 août, ils sont rejoints par plus de 1 000 Juifs qui se trouvaient dans des Groupements de travailleurs étrangers. Le 26 août, une grande rafle est déclenchée dans toute la zone sud contre des Juifs apatrides, qui se prolonge parfois les jours suivants. Au total, ce sont 10 500 Juifs, adultes et enfants, qui sont finalement transférés en zone nord et qui remplissent les convois de déportation d'août et de septembre 1942.

Depuis le mois de mai (et la venue de Heydrich à Paris), Bousquet est, comme on l'a dit, en négociation avec Oberg sur un tout autre sujet : il tente d'obtenir que la police française puisse jouir d'une certaine autonomie de fonctionnement en zone nord, au lieu d'être directement placée sous commandement allemand. Oberg n'y est pas fondamentalement hostile, ayant constaté que les policiers n'obéissaient que très imparfaitement aux consignes des autorités d'occupation. Pour convaincre ses interlocuteurs, Bousquet met en avant la perspective d'un surcroît d'efficacité. Le 8 août, Oberg fait devant les préfets une déclaration qui pose les bases d'une



semi-indépendance de la police française en zone occupée.

Le succès va cependant se traduire par un certain raidissement de Bousquet dans les arrestations de Juifs en zone sud : désireux de montrer aux Allemands que contrairement à eux, qui avaient obtenu un semi-échec dans les rafles parisiennes de juillet alors qu'ils contrôlaient la police parisienne, une police française autonome était capable de remplir ses engagements quant au nombre d'arrestations de Juifs apatrides, il réduit les cas d'exemptions et, au lendemain de la rafle, fait pression sur la police de la zone sud pour tenter de retrouver les Juifs qui se sont cachés. C'est là sa responsabilité essentielle dans la mise en œuvre de la Shoah.

LE SORT DES ENFANTS JUIFS

Au moment où l'accord sur l'arrestation de 10 000 Juifs apatrides en zone sud est conclu, début juillet 1942, se pose la question du sort de leurs enfants. Laval ne sait pas quoi en faire, et de plus, il estime que l'image de la séparation forcée des familles risque d'apparaître négative aux yeux de l'Eglise et de l'opinion publique. Bien entendu, personne n'a la moindre idée à ce moment de ce que sera le sort horrible de ces enfants. C'est pourquoi, persuadé que les Allemands ont, comme ils le disent, l'intention de créer un Etat juif semi-autonome à l'Est, sur les terres conquises à l'Union soviétique, Laval leur demande de reprendre des familles entières, même si théoriquement une partie de ces enfants, nés sur le sol français, possèdent la nationalité française. La décision ne concerne pas les enfants arrêtés lors de la rafle du Vel' d'Hiv en zone nord. Les SS ont annoncé que ces enfants resteraient en France mais en réalité, dès avant la rafle, la décision a été prise par eux de déporter également les enfants pour « faire du chiffre ». Cette décision n'est annoncée aux autorités françaises que fin juillet 1942.

LA SOLUTION FINALE

Dans les débuts de l'application de la solution finale en France, ni Laval ni Pétain n'ont la moindre idée de ce que les Allemands ont entrepris. Ils savent, bien sûr, que des massacres ont eu lieu sur le front de l'Est depuis le début de la guerre contre l'URSS, mais de France, il est difficile de comprendre le caractère systématique que cela a pris. De plus, c'est un sujet tout à fait marginal qui n'intéresse pas grand monde. Enfin, il faut faire attention à la chronologie. Les grandes déportations des ghettos vers les camps d'extermination ont débuté fin mars 1942 avec le ghetto de Lublin. Les exterminations de Juifs à Auschwitz ne commencent que début mai 1942. C'est au même moment que des convois de Juifs quittent les grandes villes du Reich vers des lieux d'exécutions. Même si des bribes d'informations passent les frontières, tout ceci est trop récent et trop confus pour qu'existe une conscience véritable d'un programme d'extermination telle que nous pouvons l'avoir aujourd'hui.

Si Laval tente de ralentir les déportations à partir de début septembre 1942, ce n'est pas seulement cependant, comme il le dit aux autorités allemandes, à cause des pressions de l'Eglise catholique et des réticences que rencontre la politique antijuive dans l'opinion française, mais sans doute également du fait qu'il subodore que quelque chose pose problème dans les déportations effectuées par les nazis. Il obtient effectivement que la grande rafle que prévoyait fin septembre 1942 le nouveau délégué d'Eichmann, Röthke, ne soit pas exécutée et, en octobre 1942, pas un seul convoi de Juifs ne quitte la France. En se servant de la Préfecture de police, Röthke réussit quand même à faire partir trois convois de déportations grâce aux arrestations effectuées en province et à la rafle des Juifs grecs début novembre. Il faut rappeler cependant que quoi qu'il en soit, chez Laval comme chez tous les gouvernements occupés et d'ailleurs chez les belligérants, le sort des Juifs n'est pas un sujet prioritaire.



LES DÉNATURALISATIONS

Vichy a entrepris comme on l'a dit une révision des naturalisations accordées depuis 1927. 667 000 dossiers sont examinés, 15 000 nationalités françaises retirées. Parmi elles, 6 000 Juifs, ce qui laisse penser que le préjugé antisémite a joué parmi les magistrats de la commission chargée de l'examen des dossiers (même s'il faut tenir compte du fait que les années 1935-1940 avaient vu l'immigration et la naturalisation de nombreux Juifs d'Europe centrale, fuyant les persécutions des nazis et de leurs alliés). Il est cependant difficile de faire une corrélation entre ces dénaturalisations et les déportations qui seront effectuées.

Le 11 novembre 1942, la zone libre est envahie par l'armée allemande, en réaction au débarquement américain en Afrique du Nord. Un temps stoppées faute de moyens de transport (le tournant de Stalingrad ayant imposé une réorganisation à l'armée allemande), les déportations reprennent en février 1943. Les nazis peinent pourtant à trouver des Juifs pour remplir les convois. Dans un premier temps, ils trichent et tentent de déporter les Juifs français internés à Drancy pour infraction à la loi (non-respect du couvre-feu, manquement au port de l'étoile jaune, etc.). Afin de s'y opposer, Bousquet fait arrêter des Juifs apatrides à



Camp de la honte
Ci-contre : le camp d'internement de Drancy (Seine-Saint-Denis) en 1942. A partir du mois d'août 1941, ce camp va servir de plaque tournante de la déportation de près de 63 000 Juifs de France vers les camps d'extermination. Page de gauche : Pierre Laval, chef de gouvernement du régime de Vichy de juillet à décembre 1940, puis d'avril 1942 à août 1944.

Paris, puis en zone sud. La concession se révélera inutile puisque les Juifs français arrêtés seront déportés avec eux. En janvier 1943 avait eu lieu l'opération allemande contre le quartier du vieux port, à Marseille, et les quelque 800 Juifs arrêtés à cette occasion sont déportés en mars (signalons que quelque 800 Français non juifs avaient également été arrêtés et déportés vers des camps de concentration en Allemagne). Cependant Röthke comprend bien que les accords passés avec Vichy début juillet 1942 limitent le nombre d'arrestations. C'est pourquoi ses supérieurs, Oberg et Knochen, font pression sur Vichy afin que le gouvernement adopte une loi dénaturalisant tous les Juifs qui ont obtenu leur nationalité française depuis 1927. Darquier prépare le projet, et Laval, dans un premier temps, est d'accord pour le signer lorsque, tout à coup, il le rejette. Deux raisons le motivent. La première, c'est le fait que Röthke a déjà préparé une grande rafle qu'il déclenchera aussitôt après la publication de la loi. Laval ne veut pas être celui qui a livré directement ces Juifs à la déportation. La seconde motivation, c'est que ceci se passe en juillet 1943, juste au moment de la chute de Mussolini, ce qui l'incite à redoubler de prudence. Le projet est donc amené devant Pétain qui, conseillé par Mgr Chappoulie, adjoint du nonce, refuse la promulgation du texte. Furieux, les nazis annoncent en rétorsion que, désormais, ils ne feront plus de différence entre Juifs français et Juifs étrangers.

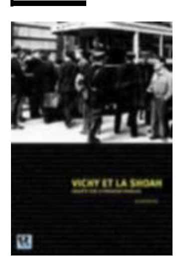
A partir de l'automne 1943, les Juifs français se retrouvent donc eux aussi poursuivis par les Allemands au même titre que les Juifs étrangers. Cela se traduit immédiatement dans la statistique des convois. 80 % des Juifs français déportés l'ont été entre l'automne 1943 et la Libération.

L'heure du bilan

Nous l'avons vu, le bilan de la solution finale en France est beaucoup moins lourd que dans la plupart des pays européens. Cependant, le chiffre de 25 % de victimes cache des disparités importantes : si l'on prend seulement les Juifs étrangers déportés et leurs enfants arrêtés avec leurs parents, même s'ils étaient français, le bilan des victimes s'élève à près de 40 %. Quant aux Juifs citoyens français, environ 10 % d'entre eux ont été victimes de la Shoah. De plus, nous avons vu que la grande majorité de ces citoyens français n'ont été arrêtés et déportés qu'après la décision des nazis, en août 1943, de ne plus respecter l'accord selon lequel les Juifs français n'étaient pas arrêtés, et en représailles à l'opposition du gouvernement de Vichy à leur politique. En outre, il faut signaler le fait que l'administration française n'a pas vraiment cherché à empêcher les organisations de secours et les Justes d'agir pour la protection des Juifs. Il était beaucoup moins dangereux d'aider les persécutés dans la France de Vichy que dans la plupart des pays d'Europe.

Serge Klarsfeld et un certain nombre d'autres personnes ont présenté une explication simpliste de ces résultats : les victimes seraient dues exclusivement au gouvernement français, les 75 % de sauvés seraient le résultat de l'action des Justes. Il suffit de comparer la France avec les Pays-Bas pour comprendre que l'argument est spécieux. Il y a eu de très nombreux Justes dans ce pays, et le bilan final y a été catastrophique, 70 % des Juifs y ont été assassinés, car il n'existait pas de structure étatique qui pouvait freiner le zèle des nazis. Il est indiscutable que le gouvernement de Vichy a pris, à divers moments de son histoire, des mesures antisémites. Il ne l'est pas moins qu'en France, le bilan final de la Shoah, plus modéré qu'ailleurs, est d'abord et avant tout le résultat de son action. C'est ce que j'ai appelé « le paradoxe français ».

À LIRE d'Alain Michel



Vichy et la Shoah. Enquête sur le paradoxe français
Elkana
402 pages
22 €

Par Jean-Louis Thiériot



© DR.

Le monde selon Kissinger

La biographie de l'ancien conseiller à la Sécurité nationale des Etats-Unis puis secrétaire d'Etat de Nixon offre une formidable matière à réflexion sur le réalisme géopolitique dont il fut le champion pendant un demi-siècle.

Mars 2003, guerre en Irak : invoquant des armes chimiques fantasmées, aspirant à imposer de vive force la démocratie et les valeurs libérales, les néo-conservateurs américains lancent l'intervention en Irak, qui aboutira à la guerre civile et à la création du califat territorial de Daech ; mars 2011, Libye : sous l'égide de la France, avec l'aval de l'ONU, l'opération « Harmattan » fait chuter le colonel Kadhafi et sème dans le pays un chaos qui dure toujours et le transforme en boulevard des flux migratoires ; août 2021, Kaboul : après vingt ans d'une guerre commencée pour neutraliser Al-Qaida après le 11-Septembre et poursuivie pour mettre en place un gouvernement aux standards occidentaux, les Américains évacuent piteusement Kaboul, abandonnée aux talibans. A chaque fois, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Imposer de l'extérieur un régime ou un mode de vie finit généralement mal. Ces échecs interrogent sur les maximes d'action de la politique étrangère. S'agit-il de défendre une certaine idée du monde ? S'agit-il d'agir au mieux pour préserver les équilibres et les intérêts des nations ? Eternel débat entre idéalistes et réalistes. Ces trente dernières années, l'idéalisme porté par les néo-conservateurs américains avait le vent en poupe. Les drames récents remettent au cœur des choses l'école réaliste ou néoréaliste, celle qu'avaient théorisée Thucydide, Hobbes, Machiavel ou, plus près de nous, Hans Morgenthau, auteur de *Politics Among Nations*, Raymond Aron et, d'une certaine manière, Hubert Védrine ou le général De Gaulle lorsque, prenant à son compte une maxime de Maurras, il proclamait : « *Les Etats n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts.* »

Henry Kissinger, conseiller à la Sécurité nationale puis secrétaire d'Etat du président Nixon, en fut à la fois le praticien et le théoricien. La biographie que lui consacre Gérard Araud, ambassadeur de France en Israël (2003-2006), représentant de la France au Conseil de sécurité des Nations unies (2009-2014) et ambassadeur de France aux Etats-Unis (2014-2019), est une formidable matière à réflexion. Ecrite par un diplomate, elle a le mérite d'être née sous la plume d'un homme qui sait ce que signifie l'exercice du pouvoir : « *La communauté internationale, c'est la cour de récréation d'où le surveillant s'est absenté. Etre le plus gentil, le plus intelligent ou le plus respectueux du règlement n'y sert pas à grand-chose, c'est être le plus fort ou le plus malin qui compte (…). Le juge suprême, ce n'est pas le droit, c'est le rapport de force. On peut le regretter, mais c'est la froide réalité du monde.* » L'intérêt du livre réside moins dans l'examen du destin, des succès et des échecs de Kissinger que dans ce qu'il nous dit des constantes de la politique étrangère des Etats-Unis et de la nature des relations internationales.

La vie bien connue de Kissinger ressemble à un conte de fées. Heinz Kissinger, né à Fürth, en Bavière, en 1923, dans une famille de la bourgeoisie juive, fait partie des derniers à avoir pu émigrer aux Etats-Unis en 1938. C'est le temps de la pauvreté, de l'engagement dans l'armée américaine, du changement de prénom pour mieux s'assimiler à sa nouvelle patrie – il s'appellera désormais Henry. Son intelligence exceptionnelle lui permet de décrocher une bourse pour rejoindre Harvard. En juin 1954, il publie une thèse de doctorat éblouissante, *Paix, légitimité et équilibre. Une étude du sens politique de Castlereagh et Metternich.* Elle lui vaut de rejoindre, en 1955, le Council on Foreign Relations et de côtoyer les puissants. Immensément ambitieux, obséquieux, opportuniste et féroce, il offre ses services aux démocrates aussi bien qu'aux républicains. Sur la question du Vietnam, comme le dit un témoin, « *qu'ils soient de droite ou de gauche, ils pensaient tous que Kissinger avait compris leur point de vue et pouvait l'approuver. C'est un tribut au brio et au caractère retors de Kissinger* ». En 1968, il opte pour Nixon. En 1969, le voilà propulsé à la tête du Conseil de sécurité nationale, puis, en 1973, à la tête du département d'Etat qu'il conservera sous Gerald Ford jusqu'en 1977. La grande histoire a retenu les effets de son action : le désengagement du Vietnam, avec la signature des accords de Paris en 1973, et la reconnaissance de la Chine communiste en 1972, deux défaites américaines, mais qui ont pour elles d'avoir tenu compte des rapports de force, au prix de la trahison des alliés vietnamiens ou taïwanais. A son actif, on peut mettre aussi la signature du traité Salt I avec l'URSS (1972), qui limite la course aux armements stratégiques, les accords d'Helsinki (1975), qui serviront la cause de défenseurs de la liberté de l'autre côté du rideau de fer, ou la négociation, par la « diplomatie de la navette », de la sortie de crise après la guerre du Kippour (1973). En 1973, il obtiendra même le prix Nobel de la paix. La suite de son existence sera nettement moins glorieuse. Toujours aussi brillant, il publie en 1994 son maître livre, *Diplomatie*, mais passionnément désireux de revenir aux affaires, il ne cesse de flatter les puissants de l'heure, soutenant même l'intervention en Irak, en totale contradiction avec ses convictions.



GENDARME DU MONDE Ci-contre : Henry Kissinger, alors conseiller à la Sécurité nationale des Etats-Unis, quittant le palais de l'Elysée après un entretien avec Georges Pompidou, en mai 1973. Pour Nixon et Kissinger, l'Otan seule pouvait diriger la sécurité de l'Europe.

Au-delà du caractère somme toute peu sympathique du personnage, son action est un révélateur d'une constante de la diplomatie américaine : l'unilatéralisme ! Elle en dit long sur les illusions de ceux qui se sont étonnés de la signature du pacte Aukus avec l'Australie ou la naïveté des commentateurs qui, à chaque élection d'un président démocrate, annoncent une nouvelle ère. Sous Kissinger, sans en débattre avec leurs alliés, les Etats-Unis annoncent unilatéralement, en août 1971, l'abandon de l'étalon-or pour le dollar. En 1972, ils conduisent pareillement les négociations avec le Nord-Vietnam sans même consulter le chef de l'Etat sud-vietnamien, le général Thieu, qui est mis devant le fait accompli de l'abandon du Sud, camouflé sous le terme de « vietnamisation ». Enfin, en 1973, ils tuent dans l'œuf la tentative portée par Michel Jobert, ministre français des Affaires étrangères, de promouvoir ce qui ne s'appelait pas encore « l'autonomie stratégique européenne ». L'Otan, et l'Otan seule, pouvait diriger la sécurité de l'Europe. *« Il y a en Kissinger,* écrit Araud, *une dose de mépris à l'égard de pays qui ont entraîné le monde dans l'horreur et qui ensuite se sont piteusement abrités sous la tutelle américaine (…). Sans doute ne la juge-t-il qu'à travers le filtre qui est le sien, celui de la puissance – et alors elle déçoit (…). »*

Cette pratique n'est que le reflet de sa vision de la politique étrangère. Explicitée dans sa thèse de doctorat, son modèle, c'est le rétablissement de l'ordre européen lors du traité de Vienne en 1815 qui, bon an, mal an, a garanti une paix relative jusqu'en 1914. Il s'agissait de ne pas punir le vaincu – la France – et de ne pas laisser les vainqueurs, Prusse et Russie, devenir hégémoniques ; bref de préserver l'équilibre des puissances. Pour Kissinger, l'objectif est de tendre à un ordre qui *« ne signifie rien de plus qu'un accord international sur la nature des arrangements possibles »*. Les seuls adversaires de ces arrangements, les principaux fauteurs de guerre, sont les *« prophètes »*, les *« puissances révolutionnaires »*, qui, au nom de l'esprit de croisade, prétendent édifier une nouvelle société. Il est très sévère à l'égard de Napoléon ou du tsar Alexandre car *« ils étaient tous deux révolutionnaires, parce qu'ils voulaient soumettre l'Europe à leur volonté »*. Entre un ordre injuste et un désordre juste, il choisit le premier. Entre un Etat autoritaire qui accepte l'ordre international et une démocratie qui le remet en question, son cœur penche pour l'Etat autoritaire car *« l'instabilité et le désordre conduisent à des maux bien supérieurs à ceux de l'oppression politique »*. Le choix des armes n'est justifié que face aux fauteurs de déséquilibre pour rétablir un équilibre toujours précaire et donner au monde des gages certains de *« crédibilité »*, un mot qui lui est cher.

Dans *Diplomatie*, il passe au crible de son analyse quatre siècles de diplomatie. Richelieu est cité comme le modèle, le père de l'équilibre des puissances dans la lutte qu'il mena contre les Habsbourg durant la guerre de Trente Ans et qui s'accomplit dans le traité de Westphalie en 1648. Inversement, Napoléon III est l'anti-modèle. Héritant d'une situation géopolitique parfaite avec des puissances faibles autour de la France, il contribua par son activisme à faire émerger les unités italienne et allemande et à priver le pays de sa prééminence en Europe.

Gérard Araud résume brillamment la philosophie de l'Américain : *« Nulle part mieux que dans ses livres, on ne retrouve également ce qui fait la grandeur mais aussi la limite de la pensée de Henry Kissinger. (…). Il est impossible de ne pas y être sensible à l'inscription de sa vision et de son action dans le cours imperturbable d'une histoire dont il n'oublie jamais la cruauté inexorable et éternelle. Il se présente comme le porteur d'une sagesse* sub specie æternitatis *(…). Du passé au présent n'existe aucune solution de continuité. L'homme suit les mêmes ambitions, nourrit les mêmes peurs et commet les mêmes erreurs de siècle en siècle. De Richelieu à Henry Kissinger, se répète la même volonté de l'homme d'Etat non de changer un monde immuable dans ses ressorts, mais d'en orienter le cours au mieux des intérêts de son pays. »* Bref, une œuvre sous le signe d'un pessimisme anthropologique totalement étranger à l'idée de progrès.

Sans doute par révérence à l'égard du monde contemporain dont il fut l'un des acteurs, notre diplomate écrivain lui en fait grief : *« La conséquence de cette pensée est que, tourné vers le passé pour comprendre le présent, Henry Kissinger est incapable de prévoir l'avenir si ce n'est pour y voir la répétition de ce passé (…). Henry Kissinger est un penseur de l'histoire immobile ; un metteur en scène de la tragédie de l'homme seul face à son destin ; un destin que rien ne viendra changer. Son héros antique, s'il en avait un, serait Prométhée. »*

Et pourtant, n'est-ce pas Kissinger qui a raison ? Aujourd'hui, l'un des ouvrages de référence en matière de tension stratégique entre Washington et Pékin est *Vers la guerre. L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?* du professeur d'Harvard Graham Allison. Il fait de la rivalité entre la puissance ascendante d'Athènes et la puissance déclinante de Sparte le calque parfait de la rivalité entre les Etats-Unis en déclin et la Chine en vertigineuse ascension. Comme s'il n'était rien de nouveau sous le soleil depuis la guerre du Péloponnèse ! Comme si c'était Péguy qui, une fois de plus, avait vu juste lorsqu'il écrivait : *« Homère est nouveau ce matin et rien n'est peut-être aussi vieux que le journal d'aujourd'hui. »* Face à ces réalités inaltérables, l'avenir est décidément au réalisme géopolitique. Kissinger est donc à lire d'urgence.

À LIRE

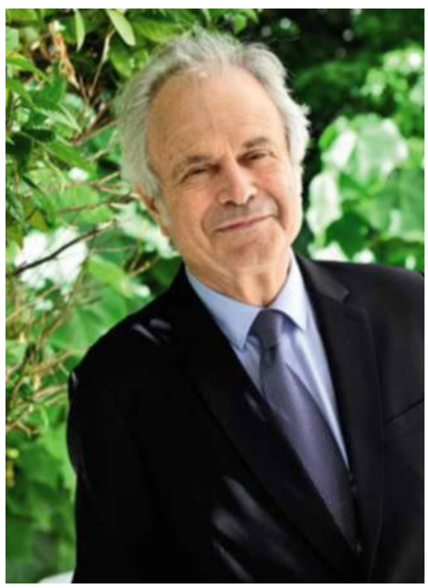


Henry Kissinger. Le diplomate du siècle
Gérard Araud
Tallandier
334 pages
20,90 €

Propos recueillis par Michel De Jaeghere

C'était aussi De Gaulle

Mémorialiste inégalable de la Ve République, Franz-Olivier Giesbert consacre à ses débuts un livre qui brosse de son fondateur un portrait admiratif et terrifiant.



Biographe inspiré de Jacques Chirac et de François Mitterrand, Franz-Olivier Giesbert a, dès longtemps, montré comment le journalisme pouvait se révéler un précieux poste d'observation et donner, à qui le pratique avec profondeur et brio, l'occasion de hisser la discipline à la hauteur de l'histoire et de la littérature. Fort de sa connaissance inégalable de la vie politique française, il a entrepris de nous donner, en trois volets, une *Histoire intime de la Ve République* qui, en reconstituant la trame des principaux événements, privilégie l'art du portrait et de la chose vue, l'anecdote significative, le tournant décisif. Avec *Le Sursaut,* il publie aujourd'hui un premier tome qui reconstitue pour nous l'action du général De Gaulle à la présidence de la République, de 1958 à 1969. Les souvenirs d'enfance s'y mêlent à l'exploitation de récits recueillis de la bouche de témoins oculaires et à l'exploration d'une impressionnante bibliographie pour donner à l'histoire le rythme et les couleurs d'un formidable roman d'aventures. L'admiration non feinte pour le fondateur de la Ve République y fait sa place à la justice rendue aux soldats perdus qui crurent à sa parole ; la mise en évidence des duretés et des violences de la vie politique, à la mise en scène drolatique de ses acteurs pris sur le vif. La statue du commandeur n'en sort pas épargnée par quelques jets de vitriol, quelques éclats de lumière vive. De Gaulle y apparaît, débarrassé des précautions de l'hagiographie, dans ses grandeurs et dans ses petitesses, son humanité, ses contradictions, ses mystères, plus vivant et plus vrai peut-être que dans aucune autre de ses biographies.

Qu'est-ce qui vous a amené à consacrer un livre à la fondation de la Ve République ?

Je caressais l'idée depuis longtemps. J'ai voulu être écrivain depuis l'âge de 9 ans et je me suis toujours intéressé à l'histoire. J'ai été nourri, adolescent, par les biographies de Stefan Zweig et de Louis Madelin. Lorsque j'ai commencé ma carrière de journaliste au *Nouvel Observateur,* dans les années 1970, j'ai amassé du matériau pour une biographie de Napoléon que je n'ai jamais écrite, mais aussi sur De Gaulle. Comme journaliste, j'ai rencontré les grandes figures du gaullisme, et j'ai sympathisé avec certaines d'entre elles, comme Pierre Messmer ou Christian Fouchet. J'ai recueilli et noté sur le vif leurs confidences dans des carnets que j'ai eu le bonheur de ne pas jeter. Lorsque Ran Halévi m'a proposé d'écrire une histoire personnelle de la Ve République, en utilisant mon expérience journalistique, ma longue fréquentation du milieu politique, qui m'a tout de même donné l'occasion de visiter l'envers du décor sous cinq présidents successifs, De Gaulle faisait exception, puisque je n'avais connu son long règne que de loin, comme un adolescent issu d'une famille provinciale et d'ailleurs antigaulliste, à laquelle l'actualité n'arrivait que par le filtre des journaux et de la radio. Or le propos était d'écrire, comme l'indique mon surtitre, une « histoire intime de la Ve République », dont ce livre serait le premier volet. Il ne s'agissait pas seulement de retracer les événements, mais de comprendre les ressorts du personnage principal, tout autant que de témoigner du regard qu'à l'époque, un jeune Français



Duplicité Ci-dessus : le général De Gaulle au balcon du Gouvernement général à Alger, le 4 juin 1958, aux côtés du général Salan. En lançant « *Je vous ai compris* » à une foule de pieds noirs qui l'acclamaient en portant des banderoles à la gloire de l'Algérie française, le dernier président du Conseil de la IVe République proférait solennellement le mensonge fondateur de son rappel au pouvoir. Page de gauche : Franz-Olivier Giesbert. Son *Sursaut* est le premier des trois tomes d'une *Histoire intime de la Ve République*

pouvait jeter sur lui. En même temps que je me plongeais dans l'immense bibliographie suscitée par cette histoire, je suis retourné, avec quarante ans de distance, à ces carnets : j'y ai retrouvé toutes sortes d'anecdotes qui étaient alors impubliables et qui m'ont offert un formidable voyage dans le temps. Ils m'ont permis de tenter de relever le pari d'une « histoire intime » qui ne soit pas seulement un livre d'histoire de plus, mais un portrait nourri par une expérience vécue.

Votre livre fait peu de place à la légende dorée…

J'ai voulu rompre avec une certaine tradition hagiographique, qui s'est plu à faire de De Gaulle un saint de vitrail, à gommer toutes les aspérités, les mensonges, les reniements. La réalité est plus complexe et plus passionnante. Cela n'enlève rien à l'admiration qu'on peut éprouver, et que j'éprouve personnellement, à l'égard de l'œuvre accomplie. J'ai seulement estimé qu'il était temps de passer de la légende dorée, du récit convenu, à l'histoire.

La vulgate voudrait que De Gaulle se soit retiré, après l'échec du Rassemblement du peuple français (RPF), sur son Aventin, et qu'on soit allé le chercher, presque malgré lui, pour le ramener aux affaires. Vous présentez les choses différemment.

Son indifférence est effectivement feinte. Il fait mieux que se préparer au pouvoir : il ne pense qu'à ça. Il n'a quitté la direction du gouvernement en 1946 qu'avec la conviction de son prochain rappel. Celui-ci ne venant pas, il a fait jouer à son parti la politique du pire (notamment contre Pinay en 1952), afin d'éviter que la IVe République ne se consolide, qu'elle ne réussisse. Quand la perspective du pouvoir s'éloigne, ses visiteurs le trouvent amer et revenu de tout. Quand au contraire le régime tangue, il devient actif et multiplie rencontres et manœuvres pour tirer parti de la situation. En 1942, il n'avait pas hésité, de même, à faire assassiner l'amiral Darlan à Alger, parce que le crédit que lui faisaient les Américains et les Anglais après le débarquement en Afrique du Nord en faisait le chef de la France combattante et menaçait son propre leadership.

***« De Gaulle n'est pas arrivé au pouvoir sur un malentendu, écrivez-vous, mais sur un mensonge. »* N'est-ce pas aller trop loin ?**

A la base de tout, il faut comprendre qu'à l'image de tous les grands politiques, De Gaulle est d'abord un grand menteur. Il a, l'un des tout premiers, compris qu'il n'y avait de solution en Algérie que par l'octroi de l'indépendance. Mais il sait aussi que l'opinion n'y est pas prête, qu'elle se berce encore majoritairement des illusions de l'Algérie française, dans laquelle, d'ailleurs, tous nos hommes politiques l'entretiennent, de Michel



Bain de foule
A gauche : De Gaulle accueilli triomphalement à Alger, en juin 1958. Page de droite : le général Salan. En appelant le 13 mai la foule des pieds noirs à acclamer l'homme de Colombey, il s'était fait la cheville ouvrière de son retour au pouvoir. En 1961, il participera au putsch d'Alger et passera dans la clandestinité pour rester fidèle aux promesses qu'il avait faites alors à la population.

Debré à François Mitterrand. Il est donc impossible de préconiser une politique d'abandon. Il l'est d'autant plus pour lui que sa seule chance de revenir au pouvoir est visiblement de s'appuyer sur les plus ardents défenseurs de l'Algérie française : ceux qui sont prêts à renverser la IVe République parce qu'ils la considèrent comme incapable de gagner cette guerre et de maintenir définitivement les départements algériens dans la France. Il va dès lors jouer avec eux une extraordinaire partie de poker menteur, en s'appuyant sur les ultras de l'Algérie française, en leur faisant croire qu'il est leur homme, engageant pour ce faire sa réputation de chef qui ne recule pas, qui ne lâche jamais rien. Quand Salan l'appelle le 13 mai 1958 au pouvoir, à l'occasion de ce qui a tous les caractères d'un coup d'Etat, il s'adresse à celui dont on lui a fait croire qu'il s'opposera au départ de la France des départements algériens. Or, dès ce moment, tout le montre, De Gaulle est décidé à donner son indépendance à l'Algérie. Il le dit en privé à plusieurs de ses confidents. Mais il laisse sciemment entendre le contraire. A Léon Delbecque qui organise la mobilisation des partisans de l'Algérie française en sa faveur, il assure : « *Avez-vous déjà vu De Gaulle abandonner quoi que ce soit, surtout une parcelle de territoire ?* » Devenu chef du gouvernement au terme d'un bras de fer qui a vu l'armée d'Algérie menacer de lancer des commandos sur Paris si on ne faisait pas appel à lui (l'opération « Résurrection », que Massu organise et dont De Gaulle suit les développements sans s'y compromettre directement), il dit : « *Je vous ai compris* » aux pieds noirs qui l'acclament lors de son premier voyage en Algérie, et qui ne peuvent interpréter la phrase autrement que comme un engagement à leurs côtés pour maintenir la souveraineté de la France. L'ironie de l'histoire est qu'il avait utilisé quelques semaines plus tôt les mêmes mots – « *Vous m'avez compris* » –, pour signifier à Jean Amrouche, écrivain et fellagha d'honneur, qu'il profiterait des circonstances pour donner l'indépendance au pays ! Le 6 juin, à Mostaganem, il crie lui-même : « *Vive l'Algérie française !* » devant une foule de pieds noirs en délire (il fera plus tard trafiquer la bande-son pour faire disparaître la phrase). En 1960 encore, il traite ceux qui disent que la France va se retirer de « *menteurs* ». Il rassure les militaires pendant sa tournée des popotes, engage l'armée à se battre jusqu'au bout pour gagner la guerre. Il encourage les officiers à continuer d'engager à leurs côtés des supplétifs. Il promet : « *Jamais le drapeau du FLN ne flottera sur Alger !* » Soixante ans plus tard, il y flotte encore. Sous le flamboyant chevalier sans peur et sans reproche, il y a véritablement un Maître Mouche, un conteur de sornettes d'un cynisme confondant. On aura rarement observé une telle duplicité à la tête de l'Etat.

Cela ne désarme pourtant pas votre admiration pour lui…

Non, car il me semble que ces mensonges sont faits dans l'intérêt national. Je n'ai pas voulu être sévère, mais montrer seulement à quel prix avaient été payées ses indiscutables réussites. De Gaulle estime, sans doute à juste titre, qu'il est le mieux placé, peut-être le seul capable d'imposer cette indépendance. Or il la juge indispensable. Au contraire de la plupart de ses successeurs, c'est un homme d'une grande culture historique. Il a le sentiment que le seul qui ait eu une vue réaliste de la question algérienne est Napoléon III, avec son rêve de royaume arabe associé à la France. Lui ne croit pas à la possibilité de pérenniser la colonisation et il pense que la France doit quitter l'Algérie comme elle doit quitter l'Afrique



noire (cette décolonisation-là sera d'ailleurs un succès indiscutable). Il a, à la différence de ses adversaires, la démographie en tête. Il estime que les Européens d'Algérie sont trop peu nombreux pour une colonisation de peuplement, trop nombreux pour un simple comptoir. Il ne croit pas une seconde que la France, qui est à ses yeux ontologiquement *« un pays de race blanche »* (selon les propos rapportés par Alain Peyrefitte, dont on n'a aucune raison de suspecter l'authenticité), pourrait supporter l'assimilation de 10 millions d'Arabes, d'autant que ceux-ci, prévoit-il, seront demain 20 millions et après-demain 40 (les Algériens sont 44 millions aujourd'hui). A Raymond Dronne, un compagnon de la Libération qui plaide devant lui pour l'Algérie française, il répond : *« Vous voulez être bougnoulisé ? Vous donneriez votre fille à un bougnoule ? »* A Raymond Schmittlein, le président du groupe gaulliste à l'Assemblée, il affirme que l'intégration conduirait à accueillir 120 députés algériens au Palais Bourbon. Impossible ! Il croit que les races, les cultures, les civilisations ne gagnent rien à la cohabitation. Elles finissent toujours par se séparer *« comme l'huile et le vinaigre »*, dit-il. Il redoute que son village s'appelle un jour *« Colombey-les-Deux-Mosquées »*. Il laisse Peyrefitte préparer des plans de partition, envisager notre maintien au Sahara, la constitution d'un micro-Etat où seraient regroupés les Européens, mais au fond, il n'en veut pas. Il ne veut pas laisser en Afrique du Nord d'abcès de fixation, analogue à ce qu'est Israël au Proche-Orient. Il n'a qu'une obsession : fuir ce guêpier au plus vite, quand même il faudrait, pour cela, tout céder à nos ennemis, trahir la parole donnée à nos supplétifs, utiliser des méthodes de voyou.

« Prophète et voyou », écrivez-vous à son sujet. Le mot est d'une violence inouïe…

On passe pourtant à côté du personnage si l'on néglige l'une des deux facettes. On le voit puisqu'une partie de ses prophéties est aujourd'hui en train de s'accomplir.

Cela a quelque chose de paradoxal, puisque, au contraire de ses souhaits, l'indépendance ne nous a pas préservés de l'immigration…

C'est son grand échec. Il a déployé des trésors de ruse pour faire l'indépendance et, quand il y est parvenu, la France est partie dans des conditions catastrophiques. Il a manqué la paix puisqu'il a, par une aberration incompréhensible, maintenu la liberté de circulation entre la métropole et l'Algérie. Celle-ci existait depuis que l'on avait donné aux Algériens la citoyenneté française, en 1947. De Gaulle pensait que les pieds noirs pourraient rester en Algérie, et cette facilité leur était destinée. Mais dès l'été 1962, fuyant les massacres et les spoliations, ceux-ci avaient dû s'exiler en métropole. De Gaulle n'imaginait pas, en revanche, que les Algériens, à peine indépendants, viendraient en masse s'installer en France. Or cela a été le cas. Plus de 100 000 dès l'automne 1962, 40 000 pendant le seul mois d'avril 1963. Il s'en inquiète, mais il ne trouve pas le ressort de prendre les mesures pour l'empêcher. Comme si l'entreprise herculéenne de mettre fin à cette guerre avait dévoré son énergie. Il n'était pas, par tempérament, l'homme du renoncement et du repli. C'est sans doute pourquoi, en Algérie, il l'a fait si vite, si violemment, et finalement si mal.

Le départ de la France d'Algérie s'est fait dans des conditions déshonorantes, avec le massacre des Européens et l'abandon des harkis. Comment l'homme du 18-Juin a-t-il pu ne pas y être sensible ?

C'est d'autant plus étrange que, sur le terrain, Challe avait gagné la guerre. Mais dans cette affaire, estime De Gaulle, la seule victoire, c'est la fuite. Il se fiche des dégâts collatéraux. Ils ne l'intéressent pas. Il laisse le chef de l'une des principales wilayas, Si Salah, venir négocier la paix des braves à l'Elysée, et il l'abandonne ensuite à son sort, c'est-à-dire à la probable vengeance du FLN. Sans doute estime-t-il qu'il a joué son rôle en encourageant le GPRA, le gouvernement algérien en exil (sur lequel il ne se fait pourtant aucune illusion, et qu'il considère comme une bande de gangsters et d'assassins), à venir à la table de négociations. *« Gouverner, c'est être dur »*, dit-il. De Gaulle fait preuve à l'égard des Français qui lui font obstacle d'un manque total d'empathie. A Camus, inquiet du sort des Européens d'Algérie, il assure sans ciller qu'ils auront *« le sort qu'ils ont mérité »* ; au lendemain des accords d'Evian, il refuse de faire assurer leur sécurité par l'armée française, qui reste



MANIPULATEUR A droite : le 26 mai, à Alger, des Algériens musulmans manifestent sous la croix de Lorraine en faveur de l'Algérie française. La réputation de l'homme du 18-Juin leur a fait croire qu'il ne consentirait jamais à l'abandon. De Gaulle en joue : *« Avez-vous déjà vu De Gaulle abandonner quoi que ce soit,* dit-il, *surtout une parcelle du territoire ? »*



Crépuscule d'une idole Page de droite : en meeting en 1958 pour l'adoption de la Constitution. Elle est le legs le plus solide que De Gaulle ait fait à la France. A gauche : mai 1968, au Quartier latin. Face à une contestation qu'il dit manipulée par la Chine, De Gaulle insiste à plusieurs reprises pour que le ministre de l'Intérieur donne, s'il le faut, l'ordre de tirer. « *Le gaullisme est entré dans une phase crépusculaire, agonique* », commente Franz-Olivier Giesbert.

l'arme au pied, à Oran, tandis qu'un millier d'entre eux sont massacrés, leur corps accroché à des crocs de boucher. Il fait désarmer et livrer les harkis à leurs bourreaux. Des circulaires ministérielles interdisent expressément aux officiers de les ramener en France. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux seront égorgés, éventrés, émasculés, ébouillantés sans que l'armée française, qui est encore sur place, n'intervienne. C'est peut-être la page la plus noire du gaullisme. Il ne s'en est jamais expliqué, or, l'ordre venait nécessairement d'en haut. Pour De Gaulle, la guerre d'Algérie était terminée, il ne voulait pas qu'elle se prolonge en métropole, quel qu'en soit le prix.

Il mène aux partisans de l'Algérie française une guerre sans merci, ne craignant pas d'utiliser des procédés qui s'apparentent à ceux d'une dictature.

De Gaulle n'est pas un dictateur. Il est capable d'écouter son entourage et de tenir compte des avis de ses collaborateurs, de réviser ses positions. En revanche, il mène sans états d'âme une guerre civile contre ceux qui s'opposent à sa politique. Il multiplie les juridictions d'exception qui font peu de cas des droits de la défense et des voies de recours traditionnelles. Quand les juges du tribunal militaire qu'il a constitué pour cela refusent de condamner Salan à mort, il entre dans une colère sans borne, exigeant, en compensation, la tête de son adjoint, le général Jouhaud. Ce n'est que sur l'insistance de Pompidou, Giscard et du garde des Sceaux Jean Foyer, qui menacent de démissionner de leur charge, qu'il graciera Jouhaud, et encore après lui avoir fait attendre, pendant deux cent vingt-neuf jours, deux cent vingt-neuf nuits, une exécution imminente. Il utilise contre l'OAS les services d'une police parallèle de barbouzes recrutés parmi les voyous, qui multiplie provocations et attentats pour les attribuer à ses adversaires. Ses hommes livrent au FLN la liste des noms et des adresses des Français engagés dans l'OAS en Algérie. Ils torturent dans des casernes ceux qui tombent entre leurs mains avec des méthodes qui n'ont rien à envier à celles qui avaient été utilisées contre les rebelles. Des suspects sont attachés par un anneau au plafond tandis que leurs pieds sont grillés au chalumeau. D'autres sont pendus de telle sorte qu'ils s'empalent eux-mêmes sur un pieu. On en vient à crever les yeux de certains membres de l'OAS quand on ne les attache pas à une chaise électrique branchée sur 110 volts. De Gaulle manifeste à l'égard de ces souffrances endurées par des hommes qui ont cru à ses discours une absence d'empathie qui fait froid dans le dos. Il mène contre ses anciens partisans une guerre civile sans merci, et il se donne les moyens de la gagner sans s'encombrer de scrupules inutiles.

Vous l'accusez également d'ingratitude et de mesquinerie.

Il est, de fait, d'une ingratitude sans limite. Il doit son pouvoir à Salan, et il lui fait quitter l'Algérie. Il lui donne un titre ronflant, et aussitôt il le supprime. Il humilie Soustelle, gaulliste et résistant de la première heure, parce qu'il est tombé amoureux de l'Algérie française et qu'il croit à l'intégration. Même la mort ne désarme pas ses rancunes. Il prend une colère noire contre Pierre Messmer parce que celui-ci a fait transférer, en 1964, le corps de Darlan au cimetière militaire de Mers el-Kébir. Il fait avaler des couleuvres à Debré, qui avait proclamé sous la IVe République que l'insurrection serait légitime contre tout gouvernement qui abandonnerait l'Algérie. Il laisse refuser l'accès à l'école de la Légion d'honneur aux filles du général Vanuxem, titulaire de citations innombrables, mais mis en disponibilité pour sympathie avec l'Algérie française. Et quand l'ancien président de la République, Vincent Auriol, cesse de siéger au Conseil constitutionnel, il fait téléphoner pour s'assurer qu'on arrête de lui verser son traitement. On présente toujours De Gaulle comme une sorte de pur esprit, surplombant les événements. La lecture des Mémoires de Jacques Foccart, qui supervisa l'aspect le plus secret de sa politique et avec lequel il a passé chaque jour un temps considérable, nous montre au contraire un visionnaire qui ne cesse de s'occuper des détails. Il suit avec beaucoup d'attention les élections cantonales, les partielles, barre lui-même certains noms des listes d'investiture pour les législatives. Ce grand homme se préoccupe assidûment de l'infiniment petit.

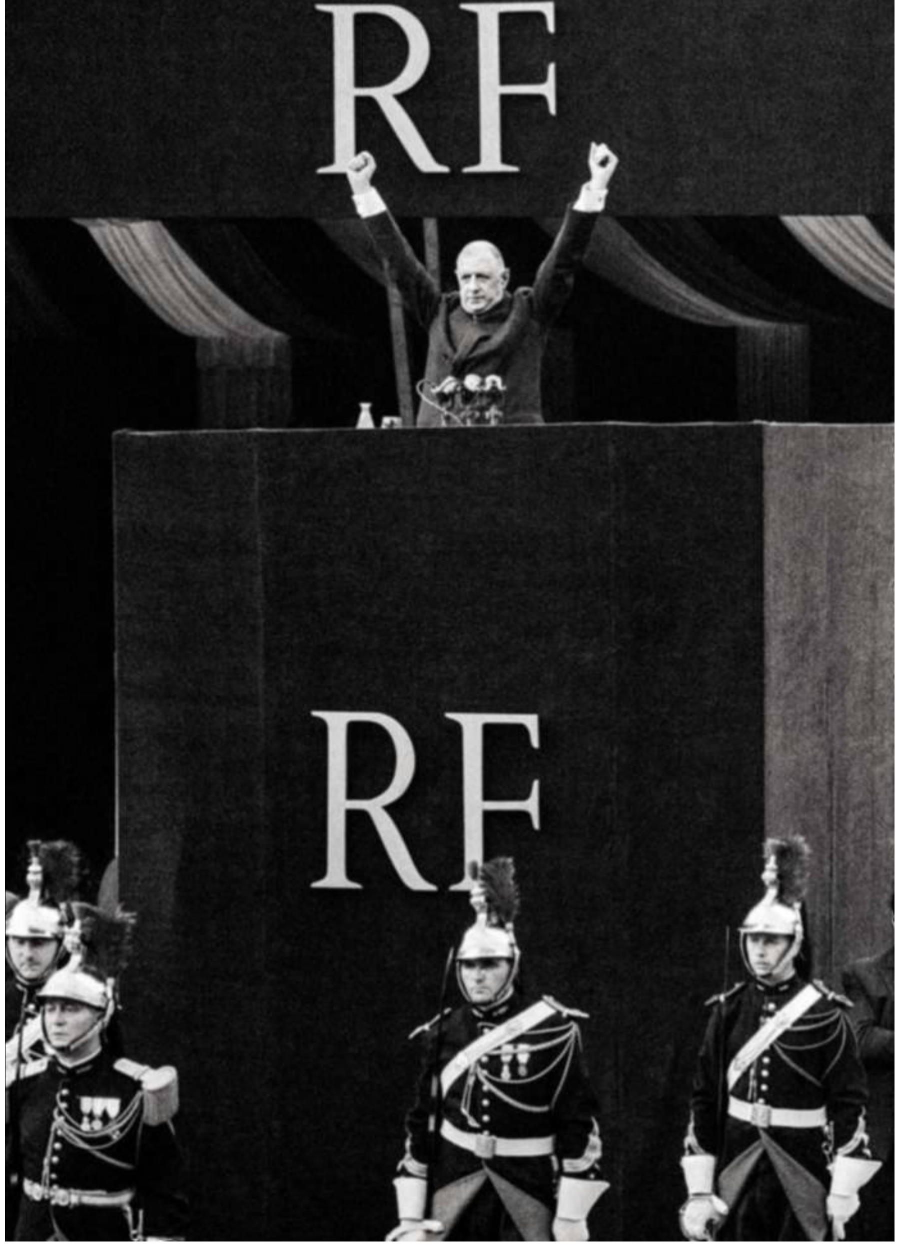
Vous semblez considérer, qu'avec la fin de la crise algérienne commence déjà la fin du règne.

Les débuts avaient été éclatants, avec la mise en place d'institutions qui, depuis maintenant plus de soixante ans, ont fait leurs preuves et assuré la stabilité de l'Etat, en même temps que la mise au point d'un plan de relance de l'économie, qui, conçu par Jacques Rueff et mis en œuvre par Antoine Pinay, avait fait merveille et posé les bases de la prospérité du pays. Il avait donné à l'armée les moyens de gagner la guerre d'Algérie, et elle y était parvenue. Il avait lancé avec le plan de Constantine (un cadeau de départ, dira-t-il) un ambitieux programme d'équipement pour faire rattraper son retard à l'Algérie. Après le règlement tragique du dossier algérien, l'affrontement avec l'armée, les horreurs de la guerre civile, il semble cependant que le ressort soit cassé. La campagne de 1965 permet de mesurer l'étendue de la contestation dont il fait l'objet. Il se sent de plus en plus étranger à un peuple qu'il considère comme un rassemblement de vichystes ligués contre lui, une nation avachie qui ne songe qu'à son confort. « *Les Français sont des veaux* », dit-il. S'il avait pu changer de peuple ! Il ne fait pas campagne et doit subir le ballottage. Il pense

que Lecanuet est payé par la Ceca ou par les Américains. Trois ans plus tard, Mai 68 viendra frapper un régime qui, par bien des aspects, sera déjà crépusculaire, un De Gaulle atteint par des vagues cycliques de dépression, qui se traduisent jusque dans son physique, de plus en plus louis-philippard, flapi, ventru.

Vous prétendez qu'il préconisait alors que la police tirât sur la foule.

Il le dit expressément à Christian Fouchet : *« Un ministre de l'Intérieur doit savoir, s'il le faut, donner l'ordre de tirer. »* Il le répète en Conseil des ministres : *« Le feu ne me fait pas peur. Ne soyez pas obnubilé par la crainte d'y avoir recours. »* C'est le moment où il semble perdre quand même le contrôle et le sens des réalités. Où il s'apprête à fuir auprès de Massu à Baden, avec sa femme, son fils et la cassette contenant les bijoux de famille (preuve qu'il ne s'agissait pas dans son esprit d'un repli provisoire : qu'ils étaient partis pour rester). Il pense que les étudiants sont manipulés par l'Allemagne fédérale et la Chine de Mao.



© JACQUES MARIE/AFP. © AFP.

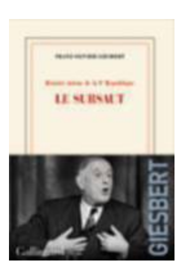
Vous prétendez qu'il a songé transmettre le pouvoir à son fils.

Il avait une forme de culpabilité vis-à-vis de lui car, de fait, il lui a fait vivre un enfer. Philippe De Gaulle est quelqu'un à qui l'on ne s'est jamais adressé que pour lui demander des nouvelles de son père, qui n'a pu vivre que dans son ombre. Foccart rapporte que De Gaulle avait écrit, au moment du putsch de 1961, un testament prévoyant que, s'il était mis hors d'état de gouverner, il souhaitait que le pouvoir soit exercé par un triumvirat formé de Michel Debré, Jacques Foccart et Philippe De Gaulle. Cela nous paraît surréaliste. Il est certain qu'il a pensé à lui pour la suite. Il ne songeait pas, évidemment, à fonder comme Napoléon une dynastie, mais il avait du mal à imaginer confier sa succession à Pompidou. Il aurait aimé que Philippe se prépare à être un recours. Il y avait parfois en lui, comme le soulignait Messmer, quelque chose de volontairement déconcertant, provocateur, farfelu.

Vous soulignez l'importance du mensonge dans la geste gaullienne. Mais un peuple peut-il sans dommages vivre dans le mensonge ? Hannah Arendt ne le croyait pas.

Toute l'épopée gaullienne est fondée sur une succession de mensonges. Le premier est celui d'une France qui aurait été libérée par la Résistance. Le deuxième tient à la fiction selon laquelle l'Etat français de Vichy n'aurait eu aucune existence. Le troisième est celui qui a fait de la France une grande puissance assise à la table des vainqueurs, à l'égal des Grands. Le mensonge sur l'Algérie s'inscrit donc dans une lignée. Ces mensonges ont pu avoir leur vertu : tous les grands politiques mentent, Mitterrand et Chirac, après De Gaulle, n'y ont pas fait exception. Mais il y a un temps pour la politique, et un temps pour l'histoire. Pour De Gaulle, il me semble que c'est maintenant. La vérité est nécessaire : elle n'enlève rien au fait qu'il reste à mes yeux l'une des plus grandes figures – sinon la plus grande – de l'histoire de France.

À LIRE



Histoire intime de la Ve République,
tome I : *Le Sursaut*
Franz-Olivier Giesbert
Gallimard
« Blanche »
384 pages
22 €

Par Jean Sévillia



© BALTEL/SIPA.

TU ES PIERRE

Depuis la Galilée jusqu'à Rome, Christophe Dickès s'est livré à une minutieuse et passionnante enquête sur les traces du premier pape.

Dans l'Evangile selon saint Matthieu, Pierre est mentionné pour la première fois alors qu'il pratique son métier : *« Or, cheminant au bord de la mer de Galilée, il [Jésus] vit deux frères, Simon, qui est dit Pierre, et André, son frère, qui jetaient l'épervier dans la mer ; car ils étaient pêcheurs. »* (Mt 4, 18). L'épisode est rapporté de façon quasiment identique chez Marc et Luc. Après que le Christ a invité les pêcheurs à le suivre, ils obéissent, abandonnant leurs barques sur la rive, mais non sans que Pierre ait dû être rassuré : *« Ne crains pas*, lui a dit Jésus ; *désormais tu seras pêcheur d'hommes. »* (Lc 5, 10). Ces Galiléens forment le noyau initial des douze hommes qui entoureront dorénavant le Christ, mais la figure de Pierre se détache du groupe dès le départ. Pierre s'appelle en fait Simon, mais c'est Jésus en personne qui lui a donné son deuxième nom, qui est en réalité un surnom : *« Tu es Simon, le fils de Jean ; tu t'appelleras Céphas. »* (Jn 1, 42). Céphas en araméen, Petros (Pierre) en grec, c'est-à-dire « roc » : le Christ use ici d'un jeu de mots éclairé par son propos rapporté par l'évangéliste Matthieu : *« Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. »* (Mt 16, 18-19).

Cité dans les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les épîtres de saint Paul aux Galates et aux Corinthiens, Pierre apparaît 154 fois dans le Nouveau Testament sous le nom de Pierre, 8 fois sous celui de Céphas, et 75 fois sous celui de Simon, forme hellénisée de son nom hébraïque. Après Jésus, il est le personnage le plus présent dans le récit évangélique, ce qui témoigne de la position centrale qu'il occupe parmi les apôtres du fait de la mission que le Christ lui a confiée. Outre les textes canoniques, le chef des apôtres apparaît dans les récits apocryphes. Historiens et archéologues ont dévoilé, par ailleurs, plusieurs éléments de sa vie en Palestine, découvertes qui se sont multipliées depuis une trentaine d'années mais qui avaient débuté à la fin du XIXe siècle, quand on mit au jour à Nazareth, près de l'église de l'Annonciation, une habitation contemporaine de Jésus. Les traces de l'apôtre font aussi l'objet de maints travaux à Rome, où il est mort.

C'est muni de ces ressources que Christophe Dickès, docteur en histoire, spécialiste de la papauté et auteur de nombreux ouvrages de référence *(Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège, Ces 12 papes qui ont bouleversé le monde, L'Héritage de Benoît XVI, Le Vatican, vérités et légendes)*, a entrepris de raconter la vie de saint Pierre. Alors que saint Paul a tenté nombre de biographes et d'essayistes, le premier des apôtres, qui fut aussi le premier pape, beaucoup moins. Avec ce livre appuyé sur les conclusions les plus récentes des spécialistes dans le domaine de l'exégèse, de la théologie, de l'archéologie et de l'histoire de l'art, ouvrage passionnant où l'on devine que celui qui l'a écrit a mis beaucoup de lui-même, Christophe Dickès a réussi son pari.

L'ouvrage suit un plan en quatre parties, dont les trois premières correspondent à un lieu : la Galilée, Jérusalem, Rome. Dans la première partie, l'historien décrit le milieu et la société dans lesquels vivait Simon Pierre, exposant ce que pouvait être l'activité d'un pêcheur de Galilée il y a deux mille ans et quelles étaient les convictions religieuses et politiques de Pierre. Comment ce dernier a-t-il rencontré Jésus ? Pourquoi l'a-t-il suivi ? Du lac de Tibériade, où se déploie le ministère du Christ en Galilée, avec la dimension symbolique de la mer et de la pêche, jusqu'au mont Thabor, où Jésus, lors de l'épisode de la Transfiguration, révèle sa divinité aux trois apôtres Pierre, Jacques et Jean, cette première partie voit Pierre confirmé dans sa fonction d'*« intendant fidèle »*, appelé à tenir la maison en l'absence du maître.

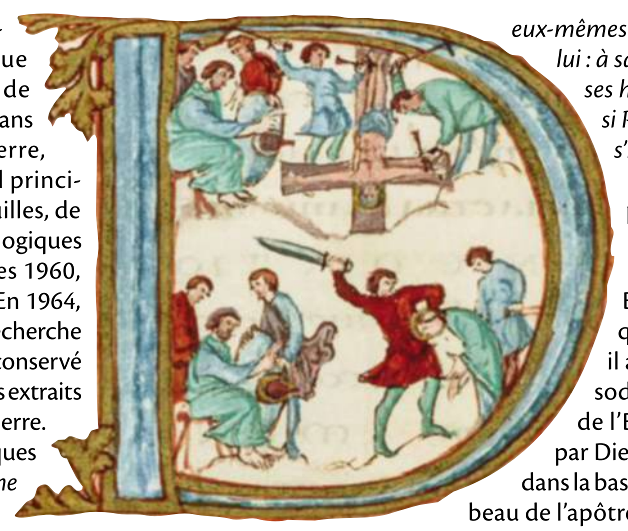
La deuxième partie de l'ouvrage met en scène l'arrivée du groupe des apôtres à Jérusalem, la dernière Cène, puis la Passion du Christ, de la nuit au jardin des Oliviers à l'arrestation, la condamnation et la crucifixion au Golgotha. Seul disciple à s'être risqué dans le palais de Caïphe, Pierre joue ici, une fois de plus, un rôle de témoin oculaire. Après la Résurrection et l'Ascension, l'envoi en mission commence : il appartient aux disciples d'évangéliser les nations. Pierre est dès lors en tête pour prendre la parole et diriger la petite communauté chrétienne qui se développe. Quittant Jérusalem, il se lance ensuite sur les routes en Judée, en Samarie, en Galilée, puis plus loin, dans une zone couvrant l'actuelle Syrie et le Liban. Il voyage parfois avec sa femme (Pierre est marié) et souvent avec Marc. La primitive Eglise subit une première crise à propos de l'observance de la loi de Moïse : les chrétiens y sont-ils tenus ?

Dans sa troisième partie, Christophe Dickès suit les traces de Pierre à Rome. S'il est certain que c'est dans l'*Urbs* que l'apôtre est mort martyr, entre 64 et 68, lors des persécutions de Néron, crucifié la tête en bas, d'après la Tradition, les sources, dans ce domaine, sont rares, et les questions, nombreuses.

La quatrième partie de l'ouvrage, intitulée « Traces », contient à cet égard des pages captivantes concernant les reliques et le



LE PREMIER DES APÔTRES
Ci-contre : fresque du IVe siècle (Rome, catacombe di Commodilla). On a longtemps pensé qu'il s'agissait de Moïse frappant le rocher d'Horeb pour étancher la soif du peuple d'Israël en colère. Il s'agit en réalité de Pierre qui, nouveau Moïse, est à la tête du peuple de Dieu et ouvre le rocher d'où jaillit l'eau céleste. Ci-dessous : enluminure tirée du *Sacramentaire de Drogon,* IXe siècle (Paris, Bibliothèque nationale de France). Il s'agit de la première représentation de Pierre crucifié la tête en bas sous le regard de Néron.



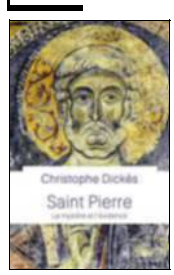
tombeau de saint Pierre. Le 25 décembre 1950, le pape Pie XII annonce que l'on vient de retrouver le tombeau de l'apôtre. Les fouilles ont commencé dans le sous-sol de la basilique Saint-Pierre, dès 1939, à l'emplacement de l'autel principal. Une deuxième campagne de fouilles, de 1953 à 1957, et divers travaux archéologiques et scientifiques, au début des années 1960, permettent ensuite d'aller plus loin. En 1964, Paul VI approuve un programme de recherche sur la comparaison du crâne de Pierre conservé à Saint-Jean-de-Latran et des ossements extraits des fondations de la basilique Saint-Pierre. Et en 1968, le pape déclare que les reliques de saint Pierre ont été « *identifiées d'une manière que l'on peut considérer comme convaincante* ».

Christophe Dickès s'intéresse également à la place de Pierre dans l'art paléochrétien. De la première représentation de l'apôtre sur une fresque de l'église domestique de Doura Europos, en Syrie, jusqu'au *Sacramentaire de Drogon,* fils illégitime de Charlemagne et évêque de Metz, qui a légué la plus ancienne image de la mise en croix de saint Pierre, l'auteur évoque les innombrables scènes pétriniennes offertes par l'art chrétien en Orient et en Occident. D'une manière générale, saint Pierre, après la Vierge Marie et saint Joseph, est sans doute le saint le plus représenté dans l'histoire du christianisme, très souvent en association avec saint Paul.

Comme toute biographie, ces pages brossent un portrait de leur sujet. Intuitif, persévérant et courageux, Pierre possède les qualités d'un pêcheur qui a confiance en lui et sait prendre des initiatives. D'humble extraction, il n'a aucune ambition personnelle. Courageux – il dégaine son épée pour défendre son maître au jardin des Oliviers –, il peut à l'inverse se montrer faible et même lâche, le meilleur exemple étant son triple reniement de Jésus au soir du jeudi saint. « *Ses défauts,* écrit Christophe Dickès, *le rendent profondément humain et favorisent l'empathie du lecteur des récits apostoliques. Il en devient une figure typique pour les catholiques eux-mêmes qui, au fil des siècles, s'identifient à lui : à sa foi, à son témoignage, mais aussi à ses hésitations, ses peurs et ses doutes – si Pierre s'identifie au Christ, le croyant s'identifie à Pierre.* »

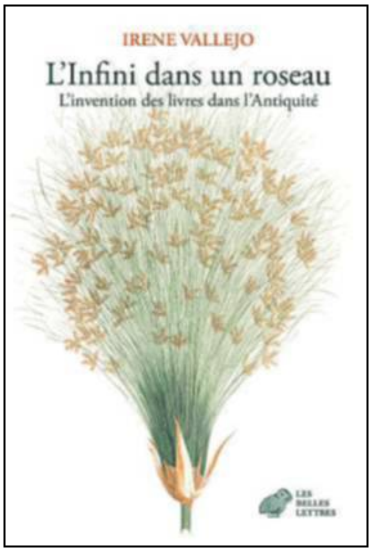
Le livre de Christophe Dickès porte un sous-titre : *Le mystère et l'évidence*. Le mystère, c'est celui qui a fait confier par Jésus son Eglise à celui dont il savait à l'avance que, dans un moment de faiblesse, il allait le trahir. Cependant, cet épisode, précisément, illustre le message de l'Evangile, à savoir le pardon offert par Dieu au pécheur. L'évidence, c'est que, dans la basilique Saint-Pierre de Rome, le tombeau de l'apôtre se trouve emboîté dans une succession de constructions édifiées au fil des siècles, mais dans un axe parfait qui traverse les autels superposés, le baldaquin du Bernin et enfin la croix de la coupole de Michel-Ange. En tout point, Pierre occupe une place centrale dans l'histoire et la foi chrétiennes, une place confirmée par son rôle de garant de l'unité de l'Eglise, rôle passé à ses successeurs.

À LIRE



Saint Pierre. Le mystère et l'évidence
Christophe Dickès
Perrin
480 pages
24 €

Par Frédéric Valloire



La Joie des livres

Dans un ouvrage conjuguant érudition et grâce de l'écriture, Irene Vallejo raconte la fabuleuse épopée de l'invention du livre et des bibliothèques.

Prévoyez un long après-midi d'automne. Si possible pluvieux et frais. Sans chasse, ni visite intempestive. Faites provision de bûches, de whisky légèrement tourbé de l'île d'Islay, éloignez enfants et petits-enfants. Puis ouvrez le livre de cette fraîche et charmante Espagnole de Saragosse, romancière à succès et essayiste. Impossible de décrocher. Sa joie est communicative. Son écriture simple, directe, emporte toute humeur grognonne et vous transporte avec allégresse dans un domaine déjà bien exploré, celui de l'invention du livre et de son histoire. Cela sans sombrer dans la prose universitaire qui garde ses vertus pour un petit nombre, auquel l'auteur a appartenu.



De cette familiarité restent des notes à la fin de ce gros volume et une solide érudition, discrète et légère comme une plume. Là réside le talent d'Irene Vallejo : raconter avec grâce et presque en s'amusant une histoire sérieuse et documentée, celle de l'invention du livre. Cette trame générale, elle la brode d'éléments de vie personnelle, telles son entrée à la bibliothèque Bodléienne à Oxford et sa recherche de Lewis Carroll, la colorie d'immenses lectures de tous siècles et de tous horizons, la bariole de souvenirs cinématographiques, d'anecdotes et de rapprochements incongrus et drôles comme l'air du catalogue de *Don Giovanni* qui fait écho à un lecteur alexandrin à la mémoire si étonnante qu'il aurait dressé le catalogue de la fabuleuse bibliothèque de sa ville…

Et on apprend. Ainsi ces instructions du premier « bibliothécaire » connu, Démétrios de Phalère (vers 347-280 av. J.-C.) qui, à Alexandrie, ordonne aux douaniers de saisir tout écrit trouvé à bord des bateaux qui font escale, les fait recopier puis classer dans les rayons de la bibliothèque avec une brève note précisant leur origine : « *fonds des navires* » !

C'est à partir de cette « citadelle de livres » et de son musée, rêves d'Alexandre le Grand selon Irene Vallejo, réalisés par son général Ptolémée Ier Sôter, que commence l'épopée du livre. Le lecteur, mené à bride abattue, la suit, un peu essoufflé. Il titube dans une chronologie bousculée qui remonte aux tablettes d'argile de Mésopotamie et descend à la bibliothèque de Dachau. Il apprend la fabrication du papyrus et les problèmes qu'il pose, en particulier de conservation. Il en découvre les prix, le commerce, les arnaques, les libraires, les cercles de lecture, les vendeurs ambulants.

Vers le Ier siècle apr. J.-C. apparaît le livre à pages reliées, le *codex*, au maniement moins délicat que le rouleau de papyrus ou de parchemin. Au fil des pages, le lecteur croise un petit garçon de 2 ans, fils de l'auteur, rencontre des personnages plus illustres, Ambroise de Milan, Borges, Chesterton, Giorgio Bassani, Mark Twain, les frères Grimm, Proust, les Beatles et se perd dans le bataillon fourni des grands écrivains de l'Antiquité classique. Toutefois, une ligne de fond subtile et ferme assure la continuité et la cohérence de cet essai inspiré et travaillé : l'amour du livre et des bibliothèques, ses écrins. Soit les fondements du monde que nous préservions depuis des millénaires.

L'avenir ? Irait-on vers un *Fahrenheit 451* où les livres interdits sont détruits par le feu ? Ou vers le triomphe de la tablette ? Le livre a surmonté l'épreuve du temps, a démontré qu'il était un coureur de fond, observe l'auteur. Comme la cuillère, le marteau, la roue ou les ciseaux, il appartient à ces objets familiers que rien ne remplace depuis leur invention. Une preuve ? *L'Infini dans un roseau* caracole en tête des meilleures ventes en Espagne et trente-deux traductions sont en cours.

***L'Infini dans un roseau. L'invention des livres dans l'Antiquité,* d'Irene Vallejo, Les Belles Lettres, 538 pages, 23,50 €.**

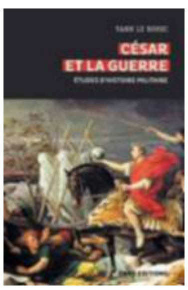
Jean-Louis Voisin, Isabelle Schmitz, François-Joseph Ambroselli, Marie Peltier, Eric Mension-Rigau, Frédéric Valloire, Geoffroy Caillet, Charles-Edouard Couturier, Philippe Maxence et Hélène de Lauzun

Cléopâtre l'Egyptienne. **Bernard Legras**



Sous le titre *De priapismo sive propudiosa libidine Cleopatrae reginae eiusque remediis*, un médecin suisse, Melchior Goldast, imagina, en 1606, une correspondance en latin entre la reine et un médecin, Soranos. En 2008, la supercherie fut dévoilée. Mais depuis l'Antiquité, la reine n'a cessé d'alimenter les fantasmes : était-elle une Barbare incarnant la démesure ? Un « monstre fatal » ? L'incarnation d'Aphrodite, d'Isis, de Séléné ou d'Hathor ? Même sa mort fait hésiter : serpent égyptien ou poison conforme aux réalités médicales d'Alexandrie ? Pour retrouver sa véritable identité, en complément des sources postérieures au règne, Bernard Legras privilégie les documents contemporains issus d'Egypte ou des territoires soumis à la reine dont le corpus a été tout récemment renouvelé. Sa conclusion ? Grecque et égyptienne, Cléopâtre utilise son statut de reine-déesse pour restaurer l'Empire ptolémaïque du IVe siècle av. J.-C. Avec un modèle, Alexandre le Grand. ***J-LV***

Les Belles Lettres, 304 pages, 21 €.



César et la guerre. Etudes d'histoire militaire. **Yann Le Bohec**

Qui dit Rome, évoque souvent César. Qui évoque César pense à l'art de la guerre. Et qui pense à la guerre romaine, cite Yann Le Bohec. Au long de ses recherches et de son enseignement, il a appris à en connaître tous les aspects (guerres civiles, extérieures, techniques, stratégies), tous les terrains d'opération (Afrique, Ecosse, Grèce, etc.), tous les ennemis (Germains, Gaulois, Berbères, etc.) et quelques grands acteurs. Parmi eux, César, à qui il a consacré un *César chef de guerre*. Mais en vingt ans, l'auteur a approfondi certains points et des travaux neufs ont été publiés. Il a regroupé et mis à jour, autour de César et de ses guerres, ses travaux personnels. Si certains apparaissent spécialisés, leur cohérence et la clarté d'expression les rendent accessibles. Telle l'étonnante analyse de la peur du combattant pendant la guerre des Gaules, des pages qui débordent l'Antiquité. ***J-LV***

CNRS Editions, 448 pages, 25 €.

Histoire romaine. Tome II, D'Auguste à Constantin

Michel Christol, Pierre Cosme, Frédéric Hurlet et Jean-Michel Roddaz



Vingt ans après est la suite des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas. C'est aussi le laps de temps qui s'est écoulé entre le premier tome de cette *Histoire romaine* lancée par François Hinard et cet ouvrage. L'entreprise s'est poursuivie grâce l'opiniâtreté de Jean-Michel Roddaz, rescapé du volume précédent. En vingt chapitres, trois siècles d'histoire. Et comme chez Dumas, on côtoie des personnalités vigoureuses, contrastées, inoubliables, Auguste, Néron, Trajan, Hadrien, Septime Sévère, Gallien ; on se perd dans des intrigues à faire pâlir d'envie le grand Alexandre ; on s'engage dans des guerres extérieures et intérieures où se joue l'avenir de l'empire ; on reprend son souffle dans des périodes d'équilibre et d'égalité d'âme, entre meurtres et complots ; on assiste à des renversements de situations extraordinaires telle la renaissance de l'empire avec Dioclétien et Constantin ; on rêve d'un monde extérieur exotique entrevu par ses produits, coton, soie…, que l'on trouve au cœur du pouvoir, à Rome. Seule différence avec Dumas : tout ici est réel, rien n'est inventé. Et pourtant, ce gros volume se lit d'une traite, sans débrider, à la mousquetaire. ***J-LV***

Fayard, 1 056 pages, 42 €.

Jésus de Nazareth, roi des Juifs. **Roland Hureaux**



« Que la vie du Christ puisse, pour une grande part, répondre à des déterminismes historiques, sans que cela empêche Dieu d'agir au travers de lui, dans son ordre propre, est parfaitement mystérieux (…). Mais c'est là la théorie chrétienne. » Refusant la dichotomie entre le Jésus de l'histoire et celui de la foi, Roland Hureaux se fonde sur les Evangiles pour dessiner la figure du Christ, en la replaçant dans le contexte de son époque, de la tradition juive, d'interprétations dont il s'affranchit parfois à la lumière de la vraisemblance historique. Une enquête éclairante sur cet *« homme universel »*, chez qui la radicalité de la Loi s'équilibre avec *« l'immensité océanique de la miséricorde »*. ***IS***

Desclée de Brouwer, 576 pages, 23 €.

Jésus dans l'art et la littérature

Pierre-Marie Varennes

C'est un livre que l'on feuillette comme l'on visite une cathédrale : on y trouve la même lumière, la même grâce. Directeur de la rédaction de *Magnificat*, Pierre-Marie Varennes y a en effet rassemblé les plus belles œuvres picturales illustrant la vie du Christ, pour les éclairer de ses méditations inspirées et les associer aux textes d'écrivains célèbres, ayant un jour succombé à l'attrait de cette loi nouvelle : *« Aimer en actes et en vérité »* (1 Jn 3, 18). On y retrouve ainsi Bossuet et son sermon sur *« l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise »*, Péguy et son évocation poétique de la parabole du Fils prodigue, et tant d'autres dont la prose côtoie des dizaines d'œuvres d'art mystiques, comme ce *Christ aux outrages* de Philippe de Champaigne portant sur ses épaules toutes nos angoisses, ou encore ce bouleversant *Agnus Dei* de Zurbarán, figurant un agneau ligoté, prêt à être livré à l'abattoir et dont le regard ne perd rien, pourtant, de sa tendresse. ***F-JA***



La Martinière/*Magnificat*, 288 pages, 39,90 €.



Au matin de la France chrétienne. **Francine Bay**

Inlassable apôtre de la transmission de la foi aux enfants, Francine Bay narre à tous l'histoire des premiers évangélisateurs de la Gaule d'une plume alerte, explicite, jamais infantilisante, riche de références et d'anecdotes. Grâce au zèle de prédicateurs infatigables, la Gaule était évangélisée dès la fin du Ier siècle. En ces temps crépusculaires, cet ouvrage pourra contribuer à ranimer l'âme missionnaire des chrétiens de France, qui, ayant reçu en héritage un inestimable patrimoine spirituel, architectural et artistique, pourront opportunément le transmettre à ceux, de plus en plus nombreux, qui l'ignorent, victimes assoiffées d'une culture qui a tari la source de leur propre identité. ***MP***

Transmettre, 232 pages, 22 €.



Sanctuaires chrétiens d'Occident. IVe-XVIe siècle

André Vauchez

La sainteté chrétienne s'incarne dans des hommes, mais également dans des lieux, avec pour conséquence, de façonner de nouveaux espaces culturels et une nouvelle géographie : c'est la magistrale démonstration qu'André Vauchez effectue en s'appuyant sur des travaux de recherches conduits en Italie et en France depuis une trentaine d'années. Dès les origines du christianisme, à côté des églises, cadre de la vie sacramentelle, il existe des lieux considérés comme sacrés parce qu'ils abritent les reliques d'un saint ou qu'ils gardent le souvenir d'une apparition. La christianisation de l'espace s'est d'abord polarisée autour des cités et des sanctuaires célébrant le Christ ou ses apôtres (Jérusalem, Rome, Constantinople, Tours, Saint-Jacques-de-Compostelle…), puis s'est étendue aux monastères, enfin aux apparitions mariales à partir du XIVe siècle. Ces sanctuaires, fréquentés par de nombreux pèlerins en quête d'une guérison du corps et de l'âme, ont fini par constituer un réseau très dense et compétitif. Malgré les changements religieux du XVIe siècle qui les firent s'effondrer brutalement, ils restent de fascinants témoins de la pratique religieuse et de la culture occidentales. ***EM-R***

Les Editions du Cerf, 352 pages, 25 €.



Du Guesclin. **Frédéric Morvan**

C'était un homme de petite taille, fort comme un bœuf ; un bagarreur qui donna du fil à retordre aux Anglais. Bertrand du Guesclin est le héros chevaleresque par excellence. Au fil d'un récit passionnant, Frédéric Morvan dissipe le brouillard du mythe en réinsérant le célèbre connétable dans le système féodo-vassalique de son temps, le contexte compliqué de la guerre de Cent Ans, raconte sa jeunesse passée à harceler les arrières des troupes anglaises, ses expéditions espagnoles, sa carrière militaire au service du roi de France… On y croise un homme rude et malin, parfois grossier, adaptant sa stratégie aux armes de l'ennemi ; un véritable entrepreneur de guerre qui recrutait ses hommes parmi ses amis, ses parents, ses vassaux, et qui gagna titres, seigneuries et châteaux par la seule force de son poignet. ***F-JA***

Fayard, 276 pages, 22 €.



Charles Quint. **Jérôme Hélie**

Notre fierté nationale dût-elle en souffrir, le grand homme du XVIe siècle est Charles Quint. Une consolation : sa langue maternelle est le français, il dicte en français ses Mémoires en 1550, il rappelle à son fils, Philippe II, que la Bourgogne est leur patrie à tous deux. Taciturne, rêveur, parfois charmeur, empereur presque malgré lui, sans y être préparé, Charles refusa d'unifier les pouvoirs dans son immense empire. Cet ensemble de terres, pensait-il, ne pouvait suivre les mêmes lois. Vieilli prématurément, il avoue, en 1555, lorsqu'il se dépouille de ses pouvoirs à Bruxelles, que son plus grand regret concerne l'alliance des Français avec les Turcs, ce qui l'a empêché de mener à bien la lutte contre les infidèles. Attaché à des valeurs qui lentement s'éteignent, Charles a échoué dans son rêve de maintenir l'unité de la chrétienté. Un beau portrait, pénétrant, clairvoyant, profondément attachant. ***FV***

PUF, 208 pages, 14 €.

Vaux-le-Vicomte, invitation privée

Guillaume Picon, Bruno Ehrs (photos)

En 1641, Nicolas Fouquet, maître des requêtes au parlement de Paris, acquiert la vicomté de Vaux. Devenu, en 1653, surintendant des Finances de Louis XIV, il fait appel aux plus grands artistes, l'architecte Le Vau, le jardinier Le Nôtre et le peintre Le Brun, pour mettre en scène sa réussite et sa puissance. Tout s'arrête à la fin de l'été 1661 avec l'arrestation de Fouquet. Mais le chef-d'œuvre est passé à la postérité. Ce magnifique ouvrage allie un texte succinct mais dense à de superbes photos, en noir et blanc ou en couleurs. L'essentiel est bien dégagé : le solennel qui traduit le rêve de grandeur, la passion pour les arts et le luxe dont témoigne la splendeur des lambris et des plafonds inspirés des palais italiens, l'audace créatrice avec notamment le grand vestibule ovale qui inscrit l'intérieur du château dans la perspective des jardins à la française, alors une nouveauté. ***EM-R***



Flammarion, 304 pages, 75 €.

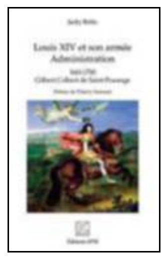


Mazarin. L'art de gouverner. **Olivier Poncet**

Giulio Mazzarini (1602-1661) a eu mauvaise réputation. Etranger, fourbe, avare, c'est l'image qu'en donnèrent le cardinal de Retz, La Rochefoucauld, Saint-Simon, Dumas, Michelet. Plus récemment, les historiens ont mis en avant le mécène avant-gardiste, séducteur et curieux, l'homme d'Etat pour qui gouverner est un art d'exécution. Langue limpide, érudition dominée, ce bel ouvrage situe Mazarin dans son époque. Une existence de roman : capitaine, diplomate, il sert la Rome pontificale qui l'envoie en France ; il y rencontre Richelieu (1630) qu'il rejoint pour le servir et servir le roi en 1640. La suite ? Une action politique et diplomatique sous trois papes, deux rois de France (le second est son filleul), un ministériat de dix-huit ans (1643-1661), la maîtrise des problèmes du royaume, une succession assurée. « *Quoiqu'il m'arrive de mauvais*, écrit-il en 1651, *l'Histoire ne parlera de moi qu'en bien, si elle veut dire la vérité.* » Voilà qui est fait. ***FV***

Perrin/Bibliothèque nationale de France, 256 pages, 24 €.

Louis XIV et son armée. Administration. **Jacky Rolin**



Comme le fait remarquer Thierry Sarmant dans sa préface, « *la biographie administrative est un des exercices les plus fructueux qui soient pour l'histoire de l'Etat* ». Celle-ci ne fait pas exception, qui propose la première biographie de Colbert de Saint-Pouange, à la fois cousin du grand Colbert et de Louvois. Premier commis du département de la Guerre aux côtés de ce dernier pendant près de quarante ans, l'homme fut particulièrement chargé de l'intendance des armées les plus puissantes d'Europe dans une période d'intense activité militaire. A travers l'étude magistrale de son action dans ce domaine profondément renouvelé par Louis XIV et Louvois, c'est le miroir foisonnant d'un Etat royal en plein essor qui est donné à voir au lecteur, celui de l'invention du service de l'Etat, confié à des mains compétentes, qui apparaît sous ses yeux. ***GC***

Editions SPM, 496 pages, 43 €.



Châteaux de sable. **Louis-Henri de La Rochefoucauld**

La Révolution française, titre d'un ses précédents romans, hante l'auteur, héritier d'une lignée aristocratique qui, avec quatorze victimes, détient le record du nombre de morts entre 1792 et 1794. Habitué depuis la jeune enfance à « *communiquer avec ses aïeux* », oscillant en permanence entre l'autobiographie et le récit historique, Louis-Henri de La Rochefoucauld, doué d'une plume brillante et emplie d'humour, procède à une réhabilitation de Louis XVI sous la forme d'un dialogue avec son fantôme. N'en déplaise aux « *historiens soi-disant spécialistes qui jargonnent dans le marxisme et troufignolisent du concept* », il revendique son affection pour le souverain et livre des pages très personnelles, drôles, argumentées – car il maîtrise l'historiographie du sujet et a lu de très nombreux Mémoires, parfois écrits par ses aïeux – sur la psychologie du souverain, sa boulimie de lectures, son bon naturel, son mariage avec une reine « *azimutée* ». En filigrane, un fin tableau comparatif de la France de l'Ancien Régime et de la France d'aujourd'hui qui s'insurge, avec des portraits décapants de nos gouvernants et des stars bien-pensantes qui les conseillent. ***EM-R***

Robert Laffont, 256 pages, 19 €.

Des vaisseaux et des hommes
Patrick Villiers

Eminent spécialiste de l'histoire maritime de la France, Patrick Villiers retrace les aléas de la puissance navale française au XVIIIe siècle, qui oscille entre désastres militaires et prospérité portuaire et coloniale. Tout en compilant des éléments techniques d'une parfaite précision (construction des bateaux, stratégies militaires, batailles navales, tonnage des marchandises échangées), l'auteur embarque le lecteur dans le sillage de ces hommes hors du commun (corsaires, pirates, ministres…) qui, parfois méprisés en leur temps et méconnus du nôtre, ont fait de l'aventure maritime une épopée passionnante (et un récit tourbillonnant). ***MP***

Fayard, 320 pages, 24 €.





Pirates, corsaires et flibustiers
Alain Blondy

Loin des jambes de bois et des casques cornus, la véritable histoire des prédateurs de la mer se révèle bien plus prosaïque que les légendes sulfureuses des Barbe-Noire, Jack Sparrow ou… du Capitaine Crochet. Hors-la-loi ou « pirates d'Etat », leur destin au fil des siècles fut bien souvent soumis à des intérêts économiques et politiques, et leurs périples épiques et parfois terrifiants donnèrent vie à ces héros à l'allure romanesque. Arpentant les mers, les peuples et les époques de l'Antiquité à nos jours, Alain Blondy signe ici une synthèse complète de l'histoire de la piraterie et de la course qui saura séduire les passionnés. ***C-EC***

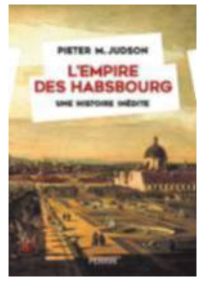
Perrin, 416 pages, 23 €.



Louis de Bonald (1754-1840)
Flavien Bertran de Balanda

Longtemps cantonné au panthéon contre-révolutionnaire ou à quelques cercles d'admirateurs, peu lu et même oublié du grand public, Louis de Bonald revient aujourd'hui à travers une biographie intellectuelle qui tente, au croisement du déroulé d'une vie et de l'histoire des idées, de saisir la complexité d'une pensée. Assurément, l'homme et le penseur sont loin d'être réductibles à la réaction, et le foisonnement de l'existence de Bonald – maire, publiciste, académicien et député – méritait cette plongée intellectuelle qui permet de comprendre son ambition philosophique d'une régénération politique et sociale plutôt que d'un simple retour en arrière, tout en restant, ultime paradoxe, un enfant des… Lumières. ***PM***

CNRS Editions, 400 pages, 25 €.



L'Empire des Habsbourg. Une histoire inédite. **Pieter M. Judson**

Il ne s'agit pas ici d'un nouveau récit sur les souverains de Vienne, mais bien d'une « histoire inédite » de l'empire des Habsbourg. Ce livre de spécialiste, à la lecture parfois ardue pour qui n'est pas familier de l'Europe centrale, va à l'encontre de la théorie généralement admise de l'inéluctable dissolution du monde habsbourgeois en renversant la perspective : les nationalismes qu'il héberge ne s'opposent pas à l'empire, mais dialoguent avec lui. D'une extraordinaire fécondité, ce système politique a été capable de générer un véritable patriotisme impérial. Au carrefour d'une historiographie multinationale, Pieter M. Judson analyse les institutions, pratiques culturelles et sociales qui cimentaient cet empire, mais aussi la part d'irrationnel et d'affect qui le faisait vivre dans le cœur de ses peuples. Plaidoyer pour l'Empire habsbourgeois, l'ouvrage laisse néanmoins un peu sur sa faim quant au récit de sa chute, en n'accordant que peu de place aux responsabilités des gouvernants dans l'effondrement ultime. ***HdeL***

Perrin, 750 pages, 27 €.

Venise. VIe-XXIe siècle. **Elisabeth Crouzet-Pavan**



Enfin ! La synthèse historique écrite par cette médiéviste, la meilleure spécialiste de la Sérénissime, est sortie. Une réussite totale. Tout concourt au bonheur du lecteur comme s'il découvrait l'histoire de Venise : émerveillement devant une iconographie légendée avec précision qui réunit l'image classique à celle qui l'est moins ; sûreté et étendue d'une information si maîtrisée qu'elle paraît aller de soi ; ampleur d'une réflexion que l'on suit de chapitre en chapitre avec en contrepoint la perception que les Vénitiens eurent très tôt de leur passé et de l'originalité de leur situation géographique. Naturellement, quelques visiteurs de la ville amphibie sont rencontrés au fil de l'eau. Mais leurs récits ne constituent pas le sujet de l'ouvrage, avant tout livre d'histoire qui se prolonge avec la submersion par le tourisme puis l'interdiction faite aux grands bateaux de traverser Venise en 2021. « L'atelier de l'historienne » ferme le voyage. Elle vous invite à suivre la Sensa, la fête annuelle des épousailles du doge et de la mer où jadis, en jetant un anneau d'or dans l'Adriatique, le doge proclamait : *« Nous t'épousons, mer, en signe de véritable et perpétuelle domination. »* ***FV***

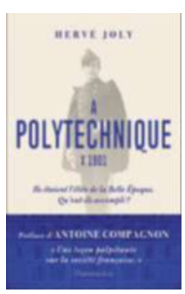
Belin, 700 pages, 41 €.

Au moins le souvenir. **Sylvie Yvert**

Après sa narration remarquée du tragique destin de « Mousseline la Sérieuse » en 2016, Sylvie Yvert poursuit son exploration de l'histoire par le prisme kaléidoscopique de femmes qui portent un regard aigu et lucide sur leur temps. Ainsi Marianne de Lamartine, artiste peintre dévouée à son époux poète et politique, rédige au soir de sa vie le roman de sa destinée, emportée dans les révolutions de 1848, dans la tourmente desquelles se fracassent les derniers idéaux républicains modérés des hommes de lettres et de bien.
Avec la précision d'une diariste à l'œil acéré et à la plume subtile, aux confins des douleurs intimes et de l'implacable logique du pouvoir, la narratrice entraîne le lecteur dans le foisonnement d'une époque où la valeur des hommes se heurte aux aléas et aux compromissions. Reste alors bien plus que le souvenir : la mémoire vive de la grandeur française… et l'impérieuse nécessité de lire de la poésie. ***MP***



Editions Héloïse d'Ormesson, 384 pages, 20 €.



A Polytechnique, X 1901. Ils étaient l'élite de la Belle Epoque. Qu'ont-ils accompli ? **Hervé Joly**

Hervé Joly suit à la loupe les trajectoires biographiques des 180 reçus de la promotion 1901 de l'X. Aucun d'eux n'a laissé une trace dans l'histoire : ni grand savant, ni grand ingénieur, ni grand homme politique, ni grand industriel, ni grand chef de guerre. Il s'agit donc d'une promotion « ordinaire », objet parfait pour dresser une histoire « exemplaire » de cette école qui est l'un des « grands mythes de la nation ». Cette minutieuse investigation, exploitant de multiples archives, offre une coupe longitudinale des itinéraires des polytechniciens de la première moitié du XXe siècle : le déroulement du concours, l'origine sociale des heureux élus, la scolarité (deux ans de casernement et de labeur marqués par l'obsession du classement), les carrières (un quart dans les grands corps, beaucoup encore dans l'armée même s'ils sont déjà nombreux à démissionner assez vite pour entrer dans le monde de l'entreprise, où certains réussissent brillamment), les comportements pendant les deux guerres mondiales. Des chapitres sur le choix de la conjointe, les enfants et les fortunes livrent beaucoup d'informations neuves. ***EM-R***

Flammarion, 432 pages, 23,90 €.



Il était une fois la France
Claude Quétel

« A tort ou à raison, j'ai voulu d'abord privilégier, réhabiliter l'événement. Des faits, d'abord des faits. » On ne fera pas grief à Claude Quétel de sa note d'intention. Déplorant le « *révoltant sabordage de mémoire* » mené depuis un demi-siècle contre l'enseignement de l'histoire, l'ancien instituteur, ancien directeur de recherche au CNRS et directeur scientifique du Mémorial de Caen, a entrepris de raconter ici l'histoire de France « *comme on raconte une histoire de famille* ». Avec l'allant qui fait le prix de ses travaux, il brosse en seize chapitres autant de vigoureux récits qui, de la civilisation gauloise à la Vᵉ République, racontent l'histoire de « *la France, notre ancêtre commun* ». ***GC***

Buchet Chastel, 624 pages, 24,90 €.



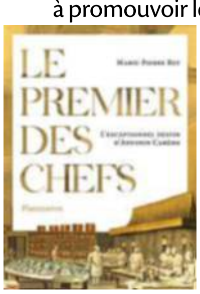
Hitler. Le monde sinon rien. **Brendan Simms**

Le 17 juillet 1918, le soldat Hitler fit prisonnier deux fantassins américains, descendants d'émigrants allemands, pensa-t-il. « *C'est là que tout commença* », note Brendan Simms, professeur à l'université de Cambridge. Car Hitler en tira deux conclusions pour l'Allemagne : la faiblesse démographique, l'absence d'espace vital. Pour les expliquer, l'historien revoit la vie du Führer. Avant 1918, pas d'opinion politique perceptible, pas de trace d'antisémitisme, pas d'inquiétude face à la menace bolchevique. La défaite et son humiliation le transforment. Il y voit « *la puissance du capitalisme international anglo-américain et juif* ». La suite qu'il imagine ? L'Allemagne submergée par des populations de couleur issues des empires coloniaux, l'équation « *démocratie-capitalisme-juif* », la destruction de l'ennemi intérieur incarné par les Juifs qui dominent l'économie mondiale. Par une relation « *ambivalente d'amour-haine* », Hitler admire la Grande-Bretagne pour sa cohésion nationale et les Etats-Unis pour leur démographie, leur espace et leur modèle socio-économique. Leur refus de le soutenir entraînera un conflit inexorable. Lorsqu'il frappe l'Est, Hitler regarde en réalité vers l'Ouest. Avec « Barbarossa », en juin 1941, il pense priver Churchill de tout accord avec l'Union soviétique et prendre de vitesse Roosevelt qui soutient en secret ses ennemis. Bref, des guerres préventives que lui impose la coalition qui encercle l'Allemagne. La démonstration de Brendan Simms est logique, étayée, iconoclaste. Elle pousse à la discussion, ne laisse pas indifférent. Est-elle convaincante ? ***FV***

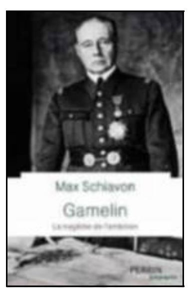
Flammarion, « Biographie », 912 pages, 39 €.

Le Premier des chefs. L'exceptionnel destin d'Antonin Carême. **Marie-Pierre Rey**

Spécialiste de l'histoire russe, Marie-Pierre Rey se lance dans le champ nouveau de l'histoire de la gastronomie. Il faut dire qu'en s'intéressant à Antonin Carême, elle étudie un homme qui, passionné d'architecture, avait concocté, en 1821, des *Projets d'architectures* dédiés à Alexandre Iᵉʳ, empereur de toutes les Russies. Dans une première partie, l'auteur s'attache à vérifier la véracité des faits relatés par Antonin dans ses Mémoires et à expliquer comment son talent a été servi par un extraordinaire sens de la communication. Carême ne se contente pas d'être un époustouflant praticien, il se livre à des considérations historiques et philosophiques. Ce grand voyageur, qui sert l'ensemble du gratin européen, contribue à inventer et à promouvoir les cuisines nationales. Une seconde partie reproduit quelques recettes qui ont fait la gloire de ce cuisinier de génie, repéré alors qu'il n'était qu'un enfant pauvre, et qui a hissé la cuisine au rang d'art. ***EM-R***



Flammarion, 388 pages, 24,90 €.

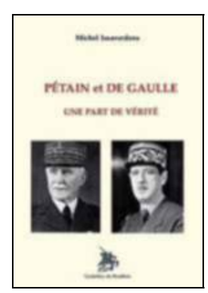


Gamelin. La tragédie de l'ambition. **Max Schiavon**

Déjà auteur de plusieurs biographies consacrées aux généraux de la Seconde Guerre mondiale, Max Schiavon ne pouvait faire l'impasse sur Maurice Gamelin, le généralissime qui conduisit la France à la défaite de 1940. Mais qui était exactement cet homme doté d'une intelligence exceptionnelle, destiné d'évidence aux plus hautes fonctions, comptant parmi ses ancêtres pas moins de seize généraux ? S'il apporte beaucoup d'éléments nouveaux sur la personnalité de Gamelin, l'auteur n'en dresse pas moins un portrait sévère mais qui semble juste, montrant le manque de caractère et d'esprit de décision d'un pur cérébral, par ailleurs, radical modéré, ce qui rassurait les politiques plus soucieux d'éviter une nouvelle aventure boulangiste qu'une défaite… ***PM***

Perrin, « Biographie », 520 pages, 25 €.

Pétain et De Gaulle. Une part de vérité. **Michel Issaverdens**



De façon inattendue, le match Pétain-De Gaulle s'est invité dans la campagne électorale alors même que les joutes politiques sont peu propices à la complexité historique. Sur ce sujet, l'historiographie a connu un tournant en 1973 avec la parution des travaux de Robert Paxton sur la France de Vichy. Ancien officier général, Michel Issaverdens a repris ce dossier. La parution en 2018 d'une première version de ce livre lui a valu un abondant courrier qui l'a poussé à une réédition revue et augmentée. Sa thèse ? Elle s'oppose directement à celle de Paxton et défend l'idée du double jeu et d'un Pétain bouclier face aux Allemands, au moins jusqu'en 1942 où il n'est plus que l'équivalent d'un président de la Vᵉ République confronté à une cohabitation. ***PM***

Godefroy de Bouillon, 220 pages, 22 €.



La Guerre d'Indochine. Dictionnaire. **Ivan Cadeau, François Cochet et Rémy Porte (dir.)**

Qui se souvient de la guerre d'Indochine ? En ouverture de leur dictionnaire, ses maîtres d'œuvre évoquent justement une « *guerre méconnue* ». Une bonne raison donc de plonger dans les notices rassemblées. Si plusieurs pages sont consacrées à la bataille de Diên Biên Phu, appréhendée sous de multiples facettes, si les protagonistes, français et étrangers, sont également présentés, ce dictionnaire va beaucoup plus loin en s'intéressant aux matériels, à l'organisation militaire ou révolutionnaire, à la faune et à la flore, au monde civil ainsi qu'aux rencontres internationales sans oublier les loisirs, la religion, la géographie ou l'économie. Sans prétendre à l'exhaustivité, cet ouvrage s'impose désormais comme un outil indispensable sur le sujet. ***PM***

Perrin/Ministère des Armées, 950 pages, 35 €.

Au cœur des royautés. **Jean des Cars**

Jean des Cars a rassemblé chez Perrin ses chroniques pour le podcast d'Europe 1. Depuis deux saisons, ce spécialiste des monarchies participe à l'émission « Au cœur de l'histoire » diffusée sur Internet. Le classement est évidemment chronologique. Il s'ouvre sur un portrait de Cléopâtre prise en tenailles entre César et Antoine, puis de Théodora, la prostituée devenue impératrice, et, enfin, Gabrielle d'Estrée, la presque reine. Marie-Thérèse d'Autriche et sa fille Marie-Antoinette terminent les portraits anciens. Plus de la moitié des récits concernent la période contemporaine ; de nombreuses pages permettent au lecteur d'entrer dans l'intimité et l'actualité des Windsor : Elizabeth II, son mariage, son apprentissage, les crises de son règne, la reconquête de sa popularité, *last but not least*, les soubresauts du couple Harry et Meghan. Jean des Cars montre ici une nouvelle fois sa parfaite connaissance des royautés passées, présentes et même futures. ***EM-R***



Perrin, 400 pages, 22 €.





Moins de quatre générations nous séparent de la Bretagne d'il y a un siècle, et pourtant ce monde semble appartenir à un continent déjà fort lointain… C'est à une plongée dans cette société bretonne traditionnelle, ses valeurs, ses us et coutumes, que nous convie le bel ouvrage *La Bretagne il y a 100 ans*, remarquablement illustré. Dans *Traoù kozh. Objets populaires de la Bretagne ancienne*, Korantin Denis, fondateur de l'association Dazont ar Glad, qui étudie et valorise le patrimoine breton à travers les arts et traditions populaires, dresse l'inventaire aussi insolite qu'émouvant de ces humbles compagnons de la vie quotidienne. On y apprend pourquoi les albatros étaient capturés par les cap-horniers, comment le buffet-vaisselier du XVIIIe siècle reflétait l'amélioration de la vie paysanne, la façon dont il fallait battre le briquet contre une pierre à feu pour allumer la flambée de la veillée, de quels « sabots-bottes » les marins se chaussaient… ***IS***

***La Bretagne il y a 100 ans*, de Korantin Denis et Maiwenn Raynaudon-Kerzerho, Blanc & Noir, 96 pages, 19 €.**

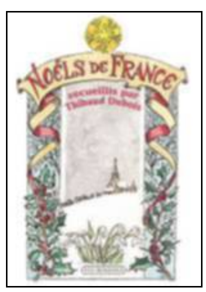
***Traoù kozh. Objets populaires de la Bretagne ancienne*, de Korantin Denis, Blanc & Noir, 128 pages, 22 €.**

Méditations sur la messe. **Guillaume de Tanoüarn**



Peut-on expliquer les raisons d'un coup de foudre ? Ce formidable livre prouve que oui. Adolescent, l'abbé Guillaume de Tanoüarn fut saisi par le mystère de la messe « *telle que les siècles nous l'ont livrée* ». Du premier au dernier mot de la liturgie traditionnelle, il révèle, en s'appuyant sur le grec, le latin et les Pères de l'Eglise, le poids d'éternité de ce rituel qui actualise sur l'autel le sacrifice du Christ, « *ce geste fou* » consenti pour sauver l'humanité. « *Toute messe atteint à un présent perpétuel, celui de Dieu.* » Ce Dieu, qui « *réjouit ma jeunesse* », selon la liturgie traduite par saint Jérôme : parce que, explique Guillaume de Tanoüarn, « *la joie de Dieu est créatrice, recréatrice s'il le faut : elle nous rend pour toujours nos jeunesses perdues* ». ***IS***

Via Romana, 328 pages, 12 €.



Noëls de France. **Recueillis par Thibaud Dubois**

Ils ont chanté et crié Noël, pénétré le mystère infini de cette nuit « *où la douce Vierge eut un enfant* ». Ils se nomment Joachim Du Bellay, François Coppée, Paul Verlaine, Edmond Rostand, Jean de La Varende, Victor Hugo ou encore Georges Bernanos, et ont tous célébré, à un moment de leur trépidante vie, cet instant d'allégresse où les cieux se sont abaissés jusqu'à la terre. Rassemblés avec soin par Thibaud Dubois, leurs récits, contes et poésies exhalent une odeur d'orange et d'encens. Il en émane ce doux fumet d'espérance que l'on ne respire habituellement qu'une fois par an, un soir de décembre : ne tardez pas à l'offrir. ***F-JA***

Via Romana, 268 pages, 22 €.

Les Rois éphémères. **Philippe Delorme**



Ils ont été déchus, détrônés, vaincus par la guerre ou la maladie, victimes de l'infortune ou de la malice des hommes. Nés pour régner, ils n'ont pourtant laissé dans l'Histoire que la trace d'un fugace passage de quelques mois, quelques heures à peine parfois. Edouard V d'Angleterre, l'enfant roi, Michel II, empereur de Russie, ou encore le doge de Venise, Francesco Corner… Ce sont près de cinquante courtes biographies de rois éphémères que nous conte Philippe Delorme, historien et journaliste. Un recueil de petites histoires de destins contrariés, dont le style vivant ravira les amateurs d'histoire des têtes couronnées. ***C-EC***

Les Editions du Cerf, 288 pages, 20 €.

Par Eugénie Bastié



Qu'est-ce qu'une (petite) nation ?

Dans deux textes opportunément réédités, Milan Kundera liait la survie des petites nations d'Europe centrale à leur capacité à maintenir leur culture vivante. Elles ont pour nous, aujourd'hui, valeur d'exemple.

« *La Pologne n'a pas encore péri* » : tel est le bouleversant premier vers de l'hymne national polonais. Loin des marches martiales des nations cossues de l'Ouest, cet appel à la résistance face à une disparition perpétuellement imminente est, pour Milan Kundera, exemplaire de la mentalité même des petites nations d'Europe de l'Est. A l'heure où les yeux sont braqués sur Varsovie, qui résiste à la fois aux instances normatives de l'Union européenne et à l'invasion migratoire planifiée par le dictateur Loukachenko, et alors qu'un gouffre d'incompréhension ne cesse de se creuser entre une Europe de l'Ouest libérale, ouverte à tous vents, et une Europe de l'Est illibérale, désireuse de protéger farouchement ses frontières, la lecture de deux textes de l'écrivain tchèque, opportunément réédités ces jours-ci par les éditions Gallimard, est précieuse.

Toutes les petites nations valent-elles d'être sauvées ? C'est la question que se posait Kundera dans un discours prononcé au Congrès des écrivains tchécoslovaques en 1967, dans un contexte de brève libération culturelle qui allait être brutalement brisée l'année suivante lors du printemps de Prague. Il rappelait le dilemme posé aux intellectuels praguois du XIXe siècle, qui s'étaient interrogés sur l'opportunité de la survie de la langue et de la nation tchèques : cela en valait-il la peine ? Ne valait-il pas mieux accepter la germanisation, l'intégration dans l'ensemble culturel plus vaste de la Grande Allemagne ? « *Les leaders du renouveau tchèque ont lié la survie de la nation aux valeurs culturelles que cette dernière devrait produire* », affirme Kundera. Parce que l'existence d'une production culturelle unique, irremplaçable, leur était apparue comme la seule raison de sauvegarder, en définitive, la nation. Face à la volonté d'acculturation soviétique, il était dès lors vain de prétendre sauver l'indépendance de la nation, si l'on ne maintenait pas, d'abord, vivante la culture qui en est la justification. Son effacement produirait au contraire nécessairement celui de la nation, avertissait Kundera, qui allait le vérifier lors de son exil en France en 1975, où il constaterait, amer, qu'à « *Paris, même dans le milieu tout à fait cultivé, on discute pendant les dîners des émissions de télévision et non pas des revues* ».

Le second texte, *Un Occident kidnappé*, a été publié en 1983 dans la revue *Le Débat*. L'auteur de *L'Insoutenable légèreté de l'être* entendait rappeler que l'Europe centrale n'appartenait pas au bloc soviétique mais à l'Occident, historiquement et culturellement. Pour ces petites nations – la Pologne, la Hongrie, la Bohême-Moravie (future République tchèque) –, l'Europe n'est pas un ensemble géographique, encore moins un système de valeurs abstraites, mais une réalité culturelle. Au moment même où les intellectuels de Saint-Germain-des-Prés entendaient noyer sans regret une France ringarde dans le grand bain multiculturaliste, abolissaient toute référence aux racines chrétiennes et célébraient une Europe du marché (1983 est l'année du tournant libéral et européiste de Mitterrand), l'écrivain abordait sans complexes la nécessité de l'identité nationale. Ecrasés entre l'Allemagne et la Russie, ces petits pays, qui ont donné au XIXe siècle une effervescence culturelle prodigieuse (songeons à la musique européenne qui serait peu de chose sans elles), se sont toujours posé la question de leur survie. « *La petite nation est celle dont l'existence peut être à n'importe quel moment mise en question, qui peut disparaître, et qui le sait* », écrit Kundera. « *Toutes les nations européennes risquent de devenir bientôt petites nations et de subir leur sort* », prédisait-il. Nous y sommes. Coincés entre les mastodontes chinois et américain, hantés par le vide spirituel, le déclassement économique et la submersion migratoire, nous sommes tous devenus tchèques, hongrois et polonais. Le patriotisme de conquête d'un Bonaparte a laissé place au « patriotisme de compassion » prôné par Simone Weil, le « *sentiment de tendresse poignante pour une chose belle, précieuse, fragile et périssable* ». Pour le pire comme pour le meilleur. Car, ce que nous enseigne également l'Est, c'est que l'adversité est aussi l'aiguillon du génie culturel et de la résistance politique.

À lire



Un Occident kidnappé. Ou la tragédie de l'Europe centrale
Milan Kundera
Gallimard
« Le Débat »
80 pages
9 €

Par François-Joseph Ambroselli



Sésame, ouvre-toi

La magnifique collection Al Thani s'installe pour vingt ans à Paris, à l'Hôtel de la Marine : le visiteur peut y admirer les plus belles créations du génie humain, qui ont pour seul point commun la splendeur.

Les plus grands collectionneurs d'art ne sont plus florentins mais qataris. Ils ne s'appellent plus Médicis mais Al Thani. Ils n'ont pas fait fortune dans la banque mais dans le pétrole. La règle est néanmoins la même : faire étalage de sa puissance et de sa richesse, témoigner de son goût raffiné : Cheikh Hamad bin Abdullah Al Thani, cousin de l'émir du Quatar, semble avoir éduqué patiemment le sien. Sa collection est légendaire : entre 5 000 et 6 000 sculptures, objets d'orfèvrerie, peintures, bijoux, enluminures et autres merveilles qui témoignent du savoir-faire intemporel de l'homme à travers les plus illustres civilisations : Mésopotamie, Egypte, Grèce, Rome, Méso-Amérique, Chine…

Quelques expositions dans les plus prestigieux musées du monde en avaient donné jusqu'alors un aperçu éloquent. Il ne manquait plus à cette collection faramineuse qu'un pied-à-terre stable, une assise digne de sa splendeur. Et c'est Paris qui a été choisi pour l'accueillir. Depuis le 18 novembre 2021, grâce à un accord signé entre le Centre des monuments nationaux et la Al Thani Collection Foundation, ces trésors sont présentés par roulement à l'Hôtel de la Marine (pour la restauration duquel Cheik Hamad fut l'un des principaux mécènes), dans des galeries d'exposition spécialement dédiées, sobres et minimalistes, obscures comme la caverne d'Ali Baba. Et cela pour vingt ans, en échange d'un loyer de 1 million d'euros par an et des recettes de la billetterie.



Ce n'est pas un hasard si l'Hôtel de la Marine a remporté la palme. Outre sa localisation exceptionnelle, son histoire en fait une destination logique : érigé sous Louis XV, l'immeuble fut le Garde-Meuble de la Couronne : *« Il était pour ainsi dire dans l'ordre des choses qu'une collection d'objets essentiellement d'origine royale s'y trouve aujourd'hui abritée »*, se réjouit Amin Jaffer, conservateur en chef de la collection Al Thani.

Les pièces de cette collection mirifique semblent en effet avoir été sélectionnées selon un critère simple : il fallait qu'elles soient des parts de roi. Nulle distinction d'époque, de style ou de culture : les trésors présentés ici ont été créés sur les quatre continents et couvrent une période de plus de cinq mille ans. Une tête égyptienne de la période amarnienne (1351-1334 av. J.-C.), au crâne allongé et aux allures de figure extraterrestre hollywoodienne, côtoie ainsi une tête d'homme en terre cuite du Nigeria, issue de la culture Nok (vers 500 av. J.-C.-500 apr. J.-C.), aux yeux tombants et aux lèvres épaisses. Plus loin, c'est un buste d'Hadrien en calcédoine, commandé vers 1240 par l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen et doté au XVIe siècle d'une armure de vermeil, d'émail et de perles, qui est flanqué d'une tête de reliquaire venue du Gabon et datant de la période Fang-Betsi (vers 1700-1850), au front proéminent.

Une dernière salle est consacrée aux chefs-d'œuvre du monde musulman à travers un amoncellement de vaisselle luxueuse, aux arabesques souples, de poignards incrustés de rubis et de diamants, de corans richement décorés… En quittant ces galeries sombres garnies des plus belles créations humaines, le visiteur est assailli par un sentiment étrange, où se mêlent inquiétude et extase : les civilisations passent, la beauté reste.

« Trésors de la collection Al Thani », exposition permanente. Hôtel de la Marine, 75008 Paris. Ouvert tous les jours de 10 h 30 à 19 h. Nocturne chaque vendredi jusqu'à 21 h 30. Tarifs : 17 €/ 14 €. Rens. : www.hotel-de-la-marine.paris ; www.thealthanicollection.com ; 01 87 05 30 30. Catalogue, Editions du patrimoine/Centre des monuments nationaux, 392 pages, 65 €.



À LA MODE DE CHEZ NOUS

Jamais l'aristocratie française n'atteignit ce degré de raffinement et de fantaisie. Sous la houlette de la Pompadour, puis du « ministre de la mode », la modiste Rose Bertin, la haute société du XVIIIe siècle se complut dans les belles étoffes, les broderies luxueuses, les passementeries éclatantes : le musée d'Arts de Nantes en témoigne à travers plus de deux cents costumes, robes, parures, étoffes, accessoires de mode, peintures, dessins, gravures, qui rendent compte de cette recherche passionnée de la distinction et de l'éclat chez les nobles de la fin de l'Ancien Régime. Watteau, Carle Van Loo, François Boucher ou Elisabeth Vigée Le Brun les représentèrent dans des scènes galantes et bucoliques, dans des univers enchantés où même le vent semble avoir une odeur de rose. Les grands de cet ancien monde aimaient aussi se mettre en scène dans des portraits débordants de richesses, de fruits charnus, de fleurs encore recouvertes de rosée, de rubans affriolants… C'est dans ce monde coloré, plein d'exubérance et d'orgueil, que cette magnifique exposition fait pénétrer le visiteur en l'éblouissant du spectacle du raffinement occidental.



« A la mode. L'art de paraître au XVIIIe siècle », jusqu'au 6 mars 2022. Musée d'Arts de Nantes, 44000 Nantes. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 11 h à 19 h ; nocturne le jeudi jusqu'à 21 h. Tarifs : 8 €/ 4 €. Rens. : www.museedartsdenantes.nantesmetropole.fr ; 02 51 17 45 00. Catalogue de l'exposition, Editions Snoeck, 328 pages, 35 €.

SPLENDEUR ET EXUBÉRANCE
Page de gauche : *Tête d'une figure royale*, jaspe rouge, Egypte, vers 1473-1292 av. J.-C. (collection Al Thani). A gauche : *Costume de travestissement dit « à la Van Dyck »*, XVIIIe siècle (Amsterdam, Rijksmuseum).

LA FERVEUR DU SOUVENIR

« *Pensons-y toujours, n'en parlons jamais* », disait Gambetta. Pendant quarante-sept ans la France entretint avec dignité le souvenir de ses provinces perdues, de ces territoires arrachés à la patrie. Après sa cinglante défaite de 1870 et le traité de Francfort du 10 mai 1871, elle avait en effet été condamnée à céder honteusement à l'Empire allemand l'Alsace – hormis l'arrondissement de Belfort, qui avait vaillamment résisté – et une partie de la Lorraine. Les habitants avaient été mis au pied du mur : ils avaient eu le choix entre rester sur place et adopter la nationalité allemande, ou renoncer à leur terre natale et « opter » pour la nationalité française avant le 1er octobre 1872 : ils avaient été nombreux à faire le choix de la France, à abandonner leurs amis, leur famille, à subir parfois les insultes, le rejet.

Le musée parisien du peintre Jean-Jacques Henner, lui-même originaire de Bernwiller, village d'Alsace situé entre Mulhouse et Belfort, se fait l'écho de cette déchirure dans une exposition poignante : des dizaines de peintures, sculptures, affiches, gravures, bijoux et autres objets y montrent la manière dont les artistes s'emparèrent du sujet, transcendèrent par leur talent la souffrance de l'annexion, sublimèrent l'attitude des Alsaciens en les transformant en héros dignes des tragédies grecques, condamnés à vivre sous la domination de vainqueurs barbares. Peintres et sculpteurs personnifièrent l'Alsace en femme forte. On croise ainsi, dans les salons feutrés du musée, cette noble matrone aux traits affirmés, parfois flanquée d'un enfant en larmes, réclamant justice : le dessinateur Gustave Doré la représenta serrant contre sa poitrine le drapeau français ; le sculpteur Bartholdi en fit le personnage principal d'une sorte de Pietà patriotique où, tenant le corps d'un soldat mort, on la voit tendre son bras robuste et vengeur vers l'Allemagne. Henner, quant à lui, la figura en adolescente vêtue d'un costume de deuil, une cocarde tricolore piquée sur sa coiffe noire, et gratifia l'œuvre d'un titre éloquent : *L'Alsace, elle attend.*

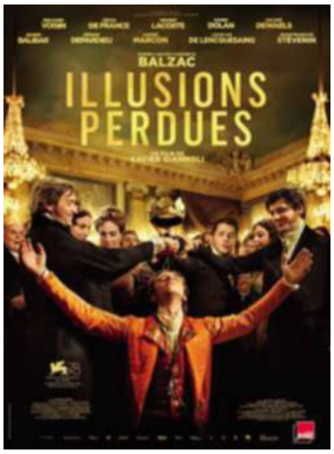


C'était un temps où l'on enseignait le patriotisme à l'école ; où les enfants jouaient à des jeux de société dans lesquels le gagnant était celui qui, sur la carte de France, faisait arriver le premier son pion-soldat en Alsace ; où les cœurs meurtris se rendaient en pèlerinage place de la Concorde à Paris pour se recueillir devant la statue allégorique de Pradier représentant Strasbourg, recouverte jusqu'en 1918 d'un voile noir, et jeter à ses pieds des couronnes d'immortelles. Un temps où l'on cultivait non les peurs mais le courage, où l'on prônait l'intransigeance et non la réconciliation avec ceux qui venaient de nous saigner à blanc.

« Alsace, rêver la province perdue, 1871-1914 », jusqu'au 7 février 2022. Musée national Jean-Jacques Henner, 75017 Paris. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 11 h à 18 h. Tarifs : 6 €/ 4 €. Rens. : www.musee-henner.fr ; 01 83 62 56 17. Catalogue, Editions Liénart/ Musée national Jean-Jacques Henner, 272 pages, 35 €.

CINÉMA

Par Geoffroy Caillet



Mauvaise Presse

Avec ses *Illusions perdues*, Xavier Giannoli signe une adaptation magistrale de l'œuvre de Balzac.



Avec ses milliers de personnages et ses centaines d'intrigues, son écriture visuelle et sa structure narrative cinématographique avant l'heure, *La Comédie humaine* est une mine pour le septième art. Ne serait-ce que par la rareté de ses dialogues, l'œuvre de Balzac ne se prête pourtant pas si facilement à l'adaptation. Celle que propose Xavier Giannoli avec ces *Illusions perdues* surprend précisément par la qualité des dialogues et de la voix off, fidèles à la prose du maître et à l'esprit du roman sans être jamais ni livresques, ni empesés. L'enjeu était grand pour un film de deux heures et demie, qui transpose essentiellement la deuxième des trois parties du livre : celle où le jeune Lucien de Rubempré monte d'Angoulême à Paris par amour des lettres et d'une châtelaine, Mme de Bargeton, avant de leur préférer le journalisme et une actrice.

Cœur de l'intrigue, la peinture terrifiante du monde de la presse y brille de tous ses feux mauvais. Après avoir magistralement raté son entrée dans la carrière littéraire et dans le grand monde, Lucien se jette à corps perdu dans ce marigot où tout s'achète, pourvu qu'on y mette le prix. *Fake news* en pagaille, tractations mercantiles entre journalistes, éditeurs et publicitaires, polémiques montées de toutes pièces, chauffeurs de salles de théâtre vendus au plus offrant, règne de l'opinion et cynisme d'un monde où la vérité n'a aucune importance : si *Illusions perdues* donne le sentiment de s'y voir comme dans un miroir, ce n'est pas que l'œuvre serait « moderne », au sens d'une manie bien contemporaine d'adouber par ce mot toute époque révolue ressemblant à la nôtre, surtout dans ce qu'elle a de pire, mais que Balzac avait compris, mieux que quiconque, l'invariabilité pathétique de la nature humaine.

Xavier Giannoli aussi l'a compris, qui bénéficie pour son film d'acteurs à l'unisson. Conservant ce qu'il faut de candeur jusque dans le cynisme, Benjamin Voisin est parfait en Lucien, ébloui par le succès comme un papillon par une lanterne ; Gérard Depardieu est un truculent éditeur sachant à peine lire mais très bien compter ; Cécile de France a la gaucherie impeccable de l'aristocrate de province ; Xavier Dolan et Vincent Lacoste sont à l'avenant. Mais la palme revient à Jeanne Balibar dans le rôle de la vénéneuse marquise d'Espard, maîtresse absolue du faubourg Saint-Germain. A mi-chemin entre la tragédienne antique et la Pythie de Delphes, celle qui avait incarné la duchesse de Langeais dans *Ne touchez pas la hache* d'après Balzac (Jacques Rivette, 2007) laisse tomber de ses lèvres les vacheries comme des oracles et les condamnations à une mort sociale comme des gratifications, dans un numéro de perfidie snob proprement jubilatoire.

Tout vibrionne et fuse dans ce Paris de la Restauration rarement vu au cinéma hormis dans *Les Enfants du paradis*, de l'Opéra-Comique au Palais-Royal, du Grand Véfour aux Grands Boulevards et aux bureaux enfumés de journaux qui ont pour noms *Le Corsaire*, *Le Satan* ou *Le Figaro*. Rubempré va de l'un à l'autre, libéral un jour, royaliste le lendemain, toujours amoureux fou de Coralie (poignante Salomé Dewaels), modeste actrice mais la seule à lui offrir une tendresse qui semble avoir déserté la terre. Lorsque enfin les écailles lui tombent des yeux, le temps de vivre est venu. Quelque part dans la correspondance de Balzac, on trouve cette phrase : « *Je pense à ceux qui doivent en eux trouver quelque chose après le désenchantement.* » Lucien, c'est nous.

***Illusions perdues*, de Xavier Giannoli, avec Benjamin Voisin, Cécile de France, 2 h 30.**

MENTOR En haut : les comédiens Benjamin Voisin (Lucien de Rubempré) et Vincent Lacoste (Etienne Lousteau).



DUEL SANS SOLEIL

En 1386, Marguerite de Thibouville, femme de Jean de Carrouges, accuse Jacques le Gris de l'avoir violée. Le roi Charles VI autorise alors les deux seigneurs normands à se livrer un duel judiciaire, dont l'issue vaudra verdict divin : Marguerite sera décrétée innocente si son mari l'emporte ; dans le cas contraire, elle sera coupable et brûlée vive. Autant le dire d'emblée, Ridley Scott ne fait aucun effort pour cacher combien cet épisode historique n'est qu'un pur prétexte pour asséner au spectateur une grande leçon de morale à la sauce MeToo. Partant, son *Dernier Duel* donne dans la caricature à tous les étages. Dans le Moyen Age de Ridley Scott, il fait toujours gris et humide. On n'avait pas encore inventé le soleil. A moins qu'il ne se soit posé sur la tête du comte d'Alençon (Ben Affleck, grotesque en blond peroxydé) ? En revanche, les hommes sont déjà tous des salauds, auxquels pas un vice ne manque. Reprenant la formule mise à l'honneur par Kurosawa dans *Rashômon* (1950), le film fait défiler les points de vue du mari (Matt Damon), persuadé de faire le bonheur de sa femme (Jodie Comer), du violeur présumé (Adam Driver), qui croit celle-ci consentante, enfin de Marguerite, seul réputé véritable. Ces points de vue étant rendus par nombre de plans identiques, le procédé est ici terriblement redondant et, hormis lors du duel final, on s'ennuie ferme pendant 2 h 30. On sort surtout inquiet du sort qui serait promis aujourd'hui par les tenants de MeToo à Alexandre Dumas, assez hardi pour avoir écrit un jour qu'*« on peut violer l'histoire à condition de lui faire de beaux enfants »*. Mais aussi à Ridley Scott, qui suit ici son conseil, les beaux enfants en moins.

***Le Dernier Duel*, de Ridley Scott, avec Matt Damon, Adam Driver, Jodie Comer, Ben Affleck, Nathaniel Parker, 2 h 33.**

THÉÂTRE



AU CHEVET DE L'HISTOIRE

Après avoir incarné un instituteur exalté par sa *Leçon d'histoire de France* depuis l'an mil, Maxime d'Aboville a choisi de plonger au cœur de ces *« cinq années [qui] sont cinq siècles pour la France »* (Lamartine) : la Révolution. Seul en scène, avec pour tout décor un pupitre, et quelques lumières et musiques parfaitement choisies par Damien Bricoteaux (notamment celle d'un cœur qui bat, dont les pulsations cognent de plus en plus fort), il convoque et incarne tour à tour le peuple, la famille royale, les Girondins, les Montagnards… Les tricoteuses se tenaient au pied de la guillotine pour voir les têtes tomber, lui est au chevet de l'Histoire, dont il tricote les fils, en une immense tapisserie dont les scènes apparaissent et défilent, prenant vie sous nos yeux. Ses mots sont ceux de Michelet, Dumas, Lamartine et Hugo ; son visage est tour à tour celui des femmes de Paris, exaltées par la faim, réclamant du pain et le retour du roi à Paris, celui de *« la convulsion du peuple personnifiée dans Marat »*, celui de Danton sur sa charrette de condamné, hurlant en passant devant le logis de Robespierre : *« Je t'entraîne, Robespierre, tu me suis ! »* Epoustouflant. ***Isabelle Schmitz***

« La Révolution, d'après Hugo, Michelet, Dumas, Lamartine », de et par Maxime d'Aboville. Théâtre de Poche-Montparnasse, jusqu'au 2 janvier 2022, du mardi au samedi à 19 h, le dimanche à 15 h. Rens. : www.theatredepoche-montparnasse.com

Par Marie Zawisza



© PARCO ARCHEOLOGICO DI POMPEI.

Etre esclave à Pompéi

Pompéi dévoile un témoignage rare sur les conditions de vie des plus humbles.

Trois lits, dans une modeste chambre sans décor, avec une petite fenêtre. Ces lits très simples, composés de planches, pouvaient être montés, démontés, allongés au fur et à mesure de la croissance grâce à un système de cordages. Deux d'entre eux mesurent 1,70 m, la taille d'un adulte. Le troisième, dont la longueur n'excède pas 1,40 m, accueillait sans doute un enfant. Contre l'un des lits est posé un axe de char. D'autres pièces constitutives de harnais retrouvées dans la chambre indiquent que les personnes qui vivaient là devaient être chargées du soin et de la préparation des chevaux.

Cette petite pièce de 16 m², qui vient d'être exhumée à quelque 700 m du Parc archéologique de Pompéi, dans la zone appelée Civita Giuliana, abritait semble-t-il une petite famille d'esclaves au sein d'une villa, en même temps qu'elle servait de débarras ou d'espace de stockage : huit amphores y ont été retrouvées. Des analyses révéleront peut-être ce qu'elles contenaient, comme de l'huile ou du vin produits dans le domaine agricole de cette villa suburbaine de Pompéi. *« Cette chambre d'esclaves, qui donne à voir les vestiges d'une existence précaire, constitue un témoignage unique de la vie des plus humbles, au sujet de laquelle les sources littéraires, qui s'intéressent surtout à la vie des élites, sont peu disertes »*, observe Gabriel Zuchtriegel, directeur du Parc archéologique de Pompéi.

La pièce, conservée par la pluie de cendres qui s'est abattue sur Pompéi et ses alentours à l'automne 79 lors de l'éruption du Vésuve, est située dans la partie de la villa dévolue à la domesticité. Elle donne sur un portique près duquel a été exhumé, en février 2021, un char de cérémonie. Une étable abritant trois équidés dont deux harnachés – peut-être pour fuir l'éruption – a également été mise au jour.

Une partie richement décorée, réservée à l'élite de cette villa, avec vue sur la mer, avait été partiellement exhumée au début du XXe siècle. En 2017, les fouilles ont repris en urgence dans cette zone après la découverte de tunnels utilisés par des pilleurs. *« La position des lits dans la chambre des esclaves révèle une intrusion dans le lieu et donc une possible perte d'informations »*, regrette Gabriel Zuchtriegel. Cette pièce qui nous raconte une page d'histoire de la vie à Pompéi doit à terme ouvrir aux visiteurs. Pour l'heure, les fouilles se poursuivent.

LA PLUS VASTE MOSAÏQUE DU MONDE

Au nord de Jéricho, en Cisjordanie, c'est l'une des plus grandes mosaïques du monde, d'une superficie de 836 m², qui a été dévoilée au public le 28 octobre, après cinq ans de travaux de conservation et d'aménagements pour la visite, d'un budget de 12 millions de dollars. Ce pavement de l'époque omeyyade, daté du VIIIe siècle et découvert en 1930 dans le palais du calife Hisham Ibn Abdel Malik, révèle donc enfin aux yeux des visiteurs ses 38 panneaux et ses cinq millions de tesselles polychromes, figurant de subtils décors géométriques et végétaux, ainsi qu'un arbre de vie - grenadier sous lequel paissent deux gazelles, allégorie de paix, tandis qu'un lion en dévore une troisième, scène qui symbolise la guerre.

APHRODITE ET DIONYSOS EN TURQUIE

Deux visages de pierre, celui de la déesse de l'amour, Aphrodite, et celui du dieu de la vigne et du vin, Dionysos, sont sortis de terre à l'occasion de fouilles archéologiques à Aizanoi, ville antique dans la province occidentale de Kütahya, en Turquie, dont l'histoire remonte à plus de cinq mille ans. Les corps de ces statues, qui témoignent de la persistance des anciens dieux grecs à l'époque romaine, avaient été exhumés lors de travaux précédents, menés par la même équipe d'archéologues de l'université de Dumlupınar. Des fragments de la statue d'Hygie, déesse grecque de la santé, de la propreté et de l'hygiène, ont également été mis au jour.

Par Jean-Robert Pitte, *de l'Institut*



LES SUCETTES À L'ANIS

Prisé dans toute l'Europe depuis l'Antiquité, l'anis sert à parfumer tant les boissons alcoolisées que les bonbons et les gâteaux.

La saveur anisée provient d'une molécule appelée anéthol et s'obtient à partir de quatre plantes principales : l'anis vert *(Pimpinella anisum)*, originaire de l'est du bassin méditerranéen et que les Romains utilisaient en cuisine ou en additif des vins, le carvi ou anis des prés *(Carum carvi)*, très commun dans les Vosges (d'où son mariage avec le munster), le fenouil *(Fœniculum vulgare)* et l'anis étoilé ou badiane *(Illicium verum)*, produit au Jiangxi chinois et en Asie du Sud-Est, très prisé et onéreux au Moyen Age en Occident. L'anéthol, qui a la particularité de se troubler lorsqu'on l'additionne d'eau, passe pour posséder des vertus médicinales et procure une sensation rafraîchissante. C'est ainsi que les boissons alcoolisées anisées et glacées sont devenues un marqueur identitaire de la Méditerranée et du Proche-Orient où l'on continue à consommer force *rakı* en Turquie et *arak* au Liban et en Syrie. En Grèce, c'est l'incontournable *ouzo*, en Italie, la *sambuca*, en Espagne l'anisette (qui fut très populaire parmi les pieds noirs d'Afrique du Nord, mais aussi à Bordeaux, où Marie Brizard fit fortune en la vendant aux marins à partir de 1755). La France fut l'un des temples de l'absinthe, boisson mêlant la grande absinthe (contenant un poison, la thuyone) et trois variétés d'anis. Après son interdiction en 1915, le pastis à l'anis et à la mélisse l'a remplacée ; il est le symbole du soleil et des vacances : grâce à lui, le Marseillais Paul Ricard (1909-1997) fit fortune. Il s'en boit 100 millions de bouteilles par an.

Côté solides, les biscuits à l'anis sont appréciés dans toute l'Europe (*bredele* alsaciens, croquets d'Anjou, rousquilles catalanes, canistrelli corses, croquignoles de Reims ou de Belgique, etc.). En revanche, les confiseries sont en déclin. Le bourg abbatial de Flavigny-sur-Ozerain en Bourgogne continue à produire de petites dragées rondes au cœur desquelles se niche une graine d'anis vert. L'élaboration demande deux semaines selon une recette bénédictine qui remonterait à 1591. Anne d'Autriche et Louis XIV en raffolaient. L'anis parfume encore l'une des versions de la pastille Vichy, bonbon digestif au bicarbonate extrait de l'eau thermale, inventé en 1825 par le chimiste Jean-Pierre-Joseph d'Arcet. L'infantilisation du goût explique que ce vigoureux parfum a petit à petit disparu du reste de la confiserie. Il était pourtant encore très à la mode il y a un demi-siècle. France Gall raconta un jour à Serge Gainsbourg ses vacances d'adolescente à Noirmoutier : *« Là-bas, il n'y a pas grand-chose à faire, sauf que tous les jours j'allais m'acheter une sucette à l'anis. »* De cet innocent récit naquit en 1966 une chanson à succès… encore présente dans toutes les mémoires. Aujourd'hui, on ne trouve plus de sucettes anisées qu'à Marseille, manière d'associer les enfants au rite du pastis cher à la Cité phocéenne.



ÉLIXIR PROVENÇAL Au milieu : *Comme à Marseille…*, carte postale publicitaire pour le Pastis Olive, illustrée par Marc, vers 1930. Après l'interdiction de l'absinthe en 1915, sa variante autorisée, le pastis à l'anis, connaît un engouement fulgurant en Provence et devient le symbole du soleil et des vacances.



LA RECETTE

LES HIRSCHHERNLE OU BOIS DE CERF

Ces gâteaux de Noël sont très populaires en Alsace. Fouetter deux œufs et 200 g de sucre jusqu'à ce que le mélange devienne blanc. Incorporer 250 g de farine et un sachet de levure en poudre, ainsi qu'une cuiller à café de graines d'anis. Laisser reposer au réfrigérateur, puis étaler la pâte et découper des rectangles que l'on entaille afin d'écarter les tronçons et d'imiter un bois de cerf. Dorer au jaune d'œuf et cuire une douzaine de minutes à four moyen. C'est un régal en compagnie d'une mousse au chocolat et d'un gewurztraminer vendanges tardives.

EN COUVERTURE



42 Mille ans de servitude

Hérité de l'Empire romain, l'esclavage ne disparaît pas avec lui. Tout au long du Moyen Âge, il se transforme en différents types de servitude et connaît un nouveau mode de production avec l'apparition de la traite orientale.

52 La longue marche de l'Église



Le christianisme est tantôt loué pour son rôle dans la lutte contre l'esclavage et tantôt accusé d'avoir collaboré à un système inhumain. Olivier Grenouilleau éclaire ce sujet complexe dans un ouvrage passionnant.

74

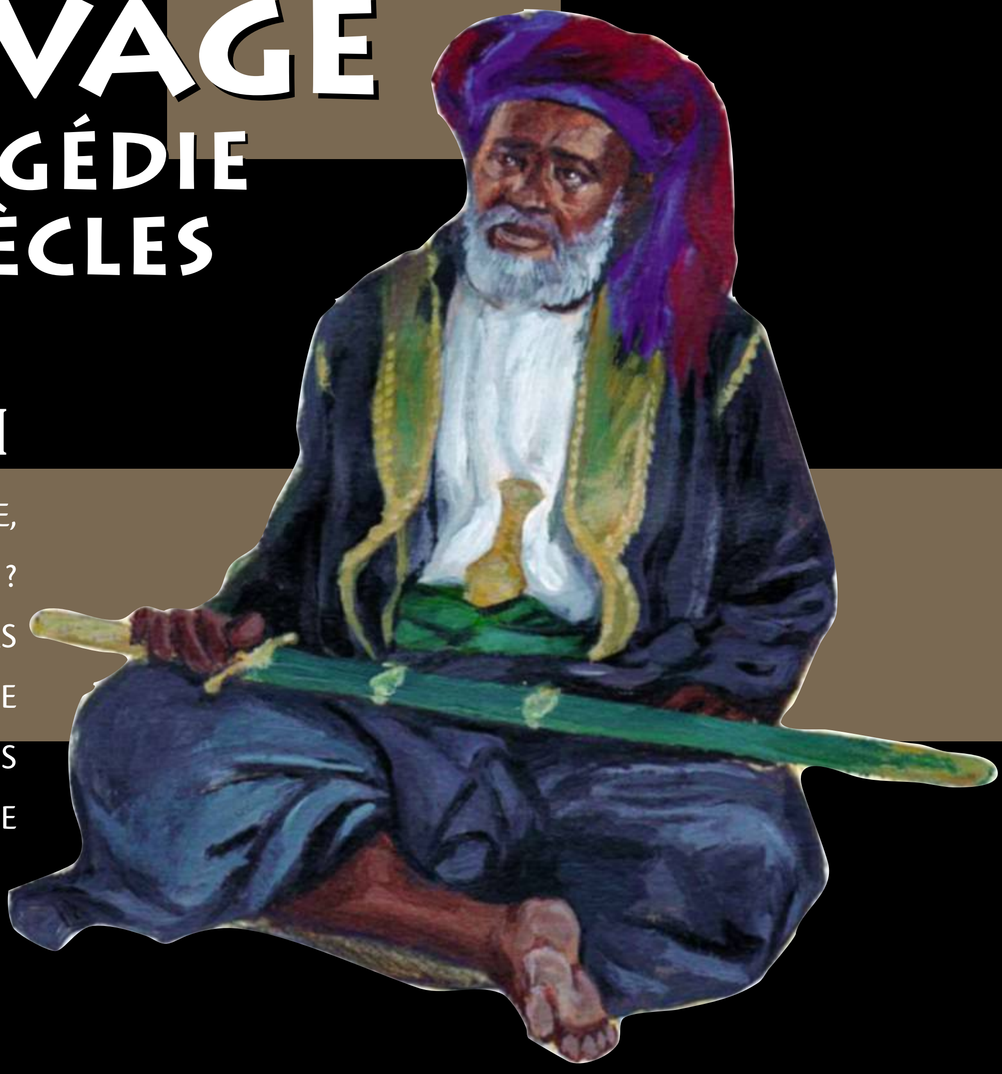
La France, la traite et l'esclavage

Avec la colonisation des Antilles et l'économie de plantation commença l'histoire de la France et de la traite. Elle ne prit fin qu'avec l'abolition de 1848.



Esclavage

la tragédie des siècles



Et aussi

Docteur Livingstone, je présume ?

Dans le cercle des fers

Les révoltés du Suriname

Pages sombres

Réactions en chaîne



ATTACHÉS À LA TERRE
Mois d'août, moisson dans un champ de blé (détail), par le Maître Venceslao, cycle de fresques exécuté à la demande de l'évêque Giorgio du Liechtenstein, début du XVe siècle (Trente, Castello del Buonconsiglio, Torre Aquila).



Mille ans de servitude

Par Dominique Barthélemy,
de l'Institut

De la chute de l'Empire romain à la fin du Moyen Age, l'esclavage a connu une série de recompositions à travers le servage, l'asservissement des captifs ou l'apparition de la traite orientale.



Il est bien difficile d'envisager, et plus encore de résumer, une histoire de l'esclavage et des servages en Europe médiévale. D'abord parce que la documentation qui nous a été conservée, très éparse et très aléatoire, est tout à fait insuffisante. Ensuite parce que la diversité et la complexité des formes de servitude défient toute schématisation : les gouvernants et les juristes qui s'efforçaient de définir clairement la ou les servitudes n'y parvenaient pas bien, ou ne s'y essayaient pas sans chercher à les transformer par là même, avec plus ou moins de succès. Charlemagne a dit un jour que dans son empire il ne devait y avoir que des hommes libres et des hommes en servitude : il fallait que, dans les procès, l'on puisse trancher. Mais si la question se posait, c'est qu'il existait, tout comme dans l'Empire romain antique, divers statuts incertains ou intermédiaires. Par ailleurs, Charlemagne n'a pas donné dans sa réponse, telle qu'on nous l'a rapportée, de critère décisif : à ses agents de se débrouiller, et aux historiens modernes de décider si les hommes et femmes en servitude, désignés en latin comme *servi* et *ancille,* comme les esclaves romains, devaient être appelés sous son règne « esclaves » ou « serfs et serves ».

Le XIXe siècle créditait la chrétienté ou la ruralité du haut Moyen Age d'avoir produit une transformation de l'esclavage antique en servage médiéval. A l'inverse, les historiens récents inclinent souvent à garder le terme d'esclaves. On peut d'ailleurs observer que tous les esclaves de l'Antiquité romaine ne vivaient pas en captivité, ni n'étaient vendus comme des marchandises et mis aux travaux forcés. Certains étaient plus ou moins intégrés socialement, avec une marge d'autonomie. Il arrivait même que l'on se donne soi-même en « esclavage » dans l'attente d'un avantage (gérer les finances de l'empereur ou d'un grand propriétaire). Cette condition un peu hybride, un peu composite, préludait en un sens à ce que nous appelons le servage. De toute manière, peu de sociétés ont été à même de pousser jusqu'au bout l'idée d'une propriété de l'homme par l'homme. Moses Finley a relevé par exemple que l'Antiquité classique la plus esclavagiste (Athènes et Rome à leur apogée) n'a jamais pu le faire tout à fait, en dépit de sa théorie de l'esclave-instrument (mais *« instrument qui parle »*), puisque l'enfant d'une esclave et du maître a toujours eu un destin particulier et puisque le meurtre d'un esclave a toujours appelé une réparation ou purification spécifiques.

L'écart entre la théorie dure de l'homme et de la femme appropriés et leur statut effectif s'est cependant très inégalement creusé selon les cas et les époques. Ce que nous appelons le servage n'est en fait qu'un esclavage particulièrement aménagé, hybride ou, disons, réorienté. Si son visage est moins inhumain que celui des esclavages de référence, avec vente, déportation, enfermement, exploitation totale des hommes, il partage malgré tout ce privilège avec d'autres servitudes, notamment avec certains esclavages domestiques



SERF OU ESCLAVE Ci-dessus : *Banquet au palais du roi Yon,* par David Aubert, XVe siècle (Paris, Bibliothèque nationale de France). Page de gauche : *La Récolte,* fin du XIIIe siècle (Modène, Biblioteca Estense). A partir du IIIe siècle, dans le monde romain occidental, c'est surtout l'asservissement de paysans libres ou sans statut défini qui prend de l'importance, même si le trafic et l'asservissement de captifs païens (Saxons, Slaves) se poursuivent au moins jusque vers l'an mil. En bas : *Esclave noir,* bronze, IIe-IIIe siècle (Paris, musée du Louvre).

ou des esclavages de cour, et avec des dépendances paysannes de types variés que l'ethnologie a pu appréhender dans le monde précolonial et colonial.

Esclavage ou servage ?

Dans le monde romain occidental, ruralisé à partir du IIIe siècle apr. J.-C., l'esclavage strict ne paraît plus avoir un rôle essentiel. On n'en continue pas moins d'asservir des captifs et d'en faire le trafic. Ce phénomène se prolonge pratiquement jusqu'à Charlemagne lui-même, qui déporte des Saxons. Plus important est l'asservissement relatif de paysans qui étaient libres, ou peut-être sans statut bien tranché en termes de liberté ou servitude : les manuels parlent de colons et de colonat. Même s'il existe en fait des noms, des situations et des normes variés, disons pour simplifier que ce sont des paysans libres, héréditairement attachés à la terre des puissants et tenus à l'impôt, auxquels on interdisait de déserter, en les tenant pour « esclaves de la terre » (en ancien français, « serfs de la glèbe »). La législation romaine n'évitait pas des paradoxes hardis mais utiles, comme celui qui consistait à infliger des châtiments d'esclaves à des colons qui ne s'acquittaient pas de leurs – lourdes – charges d'hommes libres à l'égard de l'Etat.



Constantin et l'empire chrétien poursuivent dans une attitude qui les avait précédés : pas d'abolition de l'esclavage, mais l'affranchissement individuel est encouragé comme un acte pieux et un traitement humain est recommandé. Dans l'empire comme dans les royaumes « barbares » qui lui succèdent en Occident, le clergé intercède pour des esclaves ou colons qui recherchent l'asile dans les églises (comme pour d'autres personnes en rupture de ban), mais tient à ce que ses domaines conservent leurs esclaves et colons.

Aux temps mérovingiens ou lombards, la servitude en Gaule et en Italie n'est connue que par des articles de lois romano-barbares d'une interprétation souvent difficile pour nous, par des formules qui permettent l'entrée volontaire en servitude (donc après négociation) ou l'affranchissement limité, par quelques chartes



évoquant la vente ou donation de terres avec les paysans qui la travaillent, tandis que les *Vies* de saints livrent quelques aperçus sur des esclaves qu'on transplante ou libère. C'est au IXe siècle que, d'un coup, l'histoire des campagnes s'éclaire quelque peu grâce aux grands polyptyques rédigés dans la « France » d'alors (entre la Loire et le Rhin) ou ponctuellement en Provence et en Italie du Nord.

A travers ces inventaires de domaines ecclésiastiques, la servitude, soit l'appartenance à un maître, n'apparaît pas comme une dépendance absolue. Ainsi, le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés procure les noms et décrit les biens et les charges de paysans tenanciers (on les dit « chasés »), qui ne vivent pas à proprement parler en servitude, dans une chiourme ou même une simple domesticité : ils détiennent des droits partiels sur les parcelles qu'ils exploitent et ont une existence sociale en tant que membres d'une collectivité. Leur servitude est un élément de statut parmi d'autres, qui les handicape lorsqu'ils vont en justice, les fait considérer en bien des occasions comme des inférieurs et leur vaut d'avoir des charges différentes de celles des paysans libres, « colons » ou « lites ». Le même polyptyque laisse voir aussi de nombreux couples mixtes (un libre et une serve, un serf et une libre) et des discordances entre leurs statuts personnels et ceux de la terre, par exemple un chef de famille libre installé sur un « manse servile » dont il lui faut acquitter des charges.



L'impression est donc que, dans ces campagnes du IXe siècle, la vie quotidienne rapproche les uns des autres les paysans d'origines diverses, tous relevant ensemble d'un maître du domaine : par exemple, au nom des moines de l'abbaye parisienne, saint Germain, dont ils sont tous et toutes « les hommes ». La plupart des historiens admettent désormais que la condition de tous ces hommes procède autant du colonat romain de l'Antiquité tardive que de l'esclavage. On a parfois défini les colons comme des « serfs de la glèbe » : on les a attachés à leur terre en leur interdisant de la quitter et, en affranchissant quelques-uns d'entre eux, on a répandu l'idée que tous les autres étaient en servitude. A cela a pu se conjoindre une véritable amélioration pour des esclaves ruraux domestiques que leurs maîtres, plutôt que de les faire travailler sur leur domaine propre, ont « chasés », c'est-à-dire installés sur une parcelle (manse), avec la possibilité d'avoir une famille et un revenu, sous des taxes, des réquisitions et des contrôles.

De toute manière, il n'y a pas là de « mode de production esclavagiste ». Sans doute reste-t-il des « esclaves » domestiques, non chasés, dans une proportion difficile à chiffrer. Mais pour l'essentiel, les hommes et les femmes que les polyptyques ou les chartes qualifient en leur latin de *servus* et d'*ancilla* (voire, au neutre, *mancipium*) sont de vrais faux esclaves. Ils sont nés au terroir, enracinés, socialisés, chrétiennement encadrés, admis à plaider en justice dans quelques cas : autant de contrastes avec l'esclavage. Et pourtant, on continue de pouvoir, par charte, les donner (mais non les vendre) et les affranchir, utilisant ainsi des formules romaines esclavagistes en même temps que des formules d'asservissement de soi-même – avec contreparties – qui ne sont pas conciliables avec une véritable pensée esclavagiste. Sans les torturer à la place de leur maître, on les expose, s'ils témoignent pour lui ou s'ils veulent se défendre d'être serfs, à l'épreuve du fer rouge. Pour des délits que les hommes libres peuvent racheter par une amende, on les bat, on les mutile parfois. On leur interdit d'être clercs ou vassaux, donc chevaliers. Ils sont à la fois beaucoup plus contraints et malmenés que des hommes libres, mais beaucoup moins que des esclaves vivant en détention et sans droits.

Il faut reconnaître que Charlemagne, en 813, a institué (ou reconnu) le mariage pour tous, c'est-à-dire le droit pour tous les chrétiens, serfs compris, d'acquérir par mariage la pleine paternité des enfants de leur femme, donc de transmettre. Comme, dans cette société chrétienne, la parenté par les femmes entraîne les mêmes droits et les mêmes interdictions que la parenté par les hommes, cela ne manquera pas de produire des débats sur les enfants de serfs et serves de seigneurs différents – le mariage mixte entraînant en principe le conjoint libre sous le même joug que sa femme ou son mari serfs. Par ailleurs, des serfs collectivement viennent plaider en justice contre des charges que leur seigneur leur impose et obtiennent parfois des compromis ; des individus réclamés en justice comme serfs s'en défendent, ou des serfs témoignent et affrontent des épreuves pour la cause de leur seigneur. Nous lisons cela du moins, à partir du IXe siècle, quand ce seigneur est une église, conservatrice de ses archives.

Les grands monastères, les évêques et chapitres cathédraux traitent-ils leurs serfs mieux que les seigneurs laïcs ? C'est bien difficile à dire. Certains moines ou prélats enjoignent aux autres de le faire, ce qui n'est pas bon signe. D'autres prétendent que c'est le cas, mais par ailleurs la propriété des terres comme des hommes est mise au nom des saints morts à reliques et ses revenus sont affectés à la prière et à l'aumône. Dès lors, n'est-il pas impie de trop relâcher l'exigence, de trop affranchir ? L'Eglise de l'Antiquité tardive a réclamé l'humanisation de l'esclavage, non son abolition. Elle reste sur cette ligne tout au long du Moyen Age, en soulignant que, sur le plan spirituel, les hommes sont tous égaux, ce qui relativise la dépendance des corps ici-bas. L'affranchissement est un acte pieux, mais le don de soi à une église ne l'est pas moins.



VIE QUOTIDIENNE Page de gauche, en haut : *Le Rustican, calendrier des douze mois de l'année montrant les travaux des champs,* enluminures du Maître du Boccace de Genève, vers 1459 (Chantilly, musée Condé). Ci-dessus : *Navires vikings traversant la mer,* par Albert Sébille, vers 1930 (collection particulière). Page de gauche, en bas : *Roi dans un édifice crénelé, jeu d'échecs dit « de Charlemagne »,* ivoire, fin du XIe siècle (Paris, Bibliothèque nationale de France).

Vis-à-vis de l'esclavage ou même de la discrimination et de la brutalité à l'égard de certains serfs, les sociétés éprouvent parfois quelque malaise moral. Les grandes religions monothéistes sont gênées par toute servitude et portées à en recommander l'humanisation plus que l'abolition – non sans variations et évolutions. Je ne suis d'ailleurs pas certain qu'il faille leur attribuer toujours une influence déterminante sur les sociétés. Il faut du moins envisager souvent la réciproque : l'influence des sociétés sur elles. Il n'est pas certain que les aménagements de l'esclavage rural aient été dus d'abord à la morale chrétienne, même si ce n'est pas absolument exclu.

Des sociétés à esclaves

L'Occident carolingien et postcarolingien (IXe et Xe siècles) est bordé, au nord et au sud, par des sociétés à esclaves. Il y en a dans le Nord viking, razziés, mis en esclavage domestique ou vendus en Islam. Le monde musulman, urbanisé et héritier de sociétés à esclaves, les traite de manière assez variée. Il en importe en Espagne et en Afrique du Nord depuis l'Europe païenne, c'est-à-dire le monde slave, où ils sont capturés à l'occasion de guerres intestines ou par des rois chrétiens, tel Henri l'Oiseleur, cédés à des trafiquants et acheminés à travers la Germanie et la Gaule, par Verdun et Narbonne notamment, sans que cela émeuve beaucoup les clercs tant qu'il ne s'agit pas de chrétiens, sauf Smaragde de Saint-Mihiel. Certaines sources révèlent l'activité de marchands juifs, protégés par les empereurs carolingiens, qui sont impliqués dans le commerce « international » de produits de luxe et ne sont certainement pas les seuls à trafiquer des esclaves, entre autres.



Le prix de la liberté
Ci-contre : *Affranchissement d'un esclave,* extrait de *Lectura in Codicem,* XIVe siècle (Reims, Bibliothèque municipale). Dès l'époque de l'empereur Constantin (IIIe-IVe siècle), l'affranchissement individuel est encouragé dans la chrétienté comme un acte pieux. Page de droite : *Paiement des tributs au roi,* extrait du *Livre des châtiments du roi Sanche IV de Castille,* XVe siècle (Madrid, Biblioteca Nacional).

Il est difficile de saisir l'ampleur de ce trafic des Slaves, qui est resté presque inaperçu des historiens avant de les fasciner, mais il est certain qu'en Islam l'esclave guerrier se dit *saqaliba* (slaves) et que nombre d'eunuques sont originaires d'Europe orientale. Charles Verlinden a été l'un des premiers, en 1955, à enquêter sur cette traite, devenue pour la France carolingienne un commerce de transit protégé par l'empereur qui ne veut éviter vraiment que l'exportation de ses propres sujets. Stimulée par l'essor économique d'al-Andalus, elle a pris davantage d'ampleur qu'aux siècles précédents.

L'Empire carolingien et les royaumes postcarolingiens n'ont donc pas pratiqué l'esclavage « en interne », mais ils n'ont pas expressément condamné les razzias d'esclaves païens en Europe de l'Est. Si ce trafic a cessé vers l'an mil, c'est du fait de la christianisation des Slaves – encore que les chefs convertis n'ont pas tout de suite admis cette conséquence de leur ralliement à l'Europe occidentale et ont continué à livrer au trafic des prisonniers qu'ils avaient faits : évêque de Prague, saint Adalbert s'est retiré faute de pouvoir s'y opposer efficacement. La conversion des Scandinaves, graduelle, n'y a pas non plus immédiatement stoppé les razzias des Vikings : on a un aperçu, peu après 1000, d'une vente d'esclaves sur le port de Rouen. En outre, la demande d'esclaves par al-Andalus a diminué à partir de 980, par suite des crises et de réformes du pouvoir dans la péninsule Ibérique.

La conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, en 1066, nuit aux trafics persistants. Bien entendu, il n'abolit pas en Angleterre cette sorte de servage rural qu'on appelle le *villainage* dans son grand inventaire (le *Domesday Book*), soit d'un autre nom que l'esclavage mais sans dire expressément que c'est un statut d'hommes libres. La conversion des Slaves arrête aussi à terme les trafics par l'Allemagne et la France. Dans ces deux pays, c'est un servage personnel de paysans et surtout de « ministériaux » (agents seigneuriaux) qui apparaît le mieux à travers des séries de chartes et notices d'abbayes et d'évêchés et, en Allemagne, quelques statuts.

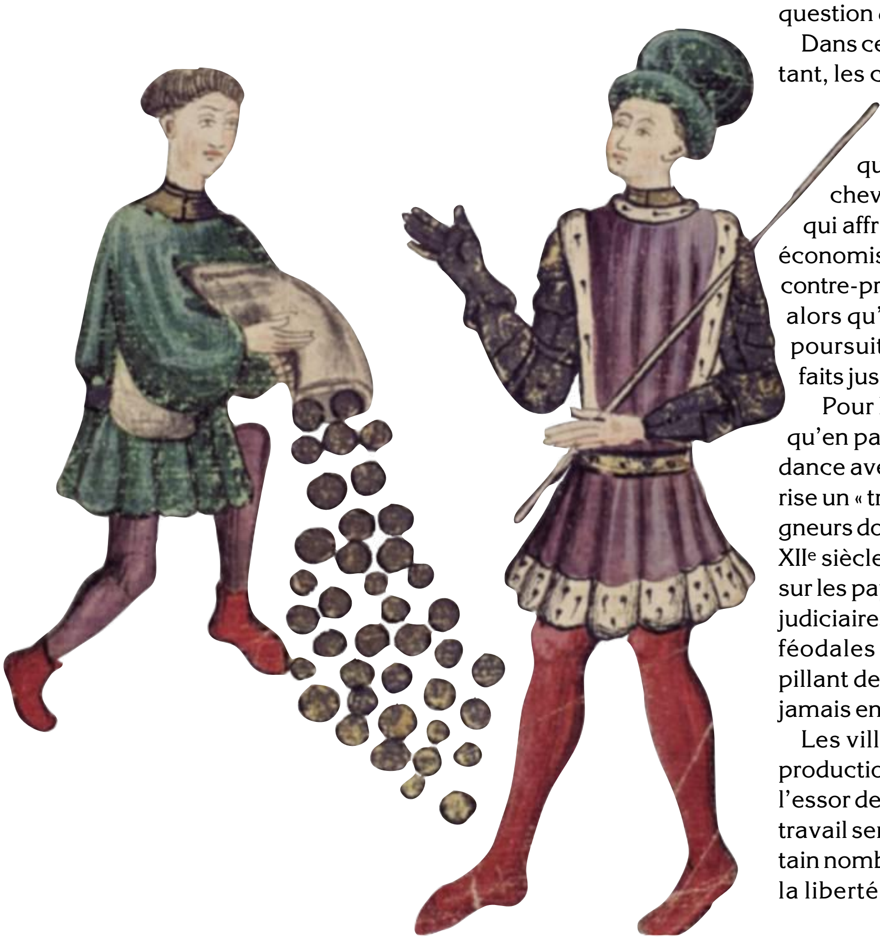
Une dépendance théorique du corps

Les taxes proprement serviles sont un tribut annuel, le chevage, versé en se posant sur la tête quatre deniers, et un prélèvement, parfois sévère, sur le mariage avec un conjoint libre ou serf (serve) d'un autre seigneur (formariage) ou sur l'héritage (mainmorte). Cette trilogie, bien analysée par Marc Bloch, caractérise une dépendance théorique du corps – un esclavage symbolique, si l'on veut. L'idée est celle d'une relation particulièrement étroite entre le serf et son seigneur, accroissant les droits de l'un sur l'autre dans les deux sens, au détriment des liens avec d'autres seigneurs ou d'une liberté de noble vassal. Cette relation, tout en infligeant aux serfs de vraies contraintes et des humiliations, peut aussi leur servir de

défense, leur assurer de l'aide. Au nom même de son intérêt de propriétaire d'hommes, ils peuvent demander au seigneur de les conserver en les nourrissant en cas de famine, en les vengeant ou les défendant en cas de conflit grave.

Ainsi, en 1005, on se bouscule pour devenir serfs des moines de Cluny : ceux-ci refusent du monde, ayant trop de bouches à nourrir, mais cherchent des solutions. Un peu plus tard, un serf blessé par un chevalier exhorte publiquement le saint auquel il appartient (saint Benoît) à frapper le coupable d'un coup miraculeux. Benjamin Guérard a pu parler du servage comme d'une *« vassalité de rang inférieur »,* le service d'un serf, qui doit être en travail, faisant tout de même contraste avec le service armé d'un vassal chevalier, beaucoup plus honorable.

Il se trouve même une catégorie de serfs expressément reconnus supérieurs à d'autres : celle des agents seigneuriaux ou ministériaux (maires ou prévôts), astreints à se reconnaître serfs de leur employeur (grands laïcs ou grande église) pour que celui-ci ait l'assurance de les tenir quelque peu. Ils exerçaient en effet un vrai pouvoir et pouvaient s'enrichir, et il ne fallait le leur octroyer que s'ils pouvaient au servage incliner leur fierté, comme les chats de Baudelaire… C'était le dernier recours contre leur prévisible arrogance, le moyen de les battre de verges en cas de faute et poser des conditions à leur fils au moment de la transmission. Notons toutefois que ces ministériaux ont eu des sortes de prédécesseurs dans les intendants romains, obligés d'être esclaves afin qu'on puisse les mettre à la torture en cas de malversation.



On lit ainsi, en 1097, comment, par mariage avec une serve, un homme libre obtient une terre mais se retrouve serf de Marmoutier. Il se rebiffe une fois devenu veuf, ainsi que son fils ; mais comme ce dernier incendie une grange des moines, il ne lui reste plus qu'à expier son forfait, ce qu'il fait en se reconnaissant leur serf ! Souvent paraissent des serfs ministériaux en conflit avec leur maître et employeur. Ayant acquis une certaine aisance et de l'entregent à la faveur de leur fonction, ils recherchent en effet les signes extérieurs de noblesse – chiens, chevaux, noble épouse, panoplie de chevalier – jusqu'au jour où leur servage les rattrape, qu'on le leur impute et qu'ils peinent à s'en défendre. Certains épisodes tragicomiques défraient ainsi la chronique autour de l'an 1100. La fille d'un vavasseur (petit vassal) flamand qui se faisait passer pour libre s'entend réclamer un formariage au soir de ses noces. Ambiance ! Un chevalier brugeois avait cru faire une affaire en épousant une fille riche. Il se voit pourtant refuser le duel judiciaire par un autre chevalier, qui lui apprend qu'à son insu il a épousé une serve et ainsi contracté la servitude : pas question qu'un vrai chevalier accepte le combat avec lui.

Dans ce dernier cas, l'affaire finira très mal. En général pourtant, les choses se règlent par compromis et, à moyen terme (en France au cours du XIIe siècle), le servage des ministériaux cède la place à un hommage des mains, qui leur permet d'être reconnus comme chevaliers. La chevalerie passant pour l'antithèse du servage, c'est elle qui affranchit vraiment. Mais c'est l'oubli qui émancipe, en économisant un affranchissement formel, coûteux et surtout contre-productif, puisqu'il atteste qu'on a été serf au préalable alors qu'il vaudrait mieux ne l'avoir jamais été. Le servage poursuit et rattrape (ou non) des lignées anoblies dans les faits jusqu'au XIIIe siècle en France et en Allemagne.

Pour les paysans comme pour eux, le servage ne définit qu'en partie leur condition, mais il apparaît moins en discordance avec les autres aspects de cette condition que caractérise un « travail servile », un service en travail à l'égard des seigneurs dont ils dépendent. A l'époque la plus féodale (du Xe au XIIe siècle), les charges les plus lourdes et les plus répandues sur les paysans sont des taxes sur leur tenure ou des amendes judiciaires, ou des taxes de protection exigées lors des guerres féodales par les seigneurs et chevaliers qui les mènent, en pillant des biens des paysans, voire en les rançonnant, mais jamais en les capturant pour les réduire en esclavage.

Les villes reprennent vigueur, deviennent des centres de production artisanale dominés par des grands marchands, et l'essor de la draperie et d'autres industries ne se fait pas par le travail servile. L'air de la ville rend libre. Il y a du moins un certain nombre de lieux où la résidence d'un an et un jour confère la liberté, comme on le lit dans de nombreuses chartes de



franchises allemandes et françaises du XIIe siècle. Reste à tenir bon, ou plutôt à rester discret durant ces trois cent soixante-six jours… En fait, ce qui intéresse les seigneurs de serfs « forains » enrichis dans le commerce, c'est de taxer leur héritage sous forme de mainmortes s'ils meurent sans enfants.

Quant à l'air de la campagne, il ne rend pas toujours serf, mais il y a des localités non affranchies où la résidence ou la détention d'une tenure servile devient synonyme de servage. La renaissance du droit romain véhiculant un certain esclavagisme peut fournir des munitions au seigneur désireux de ravaler ses hommes au servage. Mais il peut aussi jouer en sens inverse ou ressusciter des normes appliquées autrefois à certains colons, « serfs de la glèbe ». Par ailleurs, ceux qui sont les serfs d'un seigneur, ses hommes et femmes « de corps », sont censés lui appartenir davantage que ses autres sujets, soumis à sa justice sans plus ou seulement tenanciers d'une terre : dès lors ils lui doivent des subsides, notamment les tailles, autant qu'il en a besoin (« à merci », jusqu'à ce qu'il en fasse grâce) et de manière difficile à prévoir. Aussi, pour mieux s'assurer de ce genre de prélèvements sur eux, les seigneurs s'efforcent de leur conserver leur statut de serfs « taillables à merci » et au besoin de l'imposer dans les cas douteux…

Aux XIIe et XIIIe siècles, dans la France des rois capétiens, on affranchit des serfs, parfois individuellement mais de plus en plus collectivement : il s'agit alors de villages presque entiers. En enquêtant de manière serrée, les historiens du XXe siècle ont compris que l'affranchissement de certains avait fait subsister le servage des autres : il a fait juger serviles certaines des charges dont il affranchissait alors qu'initialement elles ne l'étaient pas. Une étude exemplaire de Marc Bloch l'a montré pour plusieurs localités d'Ile-de-France, comme Villeneuve-Saint-Georges ou Orly, où une taxe nouvelle au XIIe siècle, la taille, d'abord établie sans relation avec l'idée de servage, a fini par caractériser comme serfs ceux qui la devaient sans restriction : ils ont dû acheter, entre 1249 et 1263, leur affranchissement pour y échapper, non sans luttes ni sans y mettre le prix fort.

Alors que des historiens royalistes de cœur attribuaient aux grands rois capétiens une politique sociale généreuse, l'école méthodique des années 1900 a souligné leurs préoccupations fiscales. *« Il nous déplaît que le "commun peuple" tombe en servitude d'une manière ou d'une autre, où que cela soit dans notre royaume »* : ainsi commence une ordonnance du roi Louis X en 1315. Ce n'est pourtant que le prélude à une campagne de ses agents pour récolter le prix élevé de l'affranchissement de serfs, qui ne le demandent pas tous, dans les bailliages de Senlis et de Vermandois. En bien des régions, il n'y avait alors pas de serfs. Marc Bloch a procuré en 1920 un commentaire nuancé de ce texte, rendu célèbre par sa publication en 1723, au tome I des *Ordonnances des rois de France de la troisième race* : l'intérêt fiscal n'allait-il pas de pair avec un certain malaise devant la servitude en France ?

Ici et là, par plaques, le servage survit ou revit dans plusieurs régions du royaume capétien et surtout dans des provinces de l'actuelle France de l'Est. Mais, attachés à l'étude des « nouveaux servages » sous l'impulsion de Nicolas Carrier, les historiens récents considèrent dès lors les taxes serviles, donc les servages, comme une sorte d'argument parmi d'autres pour maintenir ou renforcer le contrôle et la pression de seigneurs. On peut le dire de la queste, de l'hommage ou du caselage dans le Midi toulousain, de l'hommage taillable en Savoie, puis de la mainmorte. C'est presque toujours la détention d'une terre de serfs qui expose à ces taxes serviles et donc aux inconvénients de la servitude. Parfois, les juristes évoquent le colonat romain, servage de la glèbe : quitter la terre de servitude est une infraction, qui a désormais pour effet, non des châtiments graves, mais la perte des droits sur la terre que l'on abandonne, notamment celui de la vendre.

Jusqu'au XVIIIe siècle, en certaines régions de France – comme la Bourgogne et la Franche-Comté –, des taxes serviles comme les mainmortes pèsent lourd sur certains paysans et suscitent des protestations jusqu'à leur abolition en 1789. Mais c'est dans les pays allemands et surtout en Europe orientale que les nouveaux servages sont plus fréquents et durables, jusqu'à l'abolition russe par Alexandre II. Ce sont des servages de la glèbe sans confusion possible avec l'esclavage.

Essor de la traite méditerranéenne

Le terme même d'esclavage provient précisément d'une distinction faite en Italie au XIIIe siècle entre les serfs paysans ou domestiques et des esclaves importés par une traite méditerranéenne en plein essor. Sur son versant méditerranéen, la chrétienté est en effet devenue quelque peu esclavagiste à l'égard de non-chrétiens. L'affaiblissement de l'Islam andalou a permis aux royaumes chrétiens d'Espagne, dans leur reconquête, de réduire en esclavage un grand nombre de captifs. Les études de Charles Verlinden en ont révélé l'ampleur. Elles ont aussi montré l'existence, pas tout à fait marginale, de nombreux esclaves domestiques dans les ports méditerranéens de France (Marseille) puis d'Italie. Elles ont éclairé le fait que l'expansion maritime et guerrière de l'Occident en Méditerranée à partir du XIe siècle a permis aux hommes d'affaires italiens de gérer une véritable traite à partir des pays de la mer Noire : ce sont les Génois qui ont fourni au XIIIe siècle l'Egypte en mamelouks, capturés notamment

PHOTOS : © BNF.



Maîtres et serviteurs
Ci-contre : *Aquilius, esclave de Mithridate VI, aide ce dernier à retirer ses chaussures,* par le Maître de Marguerite d'York, XVe siècle (Paris, Bibliothèque nationale de France).
Page de gauche : *Chanoine d'Espagne,* fin du XVIe siècle (Bibliothèque nationale de France).

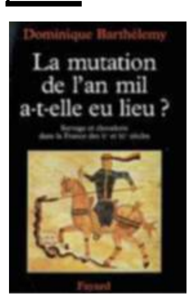
dans les steppes aujourd'hui ukrainiennes ou russes (région de Stalingrad), au détriment même de la croisade.

Ainsi en Italie du Nord s'est-on avisé à ce moment d'une distinction possible entre *schiavi* (esclaves, achetés et transplantés) et *servi* (serfs chasés ou non), sur laquelle s'appuiera le XIXe siècle pour conceptualiser rétrospectivement la différence entre esclavage et servage. En même temps, on voit bien que la frontière a été poreuse au XIIIe siècle, difficile à percevoir ou à maintenir – s'agissant de dépendance domestique – autrement qu'en qualifiant l'esclave transplanté par son origine géographique : « mon tartarin », « ma sarrasine », voilà des expressions qui se lisent dans les minutiers de notaires, de l'Italie à l'Espagne. C'était naturellement surtout, comme en Islam, un esclavage domestique sans inhumanité, même si l'exemple de la Crète vénitienne comporte aussi les travaux forcés. Les historiens récents soulignent que l'Occident chrétien n'a pas eu à réinventer l'esclavage après qu'il eut découvert l'Amérique : il le connaissait déjà, il en avait l'idée à travers sa relation au droit romain, il l'avait réappris en pratique à travers son contact et sa confrontation avec le monde musulman, c'est-à-dire par son adaptation au théâtre méditerranéen.

Sans doute l'impression générale d'un Occident chrétien particulièrement éloigné de l'esclavagisme dans une grande partie du Moyen Age n'est-elle pas fausse : la servitude y était déconnectée de toute traite, les guerres féodales pillaient les biens de certains paysans, les rançonnaient au besoin, mais ne mettaient pas les prisonniers au travail et en vente, la ville marchande ne recourait pas au travail forcé. Pour autant, il existait des formes de sujétion et d'exploitation d'une dureté certaine, auxquelles le servage pouvait servir de soutien et d'appoint.

Professeur d'histoire médiévale à l'université Paris-Sorbonne, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Dominique Barthélemy est spécialiste de la France capétienne au Moyen Age central.

À LIRE de Dominique Barthélemy



La Mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des Xe et XIe siècles
Fayard
384 pages
25 €

Propos recueillis par Geoffroy Caillet

La longue marche de l'Eglise

Le christianisme a-t-il fortifié l'esclavage ou a-t-il favorisé son abolition ? Olivier Grenouilleau fait le point au fil des siècles dans un ouvrage aussi rigoureux que passionnant.



TRINITAIRES
Page de droite : *Le Christ libérant deux esclaves*, vers 1210 (Rome, église San Tommaso in Formis). La mosaïque représente la vision de saint Jean de Matha qui le poussa, avec saint Félix de Valois, à fonder, à la fin du XIIe siècle, l'ordre de la Sainte-Trinité, consacré à la Rédemption et au rachat des captifs en terre d'Islam. Ci-contre : Olivier Grenouilleau.

Spécialiste de l'esclavage, auquel il a consacré de nombreux ouvrages remarqués, Olivier Grenouilleau vient de publier *Christianisme et esclavage*. Dans ce livre, emblématique de la rigueur historique et de l'honnêteté intellectuelle qui font le prix de ses travaux, l'auteur renvoie dos à dos une vision exclusivement critique de l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de l'esclavage et une autre unanimement louangeuse : la première reproche à l'Eglise sa lenteur à demander l'abolition, la seconde souligne l'importance de son rôle dans la lutte contre l'esclavage. Tout au long de trois vigoureuses sections chronologiques (« L'esclavage et le royaume », « Esclavages des ailleurs », « Les chrétiens et l'abolition de l'esclavage colonial »), Grenouilleau montre, au fil d'une analyse aussi pénétrante que passionnante, en quoi la réalité historique est plus complexe.

Qu'est-ce que l'approche « globale et contextualisée » que vous avez adoptée comme méthode ?

Elle consiste d'abord à considérer l'esclavage dans toutes ses dimensions : sa durée (de l'Ancien Testament à aujourd'hui), ses acteurs (les institutions et les fidèles), ses différents domaines (la théologie, la dogmatique, la pratique), son espace (l'Europe, les Amériques, une partie de l'Afrique). Puis à mettre en réseau les informations et à définir des moments : par exemple, celui où, au milieu du XVIe siècle, l'esclavage des Indiens d'Amérique est aboli. Une fois identifiés ces moments, on peut alors repérer les éléments plus tendanciels, ceux qui se développent sur la longue durée. Il faut enfin contextualiser et retourner aux sources. J'ai donc lu intégralement saint Paul, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin ou Luther de façon à corriger les approches linéaires, téléologiques et manichéennes auxquelles le sujet de l'esclavage est souvent soumis.

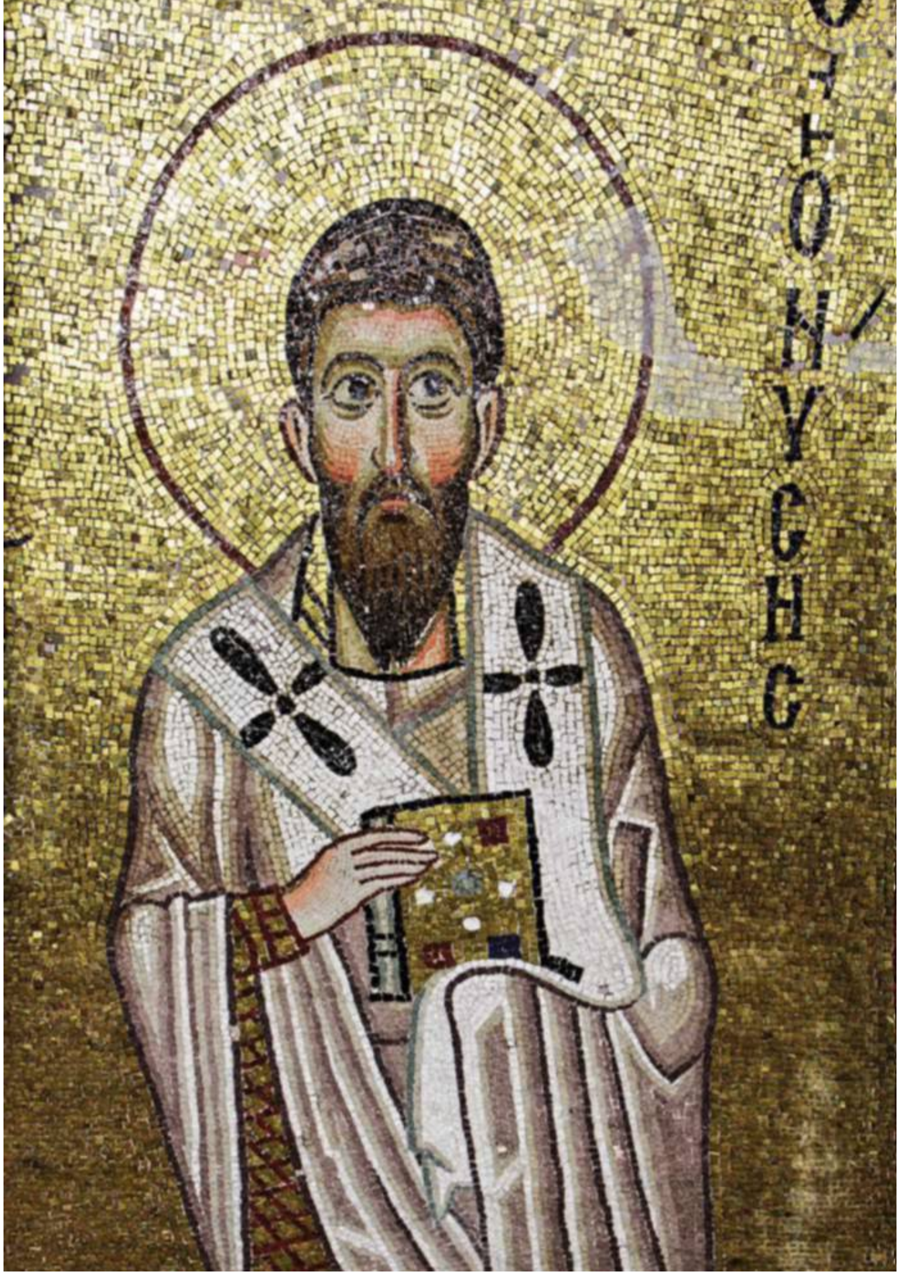
Depuis le XIXe siècle, on voit en effet s'opposer un discours critique contre l'Eglise, accusée d'avoir compromis, à travers sa complicité avec le système esclavagiste, le message d'amour du Christ, à un discours apologétique, qui nous dit que l'abolition était en germe dans ce message et que ce germe n'avait eu qu'à se déployer mécaniquement.



Il me semblait qu'aucune de ces deux interprétations ne tenait vraiment la route. J'ai donc essayé de remplir la tâche qui est, je crois, celle de l'historien, lequel n'a pas à expliquer les choses, car il est très difficile de saisir les raisons qui poussent un homme à agir, mais à tenter de comprendre comment les acteurs de l'époque pensaient.

Pourquoi le christianisme antique, à l'école de saint Paul puis de saint Augustin, n'a-t-il pas remis en cause l'institution de l'esclavage ?

D'abord pour des raisons théologiques et dogmatiques. Paul est souvent présenté comme un méchant conservateur ou comme un bon – ou méchant – révolutionnaire, selon que l'on isole dans ses textes des éléments susceptibles de valider l'une ou l'autre interprétation. Ainsi, dans son épître à Philémon, il demande à Philémon d'accueillir son esclave *« dans la chair et dans le Seigneur »*, sans lui demander toutefois de l'affranchir. Dans le chapitre VI de son épître aux Romains, Paul distingue en réalité trois étapes : l'homme est esclave du péché ; l'homme peut librement choisir ou non de se faire esclave de Dieu ; s'il se fait esclave de Dieu, il peut espérer être libéré dans le Christ et dans l'au-delà. Pour lui, il s'agit bien de la véritable libération. Et dans sa première épître aux Corinthiens, il recommande que chacun demeure dans la position où il se trouvait quand il a été appelé, car là n'est pas l'essentiel. Ainsi Paul regarde vers l'au-delà, et d'autant plus qu'à



l'époque où il écrit, les premiers chrétiens pensent que la fin du monde et l'avènement du Christ sont proches.

A l'époque de saint Augustin, aux IVe et Ve siècles, la situation a changé. L'Eglise s'est mise en place comme institution et la fin du monde paraît beaucoup plus lointaine. Ce qui intéresse Augustin, c'est de comprendre le péché, dont l'homme est esclave. Contrairement à ce que l'on affirme souvent, il ne dit pas que l'esclavage a été instauré par Dieu, qui est bon. Mais il recommande de respecter l'ordre terrestre tel qu'il est parce que, même s'il n'a pas été instauré par Dieu, il est plus ou moins associé à l'ordre divin. Ainsi l'esclavage se trouve-t-il évacué par Paul, qui regarde vers l'au-delà, et par Augustin, qui valide l'ordre terrestre.

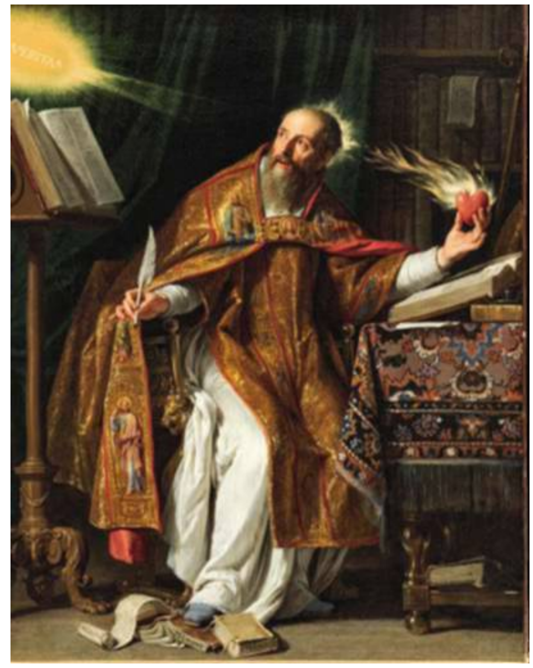
Avant eux, les Hébreux distinguaient entre l'esclavage de leurs coreligionnaires, qui est dénoncé dans l'Ancien Testament, et celui des autres, qui y est accepté. Nulle part n'est cependant réprouvée l'existence de l'esclavage en tant que tel. Quant aux stoïciens, ils prônent une conduite plus humaine des maîtres vers leurs esclaves sans pour autant remettre en cause l'institution, car ils estiment qu'un homme est libre dès lors qu'il n'est pas esclave de ses passions. Par ailleurs, il faut bien voir que Paul comme Augustin vivent dans un monde où l'esclavage est institutionnalisé et qui n'a donc jamais pensé l'abolition. Au début du IIIe siècle, le juriste Ulpien dit ainsi que les hommes sont libres et égaux dans l'ordre naturel mais qu'ils peuvent être esclaves dans le droit des gens. Cette dissociation des droits va durer des siècles. Or, on ne peut abolir l'esclavage si l'on ne pense pas leur articulation, si l'on ne se dit pas qu'il y a un droit qui l'emporte sur l'autre.

Une voix discordante se fait cependant entendre avec Grégoire de Nysse…

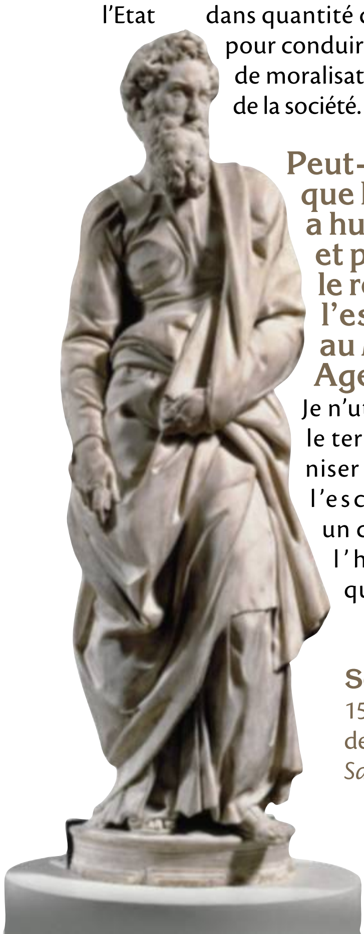
Dans ses *Homélies sur l'Ecclésiaste*, il parle bien, en effet, de l'esclavage des corps et en vient à dire de façon très forte que réduire un homme en esclavage, c'est comme conduire Dieu au marché, et il menace de châtiments ceux qui agiraient ainsi. Surtout, il met en avant le principe de la naturalité de la liberté humaine : Dieu a rendu les hommes libres et lui-même ne peut revenir sur ce principe. Ce texte a donc une fulgurance extraordinaire. Dans la pratique cependant, on sait que, par prudence, Grégoire de Nysse ne poussait pas au prosélytisme. En outre, ce texte est un élément d'un ensemble plus vaste d'où il ressort que, pour Grégoire, le pire mal est le péché ou les conséquences induites par l'amour de l'argent. Quoi qu'il en soit, ce principe de la naturalité de la liberté apparaît chez lui de façon inouïe et il faut ensuite attendre des siècles pour le voir devenir la base du droit des personnes.

Pourquoi, malgré cet *« enfermement théologique »* et cette société qui empêche de penser l'abolition, peut-on dire, comme vous le faites, que les premiers siècles du christianisme furent cependant *« fondamentaux »* pour la question de l'esclavage ?

Parce qu'apparaît dès les premiers siècles un thème qui va persister pendant deux mille ans : le rapport entre l'ici-bas et l'au-delà. L'ici-bas est-il seulement une propédeutique à l'au-delà ou faut-il essayer d'y mettre en application les principes du message christique ? Un autre principe double se manifeste dès les premiers siècles : le message christique transcende les rapports sociaux, mais en même temps invite à agir sur eux, chacun à sa manière, pour les transformer. Il valorise les relations interpersonnelles, l'éveil des consciences, la réciprocité, et incite à œuvrer non pas de façon législative mais entre individus. Le



baptême met en place une sorte de méta-identité qui dépasse toutes les autres identités et par laquelle tous les hommes, quel que soit leur statut sur la terre, sont égaux devant Dieu.
L'Eglise ne cherche donc pas à tout réformer par le haut mais à permettre aux gens de mettre en œuvre ces mécanismes de réciprocité et d'échange. A la fin de l'Empire romain et dans les premiers siècles du Moyen Age, les ouvertures se multiplient. La possibilité des mariages mixtes vient résoudre la question de l'union de deux chrétiens dont l'un est libre et l'autre esclave. La *manumissio in ecclesia*, c'est-à-dire la possibilité d'affranchir un esclave dans une église, vient sacraliser en quelque sorte l'affranchissement. Dès la fin de l'Empire romain, toute personne peut trouver refuge dans une église, ce qui permet à certains esclaves de fuir la colère de leur maître. On s'interroge sur la possibilité d'accueillir dans le clergé des esclaves ou d'anciens esclaves. Bref, même si l'institution de l'esclavage n'est pas remise en cause, l'Eglise agit avec l'Etat dans quantité de domaines pour conduire à une sorte de moralisation concrète de la société.



Peut-on dire que l'Eglise a humanisé et permis le recul de l'esclavage au Moyen Age ?

Je n'utiliserais pas le terme « humaniser » parce que l'esclavage est un crime contre l'humanité, qu'on ne peut humaniser. Cette notion n'avait en outre pas de sens pour les contemporains. Au XIIIe siècle, la pensée de saint Thomas d'Aquin permet des ouvertures pratiques, mais traduit un durcissement dogmatique. Dans sa *Somme théologique*, il admet la possibilité pour un serf d'être ordonné et reconnaît la sacralité du mariage des personnes en état de servitude, avalisant ainsi l'extension des droits et libertés à l'œuvre dans les royaumes chrétiens depuis plusieurs siècles. Cependant, se référant à l'héritage d'Aristote, le théologien renforce l'ordre esclavagiste au plan dogmatique : pour lui, l'esclavage résulte du péché, mais s'apparente aussi à une « *nécessité* » terrestre. Peut se retrouver légitimement esclave l'homme qui n'est – du fait de la faiblesse de ses capacités intellectuelles et de ses vertus morales – naturellement pas digne de commander, mais aussi celui qui ne craint pas Dieu. Cette naturalisation de l'esclavage rompt avec Augustin comme avec Grégoire de Nysse.
Il est vrai que, en dehors de l'Europe méridionale, l'esclavage a alors beaucoup décliné et que ce renforcement dogmatique de sa légitimité n'a donc pas de conséquence immédiate. Il en aura cependant plus tard aux Amériques lorsque certains puiseront dans les textes de Thomas d'Aquin des arguments pour légitimer la traite. Inversement, les dominicains, souvent vent debout contre l'esclavage des Indiens, y trouveront des arguments contraires.
Il faut rappeler aussi qu'au Moyen Age l'Eglise est propriétaire d'esclaves et que même un évêque ne peut, théoriquement, affranchir des esclaves d'Eglise parce qu'ils appartiennent à l'institution. En pratique cependant, on voit dans la législation conciliaire que des évêques affranchissent, et dans les pénitentiels que l'affranchissement pieux est encouragé chez les laïcs. On constate aussi le travail mené afin que le mariage devienne une réalité sacrée, y compris pour les esclaves, ce qui limite en partie le pouvoir des maîtres sur eux. Ainsi, même si l'esclavage n'est pas remis en cause comme institution, on observe, comme à l'époque de l'Empire romain, des ouvertures concrètes.

Pourquoi l'Eglise interdit-elle l'esclavage des Indiens en 1537 sans s'opposer plus tard à celui des Africains avec la traite atlantique ?

Pour comprendre ce paradoxe, il faut étudier séparément ses deux termes. Aux Amériques, l'esclavage des Indiens a fait l'objet d'un bras de fer entre trois acteurs : les colons, l'Etat et l'Eglise. Dès 1493, Christophe Colomb demande à Isabelle la Catholique la possibilité de réduire en esclavage les Indiens persistant dans l'idolâtrie. La reine le permet pour les rebelles capturés au cours d'opérations militaires, mais elle ordonne la libération et le retour des Indiens réduits en esclavage et envoyés en Espagne sans faute de leur part, par une sorte de droit de conquête. Elle les considère en effet comme ses sujets, et la papauté interdit d'ores et déjà, sous peine d'excommunication, la réduction

Sources antiques Ci-contre : *L'Apôtre saint Paul*, par Michel-Ange, vers 1503-1504 (Sienne, cathédrale Santa Maria Assunta). En haut : *Saint Augustin*, par Philippe de Champaigne, vers 1645 (Los Angeles, County Museum of Art). Page de gauche : *Saint Grégoire de Nysse*, mosaïque, vers 1011-1030 (Béotie, monastère de Hosios Loukas).



en esclavage de sujets de princes chrétiens, placés, par le fait même, sous la juridiction du Christ.

Les exactions ne s'en poursuivent pas moins sur place et, face à une Couronne qui, soucieuse malgré tout de ménager les colons, passe de l'interdiction à l'encadrement de l'esclavage, les missionnaires dominicains et franciscains organisent l'offensive. En 1537, par les bulles *Veritas ipsa* et *Sublimis Deus*, le pape Paul III reconnaît ainsi que *« les Indiens sont vraiment des hommes »*, qu'ils sont comme tels aptes à être évangélisés et qu'ils ne sauraient donc être réduits en esclavage. En 1542, les Lois nouvelles de Charles Quint viennent consacrer l'interdiction définitive de l'esclavage des Indiens dans l'Amérique espagnole.

Pour parvenir à ce résultat, la convergence entre l'Eglise et l'Etat a donc été déterminante. Toutes les avancées antérieures vers une abolition de l'esclavage s'étaient d'ailleurs produites lorsque cette convergence s'était mise en place : à la fin de l'Empire romain lorsque le mariage entre un chrétien libre et un chrétien esclave avait été autorisé, ou en 1435 lorsque le pape avait menacé d'excommunication quiconque réduirait en esclavage les habitants des îles Canaries, sujets d'un prince chrétien. Dans tous ces cas, la convergence entre l'identité religieuse des sujets et l'identité religieuse des souverains avait ouvert un espace de liberté, indépendamment de tout critère géographique, ethnique ou de couleur de peau.

Le cas des populations d'Afrique subsaharienne diffère. Les premiers Africains amenés captifs en Europe au milieu du XVe siècle ont été reconnus d'emblée comme des êtres humains, mais à la différence des Indiens, réputés *« sauvages »*, et passés du fait de la conquête sous l'empire de princes chrétiens, ils vivaient sous l'autorité de princes autochtones et selon des lois propres. N'étant pas sujets de princes chrétiens, ils apparaissaient comme « esclavagisables » en vertu du droit de la guerre. Dès lors, l'Eglise s'est seulement préoccupée de leur évangélisation.

Il en est allé de même lors de l'essor de la traite atlantique au XVIIe siècle, car les esclaves africains envoyés en Amérique étaient considérés comme la propriété privée de leur maître et donc seulement les sujets indirects des Etats métropolitains. Dès 1685, le nonce apostolique, la Congrégation de la propagation de la foi et l'Inquisition avaient pris parti pour l'abolition de l'esclavage des Africains en Amérique, mais sans avoir les moyens de l'imposer. Or, le roi Charles II avait suivi l'avis contraire du Conseil des Indes. En fin de compte, cette convergence n'apparaîtra que lors de la colonisation de l'Afrique par les Européens au XIXe siècle, lesquels s'estimeront alors obligés de mettre fin à la traite et à l'esclavage, même s'ils le remplaceront parfois par le travail forcé.

Pourquoi la Réforme ne s'intéresse-t-elle pas à la question de l'esclavage, voire l'a légitimé sous la plume de Luther ?

L'image est courante d'un milieu protestant qui, dès son apparition, se serait engagé pour l'abolition. Or, lorsque l'on lit les textes des fondateurs de la Réforme, on s'aperçoit qu'ils ne s'intéressent pas à l'esclavage aux Amériques. Leur préoccupation, c'est la diffusion de la Réforme en Europe. Ainsi, Calvin ne dit pas un mot de l'abolition de l'esclavage des Indiens par Paul III et Charles Quint. Et lorsque l'on entre dans le détail de la théologie et de la dogmatique de Luther, on s'aperçoit qu'il défend très fortement la conservation de l'ordre terrestre. Après avoir dit comprendre les revendications de certains serfs avant la guerre des paysans de 1525, il se met à encourager leur répression dans des termes extrêmement durs.

Un autre élément consiste dans le fait que les grandes puissances réformées de l'époque – les Provinces-Unies et l'Angleterre – sont les concurrentes des puissances catholiques dans le domaine colonial. Elles souhaitent donc s'affirmer en mettant en place à leur tour des colonies et en y développant l'esclavage. Ainsi, si ce sont les catholiques qui lancent la traite atlantique, ce sont les Néerlandais et les Anglais qui la conduisent à son apogée au XVIIIe siècle. A partir de la fin du XVIIIe siècle, l'Angleterre prend la tête d'un combat abolitionniste international. Mais auparavant, il n'y a pas d'engagement fort des morales protestantes, ni de questionnement sur la licéité de la traite et de l'esclavage comme en Espagne.

Vous soulignez que, tout au long de l'époque moderne, les seules critiques de l'esclavage « des ailleurs » proviennent de l'Eglise, sans aboutir toutefois à d'autres abolitions de l'esclavage que celui des Indiens. Comment expliquer ce paradoxe ?

Il s'explique, d'une part, par l'emprise croissante des Etats sur les institutions religieuses : le gallicanisme en France, le





Notre-Dame de la Merci Ci-contre : *Saint Pierre Nolasque s'embarque pour ramener les captifs des Maures*, par Francisco Pacheco, 1600 (Séville, Museo de Bellas Artes). Pierre Nolasque a fondé, en 1218, l'ordre de Notre-Dame de la Merci, voué au rachat des esclaves des Maures. Page de gauche, en bas : *Rachat des captifs par les pères de la Merci*, lithographie, 1843 (Paris, musée du Quai-Branly-Jacques-Chirac). Page de gauche, en haut : *Portrait de Charles Forbes, comte de Montalembert*, par Auguste Pichon, 1879 (Versailles, musée du Château). Catholique convaincu, Montalembert (1810-1870) défendait l'immédiatisme, c'est-à-dire l'abolition de l'esclavage sans délai et sans étapes.

régalisme en Espagne, l'acte de suprématie en Angleterre. Les Etats se mettent à contrôler davantage leurs Eglises nationales. Il faut aussi compter avec le placet impérial : tout texte de la papauté ne peut être introduit dans l'Amérique espagnole qu'après censure du pouvoir impérial. Cette époque correspond, d'autre part, à l'affirmation du primat de l'économie et du mercantilisme, qui impose de produire soi-même ses produits coloniaux, fortifiant ainsi l'esclavage. Sur le plan des idées, enfin, l'Eglise est de plus en plus critiquée, au XVIIe siècle, par les sciences expérimentales, au XVIIIe siècle, par les idées nouvelles, au point de devenir une citadelle assiégée.

Cette époque, au cours de laquelle les arguments religieux cèdent la place aux arguments politiques et économiques, est celle que j'appelle de la « démoralisation ». Elle coïncide avec l'essor et l'apogée de la traite atlantique et de l'esclavage aux Amériques. Restent des arguments profanes, qui justifient l'esclavage par le mal nécessaire (les Blancs ne pourraient pas accomplir ce travail) et l'exceptionnalisme colonial (la liberté pour laquelle se passionne l'Europe des Lumières ne saurait être mise en œuvre dans les colonies, monde trop différent).

A la fin du XVIIIe siècle se fait jour un mouvement inverse de « remoralisation », sur lequel le mouvement abolitionniste va s'appuyer. Les questions éthiques se taillent une place nouvelle et on assiste à une sorte de recombinaison morale, à la fois religieuse et profane, la philosophie des Lumières mettant en avant des valeurs dites universelles, qui deviennent presque sacrées.

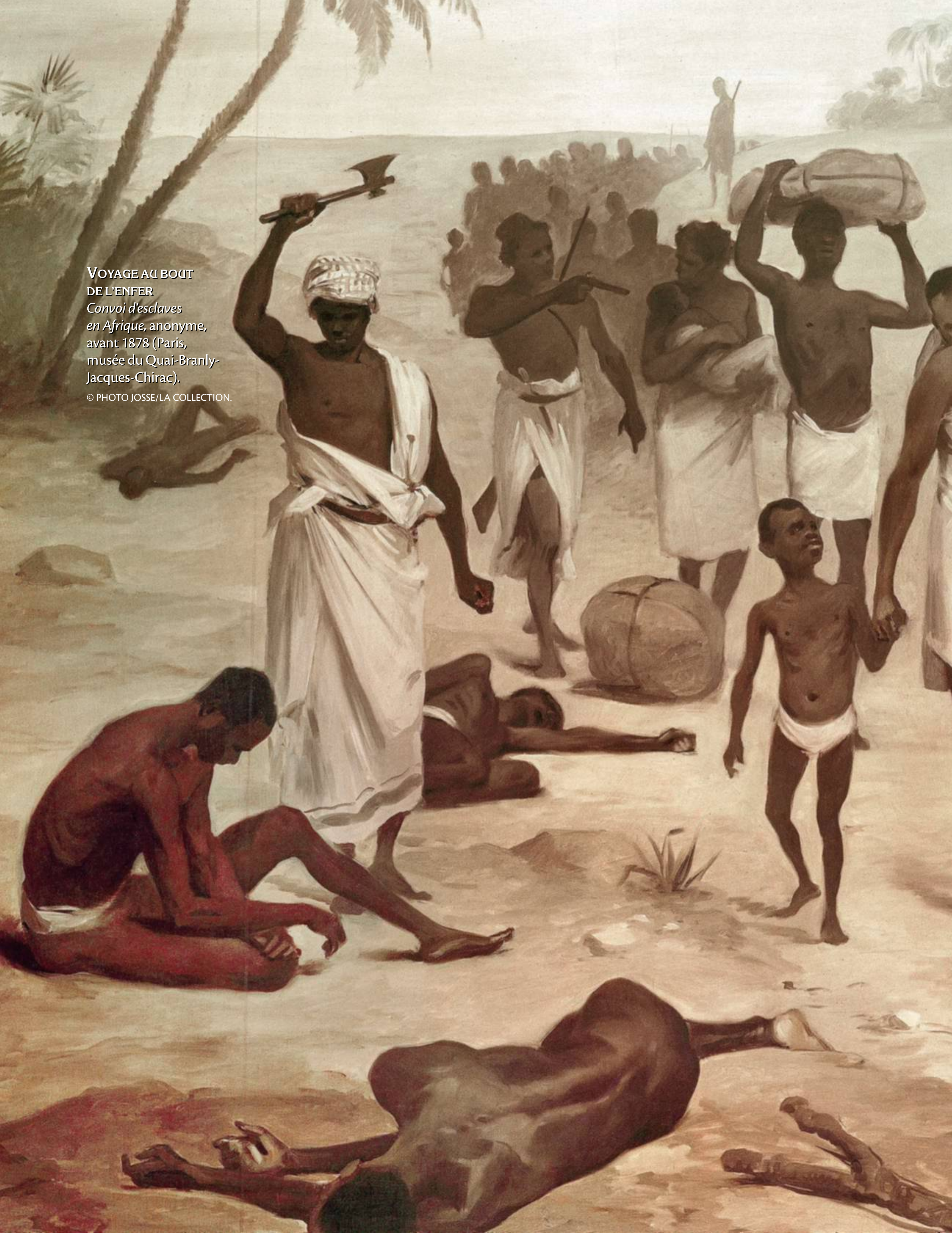
Comment expliquer que, malgré l'engagement de catholiques et de protestants pour l'abolition au XIXe siècle, ce soit un républicain anticlérical, Schoelcher, qui emporte le décret d'abolition de 1848 ?

Schoelcher a joué un rôle essentiel car, s'il est entré tardivement dans le mouvement abolitionniste, il a été l'un des premiers à se convertir à l'immédiatisme, soit l'abolition immédiate de l'esclavage, qu'on avait d'abord envisagée par étapes. Il a aussi convaincu les hommes de la IIe République de l'abolir par décret et non par un vote soumis à l'Assemblée. Pour autant, le mouvement abolitionniste puise ses racines dans un passé plus ancien. L'abolition de la traite en France, effective en 1831, est en grande partie l'œuvre de la Société de la morale chrétienne et du rapprochement de grands bourgeois catholiques et protestants, parfois issus de familles alliées comme les Broglie et les Staël. Après la condamnation officielle de la traite et de l'esclavage par une lettre apostolique du pape Grégoire XVI en 1839, d'autres convergences s'esquissent. Des catholiques, comme le Martiniquais Cyrille Bissette ou Montalembert, se convertissent à l'immédiatisme, mais aussi des protestants, comme Guillaume de Félice. Dans les années 1840, Montalembert échoue à rapprocher sur ce sujet catholiques ultramontains et libéraux. Arrive alors Schoelcher, qui a des moyens et joue de ces rivalités. L'abolition ayant eu lieu sous la République, celle-ci s'est autocélébrée à ce sujet, mais Schoelcher a en réalité terminé un cycle commencé bien plus tôt, qui a associé des gens de tous horizons et auquel l'Eglise a eu sa part.

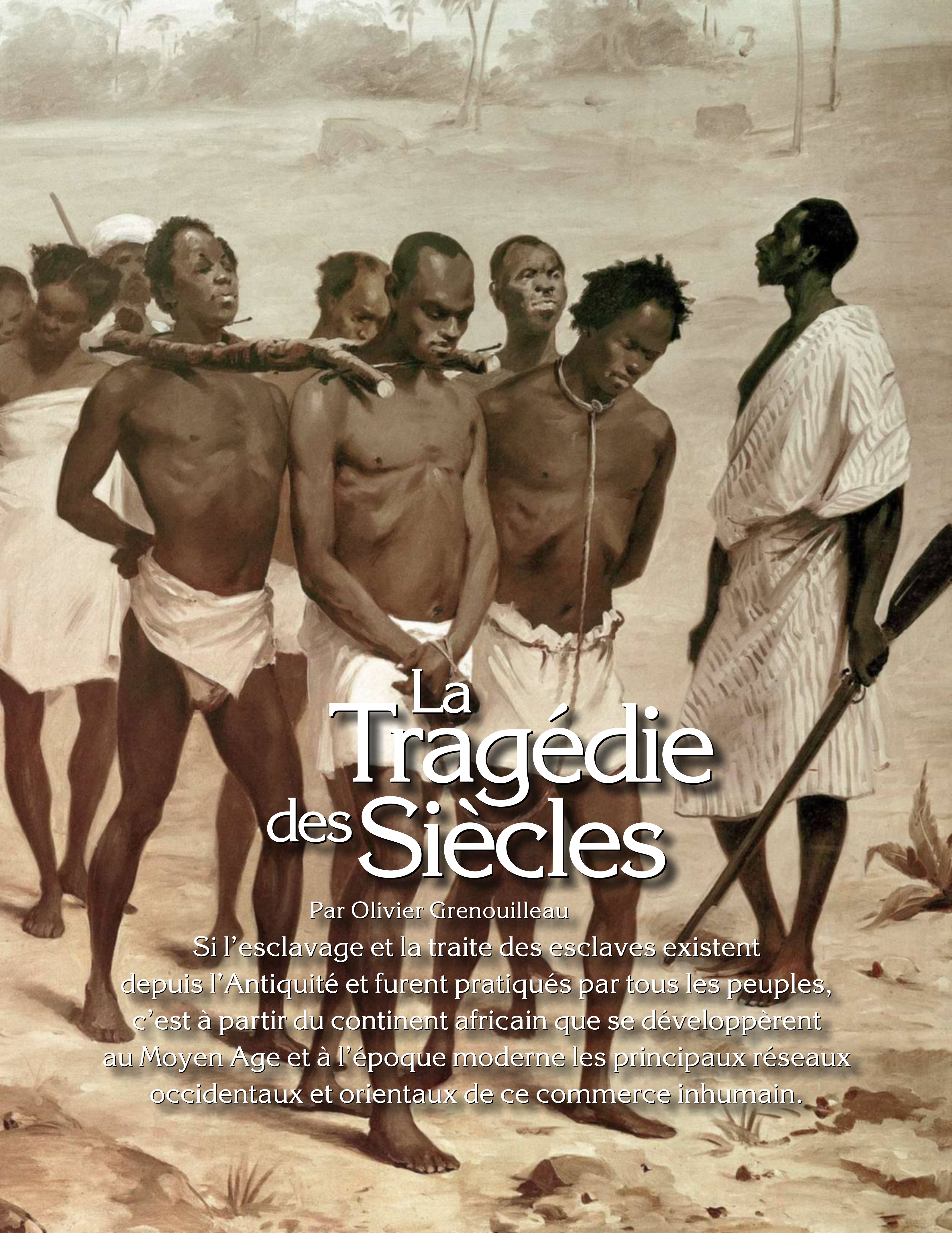
À LIRE



Christianisme et esclavage
Olivier Grenouilleau
Gallimard
« Bibliothèque des Histoires »
546 pages
28,50 €



Voyage au bout de l'enfer
Convoi d'esclaves en Afrique, anonyme, avant 1878 (Paris, musée du Quai-Branly-Jacques-Chirac).



La Tragédie des Siècles

Par Olivier Grenouilleau

Si l'esclavage et la traite des esclaves existent depuis l'Antiquité et furent pratiqués par tous les peuples, c'est à partir du continent africain que se développèrent au Moyen Age et à l'époque moderne les principaux réseaux occidentaux et orientaux de ce commerce inhumain.

Le monde arabe a-t-il inventé la traite des esclaves ?

On ne saura sans doute jamais qui a « inventé » la traite des esclaves. Sans doute s'est-elle manifestée parallèlement en diverses régions du monde. On admet généralement que l'esclavage serait apparu au néolithique et qu'il aurait précédé ou accompagné la naissance de l'Etat. Quasiment tous les peuples l'ont connu et pratiqué, sauf rares exceptions comme les Aborigènes d'Australie.

La traite, ou commerce des esclaves, diffère de l'esclavage, mais les deux phénomènes se sont sans doute associés très tôt car les esclaves utilisés dans une société donnée proviennent généralement de l'extérieur (la cité voisine ou les « Barbares » chez les Grecs de l'Antiquité, par exemple). Il est vrai que, par l'endettement et d'autres facteurs, certains peuvent passer du statut de libre à celui d'esclave au sein de leur société d'origine. Mais la notion même d'esclavage « interne » me paraît problématique car l'esclavage renvoie toujours à des formes d'extranéité. L'esclave est d'abord l'Autre ou celui qui a été transformé en un Autre par ses maîtres. Aussi devient-il étranger à sa société d'origine en devenant esclave. L'esclavage implique donc un « approvisionnement » en captifs venus de l'extérieur. Lorsque les flux sont faibles et sporadiques, il est difficile de parler de traite. Cela nécessite une certaine régularité, des acteurs plus ou moins institutionnels, des marchés et des réseaux d'approvisionnement, en un mot toute une infrastructure humaine, technique et idéologique. Des réseaux de traite de cette nature ont existé dans les mondes antiques et au début de l'époque médiévale.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la formation de l'empire musulman à partir du VIIIe siècle de notre ère. Ses besoins en esclaves s'accroissent au rythme de son extension. Or la règle est qu'un coreligionnaire ne peut être réduit en esclavage. A la demande en captifs répondent la guerre et son cortège de prisonniers, ainsi que l'essor de circuits de traite. L'Empire carolingien ayant besoin d'or, il vend ses captifs provenant du Nord, de l'Europe. Les Slaves sont, déjà, largement ponctionnés. D'autres viennent du Sud, des régions nilotiques et de l'Afrique subsaharienne. Des esclaves de ces régions avaient transité vers l'Europe durant les temps anciens mais, même à l'époque romaine, les flux étaient assez faibles et irréguliers. A partir du VIIIe siècle, des prélèvements en esclaves sous forme de tributs s'institutionnalisent, ainsi que des réseaux commerciaux : une traite des esclaves en provenance d'Afrique subsaharienne apparaît en direction des diverses régions de l'empire musulman. Existait-il alors des formes d'esclavage au sud du Sahara ? Sans doute, sinon ces traites n'auraient pu se mettre en place et se développer.



Marchés et réseaux
Ci-contre : *Carte marine de l'océan Atlantique nord-est, de la mer Méditerranée, de la mer Noire, de la mer Rouge, d'une partie de la mer Caspienne, du golfe Persique et de la mer Baltique,* 1413 (Paris, Bibliothèque nationale de France). Page de droite : *Le Marché aux esclaves,* par William James Webb, XIXe siècle (Bournemouth, Russell-Cotes Museum and Art Gallery).



Comment s'explique la longévité de la traite arabo-musulmane ?

L'expression « traites arabes » n'a guère de sens, du fait de l'indétermination fréquemment associée au terme « arabe ». Les premières traites transsahariennes sont le fait de Berbères. Il est tout aussi impropre de parler de « traites musulmanes ». Comme pour la traite atlantique (qui n'est pas « chrétienne »), la dimension religieuse n'a en effet servi que d'alibi à l'infâme trafic.

Cherchant à dénommer les traites, j'avais, il y a quelques années, proposé de parler de traites occidentales pour celles qui, organisées pour les puissances occidentales d'Europe et d'Amérique, ont conduit à déporter des esclaves vers le sud du Portugal, dans les îles de l'Atlantique, aux Amériques et dans les îles de l'océan Indien. Relativement aux traites à destination de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient, de Pemba et de Zanzibar, l'expression « traites orientales » m'était apparue comme le pendant de la traite occidentale. Peut-être devrait-elle être revisitée car le mot « oriental » peut lui aussi renvoyer à des images dont certaines sont des poncifs. Ce qui est sûr, c'est qu'il est nécessaire d'essayer de trouver des mots les plus justes possibles, gages d'une recherche honnête, même si, on le sait, tous les mots peuvent être détournés.

Les traites orientales s'étendent du VIIIe au XXe siècle, soit quasiment mille deux cents ans. Mais à l'intérieur de cet ensemble, tout change selon les époques. Mal connus, les flux de traite de l'époque médiévale sont sans doute relativement importants. On a longtemps pensé qu'ils avaient décliné, en ce qui concerne la traite transsaharienne, à partir du XVIe siècle, avec les débuts de la traite atlantique. Mais les variations sont importantes entre les régions. Ce qui est certain, c'est l'essor assez spectaculaire des traites orientales au XIXe siècle, notamment durant la seconde moitié du siècle, à une époque où la traite atlantique disparaît. Longévité globale et éléments de discontinuité sont donc associés. Si les seconds s'expliquent par les changements économiques et politiques de ce vaste espace sur la durée, la longévité tient, elle, à au moins quatre facteurs.

Le premier est la cristallisation progressive, amorcée dès la fin des temps médiévaux, de grands Etats islamisés et esclavagistes tout le long de la bande sahélo-soudanienne jusqu'à la mer Rouge. Ces structures servent d'intermédiaires.

Le deuxième facteur réside dans la diversité et la vitalité des espaces demandeurs en esclaves : la traite est importante vers toutes les régions du Maghreb et vers Al-Andalus (VIIIe-XIVe siècle), le Maroc est demandeur au XVIe siècle pour ses plantations de sucre, l'Egypte et l'Empire ottoman au XIXe siècle. Le centre de gravité de ces espaces change dans le temps, mais il y en a toujours un suffisamment puissant pour générer d'importants flux d'esclaves.

Troisième facteur : les régions d'Afrique subsaharienne répondent à ces sollicitations. Parce que l'esclavage y existe et que l'on préfère vendre certains captifs au loin, parce que les Etats intermédiaires dont on a parlé plus haut se font et se défont, mais se reconstituent toujours d'une certaine manière, parce que ces ventes sont rémunératrices et parce qu'au XIXe siècle deux phénomènes se conjuguent : le jihad, qui s'étend sur toute la bande sahélienne et transforme les infidèles en esclaves ; l'intrusion directe (pas nouvelle, mais plus brutale), dans les mondes subsahariens, de traitants venus d'Egypte, de Zanzibar et des côtes d'Afrique orientale. A l'image du Zanzibarite Tippo Tip, des négriers peuvent alors sévir à la tête de véritables petites armées.

Enfin, les esclaves ne font pas vraiment souche, pour des raisons diverses : forte fluctuation des flux d'esclaves d'une région à une autre, d'une période à une autre ; mortalité ; dispersion de ces esclaves au sein de vastes espaces ; absence de politiques visant à favoriser leur reproduction naturelle ; affranchissements… D'où la nécessité permanente de nouvelles arrivées.

Quel impact la traite a-t-elle eu sur l'économie du monde musulman ?

Des milliers de pages ont été écrites sur les liens possibles entre traite et développement économique de l'Occident, très peu sur la même question appliquée aux traites orientales. Deux idées dominent. La première donne à penser que ces traites auraient seulement eu des finalités érotiques, en fournissant des concubines et des eunuques, ainsi que, plus généralement, des domestiques. La seconde, héritée des récits d'explorateurs de la seconde moitié du XIXe siècle, ne met l'accent que sur les cruautés liées à la traite et au transport des esclaves, sans s'intéresser à ce que les survivants deviennent ensuite.

Toutes deux nous disent une part de la réalité. Eunuques, concubines et domestiques ont été recherchés depuis les temps médiévaux jusqu'au XXe siècle. Mais d'autres, nombreux, jouèrent un rôle considérable dans la mise en place et l'entretien de systèmes d'irrigation particulièrement importants pour les régions considérées, ainsi que dans les activités des palmeraies. Des esclaves furent utilisés dans de véritables systèmes de plantation : dans le sud de l'Irak actuel, avant la grande révolte de 869-883, à Oman, à l'époque médiévale, au Maroc, au XVIe siècle, dans le califat de Sokoto et les îles de Pemba et Zanzibar, au XIXe siècle, ainsi que dans nombre de régions d'Afrique occidentale islamisées affectant de plus en plus d'esclaves, dans la seconde moitié de ce même siècle, à la production de denrées destinées à la commercialisation. D'autres encore ont été marins, soldats ou pêcheurs de perles. Ils étaient nombreux dans les villes à travailler dans le bâtiment. Les tâches domestiques ne doivent pas être négligées : dans de nombreuses sociétés de ces époques, la production s'effectue en effet au sein d'entreprises de nature « familiale ». Il faut aussi prendre en compte la main-d'œuvre des Européens razziés en Méditerranée et des Slaves.



Voilà pour les faits. Il y a, ensuite, diverses manières de les interpréter. On peut considérer que, dans un monde si vaste et si évolutif, la portée de l'esclavage a été diluée. Inversement, on peut se dire que cette dispersion, signe de présence très large, a irrigué de nombreux secteurs de la vie économique et sociale. Pourquoi un tel système perdurerait-il s'il ne remplissait pas certaines fonctions ? Ce qui est sûr, c'est que cet esclavage permit d'éviter des crises de main-d'œuvre. Dès qu'une région ou un secteur était susceptible d'en manquer, la traite pouvait en effet y suppléer.

Fut-ce économiquement profitable sur un plan macroéconomique ? Il est difficile de le dire. Cet esclavage donna la possibilité aux régions tirant profit des traites orientales de se développer à leur rythme. La rentabilité de la traite atlantique, pour les négociants-armateurs, varia considérablement, sans jamais dépasser les 10 % en moyenne annuelle, dans le cas des Britanniques de la seconde moitié du XVIIIe siècle. On y a vu l'une des sources de l'essor économique de l'Occident. On a estimé à 10 % et au-delà la rentabilité de la traite ottomane au XIXe siècle, avant que des études ne concluent qu'avec des taux aussi bas, elle ne pouvait guère avoir d'effets économiques pour l'Empire ottoman. Le fractionnement de l'histoire de l'esclavage en de multiples champs plus ou moins étanches ne rend pas faciles les comparaisons, pourtant nécessaires.

Quels peuples ont pratiqué la traite interafricaine ?

Toute l'Afrique subsaharienne a été concernée. Beaucoup de populations ont à la fois souffert de la traite et pratiqué l'esclavage. Les peuples courtiers, comme les Dioulas, ont joué un rôle important. Mais ils étaient aussi investis dans de nombreux autres commerces. Les *crewmen* (« hommes d'équipage » en anglais) rappellent l'importance des piroguiers africains, nécessaires aux tractations commerciales lors de la traite atlantique. Au XVIIIe siècle, les Etats côtiers comme le Dahomey (régions de l'actuel Bénin) ont contribué à entretenir et à réguler la traite atlantique, comme l'ont fait les Etats intermédiaires dont on a parlé pour les traites orientales. A l'intérieur, il y a ceux qui « produisent », transportent et vendent les esclaves. Sur le temps long, de nombreux peuples ont à la fois pratiqué et souffert de l'esclavage, suscitant aujourd'hui des débats entre ethnies différentes réunies en un même espace politique. Il est difficile de les départager et ce n'est d'ailleurs pas le rôle de l'historien.





Au sein des traites orientales, en quoi a consisté la traite barbaresque ?

Le terme s'applique aux Européens razziés ou capturés lors de combats et emmenés en servitude en Afrique du Nord, essentiellement au Maghreb, entre les XVIe et XVIIIe siècles. Guerre, mais surtout piraterie et raids terrestres alimentent ce trafic. A propos de ses victimes, parmi lesquelles figurent Miguel de Cervantès et saint Vincent de Paul, certains, aujourd'hui, parlent de captifs et non d'esclaves car l'un des objectifs est de les revendre ensuite aux puissances européennes. Robert C. Davis estime néanmoins leur mortalité à près de 15 % par an, et l'analyse des données fournies par Bartolomé et Lucile Bennassar fait penser que près de 25 % auraient abjuré. Parmi ces derniers, certains reviennent, d'autres demeurent sur place comme libres ou esclaves. Au total, ceux qui bénéficient d'un rachat ne sont donc sans doute pas aussi nombreux que cela et, quoi qu'il en soit, tous sont considérés et traités comme esclaves.

Il est difficile d'estimer leur nombre. Davis l'estime à 1 250 000 pour la période 1530-1780, mais son étude ne concerne que l'Europe occidentale, du Nord et méditerranéenne. Comment intégrer, dans ce bilan, les esclaves prélevés en Europe centrale et orientale ? Alexandre Skirda parle de 4 500 000 personnes entre le VIIIe et le XVIIIe siècle. Mais les études en ce domaine sont encore balbutiantes. Ce qui est sûr est la terreur que suscite la possibilité d'être réduit en esclavage en terre barbaresque. Elle inspire un genre littéraire particulier et conduit, chez les protestants, à la création de caisses spécialisées dans le rachat.

Côté catholique, les ordres rédempteurs – trinitaires et mercédaires notamment – ne sont pas les seuls à intercéder en la matière. Négociants, particuliers, associations, confréries… se mobilisent. Toute une « économie de la grâce » se met ainsi en place, au grand dam, parfois, des Etats et de certains observateurs, qui voient dans ces transactions la cause d'une hémorragie monétaire. Une seule chose permet de comprendre ce phénomène : la volonté, en rapatriant les corps, d'éviter l'abjuration et la conversion et de sauver ainsi les âmes. Car si l'esclavage d'un chrétien par un chrétien se pratique encore au XVe siècle (au détriment des orthodoxes), celui d'un chrétien par un non-coreligionnaire inquiète depuis toujours. Au VIe siècle, Césaire, évêque d'Arles, pratique déjà ce type de rachat chez les peuples païens et ariens. Au VIIIe siècle, à Byzance, échanges et rachats avec l'empire musulman deviennent l'affaire de l'Etat. L'Espagne médiévale de la Reconquista connaît un phénomène comparable. La pratique, du Ve au XVIIIe siècle, est ainsi plus que millénaire.

Négoces En haut : *Duquesne délivre des prisonniers des mains barbaresques d'Alger*, par Edouard Henri Girardet, XIXe siècle (Versailles, musée du Château). Page de gauche, en haut : *Al-Harith, qui cherche à acheter un esclave, se fait flouer par Abu Zayd, qui lui vend son fils*, par Yahya ibn Mahmud al-Wasiti, 1237 (Paris, BnF). En bas : *Captifs au village de Mbame*, illustration des voyages de Livingstone, dans *Le Tour du monde*, 1866 (Berlin, Sammlung Archiv für Kunst und Geschichte).



Comment et dans quel but la traite atlantique est-elle apparue ?

Lorsque les Portugais arrivent dans le golfe de Guinée au milieu du XVe siècle, des esclaves subsahariens sont déjà présents en Europe, du fait des réseaux transsahariens et méditerranéens. Mais ce que recherchent initialement les Portugais, c'est une route vers l'Inde par le Sud, des épices et de l'or. Aussi vont-ils parfois d'abord acheter des esclaves au sud du golfe de Guinée pour les y revendre contre l'or d'Afrique qui, au Moyen Age, n'arrive en Europe qu'indirectement, par le biais du commerce transsaharien. De fait, entre 1450 et 1650, c'est un commerce relativement diversifié qui se met en place entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne : textiles ou comestibles contre or, plumes, peaux ou esclaves, d'abord déportés vers la péninsule Ibérique.

Tout change à partir du dernier tiers du XVIe siècle : la traite atlantique décolle, le nombre d'esclaves introduits en Amérique ne cesse d'augmenter, atteignant un apogée à la fin du XVIIIe siècle, avant de décliner tout en se maintenant à de hauts niveaux durant les premières décades du XIXe siècle. Dès lors, la traite devient le principal voire le seul vecteur de la mise en relations économiques de l'Europe, des Amériques et de l'Afrique.

Pourquoi cette rupture ? En grande partie du fait du changement d'attitude des Européens en matière de « mise en valeur » de l'Amérique. Des cultures nécessitant peu de moyens et de main-d'œuvre sont d'abord favorisées, comme le tabac. Les travailleurs viennent alors d'Europe, les fameux « engagés ». Ils signent un contrat et s'engagent, contre le financement de leur voyage, à travailler pour un colon pour une durée de trois à sept ans. Plus de la moitié de ces hommes mourant avant la fin de leur contrat, certains historiens y ont vu une sorte d'esclavage temporaire. L'expression me semble impropre car toute personne exploitée, même lourdement, n'est pas forcément un esclave.

A partir du dernier tiers du XVIIe siècle, la grande plantation prend son essor. Or, au même moment en Europe, le retour de la croissance entraîne la réduction du nombre de candidats au départ. De leur côté, les populations natives, indiennes, ont été en partie décimées. Surtout, leur esclavage a été aboli entre 1537 et 1542 – bien qu'elles puissent toujours être durement exploitées et brimées. Dès lors, comment trouver la main-d'œuvre nombreuse que réclame la grande plantation ?

Depuis près de deux siècles déjà, les Portugais sont entrés directement en contact avec l'Afrique subsaharienne : à la fin du XVe et au XVIe siècle, des plantations fonctionnent aux Canaries, au Cap-Vert et à Sao Tomé avec des esclaves venus du continent. On songe alors à recourir à cette même source pour les Amériques. Mais les Européens n'ont ni les moyens militaires, ni sans doute la volonté de s'imposer aux Etats d'Afrique. Rien ne peut donc se faire sans les puissances africaines, lesquelles acceptent de répondre à la demande occidentale en esclaves par une offre en captifs. Dès lors, la traite peut se développer.

A ces raisons s'ajoutent enfin des facteurs proprement politiques et européens. En réalité, c'est une triangulaire d'intérêts entre Etats, colons et négociants-armateurs qui a poussé à la mise en place de la traite. Au sommet de la pyramide, on trouve les Etats européens. Le mercantilisme alors en vogue les incitant à exporter davantage et à importer moins, ils se mettent en tête de faire produire aux Amériques les marchandises coloniales dont le goût se répand en Europe, au lieu de les acheter à quelques grandes nations commerciales. Chaque pays d'Europe occidentale tente ainsi de se constituer un espace colonial propre et d'en nationaliser le commerce, en interdisant ou en réduisant la part des négociants étrangers, selon le système de « l'Exclusif colonial ». Au bas de la pyramide, les colons, demandeurs de main-d'œuvre, aspirent à l'essor de la traite ; de leur côté, des négociants-armateurs y ont aussi intérêt, certains passant du trafic des engagés à celui des esclaves africains. Ainsi, la naissance et le développement de la traite atlantique n'étaient pas donnés d'avance. C'est un enchevêtrement de facteurs et d'intérêts mettant en relation l'Europe, l'Afrique et les Amériques qui, peu à peu, fait entrer dans cet engrenage.

Plantations En haut : *Récolte de la canne à sucre à Cuba*, par Victor Patricio Landaluze, 1874 (La Havane, Museo Nacional de Bellas Artes). Page de droite, en haut : *Transport d'esclaves*, XIXe siècle (Chartres, musée des Beaux-Arts). Page de droite, en bas : *Le Cap français à Saint-Domingue*, par Louis Nicolas Van Blarenberghe, 1779 (La Rochelle, musée du Nouveau Monde).

Dans quelles conditions ont été transportés et traités les esclaves noirs en Amérique ?

Deux sujets préoccupent les négriers : éviter les révoltes et faire arriver à destination le plus grand nombre possible d'esclaves, afin que l'expédition soit profitable. Le premier objectif explique que le navire négrier ressemble à une sorte de prison flottante. L'équipage est doublé, par rapport à un navire de même tonnage destiné à un autre trafic. La surveillance est constante. Le parc à esclaves des hommes est séparé de celui des femmes. Des fers entravent les corps. En cas de révolte ou de tentative de révolte, la répression est impitoyable et féroce.

L'intérêt économique joue de manière contradictoire. Il pousse à essayer de prendre soin des esclaves (nourriture, exercice sur le pont supérieur lorsque la météo le permet), mais aussi à utiliser chaque pouce carré de surface et à entasser littéralement les esclaves dans l'entrepont situé entre la cale (où sont entreposés les vivres, l'eau et les marchandises) et le pont supérieur. Enferrés, ils couchent nus sur les planches. En cas de mauvais temps, la vie devient plus atroce encore. Une quasi-obscurité s'installe. Les bailles à déjection se déversent et rendent l'air irrespirable, affaiblissant et terrorisant davantage des Africains qui, ne connaissant rien de la haute mer et des motifs de leur déportation, croient parfois qu'ils sont destinés à être dévorés par les Blancs.

Aux souffrances physiques s'ajoutent ainsi les traumatismes de l'esprit. L'épreuve de la traversée ancre dans la mémoire des captifs ce « *roulis primordial* » qui, pour l'écrivain Patrick Chamoiseau, continue



de hanter nombre d'Antillais. Calculée sur l'ensemble de la traite atlantique, la mortalité serait comprise entre 11,9 et 13,2 %. Mais cette moyenne générale masque une très grande irrégularité de fait. Chaque expédition est un cas particulier, qui génère son propre lot de souffrances.

Quelle place tient l'esclavage dans le développement de l'Occident ?

Deux choses, au moins, sont à distinguer. La première concerne la dynamique sociale. La traite, l'esclavage et le commerce colonial ont très clairement permis à nombre de négociants, d'armateurs et de colons de faire des bénéfices, de s'élever socialement, parfois durablement, sur des générations. Ce point, souvent oublié dans les travaux anglo-saxons, longtemps uniquement friands d'analyses statistiques globales, doit être rappelé. Même si, dans le détail, il faut distinguer des types d'ascension : certains partent de peu, d'autres ont déjà commencé à s'enrichir autrement. Concernant la traite, il faut aussi savoir que ses bénéfices sont hautement aléatoires (un phénomène qui attire les spéculateurs) et que, afin d'éviter des risques trop importants, elle est souvent intégrée dans des stratégies plus larges l'associant à des trafics autres, parfois moins rentables mais plus sûrs.

Le second point renvoie à la dynamique économique. Le développement de l'Occident est-il dû à la traite ? Des individus, des familles se sont enrichis, des secteurs d'activité ont connu des phases de croissance, mais à l'échelle des nations, les effets induits apparaissent plus complexes. Le vieux Sud esclavagiste américain était en retard par rapport au Nord libre et industriel. La France commence à s'industrialiser à partir de la monarchie de Juillet, alors qu'elle a abandonné la traite. Les ressources coloniales conduisent les Ibériques, pionniers en termes d'expansion coloniale, à vivre au-dessus de leurs moyens et retardent sans doute leur industrialisation, parmi les plus tardives d'Europe. En France, plus les hinterlands portuaires, notamment atlantiques, tournés vers le commerce colonial, se développent, plus leur retard s'affirme, avant la Révolution, par rapport aux régions de l'Est, qui s'industrialisent davantage, en partie parce qu'une énorme portion du commerce colonial est alors constituée de produits importés ou réexportés sans grande transformation sur place.



Du côté de la Grande-Bretagne, pionnière en matière d'industrialisation, on a estimé que les profits de la traite avaient pu constituer, au moment de leur apogée, autour de 1 % du revenu national. Seymour Drescher a montré que la politique abolitionniste britannique coûta annuellement à ce pays, pendant soixante ans (1806-1863), environ 1,8 % de son revenu national. Quelques-uns bénéficièrent de la traite (notamment les négociants), alors que ce furent les contribuables, dans leur ensemble, qui financèrent la politique abolitionniste. Laquelle, peu profitable pour l'économie britannique, lui permit en revanche, sur le plan géopolitique, de devenir le gendarme des mers de la planète. On le voit, l'histoire n'entretient qu'assez peu de rapports avec les syllogismes et les idées toutes faites.

Pourquoi et comment l'esclavage a-t-il été aboli en Occident ?

A partir des années 1770, établissant des connexions entre l'Europe et les Amériques, quelques individus entrevoient un nouveau projet. Il ne s'agit plus de « réformer » l'esclavage mais bien de l'abolir. Il y a là une révolution dans la longue histoire de l'humanité. De multiples théories ont été élaborées afin de rendre compte de ce tournant. Auteurs des premières histoires de l'abolition, les abolitionnistes l'expliquent par la prédominance de facteurs moraux, insistant sur les figures du « saint », du philanthrope et du philosophe.

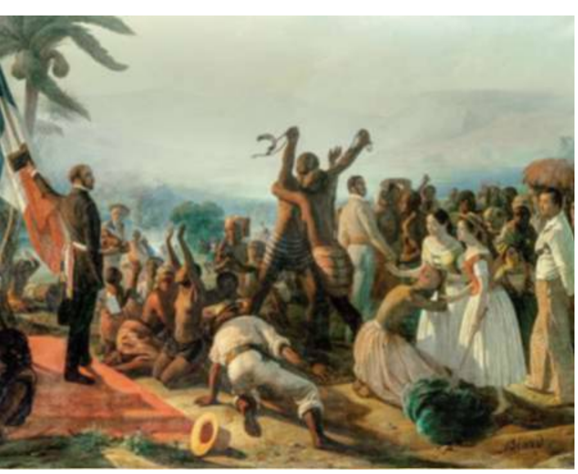
A partir du milieu du XXe siècle, le facteur économique l'emporte. On indique que, dans un premier temps, la traite et l'esclavage auraient permis à la Grande-Bretagne de tirer les bénéfices nécessaires au lancement de la révolution industrielle (ce qui s'est révélé erroné), et que, dans un second temps, le système esclavagiste serait devenu un boulet pour une nation-usine désireuse de mieux écouler au-dehors ses productions. C'est ainsi par seul intérêt que les Britanniques auraient aboli la traite (1807) puis l'esclavage dans leurs colonies (1833-1838). Ensuite, se mettant à la tête d'une sorte de croisade internationale afin d'inciter les autres nations occidentales à suivre leur exemple, ils n'auraient agi que pour mieux les dominer.

Plus récemment, abandonnant heureusement la vieille théorie selon laquelle les esclaves auraient été longtemps dociles, on a rappelé qu'ils combattirent toujours et de multiples manières le système qui les opprimait. Mais si l'abolition ne fut nullement la seule affaire de Blancs anglo-saxons et protestants, peut-elle être uniquement expliquée par l'action des esclaves ? Un mouvement si important, se déployant sur près d'un siècle (des années 1770 jusqu'à l'abolition de l'esclavage au Brésil, le dernier Etat d'Amérique à le faire, en 1888) et concernant plusieurs générations d'hommes et de nombreux pays, ne peut pas s'expliquer par un facteur unique, quel qu'il soit. Que constate-t-on ? Le fait que les *militants* abolitionnistes furent avant tout motivés par des facteurs moraux. A l'origine du projet abolitionniste, il y a l'idée qu'il existe des valeurs universelles, comme celle de la naturalité de la liberté humaine, et que ces valeurs doivent figurer à la source du droit des hommes vivant en société. Si les valeurs sont premières et si les droits doivent s'emboîter, alors on peut *penser* l'abolition, envisager de changer l'ordre du monde par la loi.

Quatre éléments permettent, ensuite, de rendre compte de la *cristallisation* de ce projet. Le premier réside dans la convergence de morales profanes (les Lumières) et chrétiennes (catholiques et protestantes), ces dernières étant essentielles côté anglo-saxon et plus importantes qu'on ne le pense parfois pour la France jusqu'aux années 1840. Car foi et raison ne s'opposent pas forcément en matière d'abolition, au contraire. Rappelons à ce sujet combien fut importante l'idée d'un déclin, à la fois moral et politique, associée à des lectures providentialistes de l'histoire dans la « nationalisation » de l'abolitionnisme dans l'Angleterre de la fin du XVIIIe siècle. Deuxième point : les adeptes de ces morales n'attendent pas que le progrès ou la fin des temps fassent leur œuvre ; ils militent pour transformer le monde tel qu'il est. Ce sont des morales en action qui convergent afin de « régénérer » le monde (pour reprendre des termes, lourds de sens, du XVIIIe siècle). Les Esséniens et les Thérapeutes de l'Antiquité pouvaient s'interdire l'esclavage, tout comme les Druzes au XIe siècle, mais ils le toléraient au-dehors de leur communauté. En ce sens, ils n'étaient pas abolitionnistes. Il en va de même de Montesquieu, qui joua un rôle essentiel dans la contestation de l'esclavage, sans pour autant militer pour le faire disparaître. Troisième élément : s'insérant dans un processus de démocratisation plus large, le discours abolitionniste est entendu par des individus-acteurs se positionnant en fonction de leur expérience et de leur conviction, et non plus seulement de la tradition.

A ces causes s'ajoutent enfin les multiples formes de résistance des esclaves. C'est le marronnage, à savoir les esclaves qui s'enfuient des plantations, qui conduit, dans les années 1760, à une première prise de conscience, en Europe, du « problème » de l'esclavage. Certains se libèrent seuls de leurs chaînes, comme à Saint-Domingue à partir de 1791. D'autres, une fois affranchis, militent dans les rangs abolitionnistes. Si toutes les formes de résistance des esclaves ne doivent pas être confondues avec l'abolitionnisme, des liens multiples et complexes se sont tissés entre les luttes des esclaves et celles des militants abolitionnistes d'Europe et des Amériques.

Alors que le projet abolitionniste n'allait pas de soi, son succès a été rendu possible par quatre éléments. D'abord, le fait que ce projet radical ait été servi par une méthode d'action réformiste, l'abolition de l'esclavage ne survenant souvent qu'après celle de la traite et au bout de longs processus. De fait, aux Amériques, deux abolitions furent à la fois totales, immédiates et durables : à Saint-Domingue, par la révolte des esclaves, et aux Etats-Unis, après la guerre de Sécession. A contrario, l'abolition française radicale de 1794 fut éphémère. Ensuite, ce réformisme a bénéficié d'alliances de circonstance ou de raison entre groupes politiques parfois opposés. Ajoutons l'utilisation d'un argumentaire alliant le juste (l'abolition est un impératif moral) et l'utile (avantages du salariat et du « commerce légitime »). Enfin, la force issue du droit fut aussi assez largement utilisée, comme le montrent par exemple les pressions diplomatiques et militaires qu'exerça la Royal Navy sur les autres pays pour lutter contre la traite.





Abolitions
Page de gauche : *L'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848,* par François-Auguste Biard, 1849 (Versailles, musée du Château). Ci-contre : esclaves dans une plantation de coton du Tennessee au XIXe siècle. Les Etats-Unis ont aboli l'esclavage en 1865, à la fin de la guerre de Sécession. En 1888, le Brésil est le dernier pays d'Amérique à le faire. Tout au long du XXe siècle, d'autres abolitions sont proclamées en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Les derniers pays ayant adopté une législation dans ce sens sont la Mauritanie en 1980, le Pakistan en 1992 et le Niger en 1999.

Comment l'esclavage a-t-il subsisté aux Etats-Unis après l'interdiction de la traite ?

Quasiment partout en réalité, l'abolition s'est passée en deux temps, décalés : celle de la traite, puis celle de l'esclavage. Les Etats-Unis ne font donc pas figure d'exception en la matière, même si l'écart entre les deux abolitions (1808 et 1865) est important. Sa raison principale réside dans la menace que l'abolition de l'esclavage faisait peser sur l'unité nationale, d'autant que, souvent hostiles à l'esclavage, les Pères fondateurs de la démocratie américaine viennent très largement du Sud esclavagiste. D'où de multiples tergiversations, qui n'empêchent cependant pas la montée des tensions et, finalement, la guerre civile en 1861.

Entre-temps, malgré l'interdiction effective de l'entrée de nouveaux esclaves sur le sol américain à partir de 1808, l'esclavage s'était considérablement développé. Ce phénomène s'explique essentiellement par une redistribution géographique des esclaves, profitable aux régions les plus engagées dans la culture spéculative du coton, par le fait que, la traite cessant, le rapport hommes/femmes s'équilibre davantage parmi les esclaves, et par le passage de pratiques peu favorables à la natalité à des politiques clairement natalistes.

Historien, directeur de recherche au Centre Roland Mousnier, Sorbonne-Université, Olivier Grenouilleau est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire des traites, des esclavages et de leurs abolitions, de l'économie maritime et du marché. Membre de l'Academia Europaea et de l'Académie des sciences d'outre-mer, il a été distingué par divers prix, parmi lesquels le prix de l'essai de l'Académie française et le prix Guizot-Institut de France. Il vient de publier *Christianisme et esclavage*, aux éditions Gallimard *(lire l'entretien p. 52)*.



À LIRE d'Olivier Grenouilleau

Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 416 pages, 23,50 €. A paraître dans la collection « Folio Histoire » en janvier 2022.
Les Traites négrières, Gallimard, « Folio Histoire », 736 pages, 13,50 €.
La Révolution abolitionniste, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 512 pages, 24,50 €.
Mémoires d'un négrier. Joseph Mosneron Dupin (1748-1833), présenté par Olivier Grenouilleau, Editions du Cerf, 336 pages, 24 €.

Par Marie-Claude Mosimann-Barbier

Docteur Livingstone je présume ?

Médecin, missionnaire et explorateur britannique, Livingstone découvrit, dans la région du Zambèze, au début des années 1850, les ravages de la traite arabo-musulmane.

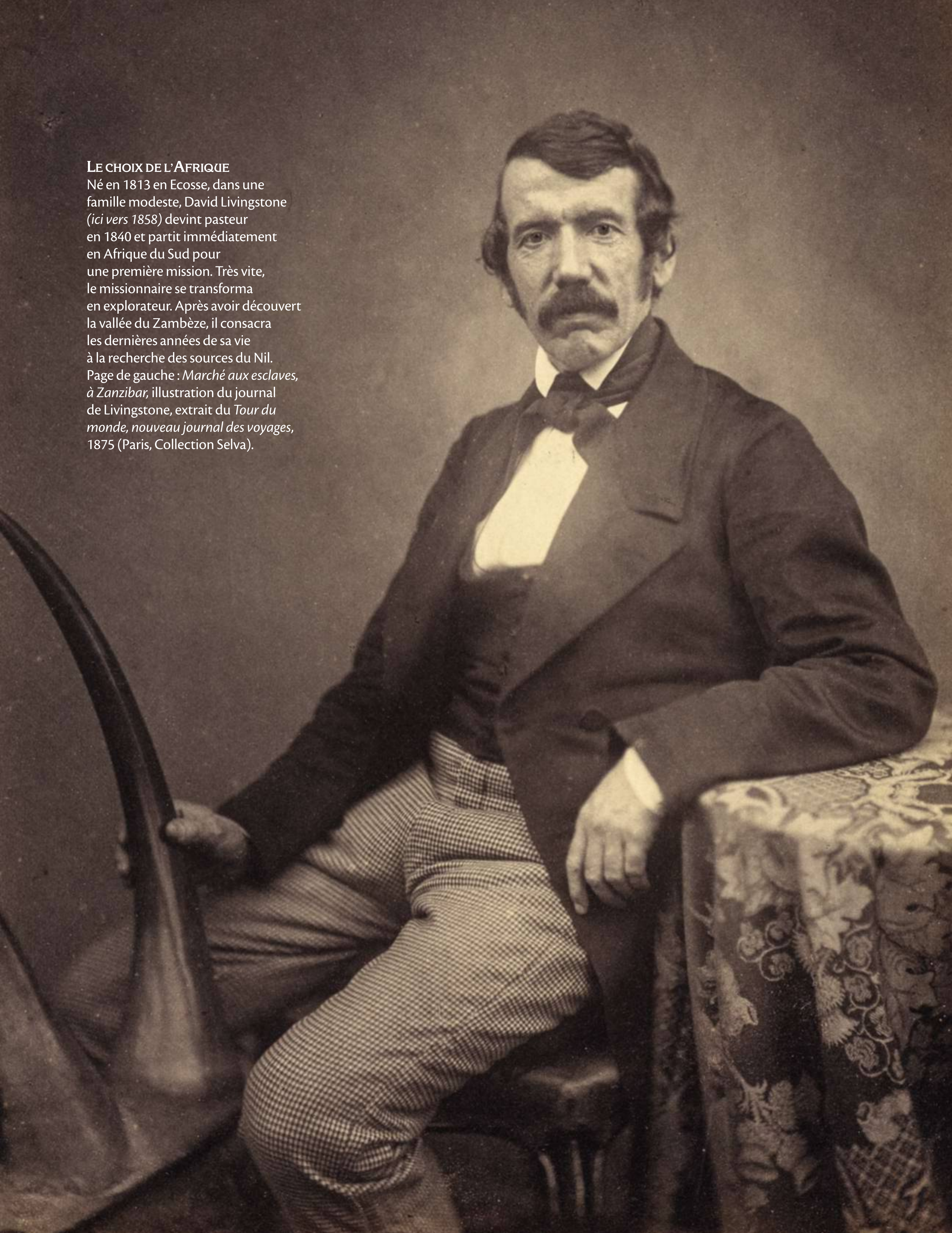


De nos jours, le nom de Livingstone évoque surtout le mémorable épisode où l'explorateur britannique, après une disparition de quatre ans, fut retrouvé au fond de l'Afrique par le journaliste britannique Stanley, qui l'aborda par l'apostrophe restée célèbre : *« Dr Livingstone, I presume ? »* Ce fut le premier scoop médiatique à portée internationale, qui assura une incroyable renommée aux deux protagonistes. Ce qui est moins connu est que David Livingstone (1813-1873) fut d'abord médecin et missionnaire protestant et qu'il fit de l'extinction de l'esclavage le combat de sa vie.

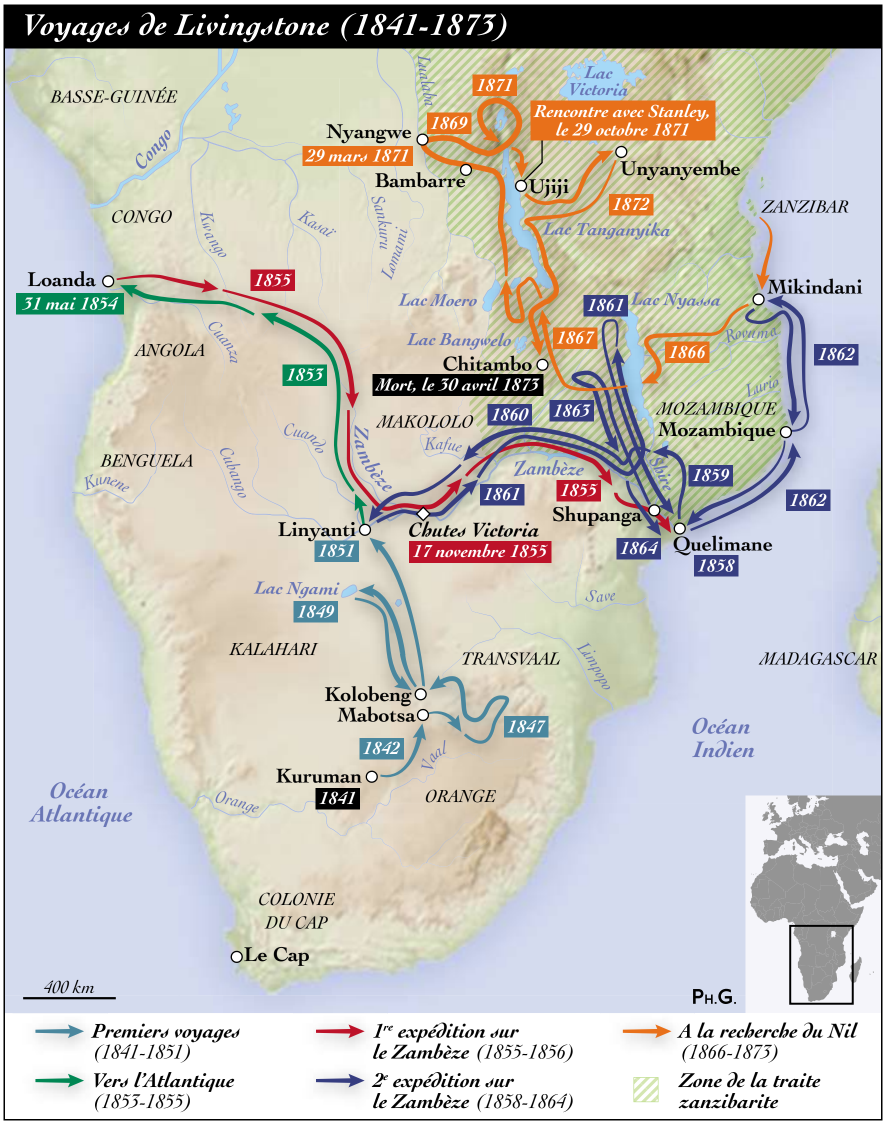
Affecté en 1841 à la mission pionnière de Kuruman, en Afrique du Sud, cet Ecossais fut amené par sa soif d'exploration – couplée à ses efforts avortés d'évangélisation – à chercher de nouveaux lieux de mission dans l'intérieur, alors inexploré, du continent africain. Entre 1849 et 1851, il entreprend trois expéditions vers le nord, premier Blanc à traverser le désert du Kalahari, jusqu'à atteindre le grand Zambèze. Il décide alors d'envoyer femme et enfants dans sa famille en Ecosse et de s'établir à Linyanti, sur le Zambèze, auprès de Sekeletu, roi des Makololo, avec l'espoir d'évangéliser ses sujets. A son grand désarroi, il se rend rapidement compte que la tribu est impliquée dans la traite, pourtant abolie par la plupart des pays européens. Le roi lui explique en effet que si les traitants portugais ont cessé leur activité (la marine britannique jouant les chiens de garde sur la côte atlantique), il existe en revanche des liens commerciaux avec le littoral de l'océan Indien et que, depuis peu, les marchands arabes de Zanzibar, qui précédemment troquaient des armes à feu contre de l'ivoire, exigent à présent d'être payés en esclaves.

Ces révélations accablent Livingstone et sont à l'origine de sa croisade antiesclavagiste. Il se souvient alors d'une conférence à laquelle il a assisté à Londres en 1840, où l'abolitionniste Thomas Buxton prônait de désenclaver l'intérieur du continent africain pour ouvrir la voie à un commerce licite qui remplacerait la traite. Livingstone voit là une solution : *« échanger des produits européens manufacturés – pour lesquels à l'heure actuelle les gens se séparent de leurs serviteurs – contre de l'ivoire ou d'autres produits locaux… Ceci ne pourrait fonctionner que par l'ouverture d'une voie de pénétration de la côte jusqu'au centre du pays »*.

Il entreprend donc d'ouvrir un passage jusqu'à la côte atlantique. Le roi Sekeletu



Le choix de l'Afrique
Né en 1813 en Ecosse, dans une famille modeste, David Livingstone *(ici vers 1858)* devint pasteur en 1840 et partit immédiatement en Afrique du Sud pour une première mission. Très vite, le missionnaire se transforma en explorateur. Après avoir découvert la vallée du Zambèze, il consacra les dernières années de sa vie à la recherche des sources du Nil. Page de gauche : *Marché aux esclaves, à Zanzibar,* illustration du journal de Livingstone, extrait du *Tour du monde, nouveau journal des voyages*, 1875 (Paris, Collection Selva).



accepte de lui prêter des porteurs pour emporter de l'ivoire jusqu'à la colonie portugaise de Loanda et en rapporter des armes et des produits européens. L'expédition se révèle extrêmement difficile : fièvres, pluies, végétation dense ; de plus, chaque village traversé exige un droit de passage, le *hongo*, payable en pièces de tissu, bœufs, fusils ou hommes. Quand il atteint la côte fin mai 1854, Livingstone est à bout de ressources, épuisé par la dysenterie et les crises répétées de paludisme, et il est conscient de l'impossibilité d'ouvrir un accès commercial vers l'Atlantique.

Revenu à Linyanti, il décide alors de tenter sa chance vers l'océan Indien en suivant le cours du Zambèze. Il croit avoir trouvé la voie de pénétration recherchée mais, pour avoir court-circuité à deux reprises les méandres du fleuve, il n'a pas pris la mesure des enfilades de gorges escarpées, de chutes et de rapides. Il revient alors à Londres, où il est reçu en héros pour avoir traversé l'Afrique d'est en ouest dans les pires conditions et sans avoir versé une goutte de sang. La rédaction de son exploit deviendra un best-seller dans tout l'Occident. A sa demande, la Société royale de géographie accepte de financer une nouvelle expédition pour explorer le Zambèze et ses affluents. C'est cette deuxième expédition qui va le mettre en contact direct avec les horreurs de la traite orientale.

Livingstone revient en mai 1858 dans le delta du Zambèze. C'est en explorant l'un des affluents du fleuve, le Shire, que lui et les membres de son expédition sont brutalement confrontés à cette traite. Ils voient en effet les gens s'enfuir, terrorisés, à leur approche et apprennent que sévit là la tribu des Ajawa, qui sert d'entremetteur aux trafiquants d'esclaves. A plusieurs reprises, ils croisent des files d'esclaves reliés entre eux par de longs bâtons fourchus enserrant le cou et comprennent que plusieurs grandes routes négrières venant de l'intérieur traversent le Shire. Plus au nord, ils découvrent que des *dhows* (boutres) font des va-et-vient réguliers sur le lac Nyassa (l'actuel lac Malawi) pour transporter des cargaisons d'esclaves d'une rive à l'autre. Ils traversent plusieurs villages, jonchés de « *squelettes et de cadavres en putréfaction* », témoignages des raids

Le long du Zambèze
Ci-contre : *Femmes des bords du Zambèze construisant des huttes et jeux d'enfants*, illustration des voyages de Livingstone, extrait du *Tour du monde, nouveau journal des voyages*, 1866 (Paris, Collection Selva).
En haut : les voyages de Livingstone, de sa première mission à Kuruman (Afrique du Sud), en 1841, à sa mort, en 1873, à Chitambo (Zambie).



négriers meurtriers et des guerres tribales sporadiques, ce qui le conforte dans le bien-fondé de sa démarche.

Il note : « *[...] les marchands d'esclaves du centre africain passaient par là pour gagner Zanzibar. Donc créer des stations missionnaires et coloniales en ces lieux était en même temps frayer la voie au grand commerce et barrer la route aux odieux trafiquants* ». Mais les déceptions s'accumulent : les zones explorées sont peu sûres et malsaines, la malaria sévit et la population décimée par la traite ne produit rien qui pourrait s'exporter. Quand, en 1863, il revient au nord du confluent du Shire et du Zambèze, il découvre des zones entièrement dépeuplées car la population a été emmenée en esclavage ou a fui.

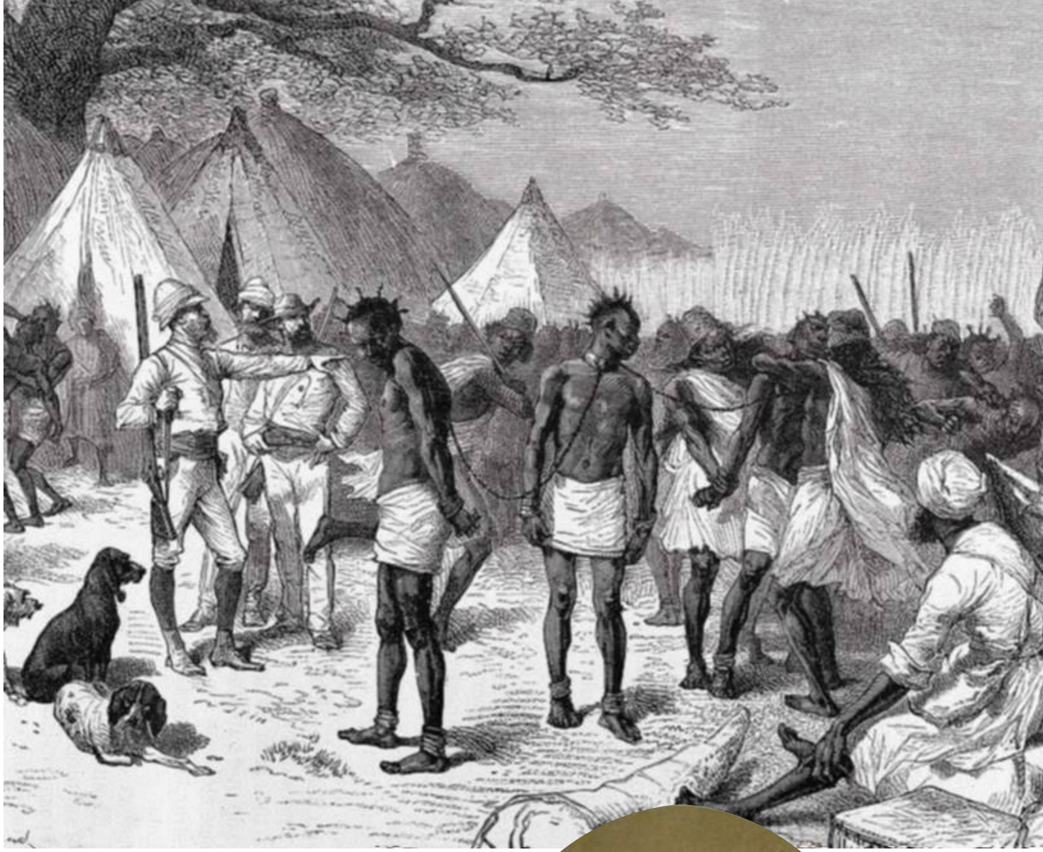
Une seconde patrie

Livingstone rentre alors en Grande-Bretagne. Sa mission, même si elle a rapporté une moisson d'informations d'ordre scientifique, est considérée comme un échec car elle a démontré l'impossibilité d'établir des relations commerciales et d'implanter des missions au nord du Zambèze. Déconsidéré, il craint de ne pouvoir retourner en Afrique, qui est pour lui une seconde patrie. Il réussit pourtant à convaincre la Société royale de géographie de l'envoyer dans la région des Grands Lacs, cette fois pour trancher la querelle sur les sources du Nil qui opposait deux célèbres explorateurs : John Speke, pour qui le Nil sortait du lac Victoria, *versus* Richard Burton, tenant du lac Tanganyika. Livingstone, lui, optait pour le lac Bangwelo, plus au sud, car c'est dans cette région qu'il croyait pouvoir situer les fameuses fontaines d'Hérodote, les sources du Nil selon le géographe grec.

Fin 1865, c'est un homme de 52 ans, diminué physiquement et meurtri (il a perdu en peu de temps sa mère, sa femme et son fils aîné), qui repart pour une expédition dont il se doute peut-être qu'elle sera la dernière. Après un passage par l'Inde, d'où il ramène quelques cipayes du régiment de Bombay pour servir de porteurs et de gardes, il accoste à Zanzibar, la grande plaque tournante de l'esclavage arabo-musulman dans l'océan Indien. Il lui faut recruter des hommes, acheter des animaux de monte et de bât, acquérir le matériel et l'approvisionnement de base pour plusieurs mois ainsi que de nombreuses pièces de tissu, de la verroterie et divers objets occidentaux pour payer le *hongo* aux chefs des villages traversés. Prévoyant, il organise la livraison de matériel supplémentaire à Ujiji, sur le lac Tanganyika, où il pense arriver un an plus tard.

Quittant Zanzibar en bateau, il choisit d'accoster dans l'estuaire du fleuve Rovuma et se retrouve aussitôt confronté aux ravages de la traite. Pendant des mois, il progresse sur des terres endeuillées et essaie en vain de rejoindre le lac Bangwelo. Sa situation devient alarmante, les bêtes de son convoi sont décimées par la mouche tsé-tsé, il peine à trouver de l'approvisionnement. Il a du mal à gérer les conflits récurrents entre ses cipayes (hindous) et ses porteurs anjouanais (musulmans). Peu à peu, ses hommes, sauf quatre fidèles, l'abandonnent, emportant l'équipement transporté, y compris les médicaments.

Les guerres tribales faisant rage à l'est du lac Nyassa, il se réfugie en mai 1867, malade et sans ressources, dans un village au sud du lac Tanganyika, où une caravane zanzibarite s'est installée en attendant une accalmie dans les conflits. Elle appartient à un personnage sulfureux, Tippo Tip, qui deviendra le plus grand marchand d'esclaves de toute la région des Lacs, responsable de meurtrières razzias dans le centre de l'Afrique. Mais l'hospitalité arabe n'est pas un vain mot. Les caravaniers soignent et nourrissent Livingstone, qui se trouve alors confronté à un cas de conscience : pour survivre, il lui faut faire alliance avec





Marchand d'esclaves A droite : *Portrait de Tippo Tip*, photographie d'E. C. Dias, vers 1890 (collection particulière). Ce natif de Zanzibar, de son vrai nom Hamed ben Mohammed el-Murjebi, issu d'une famille commerçante de Mascate (actuelle capitale d'Oman), s'était taillé un véritable royaume dans la seconde moitié du XIXe siècle, grâce au trafic d'esclaves et d'ivoire dans toute l'Afrique orientale. Livingstone le rencontra en 1867, dans un village au sud du lac Tanganyika. Malade, l'explorateur profita de la logistique du trafiquant. Ci-dessus : *Une vente d'esclaves fraîchement capturés par Tippo Tip en présence de Stanley*, vers 1890.



Fleuve rouge Ci-dessus : *Massacre un jour de marché*, illustration du journal de Livingstone, extrait du *Tour du monde, nouveau journal des voyages*, 1875 (Paris, Collection Selva). Page de droite, en haut : Henry Morton Stanley et Kalulu, ancien esclave adopté par le journaliste et explorateur britannique. Page de droite, en bas : gravure illustrant la rencontre entre Stanley et Livingstone, disparu depuis plus de quatre ans, à Ujiji, en 1871 (Berlin, Sammlung Archiv für Kunst und Geschichte).

l'ennemi honni ; mais la réussite de sa mission n'excuse-t-elle pas cette compromission ? D'autant plus qu'il est sans médicaments et sait la médecine arabe efficace. Il décide alors de voyager avec la caravane qui, après bien des détours pour augmenter ses prises d'ivoire et d'esclaves, atteint en juillet 1868 le lac Bangwelo puis continue vers le lac Moero, plus au nord. Livingstone note que les deux lacs sont reliés par un cours d'eau et que du Moero sort un fleuve, le Lualaba, dont le cours plein nord pourrait bien devenir le Nil. C'est une nouvelle hypothèse à vérifier. Son but désormais est de descendre le cours du Lualaba et voir s'il devient le Nil.

Pendant des mois, la caravane progresse vers le nord, amassant toujours plus de butin, et arrive enfin à Ujiji en mars 1869. Ujiji était alors une petite ville commerciale fort prospère, abritant quelque deux mille Africains et une quarantaine d'Arabes en résidence, dont le nombre doublait ou triplait avec l'arrivée des caravanes : du port, une noria continuelle de dhows traversait le lac, transportant les caravanes et leur cargaison d'esclaves et d'ivoire. Livingstone, accablé, découvre que, comme ses porteurs enfuis avaient fait courir le bruit de sa mort, l'approvisionnement attendu a été pillé.

Sans ressources, il décide de repartir avec la caravane qui va chercher de nouveaux terrains de chasse vers l'ouest, donc vers le Lualaba. Ils traversent le pays des Manyema, les nouvelles victimes des traitants. Retenu plusieurs mois par des fièvres à Bambarre, il s'alarme de l'instabilité de la région, devenue le paradis de l'ivoire ; des centaines d'Arabes y circulent pour s'en procurer ; l'appât du gain les amène à des conduites infamantes : les huttes sont prises sans autorisation, le bois de chauffage, les récipients et les vivres utilisés sans scrupules. Et les hommes emmenés comme esclaves servant à transporter l'ivoire.

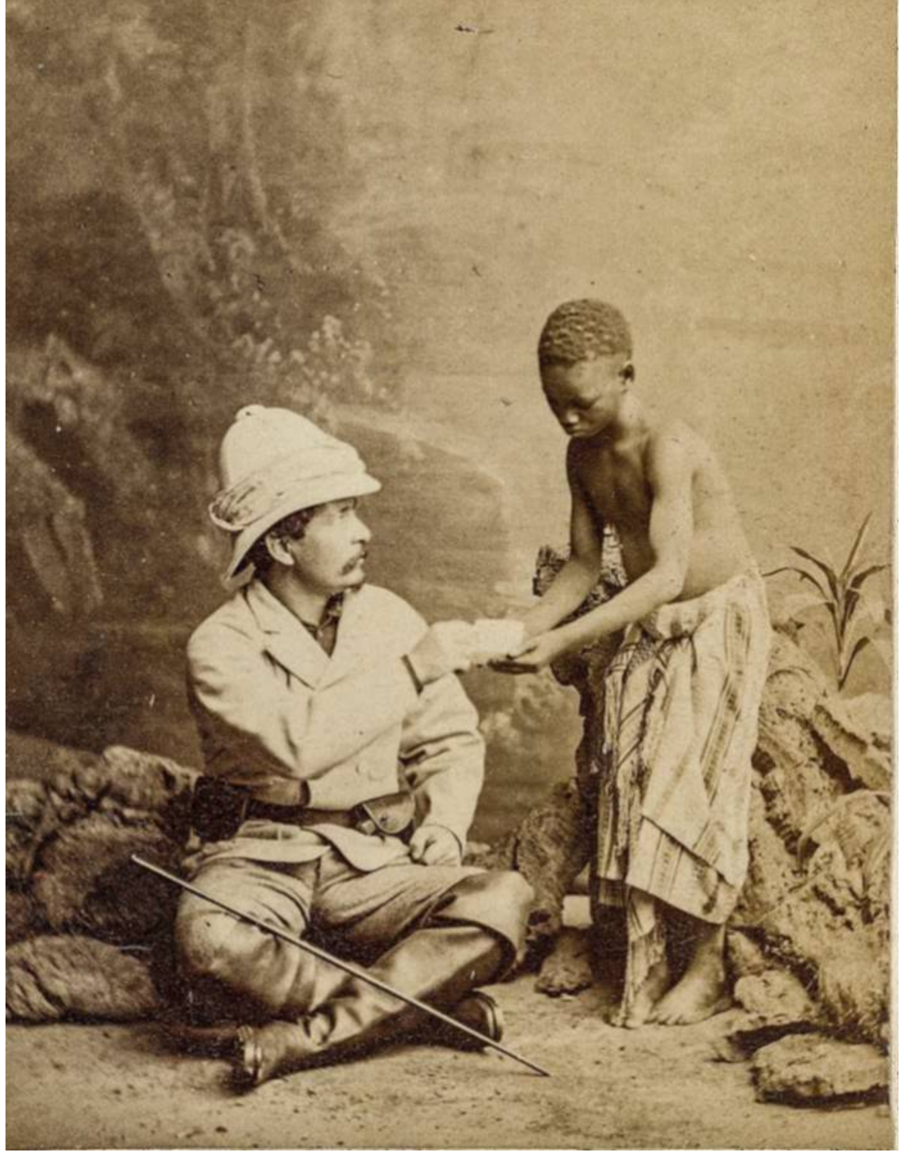
Une plaie ouverte

Arrivé enfin sur le Lualaba, à Nyangwe, il essaie de trouver un bateau pour descendre le fleuve : en vain car on se méfie des intentions de ce Blanc. Le 15 juillet 1871, alors qu'il se rend au marché, il est le témoin horrifié d'une scène qui le déchire. Les traitants zanzibarites se livrent à un massacre méthodique de la population du marché, poursuivant les fuyards pour les abattre jusque dans le fleuve. C'est l'horreur absolue. Lorsqu'il parviendra en Occident, le récit qu'en fera Livingstone (sous la forme d'une lettre qu'il confia plus tard à Stanley) suscitera un tel tollé qu'il fera plus pour l'abolition de la traite que toutes ses démarches précédentes. D'autres massacres eurent également lieu sur l'autre rive du fleuve, et plusieurs villages furent brûlés : « *[ce fut] une campagne délibérée d'incendie et de meurtre pour contraindre par la peur les Manyema à accéder à toutes leurs demandes* ».

Aidé par ses quatre fidèles porteurs, il repart alors à Ujiji. Les exactions des Arabes l'ont anéanti moralement et il ne peut plus envisager de dépendre d'eux. Il sait sa fin proche car seul un miracle pourrait le sauver. C'est pourtant ce qui se produit quand, le 29 octobre, on lui annonce l'arrivée d'un homme blanc, suivi d'une impressionnante caravane. Cet homme, qui a mené de main de maître une incroyable expédition pour retrouver Livingstone, est Henry Morton Stanley, un journaliste inconnu qui vient d'entrer dans l'Histoire.

Les deux hommes passeront cinq mois ensemble et noueront des rapports chaleureux. Stanley est subjugué par le personnage et en (re)fera un héros. Sitôt son retour, il publie ce qui deviendra un best-seller en Occident, *How I found Livingstone*, où il dépeint un Livingstone antiesclavagiste, martyr de sa mission. Il est aidé par la grande campagne de presse à la gloire de Livingstone orchestrée par le *New York Herald* et suivie par de nombreux journaux occidentaux. C'est cette image quasi sainte qui sera reprise ensuite par ses biographes.

Livingstone refuse cependant de repartir avec son « sauveur » car il n'a pas encore rempli sa mission. Grâce à l'approvisionnement laissé par Stanley, il repart vers le lac Bangwelo. En deux ans, la situation des autochtones s'est considérablement dégradée : à cause des razzias de Tippo Tip, ils ne vivent plus que de racines, de fruits sauvages et de larves d'insectes. La traite le hante au point qu'il se demande si la combattre ne serait pas plus important que chercher les sources du Nil. Les mois qui suivent sont épouvantables : conditions climatiques éprouvantes, inondations, sangsues, fièvres, dysenterie ; il ne peut plus marcher, ses



hommes doivent le porter sur un brancard. Fin avril 1873, il est à Chitambo, au nord-est de la Zambie actuelle. C'est là que le matin du 30 avril ses hommes le trouvent mort, à genoux, emporté dans la prière.

Commence alors ce que l'on peut considérer comme la plus extraordinaire odyssée historique d'un cadavre : ses fidèles aides Susi et Chuma enfouissent son cœur et ses entrailles dans une boîte de farine, sèchent son corps au soleil, le couvrent de goudron, l'enveloppent dans un calicot pour lui donner l'apparence d'une balle de coton et décident de le rapatrier. Il leur faudra quarante semaines et parcourir 1 500 km pour atteindre Bagamoyo, en face de Zanzibar, et remettre sa dépouille aux autorités anglaises en février 1874. Il fut officiellement inhumé à Westminster le 18 avril suivant et Stanley fut l'un des porteurs du cercueil. On grava sur sa tombe ces mots trouvés dans son journal : *« Puissent les riches bénédictions du ciel se répandre sur quiconque – Américain, Anglais, Turc – contribuera à guérir cette plaie ouverte du monde. »* Cette plaie ouverte est, bien sûr, l'esclavage.

L'année suivante, en hommage à David Livingstone et sous la pression britannique, le sultan de Zanzibar ferma le marché aux esclaves. Trois ans plus tard, les missions écossaises fondèrent la station de Livingstonia sur les rives du lac Nyassa, bientôt suivie d'une deuxième, nommée Blantyre, comme son village natal en Ecosse. Ce fut un frein à la traite autour du lac.

Maître de conférences honoraire de l'Ecole normale supérieure de Paris-Saclay, Marie-Claude Mosimann-Barbier est membre du GRER/ICT (groupe de recherche sur le racisme et l'eugénisme) de l'université Paris-Diderot. Sa recherche porte sur l'Afrique du Sud, les missionnaires protestants en Afrique australe et, plus récemment, les explorateurs britanniques en Afrique de l'Est.



À LIRE de Marie-Claude Mosimann-Barbier



Livingstone
Ellipses
336 pages
24,50 €



Libres de couleur *Famille métisse,* par Marius-Pierre Le Masurier, 1775 (Paris, musée du Quai-Branly-Jacques-Chirac). Dans les colonies françaises, à la fin du XVIIIe siècle, les libres de couleur (mulâtres ou Noirs affranchis et leurs descendants) représentent 3 à 5 % de la population totale. L'article 59 du Code noir de 1685 accordait, en principe, aux libres de couleur « *les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres* ».



La France la traite et l'esclavage

Par Frédéric Régent

La France participa au commerce des esclaves dès le début du XVIIe siècle lorsque se développèrent les échanges avec ses colonies américaines. Pivot de l'économie coloniale, l'esclavage ne sera aboli qu'en 1848, sous la IIe République.



L'expérience coloniale française avait commencé par la fondation de Québec par Champlain en 1608 et l'installation de premiers colons à Saint-Christophe, aux Antilles, au début des années 1620. Des hommes s'étaient engagés à y cultiver du tabac pour le compte d'un négociant et y étaient demeurés plusieurs mois. Dans les années 1623-1625, une présence assez active et semi-sédentaire des Français est attestée aux Antilles. Ils entretiennent des relations commerciales avec des navires du Havre ou de Honfleur. Ce début d'exploitation coloniale reçut le soutien de la monarchie par l'intermédiaire du cardinal de Richelieu, principal ministre de Louis XIII.

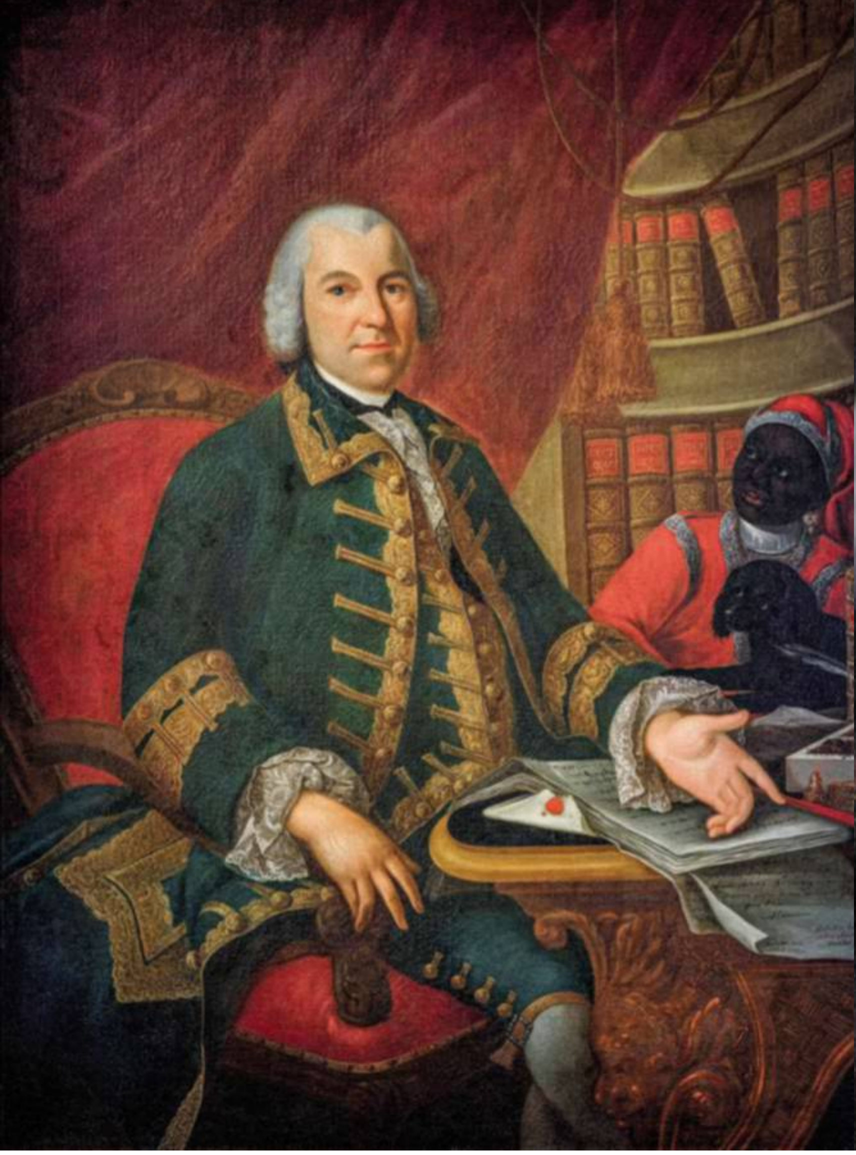
La Compagnie de Saint-Christophe

Le 31 octobre 1626 est ainsi fondée une compagnie d'associés – on dirait aujourd'hui une société – appelée Compagnie de Saint-Christophe pour faire habiter et peupler Saint-Christophe (qui demeurera française jusqu'au traité d'Utrecht en 1713) et les îles voisines. Ses principaux associés sont des proches de Richelieu et des négociants. Elle charge Pierre Belain d'Esnambuc et Urbain de Roissey, capitaines entretenus de la marine royale, d'exploiter les îles en son nom, leur donnant une commission de vingt ans pour peupler, fortifier, cultiver et faire encadrer religieusement les populations, autochtones et colons.

Ce contrat indique que 80 Français sont déjà installés à Saint-Christophe avec environ 40 esclaves, que les associés achètent d'ailleurs pour 3 000 livres. Dès le départ, l'entreprise de colonisation des Antilles accepte ainsi l'esclavage en entérinant un état de fait, le recours à des esclaves africains étant attesté depuis la fin du XVe siècle dans les Antilles espagnoles. La charte-partie du 13 janvier 1627, contrat privé conclu entre les associés de la Compagnie et d'Esnambuc et Roissey, prévoit le recours à l'achat d'esclaves supplémentaires, amérindiens ou africains.

Quelques mois plus tard, trois navires sont affrétés à destination de Saint-Christophe. Le contrat stipule que la colonisation doit être effectuée par des alloués, qui se mettent au service de la Compagnie. Ils devront donner 10 % de leur production aux capitaines d'Esnambuc et Roissey, 2 % aux commis aux écritures de la Compagnie (la première année seulement) et la moitié du reste (44 %) à la Compagnie. Ces alloués sont, en quelque sorte, des métayers. Ils s'engagent à travailler pendant trois ans pour défricher, mettre en culture et assurer la défense de la colonie par la construction et l'entretien de fortifications. Les terres sont mises en valeur par les alloués de la Compagnie, mais aussi par quelques esclaves.

La charte-partie du 26 août 1628 stipule que les esclaves capturés lors des prises faites pendant le voyage seront vendus aux habitants des îles. Ainsi, lors d'un voyage en 1628, une expédition de navires français capture plusieurs bateaux portugais sur les côtes d'Afrique et, sur l'un d'eux, fait prisonniers 57 morisques ou mulâtres. Les premiers sont des





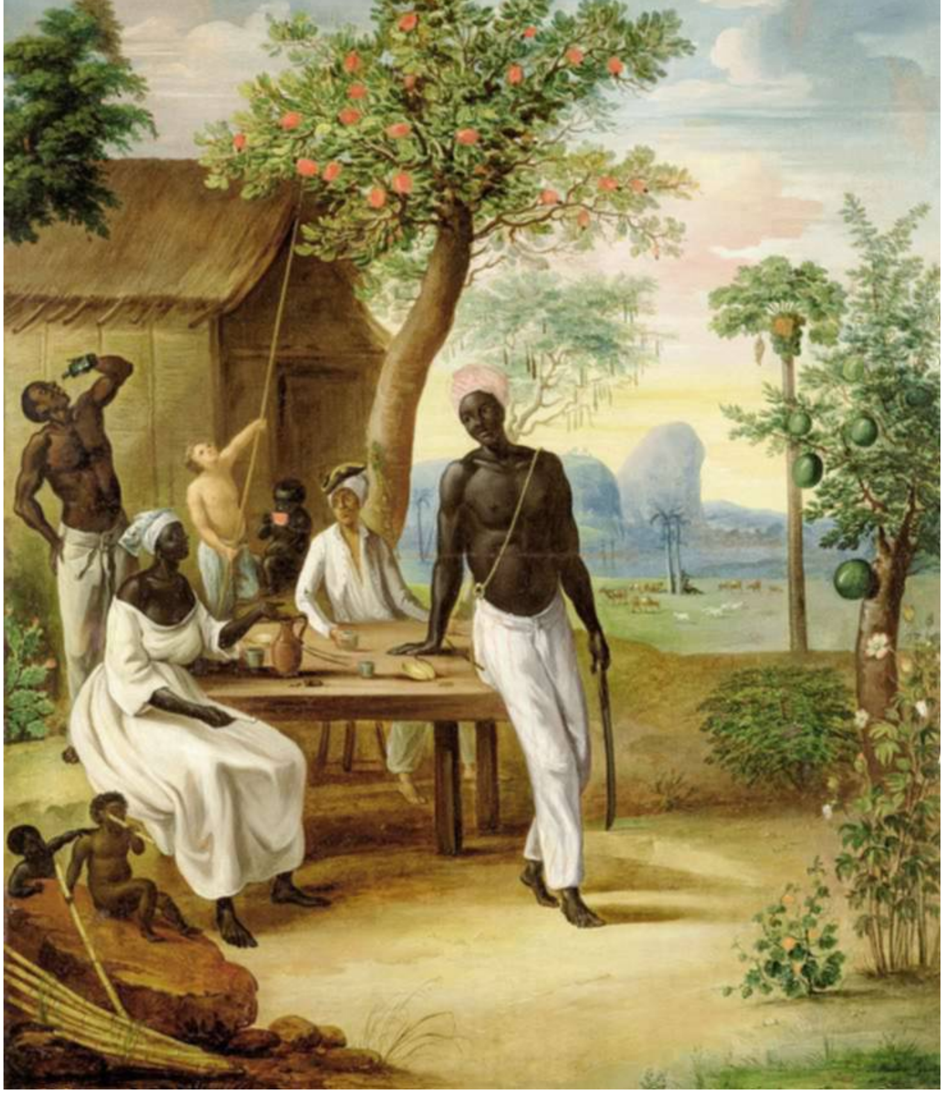
Signes extérieurs de richesse Ci-dessus : *Dominique Deurbroucq (1715-1782),* négociant et armateur, et sa femme, *Marguerite Deurbroucq,* par Pierre-Bernard Morlot, 1753 (Nantes, musée d'Histoire). Pour manifester sa richesse construite sur le commerce avec les îles, le couple nantais n'a pas hésité à se faire représenter avec ses esclaves. Page de gauche : *Les Quatre Continents. L'Afrique. Un marchand négocie l'achat d'esclaves avec un chef de tribu,* par Jean-Baptiste Oudry, 1724 (collection particulière). Ci-dessous : *Esclaves au travail dans une plantation de tabac,* extrait du *Nouveau Voyage aux îles de l'Amérique,* de Jean-Baptiste Labat, 1722 (Nantes, musée d'Histoire).

musulmans, les seconds sont issus du métissage de femmes noires et de Portugais. En passant au Cap-Vert, deux Maures sont achetés pour être réduits en esclavage. L'un est échangé contre une barre de fer.

Placée sous la direction de Belain d'Esnambuc, la partie française de Saint-Christophe se développe lentement grâce à la culture et à l'exportation du tabac. Peu à peu, les premiers habitants et les compagnons alloués de Saint-Christophe recrutent des engagés pour leur propre compte. Ils sont environ 3 000 à partir du Havre jusqu'en 1650. Désormais, ces hommes ne sont plus des métayers mais des salariés, le plus souvent payés à l'issue de leur contrat de trois ans. La rémunération varie selon la qualification de l'engagé. Les artisans (tonneliers, charpentiers, maçons) peuvent espérer des revenus supérieurs aux simples travailleurs. Le plus souvent, le contrat prévoit 150 kg de tabac pour l'engagé au bout de trois ans, alors qu'un homme est capable de produire 500 kg de tabac par an. Ces engagés sont surexploités et parfois maltraités par leurs maîtres. A la fin de leur période de trois ans, certains serviteurs européens parviennent à devenir maîtres à leur tour.



La partie française de Saint-Christophe se développe grâce au commerce et à la fréquentation des navires français et hollandais, qui amènent de nouveaux habitants et parfois des esclaves d'origine africaine. C'est sa réussite qui détermine la fondation de nouveaux établissements dans les îles voisines. En 1635, la Compagnie des îles d'Amérique remplace celle dite de Saint-Christophe. Elle confie à Charles de L'Olive et à Jean du Plessis la conduite d'une expédition pour créer de nouvelles colonies, avec Saint-Christophe comme base arrière. Après avoir



Idylle et réalité
Ci-contre : *Esclaves noirs à la Martinique*, par Marius-Pierre Le Masurier, 1775 (Paris, ministère des Outre-Mer). Page de droite, en haut : *Plan, profil et distribution du navire la* Marie-Séraphique, 1769 (Nantes, musée d'Histoire). Ce document rare détaille le chargement d'un navire construit et aménagé pour la traite négrière dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Partie de Nantes pour l'Afrique, la *Marie-Séraphique* a ensuite quitté l'Angola à destination de Saint-Domingue, avec à son bord 307 captifs entassés dans l'entrepont, qui furent échangés contre du sucre. Page de droite, en bas : sucrier à poudre en argent représentant une esclave portant un fagot de cannes à sucre, ayant appartenu à Louis-Henri, duc de Bourbon, 1730 (Paris, musée du Louvre).

symboliquement pris possession de la Martinique, les deux hommes ne s'installent finalement qu'en Guadeloupe, en juin 1635. Pierre Belain d'Esnambuc établit un fort à la Martinique et y laisse le sieur du Pont avec 150 hommes pour la coloniser en septembre suivant.

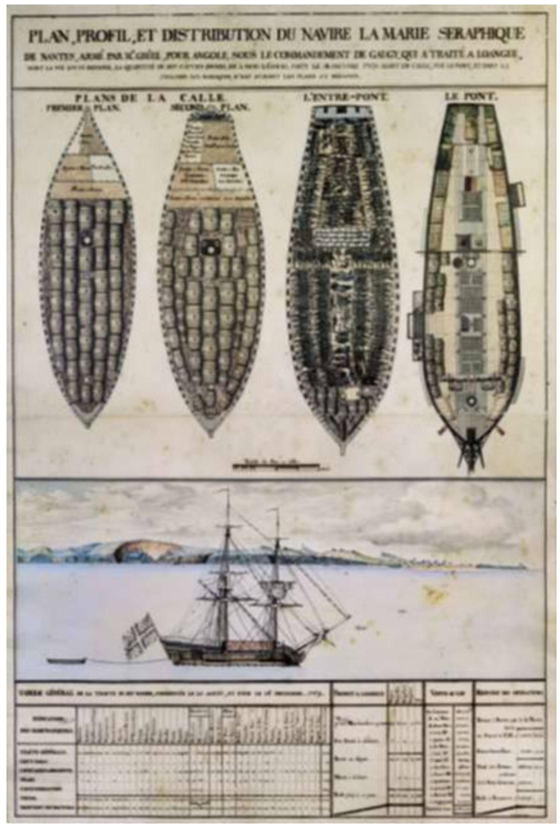
L'essor de l'esclavage

Dans les années 1650, la main-d'œuvre utilisée en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Christophe est essentiellement formée d'engagés. En 1656, 80 % de la population de Guadeloupe est européenne. Mais à partir de 1654, la production de sucre de canne remplace celle de tabac dans l'île. Ses techniques de production et ses circuits de commercialisation ont été introduits par des Hollandais chassés du Brésil dont ils avaient occupé le Nord-Est de 1628 à 1654. Or, les producteurs de sucre, qui sont de plus riches investisseurs que les planteurs de tabac, préfèrent acheter des esclaves plutôt que de recourir à des engagés.

Liée au développement des traites négrières hollandaise et anglaise, la diminution du prix des esclaves au milieu du XVII[e] siècle favorise le recours à cette main-d'œuvre. Anglais et Hollandais vendent en effet les esclaves aux colons entre 1 500 et 3 000 kg de tabac en 1646 et entre 750 et 1 000 kg en 1654. Quant au tarif de la traversée de l'Atlantique par l'engagé, il s'établit autour de 100 kg de tabac dans les années 1630, mais il peut monter jusqu'à 250 kg dans la décennie suivante.

Par ailleurs, le taux de survie des esclaves est plus fort que celui des engagés, malgré une mortalité effroyable : sur un navire négrier, 17,8 % des marins succombent contre 12,6 % des esclaves à bord. Si l'esclave coûte plus cher que l'engagé à l'achat, sa servitude est à durée indéterminée et le temps de remboursement de son prix est court : un esclave rembourse son achat en une année s'il produit du tabac (entre 850 et 900 kg par an) et en quelques mois s'il travaille dans une sucrerie. Une sucrerie moyenne vaut autant que la manufacture d'Oberkampf et on en compte alors environ 1 500 dans les colonies françaises.

Dès lors, l'économie de plantation se développe avec l'essor de l'esclavage et, à partir des années 1660, les esclaves deviennent la principale main-d'œuvre des colonies. Rompant avec l'idée que « le sol de France rend libre », soutenue par la justice royale depuis l'édit de Louis X du 3 juillet 1315 qui permettait à un serf de se racheter, l'ordonnance de Tracy du 19 juin 1664 entérine l'esclavage dans les colonies et en fixe les principes. Elle rappelle le caractère obligatoire du baptême des esclaves. Elle oblige les maîtres à soigner leurs esclaves et leurs engagés, mais elle fixe une différence de traitement entre la main-d'œuvre servile sous contrat (les engagés) et sous statut (les esclaves). Il est désormais prohibé de battre l'engagé et de le soumettre à un travail excessif. Dans le cas contraire, il devient libre. De leur côté, les esclaves convaincus de vol de sucre ou de tabac sont condamnés à 30 coups de fouet. Il est interdit au commandeur (contremaître) d'avoir des relations sexuelles avec des esclaves sous peine de 20, voire 40 ou 50 coups de fouet et même de marquage à la fleur de lys en cas de récidive. Les mêmes peines



sont prévues pour les engagés qui habitent avec des femmes esclaves. Cette mesure vise à limiter le nombre des mulâtres.

L'ordonnance de 1664 considère l'esclave comme une propriété saisissable par un créancier. L'esclave étant le premier bien de valeur dans les colonies, sa saisie automatique en cas de dette de son maître devient dès lors un réflexe. De leur côté, les planteurs endettés refusent que les esclaves de culture soient saisis séparément des terres. Ces intérêts contradictoires aboutissent à une controverse sur la qualification mobilière ou immobilière de l'esclave. L'édit de mars 1685 – rebaptisé Code noir en 1718 par un éditeur parisien – tranche ce débat : l'esclave est réputé meuble, mais les cultivateurs ne peuvent être vendus séparément de l'exploitation agricole.

Rédigé par le secrétaire d'Etat de la Marine Colbert de Seignelay, cet édit de mars 1685 était le fruit d'une initiative de son père, Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), pour qui cette charge avait été créée par Louis XIV en 1669. Le 30 avril 1681, Colbert avait en effet envoyé au nom du roi des instructions à Patoulet, intendant des îles, pour qu'il lui adresse un rapport sur les normes juridiques locales, étant donné que le droit de l'esclavage était une matière *« nouvelle »* et même *« inconnue »* dans le royaume. *« Il n'y a dans ce royaume aucune ordonnance ou coutume qui parle des esclaves. [Le roi] veut qu'il examine avec soin les arrêts et règlements qui ont été donnés par les conseils souverains sur cette matière qu'il examine avec le sieur de Blénac et les principaux des conseillers et des habitants des îles tout ce qu'il y aurait à faire sur cette matière. »* Outre la disposition assimilant l'esclave à un bien meuble, l'édit de 1685 affirmait, parmi ses 60 articles, la transmission de l'esclavage par la mère, tout comme la possibilité pour le maître d'affranchir un esclave, les affranchis se voyant reconnaître de leur côté les *« droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres »*.

Les esclaves sont affranchis par décision de leur maître. Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'une esclave concubine du maître et des enfants illégitimes qu'elle a eus avec lui. Quelques esclaves masculins sont émancipés en raison de leurs bons services ou de leur participation à la défense militaire de la colonie. D'autres deviennent libres en rachetant leur liberté. Les esclaves artisans (charpentiers, maçons, forgerons…) peuvent en effet travailler une partie du temps pour leur propre compte et se constituer un pécule pour racheter leur liberté. La catégorie des libres de couleur (mulâtres ou Noirs affranchis et leurs descendants) est renforcée par la naissance des enfants nés de mères libres.



Dans les colonies françaises, les libres de couleur représentent, au XVIIIe siècle, 3 à 5 % de la population totale. A Saint-Domingue, en 1790, ils sont aussi nombreux que les gens réputés blancs. Les affranchissements sont alors limités. Le maître souhaitant donner la liberté à un esclave doit payer une lourde taxe. Pourtant, la plupart des maîtres affranchissent un ou quelques esclaves au cours de leur vie. A partir de 1830, sous le règne de Louis-Philippe, les affranchissements sont favorisés et se multiplient. En 1848, un quart des populations de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion est libre et de couleur.

A la fin du XVIIe siècle, l'esclavage se développe dans de nouvelles colonies comme la partie occidentale de Saint-Domingue (l'actuelle Haïti), la Guyane et la Réunion. La possibilité d'y produire des marchandises d'exportation à forte valeur ajoutée permet à la bourgeoisie portuaire et à de petits nobles de s'y installer. Dans les colonies, la terre est gratuite. Elle est distribuée en fonction de la capacité du concessionnaire à y importer de la main-d'œuvre européenne, puis d'Afrique subsaharienne. A la fin du XVIIIe siècle, la population des colonies des Antilles françaises est formée de 80 à 90 % d'esclaves. En Nouvelle-France, la situation est très différente : l'économie du Canada n'étant pas esclavagiste, seulement 300 esclaves africains environ y sont transportés sous le régime français. Ils y servent de domestiques dans des maisons ou des établissements prospères, soucieux d'afficher leur rang. Plus nombreux,

les esclaves amérindiens (« panis ») ne forment sans doute pas plus de 5 % de la population. En Louisiane, terre de plantation, le ratio entre esclaves noirs et panis est inverse et leur population totale équivaut celle des Européens.

Le système de la traite

Le commerce colonial devient dès lors un secteur important du commerce extérieur français. En 1787, 38 % des produits importés dans le royaume de France proviennent en effet des colonies et 33 % des produits exportés correspondent à une réexportation de ces mêmes produits vers les autres pays d'Europe, après la transformation du sucre dans des raffineries le long de la Loire ou l'utilisation de l'indigo comme colorant dans les manufactures de textile.

La main-d'œuvre en esclaves est fournie par la traite négrière. L'une des premières expéditions françaises est partie de Normandie en 1643. Elle a acheté 60 esclaves sur les côtes africaines et les a revendus en Guadeloupe. En 1716, seuls les ports de Rouen (les navires sont armés à Rouen mais partent du Havre ou de Honfleur), Nantes, Bordeaux, La Rochelle et Saint-Malo sont autorisés à pratiquer la traite. En 1719, s'ajoute celui de Sète. En 1741, le commerce négrier s'ouvre aux ports de Dunkerque, Calais, Dieppe, Le Havre, Honfleur, Morlaix, Vannes, Brest, Bayonne, Marseille.

Une expédition de traite est une opération coûteuse : l'armement d'un navire représente une mise de fonds de 300 000 livres, soit le prix d'un hôtel particulier. Si les armateurs sont des bourgeois, les participations prises dans une expédition négrière touchent presque l'ensemble de la société, de la noblesse au monde des marchands et des artisans, à l'exception du petit peuple. Les fonds servent à louer le navire, payer l'équipage et, pour les deux tiers, à acheter les marchandises qui seront échangées sur les côtes africaines contre les esclaves : textiles, armes, produits manufacturés, produits de luxe… Un même armateur peut organiser des dizaines d'expéditions. Un négrier compte un équipage d'une quarantaine de personnes pour transporter en moyenne 300 esclaves, même si certains dépassent ce chiffre.

Une fois sur place, les navires doivent faire halte dans plusieurs comptoirs car il n'y a jamais autant d'esclaves qu'on le voudrait. Cette phase de collecte peut durer plusieurs mois. Les comptoirs sont en général aux mains des Africains, même si les puissances africaines acceptent parfois qu'il y ait quelques représentants européens, avec des canons et une prison d'esclaves ou captiverie. Le navire négrier mouille au large et les esclaves sont transportés en chaloupe. Puis c'est la traversée vers les colonies.

Si une expédition négrière classique rapporte à ses investisseurs 6 % de bénéfices – soit à peine plus que les 5 % annuels de la rente d'Etat –, une campagne comptant une faible perte d'esclaves peut permettre un doublement de la mise de départ. Mais elle peut aussi entraîner la perte de tout le capital investi, en cas de naufrage ou de révolte réussie des esclaves. C'est le début d'une « économie-casino » et du « capital-risque » : peu d'investissements permettant un tel profit assorti d'un tel risque, un système d'assurance apparaît.

Le commerce triangulaire n'est pas l'activité principale des grands ports français : à Bordeaux, il représente 5 % des expéditions maritimes transatlantiques, jusqu'à 20 % à Nantes. La grande affaire, c'est le commerce « en droiture ». Là aussi, le navire est chargé de produits (farine, vin, quincaillerie, armes, tissus), mais cette fois, il se rend directement à Saint-Domingue ou en Guadeloupe, vend les marchandises aux colons, qui en sont avides, et revient avec du sucre, du café, de l'indigo, lesquels sont en partie réexportés vers d'autres pays européens : en 1787, un tiers des exportations françaises sont des réexportations de produits venus des colonies. C'est de là que vient l'enrichissement des négociants, qui va profiter aux ports de la façade atlantique. Car, que ce soit pour le commerce triangulaire ou le commerce « en droiture », il faut produire les marchandises dont on charge les bateaux. Des manufactures de tissus et d'armes se développent en amont de Bordeaux et de Nantes (mouchoirs de Cholet, soieries de Lyon, fusils de Saint-Etienne), ainsi que des sucreries (Angers, Saumur, Tours, Orléans, Lille, Rouen) pour raffiner le sucre qui arrive brut des colonies. Ce commerce profite aux élites commerçantes.



Napoléon et l'abolition de 1794

Alors que les colonies comptent en 1789 environ 800 000 esclaves pour 28 millions d'habitants du royaume de France, la période qui s'ouvre constitue un défi pour elles. Les propriétaires de plantation revendiquent en effet plus d'autonomie. Ils contestent le régime de





PHOTOS : ©MAIRIE DE BORDEAUX, PHOTO LYSIANE GAUTHIER.

Les chemins de la liberté Page de gauche : *Moi libre aussi,* par Louis Darcis d'après Louis-Simon Boizot, 1794 (Paris, Bibliothèque nationale de France). Promulgué par la Convention en 1794, le décret libérant les esclaves dans les colonies fut annulé par Napoléon, qui, en 1802-1803, rétablit l'esclavage (Guadeloupe, Guyane) ou le maintint là où il n'avait pas été aboli (Martinique, la Réunion, Ile de France). Ci-dessus, à droite : *Toussaint Louverture en uniforme d'officier, avec bicorne à plumes et cocarde tricolore,* par Nicolas-Eustache Maurin, 1838 (Bordeaux, musée d'Aquitaine). Héros de la révolution haïtienne, il mourra dans une prison du Doubs en avril 1803, sans avoir pu assister à la proclamation de l'indépendance d'Haïti, le 1er janvier 1804. Ci-dessus, à gauche : *Portrait d'un négrillon en uniforme* ou *Portrait d'un tambour-major,* anonyme, fin XVIIIe-début XIXe siècle (Bordeaux, musée d'Aquitaine).

l'Exclusif, qui les oblige à vendre leur production à des négociants français. De leur côté, les petits Blancs (Blancs pauvres) contestent la mainmise des plus riches. Les libres de couleur, eux, demandent l'application stricto sensu du Code noir, qui leur donne en principe l'égalité avec les Blancs. Une véritable guerre civile se met alors en place dans les colonies. Elle oppose différentes factions de Blancs, mais aussi ceux-ci aux libres de couleur. Dans le cadre de ces affrontements, chaque belligérant recrute des esclaves, puis pousse à l'insurrection les esclaves de l'adversaire.

C'est ce qui se produit dans la nuit du 22 au 23 août 1791, lorsqu'une grande révolte d'esclaves éclate dans le nord de Saint-Domingue. Le 28 mars 1792, les libres de couleur obtiennent finalement l'égalité avec les Blancs et, le 29 août 1793, les esclaves obtiennent la liberté générale, mesure étendue à toutes les colonies par la Convention, le 4 février 1794. Les anciens esclaves sont reconnus citoyens. Ces décisions sont prises en raison de la présence à Saint-Domingue de Sonthonax, un abolitionniste radical représentant de la République. A la Convention, de nombreux députés sont acquis aux idées abolitionnistes. En 1788, Brissot avait ainsi fondé la Société des amis des Noirs. Le décret d'abolition est appliqué à Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane, mais pas à la Martinique, à la Réunion et à l'Ile de France (aujourd'hui île Maurice), en raison de l'occupation britannique pour la première colonie et du refus des propriétaires d'esclaves pour les deux autres.

PHOTOS : © BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE.

Cette abolition de l'esclavage est intégrée à la Constitution de l'an III (1795) qui met en place le Directoire. Les colonies sont transformées en départements et les mêmes lois que la métropole s'y appliquent. Les anciens esclaves et libres de couleur sont citoyens s'ils paient le montant d'impôt exigé ou s'ils ont effectué une campagne militaire pour défendre la République. C'est le cas de dizaines de milliers d'hommes à Saint-Domingue et de plusieurs milliers en Guadeloupe. Lors du coup d'Etat du 18 Brumaire par Bonaparte (novembre 1799), deux généraux de couleur détiennent de fait le pouvoir à Saint-Domingue : dans le Nord, Toussaint Louverture, un Noir affranchi avant l'abolition qui, nommé commandant en chef de l'armée en 1797, a obtenu la capitulation des Britanniques ; dans le Sud, André Rigaud, un mulâtre libre.

Mais la Constitution de l'an VIII (1799), qui met en place le Consulat, supprime bientôt l'identité législative entre la métropole et les départements coloniaux. Ceux-ci perdent leurs députés dans les assemblées législatives, les élections locales sont supprimées, les départements coloniaux redeviennent des colonies soumises à des lois spéciales. Toutefois, Bonaparte conserve le *statu quo* en ce qui concerne l'application inégale de l'abolition de l'esclavage. *« A Saint-Domingue et à la Guadeloupe, il n'y a plus d'esclaves ; tout y est libre ; tout y restera libre »,* déclare-t-il encore le 22 novembre 1801.

Tant que la guerre dure avec la Grande-Bretagne, Bonaparte accepte le proconsulat de Toussaint Louverture, qui a



vaincu André Rigaud dans une guerre civile sanglante à Saint-Domingue (1799-1800). Mais rapidement, il change de stratégie. La signature des préliminaires de paix avec la Grande-Bretagne (1er octobre 1801), le comportement de plus en plus autonomiste de Toussaint Louverture et le renvoi du représentant officiel du régime consulaire en Guadeloupe, remplacé par un officier de couleur, le poussent à envoyer deux expéditions militaires pour éliminer les derniers obstacles à son autorité sur l'ensemble de l'Empire.

Le 13 novembre 1801, dans une lettre à Talleyrand, il explique ainsi que le but de l'expédition de Saint-Domingue, confiée au général Leclerc, est *« d'anéantir à Saint-Domingue le gouvernement des Noirs »*. Il motive cette décision par *« la nécessité d'étouffer, dans toutes les parties du monde, toute espèce de germe d'inquiétude et de troubles »* plus que par *« des considérations de commerce et de finances »*. Autrement dit, il tient davantage à rétablir l'autorité légitime de son gouvernement que l'esclavage. Pour dissuader les Britanniques de menacer la mission Leclerc, il leur signifie que, s'il était obligé de renvoyer l'expédition à une autre année, il serait *« obligé de reconnaître Toussaint, de renoncer à Saint-Domingue, et d'y constituer des Noirs français, ce qui (…) serait très avantageux à la République sous le point de vue de la puissance militaire »*.

Le retour à la paix permet à Bonaparte de conserver l'esclavage dans les colonies où il n'a pas été aboli. Ainsi la loi du 20 mai 1802 le maintient-elle en Martinique, à la Réunion et à l'Ile de France (île Maurice). Le Premier Consul motive cette décision par son opposition à de nouveaux troubles révolutionnaires. Le 22 novembre 1801 déjà, il déclarait : *« La Martinique a conservé l'esclavage, et l'esclavage y sera conservé. Il en a trop coûté à l'humanité pour tenter encore, dans cette partie, une révolution nouvelle. »* Selon ses propres mots, il ne veut pas que *« la liberté aux Noirs ne constitue l'esclavage des Blancs »*. Le maintien de l'esclavage est surtout motivé par sa volonté de conserver l'ordre social et économique. Le 16 juillet 1802, il va au-delà en le rétablissant par arrêté consulaire en Guadeloupe : *« L'exemple des colonies voisines où l'esclavage subsiste offre un contraste frappant de prospérité, de tranquillité intérieure »*, explique-t-il. Si les planteurs et les négociants poussent au rétablissement de l'esclavage et de la traite négrière, le rôle que joua sa femme, Joséphine Tascher de La Pagerie, fille d'un planteur de la Martinique, n'est pas documenté.

En réalité, les décisions prises par Bonaparte sur la question de l'esclavage dépendent des rapports de force locaux et internationaux. Le rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe entérine ainsi le succès de l'expédition chargée de rétablir l'ordre dans l'île. Par cette mesure qu'il n'avait pas initialement envisagée, Bonaparte veut que la Guadeloupe *« reçoive l'expiation qui lui est due, par un entier rétablissement de l'obéissance envers le gouvernement et par un retour immuable aux anciens principes de l'administration coloniale »*. En Guyane, c'est son administrateur, Victor Hugues, qui demande le rétablissement de l'esclavage alors qu'il avait appliqué l'abolition en Guadeloupe en 1794. C'est chose faite le 29 mai 1803, bien qu'un système couplant servage et esclavage ait été envisagé dans un premier temps.

Quant à Saint-Domingue, le succès initial de l'expédition Leclerc, qui conduit à la déportation de Toussaint Louverture en métropole en juin 1802, amène Bonaparte à envisager d'y rétablir l'esclavage. Mais l'échec final du corps expéditionnaire, lié à la défection des troupes de couleur informées du rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe, à la fièvre jaune et à la reprise de la guerre avec la Grande-Bretagne (avril 1803) entraîne l'indépendance de ce territoire sous le nom d'Haïti le 1er janvier 1804. Cette chronologie différenciée des dates de maintien ou de rétablissement de l'esclavage révèle ainsi le caractère avant tout opportuniste de la politique de Napoléon sur le sujet. Le 29 mars 1815, lors des Cent-Jours, il abolit ainsi la traite négrière pour tenter d'amadouer les Britanniques.

Le décret de 1848

Le 22 février 1848, à l'appel des Républicains qui protestent contre le roi Louis-Philippe, le peuple de Paris se rassemble sur la place de la Concorde. Une barricade est construite. Comme un symbole prémonitoire, le premier pavé est enlevé devant le ministère de la Marine et des Colonies. Tandis que la IIe République est proclamée le 24 février, Victor Schœlcher, le leader des abolitionnistes, parvient à convaincre le ministre de la Marine et des Colonies, François Arago, de la nécessité d'abolir l'esclavage immédiatement, sans attendre la formation du gouvernement définitif. Le 4 mars 1848, le gouvernement provisoire proclame ainsi le principe de l'abolition et, le 27 avril, il en adopte le décret, tout en rejetant trois propositions de Schœlcher : l'extension de l'indemnité aux anciens esclaves, l'attribution d'un lopin de terre à ces derniers à titre de dédommagement, l'expropriation des terres usurpées par les familles de planteurs depuis les débuts de la colonisation.



Indépendance Ci-dessus : *Combat et prise de la Crête-à-Pierrot (4-24 mars 1802),* par Auguste Raffet, extrait de l'*Histoire de Napoléon,* de M. de Norvins, 1839. L'échec de l'expédition lancée par Napoléon contre les révoltés de Saint-Domingue en 1803 ouvrit la voie vers l'indépendance d'Haïti. Page de gauche : *Portrait de Victor Schœlcher,* par George Desvallières, XIXe siècle (Versailles, musée du Château). Leader des abolitionnistes, il réussit à convaincre les membres du gouvernement provisoire de la IIe République, proclamée le 24 février 1848, de l'abolition immédiate de l'esclavage, dont le principe fut promulgué dès le 4 mars et le décret définitif adopté le 27 avril.

L'émancipation est générale mais applicable dans un délai de deux mois, après la proclamation, dans chaque colonie, d'une mesure qui permet aux propriétaires de manufactures à sucre d'effectuer la récolte sous régime servile. Les anciens esclaves deviennent citoyens français et obtiennent, tout comme les maîtres, le droit d'élire des députés au sein de la représentation nationale. Un demi-siècle après leur suppression par Bonaparte en 1799, les colonies retrouvent des députés !

L'avocat abolitionniste Gatine et l'homme de couleur Perrinon sont chargés de procéder à la promulgation de l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe et Martinique. Mais lorsqu'ils y arrivent début juin, l'esclavage a déjà été aboli. Le 22 mai, en effet, une insurrection avait éclaté à Saint-Pierre après l'arrestation d'un esclave jouant du tambour. La révolte s'était étendue au nord de la Martinique et les troubles avaient fait 35 morts. Le 23 mai, des esclaves avaient demandé l'abolition sur-le-champ. Le gouverneur Rostoland l'avait proclamée en Martinique onze jours avant l'arrivée de Perrinon, porteur du décret officiel. Craignant des troubles similaires, le gouverneur Layrle avait décrété l'abolition en Guadeloupe le 27 mai.

Le processus des deux mois est respecté en revanche en Guyane et à la Réunion, où l'esclavage est aboli respectivement les 10 août et 20 décembre 1848. Les esclaves deviennent citoyens et reçoivent un nom de famille. Jusqu'à la loi de départementalisation de 1946 cependant, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion restèrent des colonies, situation qui eut pour conséquence que leurs députés adoptaient des lois qui ne s'y appliquaient pas.

Maître de conférences en histoire moderne à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Frédéric Régent est spécialiste de l'histoire de l'esclavage.





À LIRE de Frédéric Régent

La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848), **Fayard, « Pluriel », 368 pages, 9,60 €.**

Les Maîtres de la Guadeloupe. Propriétaires d'esclaves, 1635-1848, **Tallandier, « Texto », 480 pages, 11,50 €.**

Par Frédéric Valloire

Dans le Cercle des fers

Esclaves et affranchis, marchands, abolitionnistes… Ils incarnent les visages de l'un des plus grands et plus longs drames de l'histoire de l'humanité.



BATHILDE

(ANGLETERRE, VERS 626-CHELLES, 30 JANVIER 680)
De son esclavage, de son origine anglo-saxonne, on sait peu. A-t-elle été capturée par des marchands syriens ou par des pirates, vendue sur un marché aux esclaves, transférée en Neustrie (l'un des royaumes de la France mérovingienne), où elle devient la propriété d'Erchinoald, le maire du palais, qu'elle refuse d'épouser ? C'est possible. Clovis II (635-657), fils du « bon roi » Dagobert Ier, roi de Neustrie et de Bourgogne, la remarque et l'épouse vers 650. Naissent trois fils, Clotaire, Childéric, Thierry. Conseillère du roi, elle impressionne, disent les chroniqueurs, par sa beauté, sa sagesse, son humilité et sa charité. A la mort de son époux, elle exerce la régence au profit de Clotaire. Attachée aux devoirs qu'impose son statut, elle sauve le royaume de la division, installe en 662 son fils Childéric sur le trône d'Austrasie, veille à l'application de la justice et à la concorde entre les royaumes francs. Proche de l'Eglise, elle adopte le comportement d'une nonne dans le monde, combat la simonie, limite la vente d'esclaves, rachète les captifs, protège les faibles, relève et dote richement monastères et sanctuaires (Jumièges, Saint-Wandrille, Saint-Denis…), en fonde à Corbie (dans la Somme) ou à Chelles (en Seine-et-Marne), envoie des missionnaires outre-Rhin. Vers 665, pour des raisons obscures (un complot mené par Ebroïn, le nouveau maire du palais ?), elle se retire au monastère de Chelles, y devient moniale soumise à l'abbesse, servant les pauvres et ses sœurs. Après sa mort et son ensevelissement dans l'église du couvent, sa vie est rédigée par une religieuse de Chelles, puis en 833 un culte public lui est rendu. Le pape Nicolas Ier la canonise dans la seconde moitié du IXe siècle. Deux curiosités : le musée de Chelles conserve un habit qui lui aurait appartenu et sur lequel sont brodés ses bijoux d'origine byzantine ; une statue lui est érigée dans le jardin du Luxembourg à Paris.



PIERRE NOLASQUE

(MAS-SAINTES-PUELLES, AUDE, VERS 1180-BARCELONE, VERS 1249)

Dès la fin du IVe siècle, en Occident, le rachat d'esclaves chrétiens auprès des Barbares devient œuvre pieuse. La poussée de l'Islam accentue le phénomène, notamment dans la péninsule Ibérique avec les circonstances particulières liées à la Reconquista. Dans le royaume de Grenade, il y aurait 30 000 chrétiens esclaves ; beaucoup apostasient. En 1198, l'ordre de la Sainte-Trinité est fondé pour le rachat des captifs. Cet ordre de type nouveau, ni mendiant, ni monastique, ni militaire, se voue à une activité pratique dont bénéficiera, en 1580, Miguel de Cervantès. Au début du siècle suivant naît, à Barcelone, l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci ou des Mercédaires, à qui le pape Grégoire IX donne la règle de saint Augustin en 1235. Son fondateur, Pierre Nolasque, est un ancien marchand né près de Castelnaudary. Il aurait participé à la croisade contre les Albigeois. En 1215, il découvre à Barcelone la réalité des chrétiens retenus dans les fers par les musulmans. Il leur consacre alors sa vie, reçoit l'habit religieux en 1218 sous les yeux du roi d'Aragon et imagine un ordre sur le modèle des Trinitaires avec un engagement plus absolu car la totalité de ses revenus est consacrée au rachat des esclaves chrétiens. Aux trois vœux classiques (pauvreté, chasteté, obéissance) il ajoute la résolution de se constituer prisonnier ou otage, ou même de donner sa vie pour sauver des captifs chrétiens si l'ordre n'a pas les moyens financiers de les libérer. Lui-même s'embarque pour les côtes d'Afrique et, en deux voyages, rachète, dit-on, 400 esclaves chrétiens sans tenir compte de leur rang social. L'ordre, qui comprend une centaine de frères répartis en dix-huit couvents, vit des aumônes, crée des confréries, reçoit des aides princières. Une centaine de Mercédaires auraient perdu la vie au cours d'une « rédemption », martyrisés, massacrés ou exécutés. Tel l'Anglais Sérapion qui, s'étant rendu à Alger et n'ayant pas réuni les fonds nécessaires malgré les efforts de Pierre Nolasque, est crucifié le 14 novembre 1240. Au total, autour de 100 000 chrétiens auraient été libérés grâce à eux. Pierre meurt à Barcelone et est inhumé dans la chapelle du couvent de la maison mère. En 1628, il est canonisé par le pape Urbain VIII. La même année, le couvent de Séville commande au peintre Zurbarán un cycle sur la vie de son fondateur. S'en détachent les trois visions surnaturelles de Pierre qui lui auraient dicté son devoir et tracé son action.



KHAÏR-ED-DIN DIT BARBEROUSSE

(MYTILÈNE, VERS 1475-CONSTANTINOPLE, 4 JUILLET 1546)

Contrairement à la légende, Barberousse et son frère Arouj, d'origine turque ou albanaise, ne sont pas des renégats. Leur père serait un militaire ottoman en poste à Mytilène, qui épousa une chrétienne dont il eut quatre fils. Au début du XVIe siècle, dans les mers du Ponant, les Barberousse s'illustrent dans la guerre contre les Espagnols, passent des morisques d'Espagne en Berbérie, rassemblent autour d'eux des aventuriers de toutes sortes. Redoutables corsaires, capitaines heureux, vite fortunés, ils s'enracinent par la force au Maghreb, jouent sur les rivalités entre tribus et seigneurs locaux, les soumettent et contrôlent Cherchell, Alger, la Mitidja, l'Ouarsenis, Djerba. A la mort d'Arouj, en 1518, Khaïr-ed-Din hérite de toutes les possessions familiales. La volonté de les conserver et un sens politique aigu le poussent à se rapprocher de l'Empire ottoman du sultan Sélim, puis de son fils Soliman le Magnifique. Outre le titre de pacha et de beylerbey (« émir des émirs »), il en reçoit des renforts en hommes, en artillerie et en navires. Il mène une vie d'aventurier : répression féroce contre les populations indigènes qui s'étaient soulevées, extension des conquêtes, défaites cuisantes et éclatantes victoires, amélioration des ports, tel celui d'Alger, qui, construit par les captifs chrétiens, bien fortifié, riche, devient son port principal, peuplé d'au moins 60 000 habitants, plus 25 000 captifs chrétiens. De là, Barberousse organise avec méthode et sans pitié, grâce à des janissaires et à des équipages expérimentés, le territoire environnant et la course, dont il détient une sorte de monopole dans le Maghreb central. Razzias d'esclaves, rafles de butin sur les côtes espagnoles, sardes, italiennes, siciliennes, prise en 1534 de Tunis enlevée à la dynastie des Hafsides alliés aux Espagnols, perdue l'année suivante lors d'une vigoureuse attaque des Espagnols aidés par les esclaves chrétiens qui s'étaient emparés de la kasbah. Barberousse est nommé en 1534 amiral en chef de la flotte ottomane. Puissant conseiller du sultan, il dirige des opérations contre Charles Quint, contre la Syrie rebelle, soutient l'alliance avec la France au point de se rendre à Marseille, et meurt en juillet 1546 à Constantinople.

JEAN-BAPTISTE COLBERT **(REIMS, 1619-PARIS, 1683)**

Travailleur acharné, le ministre de Louis XIV a entre autres charges, dès 1660, les affaires de la Marine royale, donc des colonies d'outre-mer, où l'esclavage est considéré comme une nécessité et la main-d'œuvre africaine, approvisionnée par la traite, comme seule capable de résister aux conditions climatiques de la zone tropicale. L'édit de mars 1685, préparé par les services de Colbert et achevé par son fils et successeur à la Marine, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay (1651-1690), sans qu'il soit possible de définir ce qui revient à l'un et à l'autre, en définit le statut, valable dans le cadre géographique des îles de l'Amérique, en premier lieu la Martinique, où l'on estime vers 1700 le nombre d'esclaves noirs à 15 000 pour 6 500 Blancs. Jusqu'à cette date, la vie des esclaves est réglementée par l'intendant général et par arrêt du Conseil souverain aux Antilles, ou encore par arrêt du Conseil en France. Les décisions, peu appliquées, varient suivant les îles et les individus. Les Colbert essaient d'y mettre de l'ordre et d'unifier cet ensemble. Dès 1681, ils demandent aux principaux acteurs locaux de rassembler leurs avis en la matière et exigent des recensements. Le « Code noir » s'élabore, nom qui ne sera donné qu'en 1718. L'édit, composé de soixante articles qui reprennent des règles locales, ne définit pas la condition servile, ni son origine, ni sa légitimation, mais en souligne l'infériorité. Il affirme que les esclaves sont des êtres humains qui ont droit à la vie, aptes à devenir chrétiens puisque obligation est faite aux maîtres de les baptiser et de les instruire dans la religion catholique – une garantie pour leurs âmes dans l'au-delà comme pour la sécurité intérieure. De même, les esclaves mariés ne peuvent être vendus séparément et les infirmes, vieux et malades, doivent être entretenus et nourris par leurs maîtres. L'édit reconnaît l'affranchissement, régit les rapports entre maîtres et esclaves et précise le rôle de contrôle et de justice de l'Etat royal, seul à posséder la légitimité de mutiler ou de tuer si une faute est commise. Existe déjà, à la fin du XVIIe siècle, une catégorie de Noirs libres qui concurrencent les « petits Blancs » dans les métiers d'artisans. En définitive, le Code noir, sévère certes, mais protecteur, dont l'application est mal connue, exprime avant tout la souveraineté royale. Il sera aboli par la Convention le 4 février 1794.





MONTESQUIEU

(LA BRÈDE, GIRONDE, 1689-PARIS, 1755)

Le philosophe bordelais ouvre le siècle dit des Lumières. Célèbre depuis ses *Lettres persanes* (1721), académicien (1728), il publie à Genève à la fin de 1748 *L'Esprit des lois*. Cette œuvre, à laquelle il travaille depuis vingt ans, constitue une somme de ses idées ou du moins rassemble « *les convictions qui animent depuis longtemps Montesquieu* », assure Catherine Volpilhac-Auger, l'une de ses meilleurs spécialistes. Un chapitre du livre XV s'intitule « De l'esclavage des nègres ». Avec son ironie habituelle et dévastatrice, Montesquieu y démonte les arguments des esclavagistes, de la couleur de peau à la naïveté supposée des Africains, de l'utilité économique à l'existence de leur âme pour s'interroger sur l'impiété de ceux qui se disent chrétiens et sur l'absence de politique commune aux princes pour faire disparaître ce fléau : « *Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains. Car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ?* » Montesquieu avait déjà noté dans ses *Pensées*, vers 1730 : « *L'esclavage est contre le droit naturel, par lequel tous les hommes naissent libres et indépendants.* » Une question sur laquelle il ne transigera jamais. Malgré des obstacles techniques, des réactions négatives des Jésuites et des Jansénistes, une mise à l'Index du Vatican qui ne peut s'appliquer en France, *L'Esprit des lois* est un succès et se trouve dans toutes les mains. Pourtant, si Montesquieu condamne par raison l'esclavage, il oscille entre audace théorique et prudence pratique. Son influence sera grande, au point de devenir, malgré lui, un symbole du mouvement abolitionniste.



TOUSSAINT LOUVERTURE

(SAINT-DOMINGUE, VERS 1740-FORT DE JOUX, DOUBS, 1803)

La jeunesse du père de la nation haïtienne – l'ancien Saint-Domingue où il naquit, c'est-à-dire la partie ouest, française, de l'île d'Hispaniola, l'Est étant espagnol – est très mal connue. Affranchi avant la Révolution, ce petit propriétaire qui a lui-même des esclaves sait lire, écrire, connaît des rudiments de médecine. En 1789, la situation est explosive à Saint-Domingue : les Blancs demandent plus d'autonomie ; les métis, la reconnaissance ; les Noirs, la libération. Au cours de l'été 1791, une révolte d'esclaves éclate dans le Nord, la plus importante de l'histoire des Amériques. Toussaint la rejoint, en prend la tête, adopte le surnom « Louverture », sert l'Espagne qui est entrée en guerre contre la France, astreint ses troupes à l'entraînement et à la discipline. En 1794, il abandonne l'alliance espagnole, rejoint les Français qui ont déclaré l'émancipation des esclaves à Saint-Domingue puis dans toutes les possessions d'outre-mer. Le Directoire le nomme général, commandant de l'armée métropolitaine envoyée sur place (1796) et lieutenant-gouverneur. Il met en œuvre un projet d'indépendance, confisque les plantations abandonnées, y instaure un régime de travail forcé, ouvre les ports aux bateaux anglais. L'année suivante, il est maître de la partie française de l'île, d'où il repousse une armée venue de France, bat celle d'un rival, le général mulâtre Rigaud, mais se réclame toujours de Paris et aimerait s'emparer de la partie espagnole que le traité de Bâle a cédée à la France. En 1801, il l'occupe, unifie l'île, proclame une constitution qui réaffirme l'appartenance de l'île à l'Empire français et le nomme gouverneur à vie, assisté d'une assemblée désignée par lui. Réponse de Napoléon : l'envoi d'une forte expédition militaire sous le commandement du général Leclerc pour reprendre l'île en main. Elle capture Toussaint au printemps 1802 mais s'enlise dans un bain de sang au bilan effrayant – autour de 100 000 morts. Déporté au fort de Joux, près de Pontarlier, Toussaint Louverture y meurt en chrétien le 7 avril 1803. Les légendes et le culte « louverturien », amorcés de son vivant se multiplient : statues, plaques (l'une au Panthéon), chansons en France et par le monde.



JOSEPH MOSNERON DUPIN (NANTES, 1748-1833)

« Mes enfants, c'est pour vous seuls que je trace un court abrégé de ma vie. Vous y puiserez des leçons pour vous nourrir à l'école de l'adversité. » C'est ainsi que Joseph Mosneron commence la rédaction de son *Journal de mes voyages* : 187 pages d'une petite écriture fine et régulière, presque sans ratures, qui forment un récit coloré et bien écrit, achevé en 1804, et invitent à pénétrer dans l'univers d'une partie de la bourgeoisie négociante nantaise du siècle des Lumières. C'est à Olivier Grenouilleau que l'on doit la découverte de ce texte d'une grande richesse sur l'éducation, le milieu maritime nantais, l'ascension sociale d'une famille d'origine modeste qui vise à la notabilité en s'appuyant sur les valeurs du travail, de l'ordre, de l'économie, de l'austérité, de la solidarité familiale et de la réputation. A 15 ans, Mosneron s'embarque. De septembre 1763 à février 1769, il fera trois voyages sur des navires négriers : les deux premiers relèvent du trafic triangulaire (Nantes, Guinée, Martinique ; Nantes, Gorée, Saint-Domingue) ; le troisième, en droiture vers Saint-Domingue, sur un navire appartenant à son père et commandé par son frère. Même s'il lit Rousseau et s'il raisonne, Mosneron, chrétien, ne s'interroge guère sur la moralité de son activité. Aucun remords ne transparaît. Le commerce justifie le moyen, la traite. Et c'est un commerce dur. A bord, à terre, dans les îles, le danger est permanent, les incidents multiples, les négociations avec des vendeurs africains difficiles, les risques élevés, les profits aléatoires, les maladies nombreuses. Mais les esclaves entassés dans l'entrepont sont absents du récit, ou presque.



VICTOR SCHŒLCHER (PARIS, 1804-HOUILLES, 1893)

En France, il symbolise la victoire de l'abolitionnisme. Une réduction qui fait oublier l'ampleur, la diversité et la vigueur de ce mouvement en Europe et en Amérique. Et permet de rappeler que c'est la République qui, en 1794 puis en 1848, décida l'abolition de l'esclavage. Schœlcher, franc-maçon et athée revendiqué, est ainsi utilisé en faire-valoir du régime républicain, occultant tout ce qui a contribué à ce combat. Or l'homme et son évolution méritent mieux. Ce Parisien, né dans une famille bourgeoise, catholique, originaire d'Alsace, s'embarque en 1828 pour le Mexique avec un stock important de porcelaines, afin de prospecter un nouveau marché, puis passe à La Nouvelle-Orléans et à Cuba, qu'il visite. Partout des esclaves. Un choc. Sa vie en est transformée. Il a un but : supprimer cette abomination anachronique. Commentant son voyage, il écrit « Des Noirs », un article paru en novembre 1830 dans la *Revue de Paris*. Pour lui, les Noirs sont des hommes, donc libres de droit. Mais l'abolition serait irréalisable immédiatement : « *La seule chose dont on doive s'occuper aujourd'hui, c'est d'en tarir la source, en mettant fin à la traite. Envisager la question autrement, c'est faire du sentiment en pure perte.* » En 1833, dans un premier ouvrage, il envisage l'abolition à l'horizon des années 1870-1890, sauf « *futur incident révolutionnaire* » qu'il appelle de ses vœux. 1842, deuxième ouvrage : l'émancipation doit être immédiate, sans période transitoire d'apprentissage à la liberté. Un séjour aux Antilles le conforte dans cette certitude. Février 1848, IIe République : dans le gouvernement provisoire, Schœlcher est sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies. Il préside et choisit la commission d'abolition qui rédige le décret du 27 avril 1848 : l'esclavage est aboli en France. Député de la Guadeloupe, proscrit sous le Second Empire, il devient en décembre 1875 sénateur inamovible de la IIIe République, défend la colonisation qui apporte la civilisation. Le 20 mai 1949, son corps est transféré du Père-Lachaise au Panthéon.



SOLOMON NORTHUP (MINERVA, ÉTATS-UNIS, 1808-APRÈS 1857)

Son histoire est si singulière qu'elle a donné lieu à un film sorti en 2013, qui raconte l'aventure dramatique, rapportée par Solomon Northup lui-même dans *Douze ans d'esclavage,* récit autobiographique écrit avec l'aide d'un juriste, David Wilson (1818-1870). Texte apocryphe ? De première ou de seconde main ? S'y déverse toute la panoplie des clichés sur l'esclavage qui encombrent les *slave narratives* qui prolifèrent à partir des années 1830. Actuellement, la vérité de l'œuvre est acceptée, aussi invraisemblable qu'elle paraisse. Northup naît libre en 1808 à Minerva, ville de l'Etat de New York où l'esclavage a été aboli. Son père était un affranchi ; sa mère, de condition libre. Elevé dans des valeurs chrétiennes, avec une solide éducation, Solomon épouse une femme de couleur le jour de Noël 1829. Trois enfants, divers métiers et une « *passion dévorante* », le violon. A Saratoga, deux hommes l'abordent. Veut-il les suivre pour la musique d'un cirque ? Destination Washington, où l'esclavage est légal et où, drogué, enchaîné, il est vendu à un marchand d'esclaves, enfermé dans une négrerie proche du Capitole, battu pour le dissuader de dire qu'il est libre, puis envoyé à La Nouvelle-Orléans où il est revendu à un planteur de la rivière Rouge, dans le nord de la Louisiane. Solomon, devenu « Platt », reste dix ans dans la même plantation dont le fonctionnement et les cultures sont décrits avec minutie au milieu de mille péripéties. L'espoir s'incarne dans Bass, un Canadien de passage. Solomon lui communique les noms de connaissances à qui envoyer une lettre. En janvier 1853, munis des documents légaux, ils retrouvent Platt qui redevient Solomon, un homme libre. A la fin de l'année, le livre paraît, 30 000 exemplaires sont vendus en trois ans. Quelques années après sa libération, il disparaît sans laisser de traces. Un mystère.

HARRIET BEECHER STOWE

(LITCHFIELD, CONNECTICUT, 1811- HARTFORD, CONNECTICUT, 1896)

Fille d'un prédicateur presbytérien, préoccupée par les problèmes d'enseignement et par la situation des femmes, très pieuse, désintéressée, épouse d'un collègue de son père, le professeur Calvin Stowe, qui partage ses idées, Harriet Beecher commence à écrire au début des années 1840 des nouvelles mettant en valeur les « pères pèlerins » du *Mayflower* et leurs descendants. Installée dans l'Ohio, elle n'est jamais allée dans le Sud. En 1852, elle publie en feuilleton dans un journal abolitionniste puis en un volume *La Case de l'oncle Tom.* Qu'un livre aussi médiocre sur le plan littéraire ait eu une importance aussi démesurée est un exploit : après la Bible, c'est le livre le plus vendu au XIXe siècle. Harriet Beecher Stowe expliqua que « *Dieu avait dicté le roman* ». Les personnages principaux de ce mélodrame sont taillés à la serpe : Tom, le héros, meurt sans renier sa foi, chrétien, mystique, noble, fidèle ; Eva, la fille de son premier maître, belle et bienveillante, se lie d'amitié avec Tom ; Simon Legree, propriétaire cruel, cupide fait battre à mort Tom. Dans les Etats du Sud, le livre est rejeté ; une littérature anti-Tom voit le jour. Mais plus que sa description de l'esclavage, c'est la ligne générale du livre qui a suscité l'enthousiasme. Peu importe son exactitude : sans dogmatisme, à visée populaire, écrit par une femme, il ancrait dans les esprits un imaginaire. Un an après son succès, Harriet Beecher Stowe publie *La Clef de la case de l'oncle Tom,* qui rassemble des faits authentiques et des documents sur lesquels le roman aurait été bâti. Suivent d'autres écrits romanesques qui ne connurent jamais la réussite commerciale de *La Case.* La romancière se tint à l'écart du débat public et voyagea en Europe. Installée près de Jacksonville, en Floride, elle était devenue une attraction : une compagnie de bateaux à roues organisait un circuit avec vue sur sa propriété !



ILLUSTRATIONS : © HARMONIE BRICOUT POUR LE FIGARO HISTOIRE.



TIPPO TIP (ZANZIBAR, VERS 1837-1905)
Hamed ben Mohammed el-Murjebi, son vrai nom, est l'un des derniers grands marchands arabes d'esclaves et un personnage entouré de légendes. Métis arabo-swahili, il est né et mort à Zanzibar, île de la côte est de l'Afrique, qui a été pendant longtemps un centre du trafic d'esclaves (entre 15 000 et 20 000 esclaves par an y transitent au milieu du XIXe siècle) grâce à sa position stratégique contrôlant trois voies de la traite : l'une s'enfonce dans le continent vers le fleuve Congo, une autre se dirige vers le sud, l'actuel Malawi et la Zambie, la dernière vers le Moyen-Orient. Issu de notables du sultanat d'Oman, Tippo Tip dirige sa première caravane à l'âge de 20 ans. La disparition des éléphants, la puissance des Nyamwezi qui s'affirme au sud et la traite qui s'y raréfie l'obligent à s'enfoncer vers l'ouest, en Afrique centrale, entre les lacs Victoria, Tanganyika et le Haut-Congo où, de 1864 à 1890, il édifie par la guerre un empire arabe, esclavagiste et commerçant. Il en maîtrise les voies de communication avec Zanzibar, en contrôle le territoire avec un sens inné de l'administration et le fait exploiter par ses esclaves. De quoi ravitailler le trafic d'ivoire et d'esclaves de ce chef de guerre brutal, rapide, féroce. De quoi aussi servir de guides aux explorateurs européens, Livingstone en 1867, Cameron en 1874, Stanley en 1876, que, subtil entremetteur, il fournit en porteurs, parfois enchaînés. Parmi les Européens qui le rencontrent et à qui il dicta ses Mémoires, les opinions divergent : bandit ? homme remarquable ? Les photos le montrent âgé, barbe blanche, peau noire, coiffé d'un turban, un superbe kandjar (poignard recourbé) à la ceinture. Dans la décennie 1880, il est au faîte de sa puissance. Le roi Léopold II de Belgique utilise ses services, admet son autorité aux Stanley Falls, le reconnaît gouverneur de ce district de la province orientale du Congo et lui achète la liberté de plusieurs milliers de ses esclaves. Après que les Européens se furent partagé l'Afrique à la conférence de Berlin (1884), il essaie de trouver sa place entre Belges, Britanniques et Allemands et rêve d'une alliance avec les troupes mahdistes au Soudan. A partir de 1890, son rôle s'amenuise devant la progression des Européens qu'il admire. En 1894, il rejoint Zanzibar à dos d'âne, où il meurt de la malaria. De sa riche demeure ne reste intacte que la porte sculptée, alliance de styles arabe et indien.

CARDINAL CHARLES LAVIGERIE

(HUIRE, SAINT-ESPRIT, LANDES, 1825-ALGER, 1892)

Des Landes où il naît à Alger où il meurt, deux lignes de force qui s'étayent l'une l'autre structurent sa vie : le service de l'Eglise comme missionnaire et la lutte contre l'esclavage. Sa carrière ecclésiastique, brillante, ouverte par son ordination en 1849, est celle d'un intellectuel, d'un organisateur infatigable, d'un réformateur ambitieux, d'un fondateur d'ordres (la Société des missionnaires d'Afrique en 1868, les « Pères blancs », et la Congrégation des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, l'année suivante). Elle se déroule presque entièrement hors de la métropole : au Liban et en Syrie, comme directeur des Ecoles d'Orient, à Alger, où il est nommé archevêque en 1867, ministère étendu au Sahara et au Soudan (l'Afrique occidentale). Devenu cardinal en 1882, Lavigerie a la charge, par dérogation exceptionnelle du Saint-Père, de deux archevêchés, Alger et Carthage, et reçoit le titre de primat d'Afrique. Il rêve de recréer l'Afrique chrétienne du Berbère Augustin et des Pères de l'Eglise. Lorsque, en 1888, le Brésil abolit l'esclavage, le pape Léon XIII, convaincu par le cardinal, adresse une lettre aux évêques du pays, annonçant que l'Eglise luttera désormais contre l'esclavage en Afrique. La « croisade noire » est lancée. Elle concurrence le protestantisme, dont l'action en la matière s'est affaiblie. Elle vise l'islam et la traite arabe qui ne se dégagent guère de leurs pratiques esclavagistes. A sa tête, le cardinal Lavigerie. D'une activité étourdissante, il donne des conférences, entraîne dans son combat les laïcs, sillonne l'Europe à la recherche de dons, suscite, notamment en Belgique, la création de sociétés anti-esclavagistes, met sur pied un corps de volontaires pour aider ses missionnaires, offre aux enfants esclaves affranchis des bourses d'études afin qu'ils retournent en Afrique pour soigner et évangéliser. En outre, il suggère à la conférence internationale de Bruxelles de 1890 d'adopter un texte qui engage les nations européennes présentes en Afrique à supprimer l'esclavage et à abolir la traite. Sur le terrain, ses Pères blancs concrétisent ses idées, rachètent des esclaves et convertissent. Le 12 novembre de la même année, il porte à Alger un toast à la République, voulant par ce geste réconcilier les catholiques avec ce régime et surtout associer les deux institutions sous la bannière de sa lutte contre l'esclavage.





JOSÉPHINE BAKHITA

(OLGOSSA, SOUDAN, VERS 1869-SCHIO, ITALIE, 1947)

« *Si je rencontrais ces négriers qui m'ont enlevée et ceux-là qui m'ont torturée, je m'agenouillerais pour leur baiser les mains, car si cela n'était pas arrivé, je ne serais pas maintenant chrétienne et religieuse.* » *Bakhita* veut dire en arabe « heureuse », un nom donné par ses ravisseurs. Elle est née dans une famille animiste d'un petit village du Darfour. A 5 ans, alors qu'elle accompagne sa mère aux champs, son village est attaqué par des négriers musulmans. Sa sœur aînée est razziée. Vers l'âge de 9 ans, à son tour, elle est enlevée. Direction l'est, où elle est vendue à un marchand d'esclaves qui la revend. La petite fille échoue dans ses tentatives d'évasion, est battue, mais parvient à arriver à El Obeid, un important marché d'esclaves situé à plus de 900 km de son village natal. Achetée pour servir comme domestique chez un riche marchand arabe, revendue à un général de l'armée turque qui la maltraite, la soumet à un marquage par incision sur tout le corps (elle en gardera 114 cicatrices), elle accompagne son maître à Khartoum et est mise en vente au cours de l'année 1883. Son acheteur est un Italien, Calisto Legnani, agent consulaire de son pays. « *Je n'étais pas encore libre,* dira-t-elle, *mais les choses commençaient à changer : fini les fouets, les punitions, les insultes, les dix ans de traitement inhumain.* » Lorsque le consul décide de rentrer en Italie avec un ami, Augusto Michieli, Bakhita le convainc de l'emmener. A Gênes, Mme Michieli la prend à son service. Pendant un voyage, Bakhita est confiée par les Michieli à l'institut des catéchistes de Venise, tenu par les Filles de la Charité, où elle découvre la foi catholique. En novembre 1889, elle est libre et, âgée de près de 20 ans, décide de rester chez les Filles de la Charité. Baptisée sous le prénom Joséphine, elle devient novice. La vie de religieuse de la « Petite Mère noire » commence, modeste, discrète, au service des autres, au couvent de Schio, près de Vicence. A la demande de sa supérieure, elle accorde des entretiens et raconte son histoire, qui paraît en 1930. Malade, elle se sent aller « *tout doucement vers l'éternité* ». Elle est canonisée en 2000 par Jean-Paul II.



Maîtres et esclaves
Un planteur du Suriname dans sa tenue du matin, gravé par William Blake. Occupée par les Hollandais à partir de 1667, la colonie sucrière du Suriname connut dès le début du XVIIIe siècle plusieurs révoltes d'esclaves évadés qui furent à l'origine de nouvelles sociétés et de nouvelles cultures dans les forêts guyanaises.



Les Révoltés du Suriname

Un récit de 1796 relate l'une des révoltes des esclaves « marrons » en Guyane hollandaise et témoigne de la résistance contre le système de l'esclavage colonial.

Publié en 1796, *Le Récit d'une expédition de cinq ans contre les nègres révoltés du Suriname, 1772-1777*, d'où sont extraites ces illustrations, a été rédigé à partir du journal de John Gabriel Stedman, un officier de l'armée néerlandaise qui s'était porté volontaire pour combattre une rébellion d'esclaves au Suriname.

C'est en 1667 que les Hollandais et les Britanniques avaient signé la paix de Bréda, qui mettait fin à plusieurs années de guerre entre ces deux principaux rivaux dans la lutte pour la maîtrise des routes commerciales maritimes. En vertu de ce traité, les Provinces-Unies abandonnaient leur colonie de la Nouvelle-Amsterdam (qui devint New York) à la Couronne britannique, en échange de la colonie sucrière du Suriname, au nord-est de l'Amérique du Sud.

Dès le début du XVIIIe siècle, des esclaves ayant réussi à s'évader (appelés marrons) y constituèrent peu à peu une sorte de maquis en formant leurs propres colonies dans la forêt et les zones marécageuses. Insaisissables, de plus en plus organisés, renforcés d'année en année par de nouveaux évadés, ces groupes commencèrent à attaquer les plantations des Européens et certains obtinrent même leur indépendance au sein de la colonie.

C'est ainsi qu'en 1772, une nouvelle révolte menée par le rebelle Boni mettait à feu les plus riches plantations de la colonie, contrainte de faire appel au prince d'Orange pour l'envoi d'un corps expéditionnaire, dont faisait partie John Gabriel Stedman.

Pour illustrer le récit du capitaine néerlandais, l'éditeur Joseph Johnson sollicita les meilleurs graveurs de l'époque, notamment Francesco Bartolozzi et surtout le peintre et poète William Blake, qui s'inspirèrent des propres dessins de Stedman pour réaliser les gravures. Partisan convaincu de l'abolition de l'esclavage, Blake a contribué, par ses représentations d'un réalisme cru des violences des propriétaires blancs envers les esclaves noirs, à sensibiliser l'opinion européenne à la cause abolitionniste.

En 1776, les rebelles survivants, devenus les Boni, du nom de leur chef, traversèrent le fleuve frontière Maroni et s'installèrent dans la Guyane française voisine. Ce n'est qu'en 1860 que les autorités françaises reconnurent l'indépendance du peuple Boni sur le territoire sud-ouest guyanais.



CHASSE À L'HOMME A droite : *Portrait de John Gabriel Stedman avec un esclave capturé à Gado Saby*, gravé par Francesco Bartolozzi. La prise de ce village en 1775 donna le coup de grâce à l'insurrection des rebelles. Le chef Boni parvint à s'échapper avec le reste des survivants. En haut : *Femme « quarteronne »* (un quart de sang esclave) *du Suriname.*



Voyage sans retour
En haut : *Groupe de nègres importés pour être vendus comme esclaves*, gravé par William Blake. Ci-contre : *Le Célèbre Graman Quacy (Great-man Quacy)*, gravé par William Blake. Durant les révoltes des « marrons », l'esclave Quacy, originaire de Guinée, aida les Hollandais comme éclaireur et négociateur. Guérisseur renommé, il put racheter sa liberté et voyagea aux Pays-Bas. Lors d'une audience avec le prince d'Orange, il reçut en cadeau « *un habit écarlate et bleu, tout bordé d'un large galon d'or* ».



Dans l'enfer des sévices
Ci-contre : *Femme esclave nègre avec un poids enchaîné à sa cheville,* gravé par Francesco Bartolozzi. D'autres gravures de William Blake décrivant des supplices, des exécutions, des pendaisons, des flagellations furent largement diffusées dans toute l'Europe et constituèrent de véritables tracts anti-esclavagistes.

François-Joseph Ambroselli, Philippe Maxence, Geoffroy Caillet, Jean Sévillia, Frédéric Valloire et Isabelle Schmitz

Pages sombres

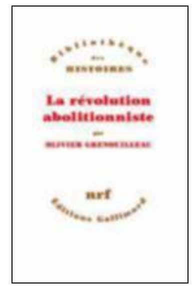


Les Traites négrières. Olivier Grenouilleau
Quatorze siècles, de l'Antiquité tardive jusqu'à nos jours : c'est la durée de cet « *infâme trafic* » sur lequel Olivier Grenouilleau porte son regard expert. Sortant d'un certain européocentrisme, il aborde l'ensemble des questions liées aux différentes traites négrières : leurs origines, leur essor, leur rentabilité aléatoire, leur abolition, leur rôle dans l'histoire de l'Occident, de l'Afrique noire et du monde musulman, leurs relations avec l'histoire des idées, de l'industrialisation… Une leçon d'histoire mondiale évolutive et comparée. ***F-JA***
Gallimard, « Folio », 2006, 736 pages, 13,50 €.

Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale. Olivier Grenouilleau
Olivier Grenouilleau propose dans ce livre une définition de l'esclavage apte à rendre compte de la variété de ses formes. Il y déconstruit nos modes de pensée occidentaux, révèle les « *prismes déformants* » au travers desquels la modernité a observé le phénomène esclavagiste, sonde les mécanismes propres à une société devenue esclavagiste. En refermant cette somme, on comprend pourquoi l'esclave est différent d'un simple dépendant, d'un serf ou d'un travailleur forcé. Il est « *d'abord un autre ou celui transformé en un autre* » ; il est ce « *barbare* » désocialisé, déculturé, dépersonnalisé, considéré comme une chose, un animal ou une machine, entièrement possédé par son maître, utilisable en toutes circonstances. ***F-JA***
Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 2014, 416 pages, 23,50 €.



La Révolution abolitionniste. Olivier Grenouilleau
La lutte contre l'esclavage ne se réduit pas à quelques figures comme celle de Lincoln. A ceux qui seraient tentés d'en douter, il faut conseiller la lecture de ce livre. Véritable histoire globale de l'abolitionnisme, aussi bien dans le temps que dans l'espace (la Chine ou l'Islam sont, par exemple, abordés), il permet de saisir les flux et les reflux d'un mouvement qui, bien que s'effectuant la plupart du temps au nom d'idéaux religieux ou humanistes, n'a cessé de composer avec la réalité politico-économique, allant jusqu'à mobiliser l'effort colonial dans ce sens. Le but poursuivi fut toujours radical : la fin de l'esclavage. Mais l'histoire montre que les meilleurs résultats furent atteints de manière graduelle. Deux exceptions toutefois : les Etats-Unis, où il fallut une guerre pour en finir, et Saint-Domingue, théâtre de la seule révolte d'esclaves qui ait abouti. ***PM***
Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 2017, 512 pages, 24,50 €.

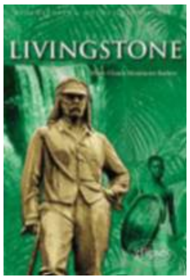




Les Maîtres de la Guadeloupe. Propriétaires d'esclaves, 1635-1848. Frédéric Régent
Suivant le parcours de quatre familles sur huit générations, Frédéric Régent décrit dans ce riche ouvrage la manière dont les entrepreneurs qui débarquèrent en Guadeloupe au XVIIe siècle façonnèrent un monde quasiment vierge de population (2 000 personnes à leur arrivée) et évoque leurs relations souvent conflictuelles avec leurs engagés et leurs esclaves, leur rejet de l'exclusivité commerciale métropolitaine. Il raconte également les remous de la première abolition en 1794, le basculement des grands planteurs dans la Contre-Révolution, puis leur impuissance face à la vague offensive libérale contre l'esclavage qui secoua les sociétés coloniales à partir de 1815 : leur monde s'écroulait. ***F-JA***
Tallandier, « Texto », 2021, 480 pages, 11,50 €.

La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848). Frédéric Régent
Frédéric Régent livre une synthèse remarquable de l'histoire de l'esclavage français entre l'arrivée des premiers esclaves africains sur des terres françaises en 1620 et son abolition en 1848. Méthodiquement, il fait l'inventaire des colonies françaises, éclaire leur situation politique, montre le poids de leur économie dans le royaume de France, révèle la complexité des relations entre les asservis et leurs maîtres. Il décrit également l'impact inégal de la Révolution et enfin l'agonie d'un régime esclavagiste en proie à de grandes difficultés financières, sous les coups de boutoir des abolitionnistes. ***F-JA***
Fayard, « Pluriel », 2012, 368 pages, 9,60 €.



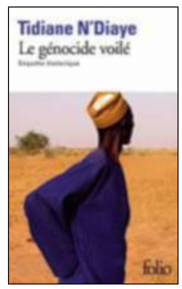


Livingstone. **Marie-Claude Mosimann-Barbier**

Missionnaire protestant malheureux, David Livingstone se rattrapa comme explorateur : auteur de la première transafricaine de l'océan Atlantique à l'océan Indien, il arpenta à pied ou à dos de bœuf près de 18 000 km, suivit le cours du Zambèze, puis disparut pendant quatre ans avant d'être retrouvé par Stanley près du lac Tanganyika en 1871 au cours d'une entrevue mémorable. Cette biographie parfaitement documentée et aussi haletante que la vie de son héros rappelle le rôle que Livingstone joua dans la fin de la traite interafricaine : le témoignage terrifiant qu'il en donna contribua à la fermeture du marché de Zanzibar un an après sa mort. ***GC***

Ellipses, 2016, 336 pages, 24,50 €.

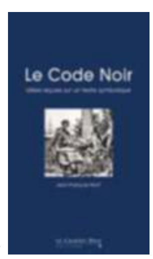
Le Génocide voilé. Enquête historique. **Tidiane N'Diaye**



Franco-Sénégalais, l'auteur lève le voile sur la traite des Noirs vers les pays arabo-musulmans. Antérieure à la traite transatlantique, elle a en définitive été plus lourde : plus de 17 millions d'Africains en auraient été victimes, sachant que, pour un déporté sain et sauf, trois ou quatre auraient péri. Sur place, il faut ajouter la castration des hommes, qui causa un nombre de morts considérable, et les autres mauvais traitements. C'est pourquoi l'auteur n'hésite pas à parler d'un génocide, « *voilé* », selon lui, parce que, de nos jours, une sorte d'entente tacite entre Arabo-musulmans et Africains convertis à l'islam permet de passer sous silence la traite interafricaine et la traite orientale : sur fond d'anticolonialisme rétrospectif, descendants de victimes et descendants de bourreaux s'arrangent pour braquer les projecteurs sur la traite transatlantique, et par là même charger l'Occident. ***JS***

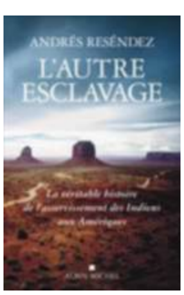
Gallimard, « Folio », 2017, 320 pages, 8,10 €.

Le Code noir. **Jean-François Niort**



Si un large public parle du Code noir comme symbole absolu des horreurs de l'esclavage qui ravale l'esclave au rang de « chose » ou d'animal, il est manifeste que peu de personnes l'ont lu. Ni même Jacques Chirac ni Christine Taubira qui en ont parlé : ils auraient su que l'esclave dans le Code noir est considéré comme un être humain. Ce petit livre que présente Jean-François Niort, un historien du droit colonial qui enseigne à la faculté de la Guadeloupe, est une surprise. Il ne se contente pas de présenter le texte en annexe, mais il le commente, en explique l'histoire, en montre les limites et les fictions juridiques. Une analyse conduite sans préjugés qui corrige de nombreuses idées reçues. ***FV***

Le Cavalier Bleu, 2015, 124 pages, 10,95 €.



L'Autre Esclavage. **Andrés Reséndez**

L'autre esclavage, c'est celui des Indiens dans les Amériques, envisagé ici de Christophe Colomb à nos jours. Si les Amérindiens pratiquaient déjà l'asservissement avant la conquête, celui-ci se fit plus systématique après elle, notamment à cause de la ruée vers l'or. Avec précision et hauteur de vue, l'auteur explore ce phénomène dans les Caraïbes, le nord du Mexique et le sud-ouest des Etats-Unis, et constate que malgré l'hostilité des Rois catholiques à l'esclavage des Indiens et l'interdiction formelle de leur asservissement par la Couronne espagnole en 1542, le trafic n'avait pas disparu mais s'était transformé, jusqu'à aujourd'hui. ***IS***

Albin Michel, 2021, 544 pages, 25 €.



Les Mondes de l'esclavage. Une histoire comparée

Paulin Ismard (dir.)

Un livre ? Non, un puzzle. Auquel il manque des pièces. Aucune chronologie générale malgré des efforts dans la première partie nommée « Situations », sorte de tour du monde historique de l'esclavage. Suit « Comparaisons », entre évidences et naïvetés où les contrastes l'emportent sur les analogies. Avec « Transformations », voici l'évolution des sociétés esclavagistes dans le temps. Des répétitions, des pages filandreuses, une absence de cohérence involontaire ou souhaitée, mais aussi des remarques fines, intéressantes, originales. Le lecteur patient y trouve des pépites. ***FV***

Le Seuil, 2021, 1 168 pages, 29,90 €.

Mémoires d'un négrier. Joseph Mosneron Dupin (1748-1833)

Présenté par Olivier Grenouilleau

Demandez à un camionneur de vous raconter sa vie. Il parlera de ses étapes, de ses itinéraires, de l'état de ses camions, des problèmes administratifs, de sa famille qui est loin et un peu de ses chargements. Transposez cela au XVIIIe siècle, à Nantes, avec un honnête homme, bon chrétien, jeune et de famille honorable, qui fait commerce d'êtres humains, vous aurez ces pages écrites à l'âge de 56 ans pour laisser un témoignage de ses aventures à ses enfants. Etonnant, dérangeant, réaliste et présenté avec maestria. ***FV***

Les Editions du Cerf, 2021, 336 pages, 24 €.





Chronologie

Par François-Joseph Ambroselli

Réactions en chaîne

L'appréciation et la législation de l'esclavage évoluèrent au gré des remous de l'histoire et des intérêts économiques des sociétés.

L'ordre et la morale

Vers 50 Dans son épître aux Galates (3, 27-28), saint Paul écrit : « *En effet, vous tous que le baptême a unis au Christ, vous avez revêtu le Christ ; il n'y a plus ni juif ni grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus l'homme et la femme, car tous, vous ne faites plus qu'un dans le Christ Jésus.* »

63-64 Alors que dans l'Empire romain l'esclave est un acteur indispensable de la vie commerciale, familiale et sociale, Sénèque rappelle à son ami gouverneur de Sicile, Lucilius le Jeune, qu'il faut le traiter humainement et vivre « *en famille* » avec ses serviteurs : « *Songe donc que cet être que tu appelles ton esclave est né d'une même semence que toi, qu'il jouit du même ciel, qu'il respire le même air, qu'il vit et meurt comme toi.* »

Début du IIIe siècle Le juriste romain Ulpien justifie la servitude en distinguant le droit commun (ou droit des gens) des préceptes moraux et philosophiques de l'ordre naturel : selon lui, si en droit naturel tous les hommes sont libres et égaux, à la lumière du droit civil, « *les esclaves sont considérés comme s'ils n'existaient pas* ».

316 L'empereur Constantin interdit la crucifixion des esclaves et, en 319, qu'ils soient séparés de leur famille.

Vers 378-379 Dans ses *Homélies sur l'Ecclésiaste*, l'évêque grec Grégoire de Nysse dénonce l'esclavage comme une « *forfanterie* » qui s'élève « *ouvertement contre Dieu* » et renverse « *la loi qu'il a établie pour la nature* » : « *Chaque fois qu'un homme est à acheter, ce n'est pas moins que le maître de la terre qui est conduit au marché.* » Inédite, sa reconnaissance du principe de la naturalité de la liberté ne bouleversera pas, néanmoins, l'ordre juridique romain.

Début du Ve siècle Dans le livre XIX de *La Cité de Dieu*, saint Augustin précise que la première cause de la servitude est le péché et qu'il vaut mieux, aux yeux de Dieu, « *être l'esclave d'un homme que d'une passion* ». Il recommande aussi de ne pas perturber l'ordre terrestre car, même s'il n'a pas été institué par Dieu, il doit être préservé au nom de la loi divine : « *Dans l'ordre naturel où Dieu a créé l'homme, nul n'est esclave de l'homme ni du péché ; l'esclavage est donc une peine, et elle a été imposée par cette loi qui commande de conserver l'ordre naturel et qui défend de le troubler.* » L'Eglise, qui dispose elle-même d'esclaves en grand nombre, tâchera dans les siècles suivants d'engager la chrétienté dans une voie réformiste, autorisant notamment les mariages mixtes, s'opposant à la réduction en esclavage d'hommes libres et encourageant le rachat d'esclaves chrétiens.

À partir du VIe siècle L'Eglise recommande de ne pas réduire de chrétiens en esclavage.

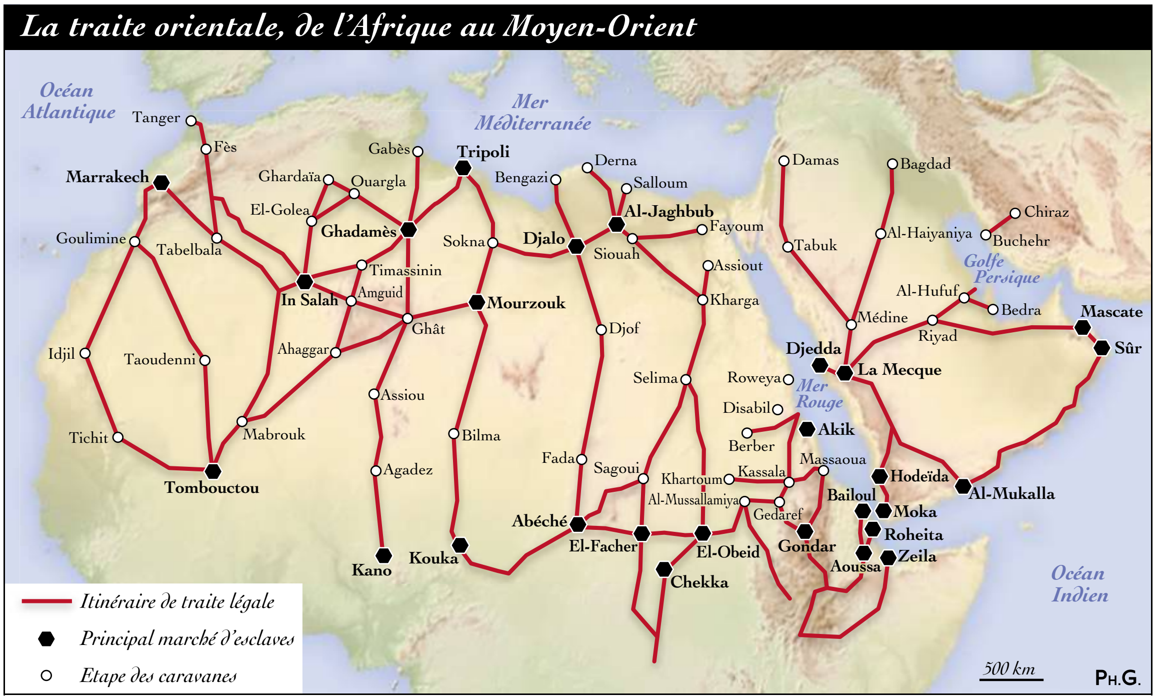
À partir du VIIIe siècle Les musulmans ne pouvant réduire en esclavage leurs coreligionnaires, l'empire arabe met en place deux circuits de traite négrière : le trafic maritime entre les côtes de l'Afrique orientale et le Proche-Orient ; le trafic transsaharien. Pendant près de mille deux cents ans, jusqu'au XIXe siècle, environ 17 millions de personnes seront déportées de l'Afrique noire vers les pays islamiques, notamment vers al-Andalus (VIIIe-XIVe siècle), le Maroc (XVIe siècle) ou l'Egypte et l'Empire ottoman (XIXe siècle).

Xe-XIe siècles S'installe en Occident un nouveau type de dépendance : le servage, qui se substituera lentement à l'esclavage en Europe. Assujettis à un maître, vivant dans un état de totale dépendance économique et juridique, les serfs sont attachés à titre héréditaire à une seigneurie qu'ils ne peuvent quitter. Ce système disparaîtra progressivement à la fin du Moyen Age.

1265-1273 Dans sa *Somme théologique*, saint Thomas d'Aquin considère que l'esclavage, même s'il résulte du péché, est une « *nécessité* » terrestre. Il estime en outre que quatre raisons peuvent justifier la servitude : la condamnation pour un délit grave, la capture dans une guerre juste, la vente d'une personne par elle-même ou par ses parents, la naissance servile.

1315 En France, une ordonnance de Louis X le Hutin stipule que « *selon le droit de nature, chacun doit naître franc* » et que « *le sol de France affranchit l'esclave qui le touche* ». En réalité, le roi propose seulement aux serfs des bailliages de Senlis et de Vermandois de racheter leur liberté « *à bonnes et convenables conditions* », afin de renflouer ses caisses.

13 janvier 1435 Dans sa bulle *Sicut dudum*, le pape Eugène IV exige, sous peine d'excommunication, que tous les Guanches (indigènes des îles Canaries évangélisés au XIVe siècle) asservis soient remis en liberté dans les « *quinze jours à compter de la réception de la bulle* ». Si l'Eglise tolère la réduction en esclavage des « *ennemis du Christ* » dans le cadre d'une « *guerre juste* », elle ne peut



L'ÉPREUVE DU DÉSERT Ci-dessus : la traite transsaharienne est l'une des traites organisées par les marchands musulmans en Afrique du VIIIe au XIXe siècle. Il fallait compter de un à trois mois pour traverser le Sahara. Page de gauche : *L'Esclave Tite portant un seau d'eau*, mosaïque, IIIe-IVe siècle (Sicile, Piazza Armerina, Villa del Casale).

approuver en effet celle de chrétiens vivant sous l'autorité de princes chrétiens.

Au-delà des mers

1452 Dans sa bulle *Dum diversas*, Nicolas V accorde à Alphonse V du Portugal la « *permission complète et libre d'envahir, de conquérir, de combattre et de subjuguer les Sarrasins, les païens et autres incroyants et ennemis du Christ (…) et de réduire leurs personnes en servitude perpétuelle* ». Trois ans plus tard, le pape confirme, par la bulle *Romanus pontifex*, le monopole commercial des Portugais sur les terres nouvellement découvertes en Afrique, les autorisant à commercer avec les populations situées au sud du Sahara.

1493 Ferdinand II et Isabelle de Castille refusent à Christophe Colomb, qui a découvert l'année précédente les îles de San Salvador, de Cuba et d'Hispaniola, la possibilité de réduire en esclavage des Indiens, sauf les rebelles persistant dans leurs pratiques idolâtres.

22 AVRIL 1500 L'explorateur portugais Pedro Alvares Cabral débarque à Porto Seguro, dans l'actuel Brésil : le Portugal peut dès lors mettre en place son empire transatlantique. Implantés de part et d'autre de l'Atlantique Sud, sur les côtes africaines (îles du Cap-Vert, Sao Tomé, Principe, Madère) et sur le continent lui-même, en Guinée, en Angola et au Mozambique, les navires portugais amèneront, à partir de 1550, des millions d'Africains sur la côte de Pernambouc, de Bahia, puis de Rio de Janeiro.

16 SEPTEMBRE 1501 Isabelle de Castille invite le gouverneur d'Hispaniola à traiter les Indiens « *en tant que bons sujets et vassaux* ». Elle renchérira le 20 décembre 1503 : et en « *hommes libres, non soumis à la servitude* ». Sur place, les exactions perdurent néanmoins et le système de l'*encomienda* est créé : les Indiens sont soumis à un travail forcé en contrepartie de leur évangélisation et de leur protection.

1511 Le dominicain Antonio de Montesinos, arrivé l'année précédente à Hispaniola avec d'autres missionnaires, condamne fermement l'exploitation des Indiens dans un sermon prononcé en présence du gouverneur : « *Dites-moi en vertu de quel droit et de quelle justice maintenez-vous ces Indiens dans une servitude si cruelle et si horrible ?* »

27 DÉCEMBRE 1512 Après la réunion par le roi Ferdinand II d'un cercle de juristes et de théologiens pour réfléchir à la question de l'esclavage des Indiens, les lois de Burgos sont promulguées : les Indiens sont réputés libres et ne doivent pas subir d'exactions. Mais le système de l'*encomienda* n'est pas remis en cause.

2 AOÛT 1530 A la suite des plaintes des dominicains et des franciscains en Nouvelle-Espagne concernant les mauvais traitements infligés par les colons aux Indiens, Charles Quint « *ordonne de ne pouvoir capturer ni faire esclave aucun Indien* ». Le 20 février 1534, l'empereur invalidera néanmoins cette première interdiction en autorisant l'esclavage dans certains cas précis.

9 JUIN 1537 Le pape Paul III, dans sa bulle *Sublimis Deus*, rappelle que les Indiens peuvent « *librement et légitimement, jouir de la liberté et de la possession de leurs biens* » et qu'ils doivent avant tout « *être convertis à la foi de Jésus-Christ* ».

1542 Les *Lois nouvelles*, promulguées par Charles Quint sous l'influence du prêtre dominicain Bartolomé de Las Casas, interdisent l'esclavage des Indiens.

AOÛT 1550-AVRIL 1551 A Valladolid, en Espagne, un débat oppose le théologien Juan Ginés de Sepúlveda, partisan d'une colonisation du Nouveau Monde menée par la force, à Las Casas, défendant une évangélisation pacifique, l'objectif principal étant de statuer sur les moyens et les objectifs de la christianisation des terres conquises. Voulue par Charles Quint, cette controverse ne mène à aucune prise de décision tranchée.

1560 Alors que la traite négrière s'intensifie, Fray Alonso de Montúfar, archevêque de Mexico, adresse une lettre à Charles Quint dans laquelle il souligne que l'esclavage des Noirs n'est pas plus légitime que celui des Indiens.

SEPTEMBRE 1575 Miguel de Cervantès est capturé par des pirates barbaresques au large de la Catalogne, et vendu comme esclave à Alger où il sera détenu pendant cinq ans avant d'être racheté. Il fait partie des centaines de milliers d'Européens (1 250 000 selon l'historien Davis) capturés pour être emmenés en esclavage en Afrique du Nord entre les XVIe et XVIIIe siècles.

1607 L'Angleterre fonde Jamestown en Virginie et inaugure sa colonisation de peuplement sur la côte est de l'Amérique du Nord. En 1619, les premiers Africains sont débarqués pour travailler dans les plantations de Virginie. Près de 10 000 expéditions négrières britanniques partiront des ports anglais (Liverpool, Londres, Bristol...) : les navires anglais travailleront autant pour leurs propres colonies que pour celles de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande, ou de la France.

1621 Fondation de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales à qui les Provinces-Unies ont octroyé le monopole du commerce en Afrique de l'Ouest et en Amérique. La Hollande deviendra bientôt la quatrième puissance négrière, implantant des comptoirs commerciaux au Brésil et en Afrique, et armant dans ses ports d'Amsterdam, de Rotterdam ou de la côte de Zélande près de 1 000 expéditions jusqu'au XIXe siècle.

1624 Dans *Consilia, seu opuscula moralia*, le jésuite espagnol Thomas Sanchez est formel : commercer avec les Portugais ou d'autres marchands vendeurs d'Africains relève du péché mortel. Les Espagnols trouvent néanmoins la parade en se servant d'intermédiaires pour l'introduction d'esclaves en Amérique : des contrats d'*asiento* sont en effet établis entre la Couronne catholique et des entrepreneurs privés ou étatiques (Portugal, Angleterre, Hollande).

1643 L'une des premières expéditions françaises part de Normandie et achète 60 esclaves à des chefs de tribu africains pour les revendre en Guadeloupe. Jusqu'au XIXe siècle, un peu plus de 4 200 expéditions négrières partiront des ports français, principalement de Bordeaux.

19 JUIN 1664 Alors que la main-d'œuvre utilisée dans les colonies françaises de Guadeloupe, Martinique et Saint-Christophe était jusque-là composée en majorité d'engagés, Prouville de Tracy, lieutenant général de l'Amérique française, signe une ordonnance qui entérine l'esclavage dans les Antilles. A la fin du XVIIe siècle, l'esclavage se développera également dans les autres colonies françaises, à savoir la partie occidentale de Saint-Domingue (l'actuelle Haïti), la Guyane et la Réunion.

5 JUILLET 1685 Après une polémique liée à un contrat d'*asiento* avec un Néerlandais, Charles II d'Espagne demande au Conseil des Indes d'évaluer l'« *utilité que présentent les nègres en Amérique* », *les* « *dommages qui résulteraient de leur suppression* », et la « *légitimité de la traite et de l'*asiento ». Les membres du Conseil jugent qu'interdire la traite nuirait aux intérêts économiques de l'Espagne et, par conséquent, à la propagation de la foi dans les terres conquises.

MARS 1685 En France, un édit de 60 articles légifère sur la condition des esclaves présents dans les îles du sud de l'Amérique française : outre l'assimilation de l'esclave à un bien meuble, le texte – qui sera rebaptisé Code noir en 1718 par un éditeur parisien – confirme notamment la transmission de l'esclavage par la mère, ainsi que le droit des maîtres à affranchir leurs esclaves.

Vers l'abolition

1748 Dans son *Esprit des lois*, Montesquieu consacre quelques lignes – ironiques – à la traite : « *Il est impossible que nous supposions que ces gens-là* [les Noirs] *soient des hommes ; parce que si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.* »

1766 Louis de Jaucourt, ami de Montesquieu, condamne fermement l'esclavage dans son article de l'*Encyclopédie* intitulé « Traite des nègres » : « *Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux !* »

1770 A Paris, l'abbé Guillaume-Thomas Raynal édite son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* : il y prédit le soulèvement des esclaves et appelle à l'abolition progressive de leur servitude.

1771 Protestant français réfugié à Philadelphie, Antoine Bénézet publie son pamphlet contre l'esclavage, *Some Historical Account of Guinea and of the Slave Trade*.

1774 De retour d'Amérique, John Wesley, l'un des fondateurs du méthodisme, publie en Angleterre son *Thoughts Upon Slavery*, où il dénonce la servitude comme un crime. Alors que la traite négrière atteint son apogée, naît en effet en Grande-Bretagne un puissant mouvement abolitionniste, rayonnant à tous les échelons de la société et puisant autant dans la philosophie des Lumières que dans le « Grand Réveil », courant de piétisme évangélique né vers 1720, qui met en avant le principe de l'égalité spirituelle entre tous les hommes.

1781 Condorcet publie ses *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, où il subordonne l'intérêt de la nation au droit naturel à la liberté d'un seul homme.

1787 Fondation à Londres de la Society for Effecting the Abolition of the Slave Trade par douze militants chrétiens, sous la houlette de Granville Sharp et Thomas Clarkson. L'année suivante, son homologue parisienne voit le jour : la Société des amis des Noirs, fondée par le journaliste Brissot.

4 JUILLET 1776 Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

1788 Aux Etats-Unis, le Connecticut, New York, le Massachusetts et la Pennsylvanie interdisent la pratique de la traite. L'année suivante, le Delaware fait de même. En 1793, la Géorgie sera le seul Etat à l'autoriser (la Caroline du Sud rouvrira néanmoins ses ports entre 1803 et 1808).

22-23 AOÛT 1791 Dans la nuit, une révolte d'esclaves éclate dans le nord de Saint-Domingue : la colonie est à feu et à sang pendant plusieurs années.

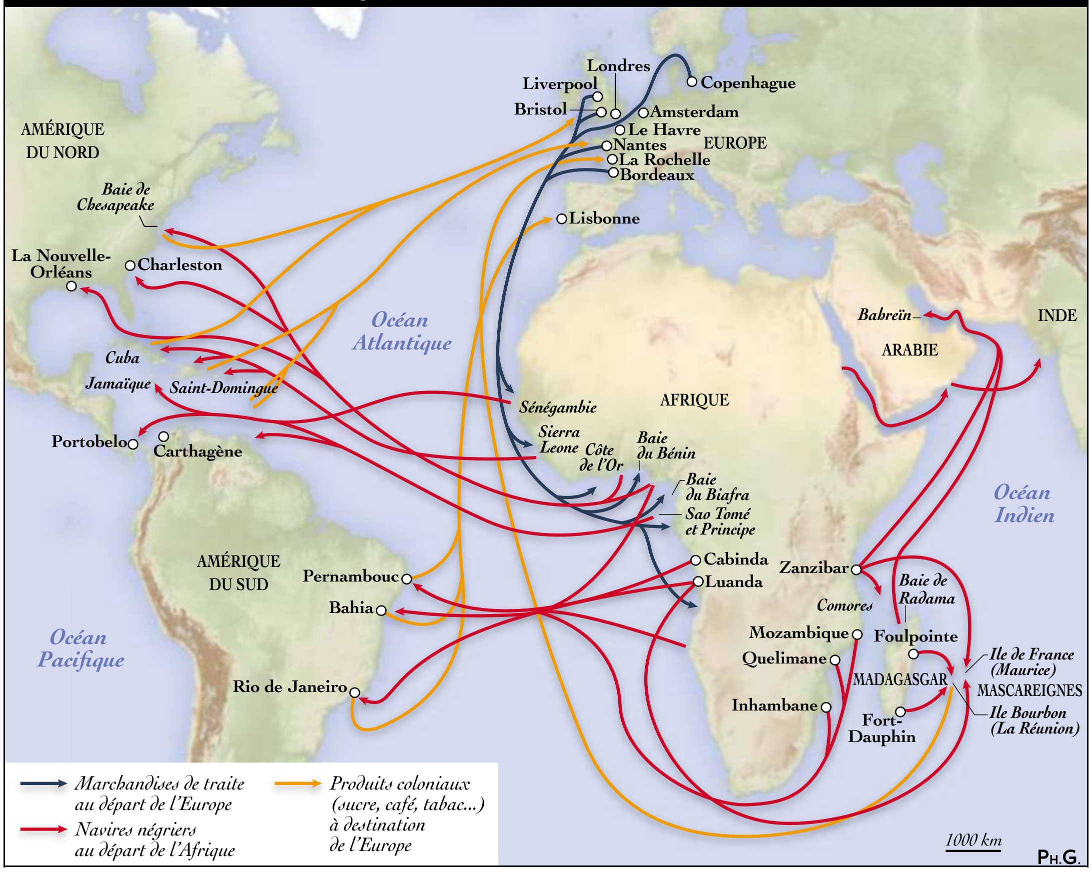
1792 Constatant sa faible rentabilité et influencé par les débats ayant lieu en Angleterre, le Danemark abolit la traite. Pour pallier une éventuelle crise de main-d'œuvre, une période transitoire de dix ans est établie : le 1er janvier 1803, l'abolition sera effective.

29 AOÛT 1793 A Saint-Domingue, afin d'apaiser la situation, Sonthonax, commissaire de la Convention, proclame de sa propre autorité l'affranchissement des esclaves.

4 FÉVRIER 1794 La Convention vote à l'unanimité l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises : les anciens esclaves sont reconnus citoyens. Le décret ne sera néanmoins appliqué qu'à Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane : la Martinique est en effet occupée par les Britanniques, tandis que dans l'océan Indien, à la Réunion et à l'île de France (l'actuelle île Maurice), les propriétaires d'esclaves refusent de s'y plier.

1801 A Saint-Domingue, après une guerre civile, Toussaint Louverture, un affranchi devenu propriétaire, est nommé gouverneur à vie par une assemblée désignée. Une constitution autonomiste est rédigée : elle établit notamment le travail forcé.

Les routes du commerce négrier (XVIe-XIXe siècle)



CARTE : © PHILIPPE GODEFROY.

UN COMMERCE RODÉ Ci-contre : les routes du commerce triangulaire incluant la traite atlantique des esclaves. Au départ des principaux ports des puissances coloniales (Portugal, Angleterre, France, Pays-Bas), les navires étaient chargés de marchandises européennes pour l'achat des esclaves sur les côtes africaines. Les bateaux se rendaient ensuite aux Antilles ou en Amérique du Nord d'où, après avoir vendu les Africains captifs, ils repartaient vers l'Europe chargés de produits coloniaux. Au sud, la traite des esclaves vers le Brésil ou vers les îles françaises de l'océan Indien se faisait en droiture.

MARS 1802 Envoyé par Bonaparte, un corps expéditionnaire débarque à Saint-Domingue afin d'y anéantir le « *gouvernement des Noirs* ». Toussaint Louverture sera arrêté le 7 juin et déporté en métropole.

20 MAI 1802 Afin de conserver l'ordre social et économique, Bonaparte maintient l'esclavage dans les colonies où l'abolition de 1794 n'avait pas été suivie de faits, à savoir en Martinique, à la Réunion et à l'île de France (île Maurice).

16 JUILLET 1802 Après de nombreux troubles, Bonaparte rétablit l'esclavage en Guadeloupe afin que la colonie « *reçoive l'expiation qui lui est due, par un entier rétablissement de l'obéissance envers le gouvernement et par un retour immuable aux anciens principes de l'administration coloniale* ». Le 29 mai 1803, ce sera au tour de la Guyane.

SEPTEMBRE 1802 A Saint-Domingue, les officiers de couleur reprennent les armes et lancent un appel à l'insurrection générale. Décimés par la maladie, les survivants du corps expéditionnaire français capituleront un an plus tard. Le 1er janvier 1804, le général noir Dessalines proclamera l'indépendance de ce territoire sous le nom d'Haïti.

23 FÉVRIER 1807 En Angleterre, l'abolition de la traite est votée à une large majorité. En 1811, la traite sera considérée comme un crime, passable de déportation.

2 MARS 1807 Aux Etats-Unis, Thomas Jefferson obtient du Congrès l'interdiction – effective le 1er janvier 1808 – d'importer des esclaves sur le sol national.

1814 Dans une lettre adressée à Louis XVIII, Pie VII rappelle que la religion catholique « *désapprouve et maudit ce commerce ignoble par lequel les Africains sont exploités et vendus comme s'ils n'étaient pas des hommes mais tout simplement des animaux* », et interdit « *à tout ecclésiastique ou laïc d'oser soutenir comme permis, sous quelque prétexte que ce soit, ce commerce des Noirs* ».

FÉVRIER 1815 Réunies à Vienne, les puissances d'Europe – France, Grande-Bretagne, Prusse, Autriche, Russie – signent un texte vague où elles s'engagent à faire prononcer, dans un délai indéterminé, « *l'abolition universelle et définitive de la traite des nègres* ».

LE 29 MARS 1815 Afin d'amadouer les Britanniques, Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, décrète l'interdiction de la traite négrière. Louis XVIII récusera cette décision.

15 AVRIL 1818 Sous la pression de l'Angleterre, la traite est abolie en France. Elle ne disparaîtra qu'au début des années 1830.

1822 Indépendance du Brésil : le Portugal perd son principal débouché colonial.

1823 Pie VII demande au roi du Portugal d'« *extirper radicalement l'esclavage* » de l'Empire portugais « *pour le plus grand bien de la religion et du genre humain* ». Le Portugal ne suivra ce conseil qu'en 1869.

1827 En France, grâce à la Société de la morale chrétienne fondée en 1821, une loi abolitionniste fait de la traite un « *crime* ». En 1831, sous la monarchie de Juillet, une nouvelle loi prévoit la condamnation aux travaux forcés des armateurs négriers.

1833 En Angleterre, l'*Abolition Bill* prévoit une émancipation progressive des esclaves dans leurs colonies : la libération générale sera décrétée le 1er août 1838.

27 AVRIL 1848 En France, alors que la IIe République a été proclamée le 24 février, le gouvernement provisoire adopte le décret Schœlcher de l'abolition de l'esclavage et proclame la liberté générale : elle sera effective le 23 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 août en Guyane et le 20 décembre à la Réunion.

1865 A l'issue de la guerre de Sécession, les Etats-Unis abolissent l'esclavage.

13 MAI 1888 Abolition de l'esclavage au Brésil, dernier Etat esclavagiste d'Amérique. Le 5 mai, dans son encyclique *In plurimis* adressée à l'épiscopat brésilien, le pape Léon XIII avait demandé aux nouveaux hommes libres de prendre conscience qu'aux droits acquis s'associent des devoirs, et de ne jamais rien faire qui soit contraire « *à la sécurité et à la paix de l'ordre établi* ».

L'ESPRIT DES LIEUX



106 AUGUSTE EN SA DEMEURE

POSÉ DEPUIS VINGT SIÈCLES SUR LES RIVES DU TIBRE, LE MAUSOLÉE D'AUGUSTE VIENT DE ROUVRIR SES PORTES APRÈS UNE ÉCLIPSE DE QUATORZE ANS. SUCCESSIVEMENT TOMBEAU, ARÈNE DE CORRIDA, THÉÂTRE ET SALLE DE CONCERTS, IL EST PARADOXALEMENT L'UN DES MONUMENTS LES PLUS VISIBLES ET LES PLUS MÉCONNUS DE ROME.

114 FLÉCHÈRES SAUVÉ DU DIABLE



À MI-CHEMIN ENTRE LYON ET MÂCON, LE CHÂTEAU DE FLÉCHÈRES EST UN FLEURON DU XVII[E] SIÈCLE AU DÉLICAT PARFUM D'ITALIE. VISITE GUIDÉE D'UN LIEU RÉVÉLÉ AU GRAND PUBLIC PAR *LE DIABLE PAR LA QUEUE*, PIQUANTE COMÉDIE TOURNÉE DANS SES MURS EN 1968.



126

Sous les pavés, la Gaule

Elle bouleverse et affine notre connaissance de l'histoire au gré de ses innombrables chantiers de fouilles partout en France. À travers la fondation de l'Inrap, l'archéologie préventive fête ses vingt ans. Rencontre avec son président, Dominique Garcia.

Et aussi



La vie devant soi

Il fut le peintre de l'âme russe. De sa rudesse sauvage et de ses élans mystiques. De son éternité comme de sa transformation, dans le dernier tiers du XIXe siècle. Ilya Répine est célébré au Petit Palais dans une rétrospective éblouissante.



Mausôleion Erigé en 28 av. J.-C., le mausolée d'Auguste fut conçu sur le modèle du tombeau d'Alexandre le Grand qu'Octave avait visité à Alexandrie après sa victoire sur Marc Antoine et Cléopâtre à Actium. Par là, le futur empereur s'inscrivait dans les pas du Conquérant et indiquait la voie qu'il comptait suivre : celle de la monarchie.

Auguste en sa demeure

Par Alexandre Grandazzi

Manifestation de la volonté d'Octave d'inscrire son pouvoir dans la durée et symbole de la grandeur de Rome, le mausolée d'Auguste, superbement restauré, a rouvert ses portes après quatorze années de fermeture.









Memento mori En haut : l'entrée du mausolée. Flanquée à l'origine de deux obélisques, elle arborait aussi deux plaques de bronze sur lesquelles Auguste avait fait graver son testament politique, les *Res gestae divi Augusti.* Ci-dessus : le pilastre central, véritable colonne vertébrale de l'édifice, au sommet duquel se trouvait une statue en bronze d'Auguste, haute de 5 m, qui pourrait être le modèle de la célèbre statue de Prima Porta *(à droite, Rome, Musei Vaticani).* Comme le souligne Martial dans ses *Epigrammes,* l'édifice pouvait aussi inciter à la méditation : *« Le Mausolée (…) nous invite à jouir de la vie, en nous enseignant que les dieux eux-mêmes peuvent mourir.* » Auguste avait en effet été divinisé après sa mort.

Masse imposante posée au bord du Tibre depuis vingt siècles et devenue comme sa huitième colline, le mausolée d'Auguste est l'un des vestiges aujourd'hui les plus visibles de la Rome antique. Mais ce monument familier en est aussi l'un des plus mystérieux. Fermé au public pendant quatorze ans, il vient de rouvrir ses portes après des travaux d'envergure, qui ont visé à la fois à le restaurer en consolidant sa structure, à y installer un parcours muséal et à le mettre en valeur avec la place qui l'entoure. Dans une Rome placée, pour cause de G20, en état de siège, par suite de la venue de chefs d'Etat dont, assurément, aucun ne pourra jamais prétendre à la réussite et à la gloire d'Auguste, la visite de la dernière demeure que se fit élever le fondateur de l'Empire romain a une saveur singulière. C'est sous la conduite éclairée de l'archéologue Elisabetta Carnabuci, qui dirige les fouilles encore en cours dans le monument et ses alentours immédiats, que l'on explore, par un lumineux matin d'automne, les arcanes de cette énorme et circulaire caverne artificielle : ses presque 90 m de diamètre pour une hauteur qui devait être de 45 m en faisaient le plus grand monument funéraire jamais édifié durant toute l'Antiquité.

On est là au « Champ de Mars », *campus Martius,* dans cette plaine alluviale bordée par le Tibre et située au nord-ouest du site romain où, dès les débuts de l'*Urbs,* la jeunesse romaine allait s'entraîner à la guerre, placée, comme on sait, sous le patronage du dieu Mars. C'est dans cette zone, un peu en creux, protégée des crues du Tibre par un quai surélevé et occupée alors par un quartier encore récent, mais située à l'extérieur de l'hypercentre et de sa limite religieuse, le *pomerium,* que le futur Auguste avait décidé de placer son tombeau. Futur, car dans ces années qui précèdent et suivent immédiatement la bataille d'Actium, qui, le 2 septembre 31 av. J.-C., lui a donné la victoire définitive contre Marc Antoine et Cléopâtre, faisant de lui le seul maître du monde romain, il n'est encore que le fils (adoptif) de César, son vrai nom étant Octavien. Après Actium, il est entré en vainqueur dans la ville d'Alexandrie, alors l'une des plus grandes et des plus belles villes du monde, et il a tenu à y visiter le tombeau d'Alexandre le Grand, dont, ces années-là, le portrait orne le sceau avec lequel il signe sa correspondance privée. C'est en 29 av. J.-C., seulement, qu'il revient à Rome pour célébrer un triomphe qui va être l'un des plus fastueux jamais vus par les Romains. Et ce n'est que deux ans plus tard, encore, en janvier 27 av. J.-C., qu'il prendra, sur proposition des sénateurs (certainement suggestionnés en sous-main) le nom, aux consonances bien latines, d'Augustus, destiné à devenir après lui l'appellation de tous les empereurs.

La décision de se faire construire un tombeau dont les proportions gigantesques révèlent à elles seules la volonté de fonder une dynastie se place très exactement dans cette période intermédiaire où le jeune vainqueur – il a eu 32 ans au moment d'Actium – n'a pas encore donné une forme stable à son régime. En effet, l'historien Suétone, à qui sa position d'archiviste impérial sous Hadrien valut d'être bien renseigné sur le règne de ses prédécesseurs, date la construction du monument de l'année 28 av. J.-C., sans qu'on sache s'il s'agissait de son début ou, plus probablement, de son achèvement, au moins pour ce qui concerne le gros œuvre. Pour le nouveau César, si la victoire est acquise et ses adversaires, éliminés, il s'agit maintenant d'inscrire son pouvoir dans la durée. Ne serait-ce que par son nom, dont on est sûr qu'il fut bien celui du monument dès ses débuts, le mausolée indique la voie dans laquelle s'oriente alors le vainqueur de Cléopâtre : celle de la monarchie, sur le modèle en vigueur à Alexandrie, où le mot grec *mausôleion,* tiré du nom du roi Mausole et de son tombeau gigantesque, alors visible en Carie (dans l'actuelle Bodrum, au sud-ouest de la Turquie), servait à désigner désormais toute sépulture royale. Tout laisse donc penser que le mausolée du futur Auguste fut conçu sur le modèle du fameux tombeau d'Alexandre le Grand.

C'était bien aussi le sens du monument construit à 800 m de là, et terminé en 27 av. J.-C., par le fidèle collaborateur d'Octave qu'était Agrippa : le Panthéon, qui se situe exactement dans la perspective du mausolée, les deux monuments étant placés en vis-à-vis. Le Panthéon devait être un sanctuaire dédié aux dieux de l'Olympe en même temps qu'au nouveau maître du monde, qui, toutefois, au dernier moment, ordonna que sa statue fût déplacée à l'extérieur, sous les colonnes de la façade de l'édifice : ce qu'on pouvait faire à Alexandrie – honorer le chef de l'Etat comme un dieu – ne lui paraissait finalement pas, ou pas encore, possible à Rome. Mais, comme l'a montré le grand historien Filippo Coarelli, le Panthéon avait été édifié à l'endroit précis où, selon une antique tradition, Romulus était censé avoir disparu au cours d'un orage, alors qu'il s'adressait au peuple rassemblé devant lui. Ainsi le face-à-face des deux monuments liés, l'un à l'assomption du fondateur de l'*Urbs* qu'était Romulus, et l'autre à la sépulture du nouveau maître du monde romain qu'était Auguste, prenait toute sa signification : le fils et l'héritier de César serait à la fois un nouveau Romulus pour Rome et un nouvel Alexandre pour l'empire. Le paradoxe, c'est que cette symbolique un peu appuyée allait tout de suite devoir être allégée de ses références hellénistiques, car heurtant trop visiblement les convictions antimonarchistes des Romains, du moins de leur élite sénatoriale, alors que les deux monuments qui avaient été construits pour la rendre visible et acceptable ont franchi les siècles et s'offrent aujourd'hui à notre curiosité. ↻

> Un nouveau Romulus pour Rome et un nouvel Alexandre pour l'empire.



© SHUTTERSTOCK/AERIAL-MOTION.

Comme dans l'Antiquité, l'entrée se fait par le côté sud, mais elle était alors flanquée de deux obélisques, qui se dressent aujourd'hui l'un sur la place de l'Esquilin, derrière Sainte-Marie-Majeure, et l'autre sur la place du Quirinal. On l'imaginait jusqu'ici comme un grand cône, mais les fouilles récentes permettent d'établir que le mausolée se présentait comme une énorme structure tripartite : d'abord une rotonde de 87 m de diamètre servant de soubassement et haute d'une douzaine de mètres, au mur extérieur ajouré dans sa partie supérieure par une cinquantaine d'arcades de part et d'autre de la porte d'entrée de l'édifice ; ensuite, et en retrait, un portique entourant un gigantesque tambour, dont les parois reposaient sur un mur circulaire de presque 6 m d'épaisseur ; enfin, encore au-dessus, un petit temple rond, lui-même surmonté par une statue de bronze, haute d'environ 5 m et représentant Auguste, modèle (selon l'hypothèse de Claudio Parisi Presicce, directeur des Musées capitolins) du portrait bien connu trouvé au XIXe siècle à Prima Porta et conservé aujourd'hui au Vatican.

Au centre de ces trois éléments successifs, un pilastre, véritable colonne vertébrale de l'édifice, creux et occupé par un escalier hélicoïdal, en haut duquel se trouvait, sous la statue sommitale, la chambre funéraire destinée à recevoir l'urne d'Auguste. Aux deux niveaux intermédiaires du monument prospérait une riche végétation, comprenant notamment des cyprès, arbres funéraires. Les fouilles récentes ont révélé l'insolite technique adoptée pour construire ce gigantesque tumulus : aucun échafaudage ne fut nécessaire, car l'édification se fit en élevant des murs concentriques bâtis simultanément sur 70 cm de haut, l'espace vide entre deux murs étant ensuite comblé de terre pour être utilisé comme le nouveau sol à partir duquel la hauteur suivante était élevée. Les marques délimitant ces strates successives sont bien repérables aujourd'hui dans le mur extérieur. Quant à l'énorme soubassement en rotonde qui constituait la base du monument, il était divisé par une série de cinq murs circulaires dont les deux premiers, par rapport à la bordure externe, délimitaient deux séries de pièces non communicantes : les premières formaient chacune un demi-cercle traversé par un mur radial quand celles de la seconde série étaient de forme trapézoïdale. Or, ces deux types de pièces, toutes de bonnes proportions, étaient



Gigantisme Avec ses 87 m de diamètre pour une hauteur qui devait atteindre 45 m, le mausolée d'Auguste est le plus grand monument funéraire jamais édifié durant toute l'Antiquité. Dans sa *Géographie* (V, 3, 8), Strabon raconte ainsi : « *Les Romains ont reconnu à ce lieu* [le Champ de Mars] *plus qu'à tout autre un caractère sacré, et c'est là qu'ils ont voulu dresser les monuments des hommes et des femmes les plus illustres. Le plus remarquable de tous est celui qu'on appelle le Mausolée, imposant tumulus élevé sur un haut soubassement de marbre blanc au bord du fleuve, recouvert jusqu'au faîte d'arbres toujours verts et surmonté à son sommet d'une statue d'airain de César Auguste. Sous ce monument sont déposées les urnes funéraires de l'empereur, de ses proches parents et de ses amis intimes, et derrière s'étend un vaste bois sacré qui offre d'admirables promenades.* »

alors comblés de terre jusqu'à ras bord. Ainsi pouvaient-elles servir d'efficaces contreforts pour contenir les poussées centrifuges créées par l'énorme tambour constituant le centre du mausolée.

Ces pièces ont été dégagées par les archéologues, qui en ont évacué près de 15 000 m³ de terre : on peut maintenant admirer l'appareil réticulé, *opus reticulatum,* impeccable bien que destiné à rester invisible, dont se composent leurs hautes parois. Autre révélation spectaculaire des fouilles récentes : après ces deux séries de pièces enterrées se trouvaient trois successifs couloirs annulaires et voûtés, étroits et hauts, par lesquels il fallait passer et repasser pour arriver au centre du monument et aux endroits où seraient déposées les urnes cinéraires. Ce dispositif, dépourvu de toute fonction pratique, répondait à une exigence rituelle dont les textes latins ne disent rien, mais qui est bien connue des spécialistes du monde hellénistique : il s'agit d'un parcours aménagé pour les processions funéraires et faisant de l'énorme monument comme un labyrinthe, selon une symbolique usuelle dans l'Antiquité pour le séjour des morts. A l'est du mausolée et à quelques dizaines de mètres, se trouvait, délimité par une clôture, l'emplacement du bûcher, *ustrinum,* où avait été incinéré le cadavre d'Auguste et où le serait celui de ses successeurs.

Pendant plus d'un siècle, le mausolée allait en effet recevoir les cendres des empereurs et des princes : le premier occupant en fut, avant même la mort de l'empereur, Marcellus, à la fois neveu et gendre d'Auguste, dont la mort, en 23 av. J.-C., fut déplorée par Virgile dans des vers (chant 6, v. 868-886) de l'*Enéide (« quelles funérailles verras-tu, Tibre, quand tu couleras le long d'un tombeau nouveau ! (…) Hélas, enfant digne de pitié, (…) tu seras Marcellus* [tu Marcellus eris] *»),* dont la lecture, faite par le poète devant Auguste et Octavie, la mère du défunt, fit s'évanouir celle-ci. Allaient suivre : Agrippa, les jeunes Lucius et Caius César, Auguste, dont le bilan, rédigé par lui-même et gravé sur des plaques de bronze, serait alors exposé devant le monument, Germanicus, tellement regretté par le peuple romain, Livie, la femme d'Auguste, puis Tibère, Agrippine, Britannicus, Claude, Poppée, femme de Néron ; par contre, ce dernier, de même que Caligula, n'y sera pas admis et après sa mort, qui marque la fin de la dynastie fondée par Auguste, le mausolée n'accueillera plus

que les restes de Nerva et, à un siècle d'intervalle, de Julia Domna (la femme de Septime Sévère), le dernier empereur et la dernière impératrice à y avoir eu leur ultime demeure.

Outre les urnes funéraires, faites de matériau précieux (or ou cristal), serties dans des conteneurs de pierre, le mausolée abritait nombre de statues, comme celle d'Esculape, qui va y être replacée. Les autres, dont il ne reste que les vestiges de leur socle parfois nanti d'une inscription, représentaient les défunts dont les cendres reposaient là. Alors même qu'il n'accueillait plus de nouvelle sépulture, le mausolée restait entretenu par un procurateur nommé à cet effet. Au temps d'Hadrien, son parvis de travertin servit de plan de travail pour la sculpture des chapiteaux du Panthéon : les dessins préparatoires en ont été retrouvés, incisés sur les dalles. Puis vint le temps des invasions barbares : le mausolée fut pillé, dépouillé de ses statues et de ses urnes précieuses, une fois brisés leurs conteneurs de pierre. Auquel des sacs de Rome qui se sont succédé tout au long du Ve siècle de notre ère doit-on les coups de masse, encore bien visibles dans la pierre, par lesquels le conteneur de l'urne d'Octavie, sœur d'Auguste et mère de Marcellus, fut éventré ? Leurs noms sont écrits à côté et il est peu de ruines plus évocatrices de la violence de l'histoire.

Quelques siècles d'obscurité et d'abandon plus tard, on retrouve, à l'ombre de l'énorme monument désormais utilisé comme carrière, notamment pour la première cathédrale d'Orvieto, un quartier dont le nom, Campo di Austa, conservait, déformé, le souvenir d'Auguste. Puis, pour deux siècles, le mausolée devint la forteresse de la puissante famille des Colonna. Encore un siècle et c'est près du mausolée que serait incinéré, en 1354, le cadavre de Cola di Rienzo, « l'ultime tribun du peuple romain ». En 1518, le pape Léon X, avec l'aide de Raphaël et d'Antonio da Sangallo, fit procéder à une restructuration de tout le quartier, tandis que le noble florentin Soderini faisait l'acquisition du mausolée en 1546 : de beaux palais, dont le sien, et des églises surgirent alors à l'ombre des puissants murs ruinés, qu'il avait fait transformer en jardin accueillant sa magnifique collection de statues antiques ; des architectes de renom dressèrent le plan des ruines et les dessinèrent, ce que fit encore, à la fin du XVIIIe siècle, Piranèse dans des gravures célèbres.

Une nouvelle phase commença pour le tombeau d'Auguste, propriété depuis 1751 d'un marquis portugais, Benedetto Correa de Sylva, lorsque, en 1780, il fut transformé, du moins ce qui restait de sa rotonde centrale, en arène pour corridas et feux d'artifice. En 1788, *« l'anfiteatro Corea »* est consolidé et pourvu de nouvelles structures en pierre, jusqu'à ce qu'il soit racheté, en 1802, par la Chambre apostolique, qui le fait aménager en théâtre… Rome une fois devenue, en 1870, la capitale du royaume d'Italie, c'est là que Garibaldi sera la vedette d'un grand banquet offert en son honneur. Suit une période de transition où le mausolée sert de dépôt pour les pierres destinées à la construction, place de Venise, de l'Autel de la Patrie, dit aussi le Vittoriano. Puis le voici, à partir de 1908, aménagé en une immense salle de concerts, dotée en 1911 d'un gigantesque orgue et pouvant accueillir près de 3 500 spectateurs : cette capacité d'accueil et une acoustique exceptionnelle font tout de suite de l'Auditorium Augusteo l'une des meilleures salles de toute l'Europe ; Toscanini y donne – en 1916 ! – un mémorable concert Wagner, et Debussy, Ravel, Stravinsky viendront y entendre jouer leurs œuvres.

> Un monument écroulé, éventré, baptisé « la dent cariée ».

Hélas, vingt-six ans plus tard, et malgré l'éclatant succès de plus de 1 150 concerts, tout doit s'arrêter. Mussolini, qu'un homme politique français vient de traiter de « César de carnaval » mais qui se prend plutôt pour un nouvel Auguste, a décidé, malgré les avis contraires qui lui ont été donnés de toutes parts, de faire dégager le monument antique et ses alentours. Il faut voir le dictateur, dans un film d'époque visible aujourd'hui dans le mausolée, habillé d'un curieux pull à carreaux, donner, tout sourire, le coup de pioche initial au chantier, le 22 octobre 1934. Palais, églises, immeubles : sur 27 000 m², 120 bâtiments composant l'un des plus beaux quartiers de la Rome renaissante vont disparaître dans la poussière et les gravats. C'est qu'il faut faire vite, car tout doit être prêt pour le bimillénaire d'Auguste et la visite de Hitler en 1938. Et puis, Mussolini compte bien, le moment venu, être lui-même enterré dans le mausolée ! Le résultat sera un paysage dévasté où, au milieu d'un immense espace vide censé être une place, se dresse ce qui reste du tombeau d'Auguste : un monument diminué au tiers de sa hauteur d'origine, écroulé, éventré, aussitôt baptisé « la dent cariée » par les Romains… La guerre vient bientôt interrompre l'aménagement de la place, qui ne sera achevé qu'en 1952. C'est cette place (où se poursuit la fouille des vestiges d'un quartier antique) que le nouveau projet imaginé par l'architecte Francesco Cellini permettra bientôt de mieux relier à la ville, tout en faisant du mausolée, où sont mises en évidence les traces de chacune de ses transformations successives, comme le musée de lui-même et le témoin d'une Antiquité à la fois fondatrice et toujours en devenir. ʃ

Alexandre Grandazzi est professeur à la Sorbonne, dont il dirige le département d'études latines. Il est notamment l'auteur de *La Fondation de Rome* (Tallandier, 2020) et d'*Urbs. Histoire de la ville de Rome, des origines à la mort d'Auguste* (Perrin, 2017), ouvrage pour lequel il a reçu le prix Chateaubriand.







Transformations Ci-contre : reconstitution du mausolée d'Auguste. Les fouilles récentes en ont révélé la structure tripartite, qui se composait d'une rotonde de 87 m de diamètre au mur percé d'arcades dans sa partie supérieure (non visibles ici), puis d'un portique entourant un gigantesque tambour et, enfin, d'un petit temple rond surmonté de la statue d'Auguste. Les premières cendres à y être placées, en 23 av. J.-C., furent celles du neveu et gendre d'Auguste, Marcellus. Pendant plus d'un siècle, le mausolée *(ci-dessus et en haut, vue de l'intérieur)* remplit sa fonction funéraire avant de connaître le pillage, l'abandon, puis diverses réutilisations : forteresse, jardin abritant la collection de statues antiques du Florentin Soderini, arène pour corridas et feux d'artifice, théâtre, salle de concerts.



LIEUX DE MÉMOIRE

Par Marie-Laure Castelnau



Fléchères Sauvé du Diable

Joyau du XVIIe siècle, il avait servi de décor, en 1968, au *Diable par la queue* de Philippe de Broca. Sauvé et restauré par deux passionnés de patrimoine, le château de Fléchères retrouve sa splendeur et dévoile peu à peu ses décors uniques.



VERT GALANT Page de gauche : le château de Fléchères, construit au début du XVIIe siècle, au nord de Lyon. Ci-dessus : les fresques de la chambre de la Parade évoquent l'entrée solennelle d'Henri IV à Lyon. En bas : Marthe Keller dans le parc du château de Fléchères, durant le tournage du *Diable par la queue*, tourné par Philippe de Broca en 1968.

C'est un beau roman, c'est une belle histoire. Ils rentraient là-haut dans leur château de Cormatin, en Bourgogne. Sur la route des vacances, les deux amis décident de s'arrêter dans la campagne lyonnaise, au château de Fléchères, dont ils avaient tant rêvé en regardant *Le Diable par la queue.* Une comédie piquante tournée durant l'été 1968 par Philippe de Broca, avec un casting brillant : Yves Montand, Jean-Pierre Marielle, Jean Rochefort, Madeleine Renaud et Marthe Keller, inoubliable lorsqu'elle apparaît allongée sur la rampe de l'escalier. « *Le film était si délicieux et déjanté que le château lui-même me paraissait être l'un des personnages* », raconte l'un des deux compères.

Lorsqu'ils arrivent sur place, c'est la désolation. L'imposante bâtisse est à l'abandon, ouverte à tous les vents, vidée et pillée de ses cheminées, meubles, lambris et parquets. Son jardin est, quant à lui, envahi par les ronces. Navrés du spectacle, ils s'informent et apprennent que le domaine appartient à un promoteur peu scrupuleux et qu'il risque de disparaître pour être remplacé par un lotissement. Fort heureusement, plusieurs associations de la région se mobilisent. Grâce à elles, le château est finalement classé d'office au titre des Monuments historiques en 1985 et le projet de destruction stoppé. Le promoteur, noyé sous les dettes, en reste néanmoins propriétaire. Bien décidés à sauver les lieux, Marc Simonet-Lenglart et Pierre-Albert Almendros parviennent finalement, après treize ans de négociations difficiles, à acquérir le domaine.

Resté dans la même famille jusqu'au début des années 1970, le château de Fléchères avait connu jusque-là une histoire plutôt paisible et étroitement liée à celle de la ville de Lyon. Cachée sur la rive gauche de la Saône, dans l'Ain, derrière un parc de 40 ha, cette bâtisse en pierre jaune du Beaujolais avait été élevée « en un seul jet », entre 1606 et 1625, sur les fondations d'une ancienne forteresse du XIIIe siècle, par un architecte dont le nom est inconnu. Celui de son commanditaire est moins mystérieux : issu d'une riche famille de drapiers calvinistes, très influente à Lyon dès la seconde moitié du XVIe siècle, Jean de Sève était échevin de l'ancienne capitale des Gaules. Il joua un rôle déterminant en 1594 pour établir l'autorité du roi Henri IV, après cinq années de domination de la Ligue catholique. Prévôt des marchands de Lyon, ce bourgeois, anobli par sa fonction, devait, pour conforter cette « noblesse de cloche » et asseoir son statut, construire un château. Il acheta la seigneurie de Fléchères, érigée en baronnie, en 1606, et lança la construction de sa demeure la même année. Fait rare, l'architecture n'a subi aucune transformation depuis cette époque.

Une allée de marronniers et de platanes donne accès au château. Une fois les douves franchies, s'ouvre un porche voûté, décoré d'un blason martelé. Ce premier corps de bâtiment formait les communs avec écuries et granges. Dès l'arrivée, la bâtisse



principale, à la silhouette unique, coiffée d'une haute toiture et de dômes à l'impériale, surprend. Le corps de logis central, percé de nombreuses fenêtres, s'élève en effet sur trois niveaux à plus de 30 m de hauteur. Il est entouré de deux ailes en retour ne comptant que deux étages. Cette étonnante disproportion s'explique par la religion du propriétaire. L'édit de Nantes, promulgué en 1598 par Henri IV, interdisait le culte protestant à Lyon mais autorisait les nobles à posséder un « temple de fief » pouvant servir de ralliement sur leurs terres. Jean de Sève fit donc édifier un temple de 250 m² au dernier étage de sa demeure pour y accueillir les fidèles calvinistes. Tout signe extérieur ostentatoire était néanmoins interdit. Ainsi, la présence d'un temple à Fléchères est signalée par de subtils indices : sept grandes fenêtres rappellent les sept sacrements et les vertus. Au-dessus, trois lucarnes en trompe-l'œil figurent la sainte Trinité. Les colonnes cannelées encadrant la porte d'entrée ne touchent pas le sol et sont surélevées comme pour un édifice religieux. Juste au-dessus, une plaque en pierre, autrefois gravée du symbole des Apôtres, a été martelée à la révocation de l'édit de Nantes. Les habitations ont été prévues dans les deux ailes, moins hautes que le corps central, car *« l'homme doit toujours rester inférieur à Dieu,* rappelle Pierre-Albert Almendros. *Au XVIIe siècle, on ne bâtit pas pour une simple raison esthétique. Tout a une signification »*.

La cour d'honneur, décorée d'un vaste perron à balustres, s'inscrit dans le rectangle des anciennes douves. Au sud, la terrasse d'un demi-hectare, formant un jardin à la française, est agrémentée d'un bassin avec jet d'eau. Au-delà, un parc d'essences variées s'étend sur 40 ha. En été, lorsque les herbes sont hautes et que le soleil se reflète sur la pierre jaune du château, on pourrait se croire en Toscane.

Sans descendance, Jean de Sève avait fait de son cousin Mathieu son légataire universel. Devenu baron de Fléchères, celui-ci décide de commander, en 1632, un décor à fresque à Pietro Ricchi, jeune peintre italien formé par Domenico Passignano et Guido Reni, qui fera ensuite une belle carrière en Lombardie et à Venise. Installé pendant un an à Fléchères, Ricchi réalise des fresques dans une dizaine de salles du château. Ces décors s'accordent à merveille avec les immenses cheminées sculptées de marbre blanc et noir et l'escalier à cage vide, dit « à la moderne », décoré d'un trompe-l'œil des années 1650. Pour obtenir un meilleur éclairage lors du tournage, Philippe de Broca avait repeint en jaune une partie des murs de cette cage d'escalier, où beaucoup de scènes du film ont été tournées.

Comme toutes les familles nobles, les propriétaires ne vivaient pas à l'année dans leur château, mais seulement à la belle saison. Leur demeure était un lieu dont le luxe devait illustrer le rang de la famille, avec des terres pour chasser et un domaine agricole pour générer des profits. *« Sur un plan historique, Fléchères est le plus grand et le plus bel exemple de ce que pouvaient être les maisons de l'élite politique et économique lyonnaise »*, précise notre hôte. Il n'y a pas d'équivalent dans la région.

Transmis par les femmes, Fléchères ne subit pas trop de dommage durant la Révolution, même si le marquis de Sarron, alors maître des lieux, fut guillotiné à Lyon. Sa femme et son fils furent néanmoins autorisés à y résider. La famille de La Ferrière en fut ensuite propriétaire et il resta à peu près entretenu jusqu'aux années 1960.

Tout bascule lorsque Fléchères est vendu en 1972 à un membre du gang des Lyonnais, Joanny Chavel, dit « le gros Jeannot ». Certains ont cru qu'il y avait caché sa part du casse de l'hôtel des Postes de Strasbourg (11 millions de francs en 1971). Avant de disparaître mystérieusement, il organisa plusieurs soirées « décadentes », avec la pègre et tout le gratin policier et politique lyonnais. Puis le domaine tomba en décrépitude après avoir été vendu au fameux promoteur.

Depuis plus de vingt ans, les nouveaux propriétaires, Pierre-Albert Almendros et Marc Simonet-Lenglart, ont aménagé et remeublé les lieux, parfois avec l'aide de leur ami Jacques Garcia, dont on reconnaît les couleurs chatoyantes. A l'intérieur, l'atmosphère est chaleureuse. Ce n'est pas un musée figé mais une maison habitée, avec rideaux et coussins en velours ou taffetas, tapis, tableaux, objets, fleurs



TOUCHE ITALIENNE Ci-contre : l'une des fresques commandées à Pietro Ricchi en 1632. Une dizaine de salles du château ont été décorées par le peintre italien. En haut, au centre : la chambre d'Hercule. Page de droite : la cheminée en marbre blanc et noir du grand salon.





et livres, et deux superbes labradors noirs, Hector et Titus. On se souvient du décor de cette délicieuse soirée où Yves Montand et tous les autres clients de Fléchères dansent dans la salle à manger, accompagnés du piano toujours présent.

Retroussant leurs manches, les deux amis ont peu à peu entrepris d'importantes campagnes de restauration. Ils connaissaient l'existence de décors peints de Pietro Ricchi mais les découvertes ont été bien au-delà de leurs espérances. Derrière le papier peint, le plâtre ou les boiseries, ils trouvent chaque année, toujours avec une vive émotion, de nouvelles fresques colorées de l'artiste toscan. Aujourd'hui, sept pièces du château sur dix sont restaurées et ouvertes à la visite. *« Leur état de conservation, leur originalité, leur variété, surtout dans une résidence privée, sont uniques en France !* prévient Pierre-Albert Almendros. *L'ensemble forme un témoignage inédit sur la peinture décorative sous Louis XIII, l'une des plus raffinées et des plus précieuses du XVIIe siècle.* »

Dans l'antichambre des Chasses, au rez-de-chaussée, où se tenaient les repas et les réunions de famille, les fresques évoquent l'une des principales fonctions du château, mais avec un sens moral. Chaque bête chassée représente un vice que chacun doit réprimer : le lion représente l'orgueil ; le sanglier, la luxure ; le cerf, la mélancolie et l'isolement ; la panthère au miroir, l'illusion des sens. Au premier étage, la chambre de la Parade évoque l'entrée d'Henri IV à Lyon, avec porte-drapeau, mousquetaires et tambours. La chambre d'Hercule vient quant à elle rappeler la proximité de la famille de Sève avec le roi. Dans la salle des Perspectives, les fresques intriguent particulièrement les visiteurs, car, que l'on soit à droite ou à gauche du mur, la vision est la même. Le message n'est autre que : *« Méfiez-vous de ce que vos yeux vous montrent. »* Dans la chambre des Vertus, quatre jeunes filles symbolisent les vertus cardinales : Justice, Force, Tempérance et Prudence. La chambre à coucher en alcôve de la dernière descendante directe des Sève, Marguerite, décorée avec de magnifiques soieries et passementeries, est une pure merveille. Un autre lit à baldaquin du château, couvert de soie rouge, offrait un décor mémorable à la marquise de Coustines, jouée par Madeleine Renaud, lorsqu'elle se retrouve avec sa fille, sa petite-fille et sa nièce dans le même lit pour deviser sur le charme des hommes.

Peu à peu, le château renaît de ses cendres. Volé, le parquet en marqueterie de six essences de bois différentes a été retrouvé chez un antiquaire belge. Peu fier de l'origine de son acquisition, celui-ci a choisi de le rendre à Fléchères, où il sera bientôt installé dans une salle du rez-de-chaussée. Les délicates boiseries bleues de style Louis XV, qui avaient été démontées et gardées à l'abri par un voisin bienveillant, ont été placées dans la salle à manger. Un magnifique lampas de soie à fond jaune d'or, offert par la maison de tissus lyonnaise Bucol, couvre les murs. D'autres carreaux de marbre, ou boiseries, chinés ici ou là, attendent patiemment dans le garage de trouver leur place dans la demeure.

Comme dans leur autre château de Cormatin, en Saône-et-Loire, acheté en 1980 avec une amie, le domaine est ouvert au public. *« Les visiteurs, environ 14 000 par an, sont nos premiers mécènes. C'est la moindre des choses de leur faire profiter des lieux. »* En plus des revenus de la billetterie, les aides de financement pour ces travaux proviennent de généreux mécènes ou de l'Etat. La Drac participe à hauteur de 40 % aux rénovations entreprises sur le bâtiment, comme dernièrement sur les toitures vernissées. Les tournages de films, comme *Les Lyonnais* d'Olivier Marchal en 2010, sont une autre source de revenus. Mais ces ressources sont insuffisantes. *« Cela devient problématique »*, confie Marc Simonet-Lenglart. Aujourd'hui, la charge est trop lourde et les associés songent, avec sérénité, à se défaire du domaine dans les prochaines années. Privé ou public, qu'importe le repreneur, pourvu que le château reste un lieu de partage avec le public. Après treize ans de négociations et vingt-trois ans d'effort, après avoir tiré le diable par la queue sans jamais avoir pris la poudre d'escampette, les deux magnifiques ont bien le droit de transmettre les clés de ce paradis…

Château de Fléchères, 01480 Fareins. Rens. : www.chateaudeflecheres.com ; 04 74 67 86 59.



EN ÉQUILIBRE Ci-contre : *Libellule,* 1884 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). Portraitiste de génie, Répine a peint ici en contre-plongée sa fille aînée, Véra, alors âgée de 12 ans. Juchée en équilibre sur un rondin, celle qu'il surnommait Libellule est prise sur le vif, en train de balancer joyeusement ses jambes sous le soleil d'été. L'occasion, pour Répine, de se souvenir des œuvres impressionnistes qu'il avait vues à Paris.

Par Albane Piot



La vie devant soi

Exposée cet automne au Petit Palais, l'œuvre d'Ilya Répine est une ode à l'âme russe autant que le témoin des derniers instants de la Russie tsariste.

« *Ah Paris ! Il est toujours en avant, lui, et il chante, chante ! Et de sa beauté inépuisable, il charme tout alentour !...* » s'exclame le vieil Ilya Répine dans une lettre à l'avocat russe émigré en France Vladimir Feofilovitch Zeeler, en mai 1925, depuis Les Pénates, sa maison de Kuokkala, en Finlande, où il passe les dernières années de sa vie. Que ne donnerait-il pas pour revenir dans cette ville qu'il a tant aimée, où il vécut trois ans (de 1873 à 1876), qu'il a visitée d'autres fois encore (en 1883, 1889, 1893 et 1900) et où il rêve, à 81 ans, d'organiser une exposition. Un rêve jamais réalisé et que pourtant Paris appelait aussi de ses vœux dès 1902, sous la plume de Denis Roche, dans la *Revue illustrée.* Il aura fallu un siècle, mais enfin nous y sommes, et c'est une magnifique rétrospective de l'œuvre et de la vie d'un des plus grands peintres russes qu'accueille cet automne le Petit Palais.

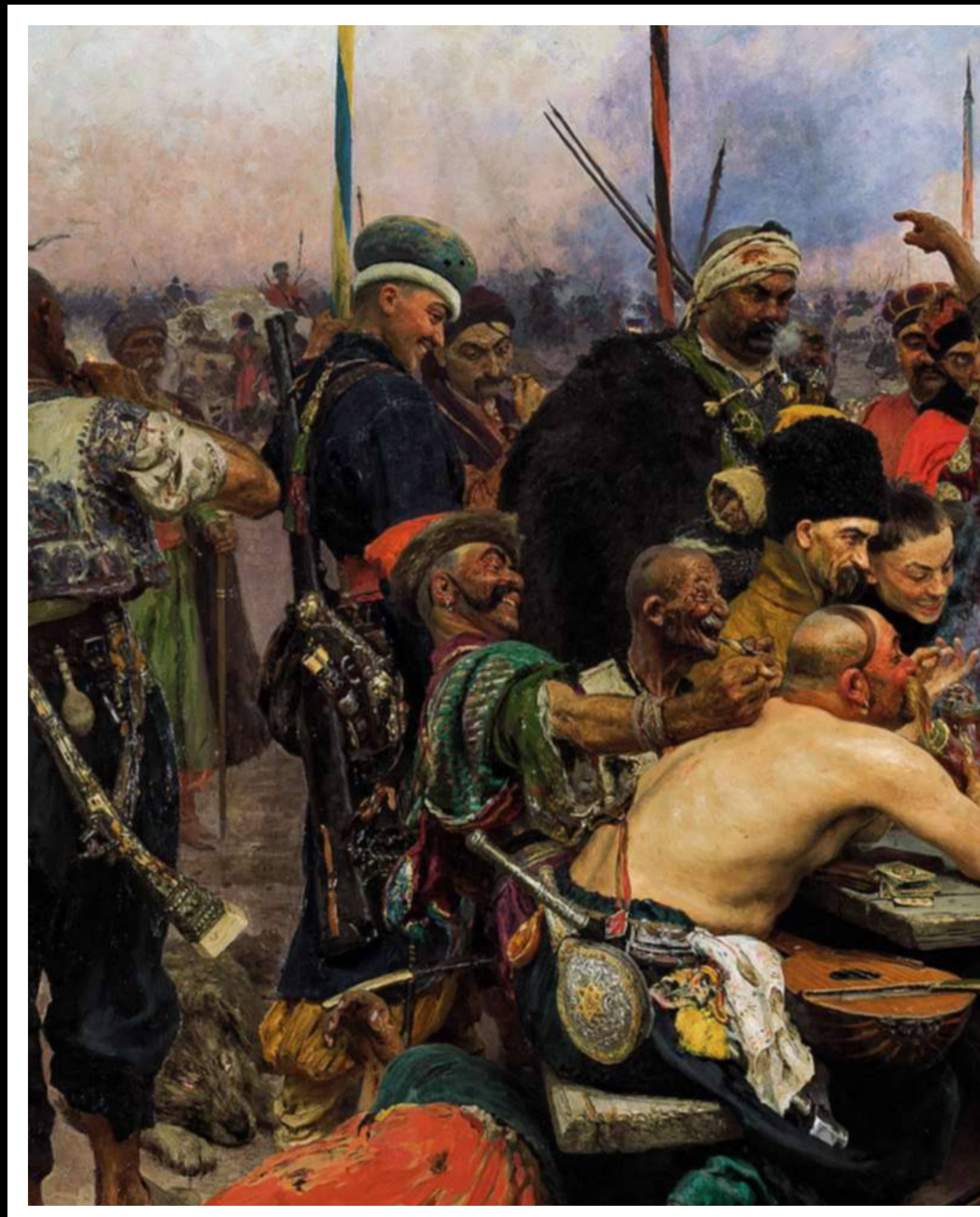
Sur les cimaises grises, rouges, brique, turquoise ou prune de l'exposition ↪

SCANDALE En haut : *Autoportrait,* 1887 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). Ci-dessous : *Les Haleurs de la Volga,* 1870-1873 (Saint-Pétersbourg, musée d'Etat russe). Sans pathos ni jugement moral, Répine a individualisé chacun de ces hommes. Loué par les uns comme un artiste qui « *plonge dans toutes les profondeurs de la vie du peuple* », il est fustigé par d'autres qui le considèrent comme responsable de « *la plus grande profanation de l'art* ».



se déploient une centaine d'œuvres, monumentales pour certaines, prêtées pour la plupart par la Galerie nationale Trétiakov de Moscou, le musée d'Etat russe de Saint-Pétersbourg et le musée d'art de l'Ateneum d'Helsinki. Une peinture souvent théâtrale, toujours expressive, saisissante, voire provocatrice, émouvante sans misérabilisme, multiforme, inspirée autant de Rembrandt, Rubens, Caravage, Titien, Véronèse que de Manet et des impressionnistes, et où la maîtrise du dessin et la jouissance de la couleur n'empêchent pas Répine de toujours préférer le sujet à la forme.

C'est pour lui un credo. Car l'artiste est aussi théoricien, professeur et écrivain : *« Le visage, l'âme humaine, le drame de la vie, les émotions que provoque la nature, ses manifestations et sa signification, le souffle de l'histoire, voilà nos thèmes, me semble-t-il ; les couleurs sont notre outil, elles doivent exprimer nos pensées, notre palette n'a que faire d'élégantes taches de couleur… »* *« "Damnées questions" de la vie »* qui le préoccupent, l'émeuvent et le saisissent en permanence et que l'Art vient sublimer, transcender, exprimer mieux que personne ; l'Art, cet instrument divin en lequel *« se reflète plus que tout le principe divin de l'être humain »*, lieu des *« manifestations visibles du Saint-Esprit »*.



Commandée par le grand-duc Vladimir Alexandrovitch, l'immense toile des *Haleurs de la Volga,* longue de près de trois mètres, qu'il présente pour la première fois en 1871 et termine en 1873, provoque un véritable choc et de violents débats : point de pathos dans la peinture de ces hommes qui louent leurs services pour remonter les bateaux à voile en amont du fleuve, chacun parfaitement individualisé dans la puissance de l'effort physique qu'il fournit. Point d'idéalisation, ni de moralisme. *« Les haleurs, de véritables haleurs et rien d'autre. Aucun d'eux ne lance au spectateur :* "Regarde combien je suis malheureux et à quel point tu es redevable envers le peuple !" *»* commente Dostoïevski dans son *Journal d'un écrivain.* Certains y voient même une peinture antipatriotique, donnant aux moujiks russes l'apparence de *« gorilles »*. Les Ambulants, mouvement réaliste prônant une peinture inspirée de la vie réelle du peuple russe, que Répine ne rejoindra officiellement qu'en 1878, feront de l'œuvre l'un de leurs emblèmes. Pour Répine, âgé de 29 ans, c'est le début d'un succès jamais démenti, malgré les remous qui traversent son pays.

Son voyage d'étude à Paris, de 1873 à 1876, et le séjour normand qu'il effectue à Veules-les-Roses au cours de l'été 1874 sont pour lui un éblouissement et une étape décisive dans la maturation de son art. A son retour en Russie, les commandes pleuvent. Lui qui avait fait ses débuts comme peintre d'icônes dans son petit village de Tchougouïev devient le chantre de la société russe dans sa réalité la plus brûlante, le peintre de l'intelligentsia – à laquelle, quoique d'origine serve, il s'identifie – comme du peuple. Inspirée d'une procession à laquelle il assista lui-même pendant l'été 1881, la *Procession religieuse dans*







Farceurs A gauche : *Les Cosaques zaporogues,* 1880-1891 (Saint-Pétersbourg, musée d'Etat russe). Dans cette scène truculente, un groupe de cosaques hilares s'amuse de la grossièreté avec laquelle ils écrivent au sultan ottoman Mehmed IV pour lui signifier qu'ils refusent de lui prêter allégeance. En haut : *Modeste Moussorgski,* 1881 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). Répine voyait dans sa musique l'*« essence de ce qu'est la musique russe ».* Ci-dessus : *Léon Tolstoï,* 1887 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). L'auteur de *Guerre et Paix* apprécia ce portrait dans lequel Répine avait traduit la *« puissance de l'esprit immortel qui habite l'écrivain ».*

la province de Koursk, foule bigarrée se pressant derrière une icône miraculeuse portée par un groupe de paysans sous une chaleur étouffante, où les bourgeois replets se mêlent aux pèlerins fervents, aux gendarmes prêts à rosser les mendiants, offre un vivant portrait de la société russe postérieure aux grandes réformes sociales des années 1860 : une société pétrie de contradictions, qui avance confusément vers un avenir incertain. Passé l'ivresse des premières annonces, les réformes (l'abolition du servage par le tsar Alexandre II en 1861, suivie de la réforme des tribunaux, de l'armée, des administrations locales, de la presse ; l'introduction du service militaire obligatoire pour tous…) ont surtout engendré mécontentement et déception, qui se nourrissent des réalités les plus concrètes comme de l'idéologie révolutionnaire.

Si Répine s'intéresse peu au développement industriel de la Russie (même si son *Ouvrier du chemin de fer à Khotkovo* évoque l'essor des chemins de fer



des années 1860 à 1880), il suit de près la fracture entre l'ancien monde et le nouveau, illustrée par Tourgueniev dans son roman *Pères et fils,* et notamment les *Narodniki,* groupe d'intellectuels idéalistes qui s'étaient investis de la mission d'aller vers le peuple pour éduquer les paysans et les pousser à la révolte contre le régime tsariste. D'abord pacifiste, ce mouvement ne rencontra chez les paysans qu'incompréhension et méfiance et se mua avec le temps en groupe terroriste pratiquant des attentats politiques.

Sous escorte, tableau où Répine figure une télègue transportant des gendarmes et un prisonnier, est peut-être la représentation d'un *narodnik* condamné ; *Avant la confession* est l'illustration du poème d'un *narodnik* convaincu, Nikolaï Maksimovitch Minski, publié dans le premier numéro du journal révolutionnaire clandestin *Narodnaïa Volia* (« volonté du peuple » ou « liberté du peuple »), que le critique Vladimir Stassov fit connaître à Répine en 1879 ; *L'Arrestation du militant* montre un jeune homme farouche et résolu, arrêté pour avoir distribué au village de la littérature révolutionnaire, au milieu d'une assistance indifférente ou hostile ; *La Réunion,* pour laquelle le peintre reprend l'iconographie classique de la Cène, la palette chaude et le clair-obscur des maîtres anciens, sublime l'intensité avec laquelle, agrippé à la table, un homme roux cherche à convaincre son auditoire – une réunion probablement clandestine de jeunes gens.

Après l'assassinat de son père Alexandre II par de jeunes activistes en mars 1881 et son accession au trône, Alexandre III décrète une série d'amnisties politiques, permettant à un grand nombre de révolutionnaires de rentrer chez eux après des années de bagne ou d'exil. Ilya Répine peint alors *Ils ne l'attendaient plus,* ce

moment précis d'émotion extrême où pénètre dans le salon d'une datcha un homme en guenilles, au regard inquiet, que les membres de sa famille reconnaissent à peine.

De surcroît portraitiste de génie, qui a donné avec les portraits de sa femme Véra et de ses enfants Véra, Nadia, Youri et Tatiana de véritables chefs-d'œuvre du genre, Ilya Répine représente avec une acuité psychologique éblouissante nombre de célébrités de son époque : hommes politiques, écrivains, femmes du monde, musiciens – notamment ceux du groupe des Cinq. Il trace ainsi de Modeste Moussorgski un portrait vibrant, quelques jours à peine avant sa mort, en vêtement d'intérieur dans sa chambre d'hôpital, hirsute, malade, mais d'une intense présence. Du portrait qu'il livre de Léon Tolstoï, tout d'argent et de noir, émane la puissante sérénité de l'écrivain sûr de ce qu'il a à transmettre. Les deux hommes nourrissent d'ailleurs une grande entente et se côtoient régulièrement de 1880 à la mort de l'écrivain en 1910.

Amoureux de sa patrie sous toutes ses formes, Ilya Répine s'adonne aussi à la peinture de scènes et de personnages historiques, avec par exemple le portrait de *La Tsarevna Sofia Alexeïevna* ou ses flamboyants *Cosaques zaporogues,* hilares, rougeauds et édentés. *Ivan le Terrible et son fils Ivan* (en restauration et donc absent de l'exposition), inspiré de la suite symphonique *Antar* de Rimski-Korsakov, où Répine montre le tsar Ivan IV terrifié après avoir, dans un moment de démence, porté un coup mortel à son propre fils, fait scandale à sa première exposition en 1885 avant de devenir un fleuron de la galerie Trétiakov et un emblème de son œuvre.

L'artiste reçoit aussi des commandes officielles. Dans *Alexandre III recevant les doyens de cantons dans la cour du palais Pétrovski à Moscou,* il donne du tsar une image imposante, puissante incarnation de l'Etat russe et de ses traditions, entouré de paysans massifs, figurés de dos, qui forment comme une ligne de défense et de protection devant



Basculement Page de gauche : *Ils ne l'attendaient plus,* 1884-1888 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). C'est un homme brisé qui retrouve ici sa famille après des années de déportation. Sur le mur du salon, une lithographie du *Calvaire* de Charles de Steuben établit un parallèle entre les épreuves endurées par le Christ et celles que cet homme a connues. Ci-dessus : *Avant la confession,* 1879-1885 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). Ce tableau illustre le poème d'un *narodnik* (partisan du peuple) convaincu, Nikolaï Minski, à qui Répine offrit la toile en 1886. Fixant le crucifix que le prêtre lui présente, le révolutionnaire condamné esquisse un mouvement de recul, sans qu'il soit possible de dire s'il va se confesser ou non. Ci-dessous : *La Réunion,* 1883 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). Reprenant l'iconographie traditionnelle de la Cène, la palette chaude et le clair-obscur des maîtres anciens, Répine rend à la perfection toute la tension dramatique de cette réunion clandestine de jeunes gens.





ÉNERGIE VITALE Ci-contre : *Le Gopak. Danse des cosaques zaporogues,* 1926-1930 (Myra Collection). Dernier tableau de Répine, peint sur du linoléum, cette danse échevelée rendue par un jaillissement de couleurs est un hymne à la vie. En bas : *La Tsarevna Sofia Alexeïevna un an après son enfermement au couvent Novodievitchi, au moment de l'exécution des streltsy et de la torture de ses serviteurs en 1698,* 1879 (Moscou, Galerie nationale Trétiakov). Première peinture d'histoire de Répine, pour laquelle l'artiste s'était livré à une minutieuse recherche documentaire, cette toile déplut par l'aspect trop humain de cette figure historique envahie par la colère.

la figure impériale. Fervent libéral, Répine voit d'un bon œil les révolutions de février et d'octobre 1905, et la promulgation, le 17 octobre 1905, du manifeste qui garantit les principales libertés et promet la réunion d'une assemblée législative élue au suffrage universel, dont il tire un tableau plein de liesse. C'est pour lui une transition nécessaire, indispensable même pour passer à la république. Retiré dans sa maison de Finlande avec sa nouvelle femme, Natalia Nordman, où il reçoit en nombre écrivains, peintres et poètes, il se trouve brutalement coupé de la Russie, de ses proches et de ses subsides quand, en décembre 1917, le grand-duché de Finlande cesse d'appartenir à l'Empire russe.

L'artiste vieillissant suit depuis sa retraite l'évolution de la révolution et du régime bolchevique. Son regard sur eux change et il fustige cette *« époque de voyous »*. Invité à Moscou en 1924, puis à Leningrad en 1925, il refuse. Souffrant de douleurs articulaires, il peint désormais des deux mains, la palette accrochée à la ceinture, usant de larges touches colorées expressionnistes. Lui qui, après l'excommunication de Tolstoï, avait juré de ne plus fréquenter les églises renoue avec la foi et l'inspiration religieuse, choqué par les railleries des bolcheviks sur les églises. Son *Golgotha* impressionne, la croix du Christ, déjà vide, à terre, dans une mare de sang que viennent flairer des chiens attirés par l'odeur. Tout comme le *Golgotha,* il peint, à 82 ans, son dernier tableau sur du linoléum, faute de moyens pour acheter de la toile : une danse hallucinée de cosaques zaporogues, hommage à la région de son enfance, ultime éclat de rire d'un artiste amoureux de la vie et chantre de l'âme russe jusqu'à ses dernières forces.



« Ilya Répine (1844-1930). Peindre l'âme russe », au Petit Palais, 75008 Paris, jusqu'au 23 janvier 2022. Rens. : www.petitpalais.paris.fr

À LIRE



Catalogue de l'exposition
Editions Paris Musées
260 pages
42 €



LA TENDRESSE D'UN PÈRE Ci-dessus : *Nadia Répina,* 1881 (Saratov, musée Radichtchev). La deuxième fille de Répine, alors âgée de 6 ans, est saisie en pleine rêverie teintée de mélancolie. L'artiste a fréquemment pris pour modèles sa première femme ou ses enfants, qu'il pouvait faire poser à loisir et qu'il figure dans des compositions pleines de naturel et de tendresse.



TRÉSORS VIVANTS

Par Sophie Humann



Sous les pavés, la Gaule

Il y a vingt ans, l'archéologie préventive était inscrite dans la loi. Les milliers de chantiers de fouilles ouverts depuis lors ont changé notre perception de la Gaule ou du haut Moyen Age. Rencontre avec Dominique Garcia, président de l'Inrap.



Le passé retrouvé Ci-dessus : la mosaïque de Penthée, IIe siècle (Nîmes, musée de la Romanité), découverte lors de fouilles préventives menées par l'Inrap à Nîmes, en 2007. Page de gauche : sarcophage en plomb de l'époque moderne provenant du couvent des Jacobins, à Rennes, en 2013. En bas : Dominique Garcia, président de l'Inrap depuis 2016.

Rocades naissantes, interminables successions de ronds-points, carrières, voies ferrées, nouveaux quartiers… Chaque année, 700 km² sont concernés par l'archéologie préventive, auxquels il faut ajouter la surveillance des fonds marins depuis que se sont développées les infrastructures en mer : pose de câbles, arrimage d'éoliennes… Il y a vingt ans, la loi du 17 janvier 2001 établissait un cadre juridique permettant aux archéologues d'intervenir sur tout le territoire, avant que ne débutent les travaux d'aménagement, pour limiter la destruction du patrimoine enfoui dans le sol. Dans la foulée était créé l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), chargé à la fois de la détection des vestiges éventuels et de leur étude. Avec 2 200 agents, quelque 40 000 fouilles réalisées depuis sa création, des centaines d'articles publiés chaque année en France et à l'étranger, l'institut est, dans son genre, le plus grand établissement d'Europe. Lorsqu'un aménageur prévoit des travaux dans une zone pouvant receler des vestiges archéologiques, le préfet peut prescrire un diagnostic, effectué par le service archéologique d'une collectivité territoriale ou par l'Inrap. Ce diagnostic sera éventuellement suivi d'une fouille, qui pourra être confiée à l'un de ces services, à l'Inrap ou à une entreprise privée agréée. Sur soixante projets, cinq font l'objet d'un diagnostic et, parmi eux, un seul terrain sera fouillé. Un temps fragilisé par la concurrence avec les entreprises privées qui pratiquaient des prix plus compétitifs, l'Inrap a, depuis quelques années, renforcé sa position en valorisant les savoir-faire scientifiques et méthodologiques de ses archéologues, en développant les partenariats avec le CNRS, l'Education nationale, les Monuments historiques…

Président exécutif de l'institut depuis 2016, Dominique Garcia est l'un des principaux artisans de ce succès. « *Chaque strate archéologique mise au jour est une page d'histoire lue par le spécialiste et dont le récit doit être partagé avec le plus grand nombre* », écrit-il en introduction de *La Fabrique de la France*, l'ouvrage au fil duquel les archéologues de l'Inrap reviennent aujourd'hui sur les découvertes majeures de vingt années d'archéologie préventive. Chez ce spécialiste des sociétés protohistoriques de Gaule et de Méditerranée, cette phrase est tout sauf une formule. « *Je suis, dans ma discipline, confronté à la réalité. 95 % de notre travail consiste à aller sur le terrain, pour fouiller avant que des travaux soient entrepris. Mais le reste est consacré à la transmission des résultats de nos études. Sur le terrain, les archéologues eux-mêmes servent de médiateurs avec le public. L'archéologie n'est pas là pour donner des leçons. Je ne crois pas que le passé serve pour l'avenir, ni qu'il était meilleur que le présent. Mais il propose des modèles, des études de cas qui enrichissent notre connaissance des lieux dans lesquels il nous est donné de vivre.* »

Au contraire de certains conservateurs qu'on sent parfois réticents à sortir d'une



forme d'entre-soi, on perçoit chez Dominique Garcia un bonheur véritable à l'idée de mettre l'archéologie à la portée de tous, de lui donner du sens. Transmettre. A ses étudiants de l'université d'Aix-Marseille, aux autres scientifiques, aux amateurs de tous les âges. C'est une dimension à part entière de sa vocation d'archéologue.

« L'un des intérêts de ma discipline, c'est d'en retrouver des éclats jusque dans le regard des enfants », dit-il en se félicitant des livres jeunesse nés du partenariat entre l'Inrap et les éditions Actes Sud Junior. *« Lorsque nous avons fouillé sur le tracé de la ligne 15 du métro, nous étions à Vitry, en bas des immeubles, sur un terrain vague destiné à accueillir la sortie de la station. Nous avons trouvé des vestiges romains et des traces de la première christianisation. Les enfants regardaient. C'était la première fois qu'ils voyaient des gens leur parler de manière scientifique de l'endroit où ils vivent. On leur montrait qu'il y avait à la fois des objets païens et chrétiens, on leur expliquait que peut-être les gens avaient changé de religion. Avec l'archéologie, nous ne prétendons pas donner des racines à chacun, mais on peut donner des repères à tous. »*

De son enfance à lui, près de Clermont-l'Hérault, à l'ouest de Montpellier, Dominique Garcia a gardé un peu de soleil dans la voix, le souvenir d'une vie de village harmonieuse et celui, fondateur, de ses premières fouilles avec le club d'amateurs réunis par un professeur. C'est l'été 1975, Dominique Garcia a 13 ans. Il ne quittera plus le monde gallo-romain du nord de la Méditerranée, et garde intacts le goût pour l'histoire et la joie que procure l'aventure commune d'un chantier de fouilles.

Après son bac, il s'inscrit en fac d'histoire de l'art et de psychologie : la licence d'archéologie n'existe pas encore, l'Inrap non plus. Le jeune homme obtient un contrat d'étudiant dans un chantier d'« archéologie de sauvetage » – comme on les appelle alors – et il fouille pour la première fois à Nîmes. Il décide de faire de l'archéologie son métier et se spécialise dans l'étude des sociétés protohistoriques de Méditerranée nord-occidentale (Celtes et Gaulois, Ibères et Ligures, de Catalogne, Midi méditerranéen et Ligurie). Direction de chantiers de fouilles, rédaction d'articles scientifiques, enseignement forment bientôt son quotidien. Professeur d'archéologie à l'université d'Aix-Marseille depuis 2002, il est nommé vice-président du Conseil national de la recherche archéologique en 2012 et dirige la rédaction d'un *Livre blanc sur le dispositif de l'archéologie préventive*, avant de prendre la direction de l'Inrap en 2016.

Grâce à l'archéologie préventive, des découvertes majeures ont été faites dans les anciennes villes romaines du sud de la France, comme le racontent tour à tour les archéologues qui, dans *La Fabrique de la France*, font parler nos paysages en lisant les archives trouvées dans le sol. A Arles, lors des fouilles du quartier de la Verrerie, la maison de la Harpiste, contemporaine de la villa des Mystères de Pompéi, a ainsi été mise au jour. Lors des fouilles précédant la construction du parking Jean-Jaurès à Nîmes, en 2007, huit îlots occupés par des maisons bâties sur le modèle de la *domus* romaine ont été révélés, et une mosaïque du IIe siècle exhumée. *« Nîmes, qui a créé le musée de la Romanité, fait partie des villes qui ont su particulièrement bien utiliser les découvertes de l'archéologie préventive,* se félicite Dominique Garcia. *Rennes a fait une remarquable exposition sur l'histoire de la ville, et à Narbonne, la ville gallo-romaine qui était méconnue est désormais racontée dans le nouveau musée Narbo Via. L'archéologie préventive peut donc être un atout patrimonial et économique pour nos territoires. »*

L'action de l'Inrap s'inscrit dans le droit fil de l'évolution de l'archéologie contemporaine, qui s'est détournée de la chasse au trésor pour privilégier l'analyse des strates successives de l'histoire, l'étude de ce que le plus modeste relief nous dit de la vie quotidienne de ceux qui nous ont précédés sur le même sol. *« Autrefois, l'archéologue cherchait des objets,* dit Dominique Garcia. *Lorsqu'il fouillait une tombe, il ne se souciait que des offrandes mortuaires. Aujourd'hui, il s'intéressera plus à l'individu et à son environnement. Les chantiers sont devenus des laboratoires à ciel ouvert : on travaille avec des historiens, des architectes, des anthropologues… Sur les fouilles du couvent des Jacobins, à Rennes, par exemple, nous faisions appel à une dizaine de compétences complémentaires. »*

L'archéologie préventive a accentué le mouvement. Les archéologues de l'Inrap ne fouillent pas en effet des sites choisis pour leur potentiel, mais sont tributaires du hasard des chantiers et du développement de l'urbanisme. En élargissant le champ des fouilles, elle a dès lors replacé les découvertes précédentes dans un contexte plus large, bouleversant notre compréhension de la préhistoire, de la période gauloise et du haut Moyen Age en France. Ainsi, si Jules César mentionne quelques places fortes,



Chaudron antique Ci-contre et en haut : à Lavau (Aube), en 2015, les archéologues de l'Inrap ont pu dégager la tombe d'un prince celte datant du Ve siècle av. J.-C. Elle abritait notamment ce chaudron en bronze d'origine étrusque ou grecque. Page de droite : un décor peint de deuxième style pompéien (Ier siècle av. J.-C.) mis au jour à Arles en 2015.



PHOTOS : © DENIS GLIKSMAN, INRAP. © RÉMI BÉNALI, INRAP.

sur le terrain, les traces sont rares et difficiles à déceler. Contrairement aux régions méditerranéennes qui utilisaient de la pierre, les Gaulois construisaient surtout avec du bois et de la terre, dont les vestiges sont tout sauf spectaculaires ! Cela a longtemps conduit à minorer l'urbanisation de la société gauloise. *« Lorsque Uderzo et Goscinny ont créé* Astérix, dit en souriant Dominique Garcia, *notre vision du village gaulois correspondait à peu près à celle de la bande dessinée. Aujourd'hui, on sait grâce aux fouilles que la société celtique était assez urbanisée. »*

Les champs de recherche de l'archéologie vont du simple pollen étudié par les archéobotanistes jusqu'au plus large territoire, grâce aux images du Lidar, mises au point dans les années 1970, qui permettent de déceler les mouvements du terrain en supprimant virtuellement sa couverture végétale. Sur plus de quarante sites gaulois autour de Clermont-Ferrand, des archéobotanistes ont pu étudier, lors de fouilles préventives, des restes de pollens, de spores, de grains, de fruits, de bois, améliorant nos connaissances des ressources végétales et du paysage à l'époque gauloise. Quant au Lidar, il a permis, entre autres, d'étudier l'impact précis des bombardements de 1944 sur la pointe du Hoc en Normandie.

Dernier progrès considérable : les découvertes sur la génomique humaine (l'ADN) sont fondamentales. *« Elles bouleversent la recherche en génétique des populations,* explique Dominique Garcia. *La génomique et l'étude de l'environnement en archéologie peuvent nous aider à évaluer les risques sanitaires et climatiques. Nous travaillons par exemple avec l'Inrae* (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) *sur les modes de conservation des céréales. Les villes ont toujours cherché à atteindre l'autosuffisance et on voit que, face à des catastrophes ou à des changements, des populations se sont adaptées. Les atouts de l'archéologie sont donc bien plus grands qu'auparavant… Et puis,* conclut-il non sans humour, *archéologue préventif, c'est un métier qui n'est pas délocalisable ! »*

À LIRE : *La Fabrique de la France,* Dominique Garcia (dir.), Flammarion/Inrap, 320 pages, 29 € ; *Les Gaulois à l'œil nu,* Dominique Garcia et Jeremy Perrodeau (ill.), CNRS Edition, 176 pages, 19 €.

Par Vincent Trémolet de Villers



© FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO.

La Cité des hommes

On entre dans ce livre comme on pénètre, un peu intimidé, dans l'un de ces palais romains où une galerie propose, ici, le buste d'un philosophe, là, le tableau d'une illustre bataille, ici encore, le profil d'un empereur. Par la perfection des formes, la grâce des représentations, les siècles défilent comme la vie des hommes. La Grèce a l'éclat du printemps, la beauté de la jeunesse ; Rome, la puissance, l'équilibre, la fécondité de l'âge adulte ; notre temps, la douleur nostalgique des derniers jours. *Le Cabinet des antiques* est en apparence une mise en perspective historique du régime – la démocratie – qui préside, en Occident, à nos destinées ; en réalité, il s'agit d'une méditation personnelle sur l'Histoire, la politique et ce « *nœud complexe d'appétits violents* » (Saint-Exupéry) que l'on appelle l'être humain.

Derrière une érudition époustouflante, un art puissant de la synthèse, Michel De Jaeghere laisse entrevoir, même dans la retenue toute classique de son style, cette sensibilité à fleur de peau qui caractérise les cœurs intelligents. Comme le poète cherche dans le voyage l'ordre et la beauté, il plonge dans l'Histoire en quête de ce miracle : « *Sur la colline de l'Acropole*, écrit-il, *à l'heure où les ombres s'allongent, les murs du temple d'Erechthée prennent une couleur de pêche mûre.* » Ceux qui croient à la politique, la grande, la vraie, le suivront avec passion dans cette quête ; ceux qui en sont revenus découvriront, non moins captivés, comment, depuis vingt-cinq siècles, fleurissent les cités, naissent les citoyens. L'auteur est méthodique : il n'a pas le goût des coupes franches et des angles morts. Ainsi, il nous dit tout de l'organisation politique athénienne, comme de la façon dont on pouvait devenir citoyen romain. Mais *Le Cabinet des antiques* n'est nullement un traité d'histoire gréco-romaine. Il s'agit d'une entreprise de clarification pour dissiper les confusions qui accompagnent désormais deux notions : la démocratie d'une part, la citoyenneté de l'autre.

Premier malentendu : selon Michel De Jaeghere, si indéniablement « *c'est à Athènes que fut établie, inventée la démocratie* », c'est à l'ombre du Parthénon qu'est née surtout la politique comme recherche d'un Bien commun. Il s'agit alors de tirer de l'observation du monde, de l'expérience de l'histoire, de la contemplation des cieux une suite d'enseignements qui composeront ce que l'on appellera la loi naturelle : cette loi qui dépasse la mesure de l'homme, mobilise Antigone quand elle est menacée et que la démocratie grecque n'aurait pas même songé à enfreindre. La démocratie contemporaine, à l'inverse, a pour objet son démantèlement parce qu'elle est désormais considérée comme un anachronisme religieux, une ineptie philosophique, une oppression sociale. Il se fait au nom de la volonté générale, pense-t-on, mais il peut même s'en dégager quand celle-ci fait obstacle au processus d'émancipation. Ainsi, dans le sillage de Tocqueville et de Pierre Manent, Michel De Jaeghere souligne l'hubris de la pensée politique moderne : « *avoir substitué au jugement de la raison sur les réalisations humaines imparfaites la certitude d'un sens de l'histoire qui rend insusceptible de remise en question, fussent-elles porteuses de désordre et d'anarchie, celles qui ont inscrit ses principes dans leur droit* ». Ainsi le système politique fondé sur la volonté populaire devient une marche infinie en faveur des droits individuels. Une atomisation de la Cité. « *Car il m'est apparu*, dit Saint-Exupéry, *que l'homme était tout semblable à la citadelle. Il renverse les murs pour s'assurer la liberté, mais il n'est plus que forteresse démantelée et ouverte aux étoiles. Alors commence l'angoisse, qui est de n'être point.* »

L'acquisition de la citoyenneté à Rome (fondée notamment sur un certain nombre d'obligations qui entraîneraient aujourd'hui la saisine du Défenseur des droits) permet à l'auteur de jeter une lumière crue sur « *le démantèlement de la frontière de la nationalité* » qui se déroule depuis cinquante ans. C'est l'une des causes profondes de la mutation démographique qui nourrit l'inquiétude d'une majorité de Français. Les lumières de l'Acropole vacillent dans le crépuscule contemporain. L'angoisse de la patrie nous étreint. La politique alors s'éloigne pour laisser place aux attachements vitaux. Ceux qu'il faut protéger comme la prunelle de nos yeux. Ils inspirent à Michel De Jaeghere une magnifique évocation de la France, ses héros, ses artistes, ses chefs-d'œuvre, mais aussi ses collines, ses châteaux, ses villages, ses clochers ; ses détours « *où les coteaux taillés en espaliers pour y accueillir des alignements de vignes surplombent des fleuves qui tendent le miroir de leurs eaux argentées vers le bleu profond du ciel* ».



Athéna pensive En haut : relief d'Athéna observant une stèle ou la borne d'une compétition sportive, marbre, Ve siècle av. J.-C. (Athènes, musée de l'Acropole).

© KONSTANTINOS KONTOS/LA COLLECTION.

À lire

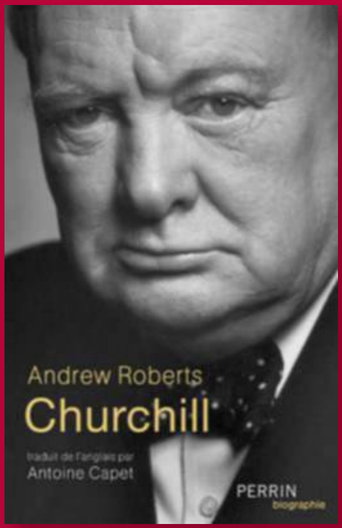


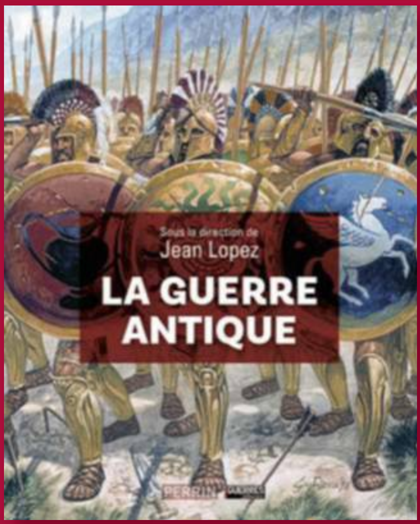
Le Cabinet des antiques. Les origines de la démocratie contemporaine
Michel De Jaeghere
Les Belles Lettres
576 pages
21 €

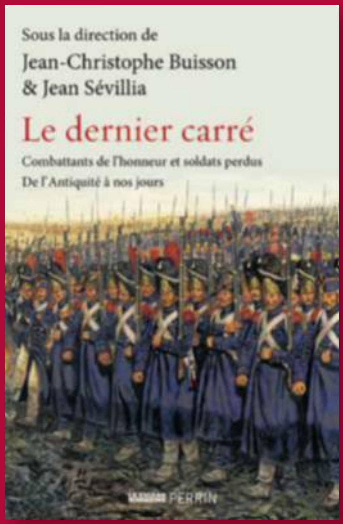
PERRIN, LE MEILLEUR DE L'HISTOIRE

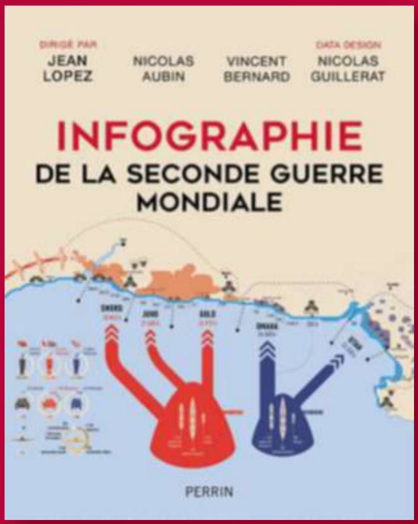


















9 782810 509362

PERRIN